UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE

UTC

Guide de l'étudiant

2022
2023

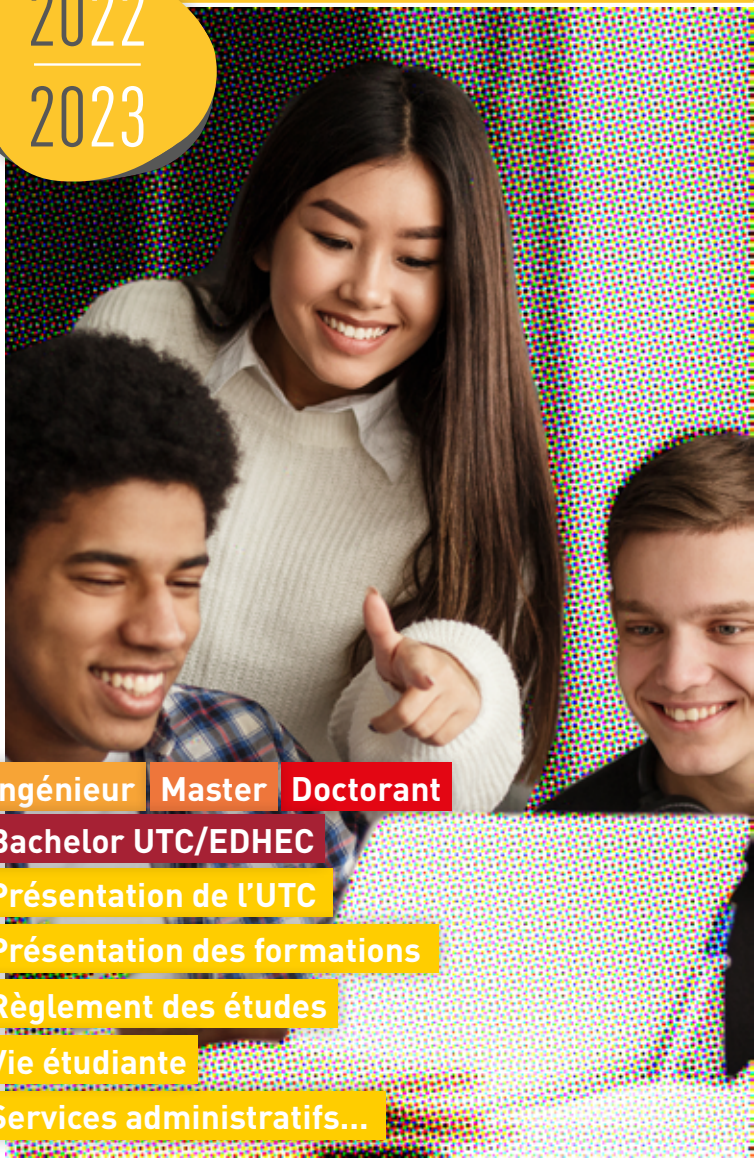

Ingénieur | Master | Doctorant

Bachelor UTC/EDHEC

Présentation de l'UTC

Présentation des formations

Règlement des études

Vie étudiante

Services administratifs...

donnons un sens à l'innovation

utc

Sommaire

Éditorial de l'administratrice provisoire de l'UTC 3

Éditorial par les élus du CÉVU 4

1. Présentation de l'UTC 5
Présentation des formations 8
Présentation des instances 9
Présentation de la recherche 11

2. Les formations de l'UTC 12
Présentation de l'enseignement 13

La formation d'ingénieur 14
Organisation des études d'ingénieur 15
Présentation des branches 24
Technologie et sciences de l'homme 29
Les autres enseignements (formations transversales, parcours...) 33
Suivi pédagogique 48
Conditions d'obtention du diplôme d'ingénieur 50
L'entreprise, stages, projets, apprentissage, carrière 51
L'international 54
Règlement des études ingénieur 73

Le Bachelor UTC/EDHEC Ingénierie digitale et Management (IDM) 88
Organisation des études du Bachelor IDM 89
Programme prévu pour le Bachelor IDM 90
Les stages 93
L'international 94
Règlement des études Bachelor IDM 95
Instances et encadrement des étudiants 101

La formation de master 102
Organisation des études de master 103
Présentation des mentions et parcours 107
Technologie et sciences de l'homme 111
Suivi pédagogique 112
Règlement des études de master 113
Conditions d'obtention du diplôme de master 124
L'entreprise 126
L'international 127

Sommaire

L'école doctorale	129
Organisation des études doctorales : vos interlocuteurs	130
L'école doctorale de l'UTC	131
L'international : réseaux, échanges, cotutelles...	135
L'entreprise : une recherche partenariale	137
Forum des doctorants et prix de thèse Guy Deniélou	138
Obtention du diplôme de docteur UTC	139
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	139
Présentation des unités de recherche	140
Après la thèse	148
Les postes ATER	149
L'habilitation à diriger des recherches (HDR)	150
UThézard	151
3. Charte des examens à l'UTC pour les études d'ingénieur, de master et du Bachelor IDM	**152**
4. Démarches et services administratifs	**161**
Les services administratifs	162
Les services de santé	166
Le référent handicap pour les étudiants	166
5. La vie étudiante	**168**
Les associations étudiantes, une vie après les cours	169
UTC Alumni, l'association des diplômés	170
La bibliothèque de l'UTC - BUTC	171
Le numérique à l'UTC	173
Emplois étudiants	174
Le sport à l'UTC	175
Les bourses	177
Le logement et restauration	180
6. Contacts	**181**
Plan	**184**

Éditorial de Claire Rossi, administratrice provisoire de l'UTC

Bienvenue à l'université de technologie de Compiègne !

Les années que vous passerez à l'UTC sont aussi, au-delà des compétences que vous allez acquérir, une formidable opportunité de construire et d'élaborer un projet professionnel et personnel solide, durable et profitable tant pour vous-même... que pour la nation dont le développement socio-économique est notamment conditionné par sa capacité d'innovation face à des enjeux majeurs de société. Vous en serez les acteurs.

Par rapport à cette responsabilité future qui sera la vôtre, nous mettrons tout en oeuvre afin que vous vous appropriiez les ingrédients qui font la force, la culture, la spécificité et l'originalité de la formation d'ingénieur à l'UTC : personnalisation des cursus, intégration des sciences humaines et sociales, ouverture à l'international, engagement dans l'innovation, partenariat avec les entreprises et les collectivités, excellence scientifique des laboratoires, dynamisme de la vie étudiante.

Soyez donc pleinement impliqués dans les différentes unités de valeurs, les cursus de formation, les échanges avec les universités étrangères qui s'offrent à vous et qui sont exposés dans ce livret. Ils forgeront la valeur et l'originalité du diplôme qui sera le vôtre.

Soyez pleinement responsables ou co-responsables des initiatives et des projets pédagogiques, scientifiques, associatifs, sportifs, culturels, humanitaires qui vous permettront non seulement d'affirmer votre personnalité mais d'appréhender, en grandeur réelle, la nécessité pour un futur ingénieur d'agir de manière responsable socialement, de savoir manager des projets et des budgets, gérer des équipes, appréhender toutes les dimensions complexes des objets sociotechniques que vous concevrez ou optimiserez.

Ayez confiance dans l'avenir que nous allons construire ensemble !

Claire Rossi,
administratrice provisoire de l'UTC

Édito

Éditorial par les élues et les élus du CÉVU

Bonjour et bienvenue à l'université de technologie de Compiègne !

L'UTC est une école originale dans le paysage de l'enseignement supérieur français car elle est à la fois école d'ingénieur et université. Ainsi le meilleur des deux mondes est réuni à l'UTC pour ton plus grand bonheur, notamment une recherche dynamique et innovante, qui soutient la qualité des enseignements proposés. À ce titre, l'UTC s'efforce d'être à la pointe de l'innovation pédagogique, pour garder son caractère singulier.

Tu pourras construire ici ton parcours en fonction de tes affinités intellectuelles et de ton projet professionnel, si celui-ci est déjà bien défini. Fort des enseignements que tu suivras, des expériences que tu vivras, et des rencontres que tu feras au cours de ta formation, celui-ci pourra évoluer. Nous n'avons qu'un conseil à te donner : reste ouvert et laisse-toi surprendre !
Ainsi, profite avec raison des libertés dont nous bénéficions : un choix d'UV flexible, une vie associative diversifiée, intense et soutenue, une accessibilité aux sports, de nombreux départs à l'étranger et les filières libres en particulier. Au travers de cette liberté, l'UTC t'accompagne dans la détermination de l'ingénieur que tu veux devenir.

Une part importante de cet accompagnement consistera en des sciences humaines et sociales, « TSH » dans le jargon UTCéen. Il s'agit du plus gros département de l'UTC et il te permettra de développer des aspects essentiels de tout ingénieur, et même simplement de tout citoyen.

Dans les enseignements que tu suivras, tu seras certainement amené à collaborer avec des étudiants de tout niveau d'étude, horizon social et pays. Cette mixité est une force et une fierté pour notre école : elle est essentielle pour notre ouverture d'esprit et le développement de notre curiosité.

Afin de porter la voix des étudiants et de participer à l'orientation de la stratégie de l'UTC, des représentants étudiants sont élus tous les deux ans. Nous veillons tous les jours à ce que « Donner un sens à l'innovation » ne soit pas qu'un slogan mais un projet d'établissement. Chaque instance a un domaine d'action spécifique dans lequel tu pourras t'investir. Ces représentants sont là pour t'aider en cas de problèmes, de doutes, mais aussi pour faire remonter tes suggestions. N'hésite pas à venir nous voir dans le « bureau des élus » en BF-E102, à consulter nos actualités sur le site :
https://elus_etu.gitlab.utc.fr/
ou à nous contacter par mail à l'adresse eluscevu@utc.fr
ou sur notre équipe Mattermost :
https://team.picasoft.net/elues-etu-utc.

Nous te souhaitons une bonne rentrée et de bien profiter de l'ensemble de ta formation, scientifique et personnelle, à l'UTC.
Avant d'arriver à l'UTC tu en avais peut-être une certaine idée ; nous t'encourageons à rester pleinement ouvert, à explorer l'UTC, à l'incarner et à la faire grandir, pour à la fois tracer ton propre parcours et y déposer ton empreinte.

Les élus étudiants au Conseil des Études et de la Vie Universitaire

1. PRÉSENTATION DE L'UTC

Donnons du sens à l'innovation

Cette phrase, fondement de l'UTC, vous allez vous l'approprier au fil de vos études.
Tout comme vous aurez à faire vôtres les cinq valeurs de l'UTC : créativité, audace, humanisme, interculturalité, coopération.

A l'UTC, l'innovation est d'abord pédagogique, vous avez d'ailleurs sans doute choisi l'UTC en partie pour la possibilité de construire votre parcours pédagogique personnalisé, selon vos goûts et ambitions. Que vous ayez déjà un projet professionnel précis en tête, ou que vous ayez au contraire envie de découvrir de nouveaux domaines, l'ambition de l'UTC est de vous permettre de faire émerger de nouvelles compétences, que vous pourrez valoriser durant toute votre vie professionnelle.
L'innovation à l'UTC, c'est aussi et surtout vous, votre **créativité** et votre **audace**, des qualités qui vous pousseront à vous investir dans de nombreux projets, qu'ils soient associatifs ou professionnels. Organisation d'un festival de musique, distribution de paniers de légumes, junior entreprise, lancement de fusées, organisation du forum étudiants/entreprises, etc. les défis ne manqueront pas ! Défis qui vous permettront d'acquérir de nouvelles compétences au-delà des connaissances académiques, et de vous épanouir en société.

Sportif, musicien ou entrepreneur dans l'âme, l'UTC pense à vous ! Elle dispose de trois parcours élite (sport élite, musique élite et entreprenariat élite), vous permettant de conjuguer votre passion avec vos études, grâce à des aménagements et des encadrements spéciaux.

Rejoignez l'UTC sur les réseaux !

Donnons du sens à l'innovation

A l'UTC, l'**humanisme** est dans notre ADN. Avant de vous former dans un domaine particulier, l'UTC va d'abord faire de vous un ingénieur humaniste, capable de replacer la technologie dans des contextes environnementaux, sociaux et sociétaux. Pour cela, vous allez, tout au long de votre cursus, suivre des enseignements de sciences humaines et sociales, dispensés par le département technologie et sciences de l'Homme.
Ces enseignements vous prépareront à coopérer en milieu numérique et interculturel, des savoirs indispensables tout au long de votre vie active et dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

L'**interculturalité**, un autre pilier de l'UTC, où vous apprendrez à collaborer avec des personnes travaillant dans des secteurs très différents, à maîtriser les spécificités du monde du travail dans d'autres pays. Outre l'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères, vous aurez la possibilité de partir étudier dans l'une des nombreuses universités partenaires, telle que l'université de technologie Sino-Européenne de l'université de Shanghai (Utseus), créée en 2005 en partenariat avec l'université de Shanghai, et qui forme chaque année plus de 1200 étudiants chinois, français et européens dans un cadre international et multiculturel.

Tout projet nécessite de la **coopération** entre ses acteurs et partenaires. Dans ce domaine, l'UTC sait bien s'entourer. Tout d'abord au sein de l'Alliance Sorbonne Université, qui regroupe 6 membres : Sorbonne Université, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'INSEAD, l'UTC, le pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt, le Centre international d'études pédagogiques. L'Alliance développe de nombreux programmes et projets communs en formation initiale et continue, ainsi qu'en recherche et en innovation. Sans oublier les liens fort unissant l'UTC et l'UTBM et l'UTT. Créées respectivement en 1985 et 1994, l'UTBM et l'UTT constituent avec l'UTC le groupe UT depuis 2013. Premiers bénéficiaires, les étudiants, qui ont une procédure de recrutement commune et un réseau d'anciens très dynamique.

L'UTC réussit l'équilibre délicat d'être bien ancrée dans les Hauts-de-France (1ere école d'ingénieur du territoire), et de rayonner dans le monde industriel et académique sur le plan national et international. L'UTC est la 2è école publique post-bac du classement l'Usine Nouvelle et de l'Etudiant, ainsi qu'à la 2è place post-bac des écoles d'excellence du Figaro. Elle figure aussi entre la 601è et 800è place dans le prestigieux classement Times Higher Education, mais aussi à la 379è place dans la catégorie «Engineering & Technology», entre la 101è et la 150è place dans la catégorie Young University Rankings 2019.

Votre parcours à l'UTC reflétera ces cinq valeurs, mais il sera aussi et surtout unique, à votre image.

Bonne rentrée à l'UTC !

Présentation des formations

La formation d'ingénieur

L'UTC forme des **ingénieurs généralistes** présentant des capacités d'autonomie, d'initiative, de prise de responsabilité et de travail en équipes au sein de projets complexes, dans un environnement **international**.

La formation de master

En suivant un master à l'UTC, vous aborderez avec des enseignants-chercheurs de renommée internationale les **problèmes scientifiques majeurs** qui retentissent sur notre vie quotidienne.
Les **5 mentions** et **16 parcours** du master vous préparent à devenir les experts et relever les défis de la recherche et de l'industrie de pointe dans les domaines de l'automatique, la biologie, la biotechnologie, la chimie, le design, l'informatique, l'innovation, la mécanique, la mécatronique, la robotique, la santé, les services, les systèmes ainsi que l'économie.

La formation de l'école doctorale

L'UTC forme des docteurs sur des problématiques de recherche technologique.
Les doctorants effectuent leur projet doctoral au sein d'une des 9 unités de recherche rattachées à l'école doctorale de l'UTC, (8 laboratoires UTC et l'unité de recherche InTeRACT de l'Institut polytechnique UniLaSalle Beauvais), dans un environnement scientifique et technologique exceptionnel, potentiellement en lien avec le secteur industriel ou dans un contexte international. Les docteurs de l'UTC acquièrent des compétences scientifiques et techniques mais également transversales leur donnant accès à des carrières de haut niveau dans les mondes académique ou industriel.

Le double diplôme UTC/ EDHEC – Bachelor IDM Ingénierie Digitale et Management

Ce cursus en 4 ans permet de développer une double compétence en sciences de l'ingénieur et en sciences de gestion au travers d'un partenariat UTC/EDHEC Business School. Le parcours repose sur des fondamentaux puis une spécialisation dans l'une des 3 majeures proposées : Marketing, Finance ou Ingénierie. Il s'organise en 2 années à l'UTC puis 2 années à L'EDHEC (campus de Lille) avec des enseignants des 2 établissements qui interviennent chaque semestre : un programme hybride riche des compétences complémentaires pour répondre aux évolutions de la société et offrir des profils capables de s'adapter aux nouveaux métiers du Digital et du Management.

Présentation des instances

Élus et représentants dans les instances

Gérer l'établissement au quotidien, prendre les meilleures décisions pour son avenir, **mettre en oeuvre les projets définis**..., telles sont les missions des différentes structures de direction, d'administration et d'orientation de l'UTC. En tant qu'étudiant, vous êtes «citoyen» et participez à la vie «politique» de l'UTC en siégeant dans ses instances ou en votant pour vos représentants. De nombreuses personnalités extérieures participent également aux instances, traduisant la volonté d'ouverture de l'UTC vers le monde de l'entreprise et de l'industrie.

Le conseil d'administration (CA)

Le CA de l'UTC détermine la politique générale de l'établissement. Il se prononce sur l'organisation générale des études, ainsi que sur les programmes de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale, propose les mesures propres à favoriser la vie de la communauté, vote le budget et approuve les comptes, fixe la répartition des emplois qui sont alloués par les ministres compétents, autorise le directeur à engager toute action en justice, approuve les accords et conventions signés par le directeur.

Le conseil scientifique (CS)

Le CS est consulté sur les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que la répartition des crédits de recherche. Il assure la liaison entre enseignement et recherche, notamment dans le 3° cycle. Il est consulté sur les programmes de formation initiale et continue, sur les demandes d'habilitation à délivrer les diplômes nationaux, sur les projets de création ou de modification des diplômes d'établissement.

Le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)

Le CEVU est consulté sur les orientations ainsi que sur la répartition et l'organisation des enseignements en formation initiale et continue. Il instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières d'enseignement. Il examine toutes les questions relatives à la vie étudiante, aux activités de soutien, à la bibliothèque, aux oeuvres universitaires et scolaires...

Présentation des instances

Le comité de direction

Il est composé du directeur, du directeur général des services, du directeur adjoint, des directeurs de département et de membres invités. Le comité de direction est chargé d'assister le directeur dans la mise en oeuvre la politique définie par le CA et d'assurer la direction et la gestion de l'université. Il est présidé par le directeur de l'UTC.

Le conseil de département

Dans chaque département (GB, GI, GP, GU, IM et TSH), les directeurs sont assistés d'un bureau qu'ils président. Le règlement intérieur détermine pour chaque département le nombre de membres du bureau et le nombre de représentants de chacune des catégories suivantes: enseignants-chercheurs, étudiants y compris 3° cycle, BIATSS et personnalités extérieures. Le bureau peut être consulté sur toute question relevant de la vie du département, de portée générale ayant une incidence sur l'organisation et les activités du département.
Il donne son avis sur les programmes d'enseignement, participe à l'élaboration du budget du département et propose au directeur de l'UTC la nomination du directeur de département.

Le conseil de perfectionnement du master

Il est composé des responsables de mention du master, du directeur formation et pédagogie, du directeur de l'école doctorale, de représentants étudiants et de personnalités extérieures (représentants du secteur socio-économique). Il veille à la cohérence de l'ensemble de la formation et en définit les grandes orientations pédagogiques, en accord avec la politique de l'établissement et relativement aux débouchés dans les secteurs de recherche et socio professionnels concernés, dans le cadre du contexte national, européen et international, –il définit les conditions d'admission de suivi et d'obtention du diplôme master.

Le conseil de l'école doctorale (CED)

Le conseil de l'école doctorale (CED) se compose de 4 membres extérieurs et 16 membres internes. Le conseil de l'école doctorale adopte le programme d'actions de l'école doctorale et gère, par ses délibérations, les affaires relevant de l'ED. Il émet des avis concernant l'organisation, le fonctionnement de l'école doctorale ainsi que sur le dispositif de formation et de suivi des doctorants. Il veille au respect des principes de la charte des thèses de l'établissement et attribue les allocations de recherche. Il examine les demandes des entités externes de recherche qui voudraient rejoindre l'école doctorale comme unité d'accueil des doctorants.

Présentation de la recherche

Plate-forme technologique réunissant **8 unités de recherche**, l'UTC est engagée dans l'interdisciplinarité et ouverte sur les problématiques de son environnement.

Vous trouverez de plus amples informations sur:
https://www.utc.fr/recherche/les-unites-de-recherche-de-lutc/

Départements/établissements	Génie biologique UTC	Génie des procédés UTC	Génie informatique UTC	Génie urbain UTC	Ingénierie mécanique UTC	Technologie et sciences de l'homme UTC
Unités de recherche	**UMR 7338 BMBI** Biomécanique et Bioingénierie	**EA 4297 TIMR** Transformations Intégrées de la Matière Renouvelable	**UMR 7253 Heudiasyc** Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes	**EA 7284 Avenues** Modélisation multi-échelle des systèmes urbains	**FRE 2012 Roberval** Unité de Recherche en Mécanique	**EA 2223 COSTECH** Connaissance, Organisation et Systèmes Techniques
	UMR 7025 GEC Génie Enzymatique et Cellulaire		**EA 2222 LMAC** Laboratoire de Mathématiques Appliquées de Compiègne			

2. LES FORMATIONS DE L'UTC

Présentation de l'enseignement

Direction à la formation et à la pédagogie (DFP)
Etienne Arnoult

Responsable des formations ingénieurs
Antoine Jouglet

Admissions Orientation
Valérie Kopinski

Administration des études
Xavier Fallard

Pôle relations formation-entreprises
Danny-Laure Lavillette
Apprentissage : Karine Sliwak
Stages : Boris Vidolov
Taxe apprentissage : Corinne Ledrappier
Offre campus : Marion Lecostey

Moyens de l'enseignement
Geneviève Boufflet

Sport
Arnaud Vannicatte

Formation continue
François Velu

Tronc commun (TC)
Antoine Jouglet – Patrick Lanceleur

Humanités et technologie
Nicolas Salzmann

Bachelor Ingénierie Digitale et Management UTC/EDHEC
Nathalie Darène

Technologie et sciences de l'homme (TSH)
Michaël Vicente

Filière transversale
Thierry Gidel

Responsable des formations masters
Sandrine Morandat

Direction de l'école doctorale
Christine Prelle

LA FORMATION D'INGÉNIEUR

Organisation des études d'ingénieur

Présentation de la direction à la formation et à la pédagogie (DFP)

Direction à la formation et à la pédagogie (DFP) : Etienne Arnoult
Assistante : Béatrice Legent-Ramonell

Admissions orientation
Valérie Kopinski
Secrétariat :
Christèle Hammermuller

Administration des études
Xavier Fallard

Pôle relations formation-entreprises
Danny-Laure Lavillette

Apprentissage : Karine Sliwak
Stages : Boris Vidolov
Taxe apprentissage : Corinne Ledrappier
Offre campus : Marion Lecostey

Moyens de l'enseignement
Geneviève Boufflet
Secrétariat :
Armelle Quelen

Sport
Arnaud Vannicatte

Formation continue
François Velu
Secrétariat :
Nathalie Moutonnet

Branches et filières

Génie biologique

Murielle Dufresne
Secrétariat : M. Sawezyn

Innovation aliments et agro-ressources
C. Rossi-Rosant

Biomatériaux et biomécanique
M. Vayssade

Biomédical
S. Boudaoud

Conception et innovation de bioproduits
C. Sarde

Génie informatique

Mehdi Serairi
Secrétariat : M. Collignon
Contact apprentissage : A. Lounis & A.Victorino

Intelligence Artificielle et Science des Données
D. Lourdeaux et S.Lagrue

Ingénierie des systèmes informatiques
H. Lakhlef

Informatique embarquée et systèmes autonomes
L. Adouane

Génie des procédés

Olivier Bals
Secrétariat : C. Snoeck

Efficacité Energétique et Energies Renouvelables (3ER)
A.Bensakhria

Conception de Procédés Durables et Ressources Renouvelables (CP2R)
M. Leturia

Technologies de l'Environnement et de la Sécurité (TES)
C.Proust

Génie urbain

Eduard Antaluca
Secrétariat : N. Dobaire

Bâtiment
F. Lamarque

Aménagement, Mobilité et Transport
C. Henriot

Ingénierie mécanique

Nicolas Dauchez
Responsables de suivi : JL. Dulong & P. Revel
Secrétariat : M. Pellarin
Contact apprentissage : PE. Mazeran

Acoustique et vibration industrielles
J.D. Chazot

Conception mécanique intégrée
M.Bricogne-Cugnières

Données et fiabilité pour l'industrie
N. Boudaoud

Ingénierie du design industriel
E. Corbasson

Mécatronique, actionneurs, robotisation et systèmes
C.Forgez

Matériaux et innovation technologique
J. Marteau

Production intégrée et logistique
M. Bosch

Simulation pour l'ingénierie mécanique
L. Cauvin

Ingénieur UTC

Organisation des études d'ingénieur

Schéma des études

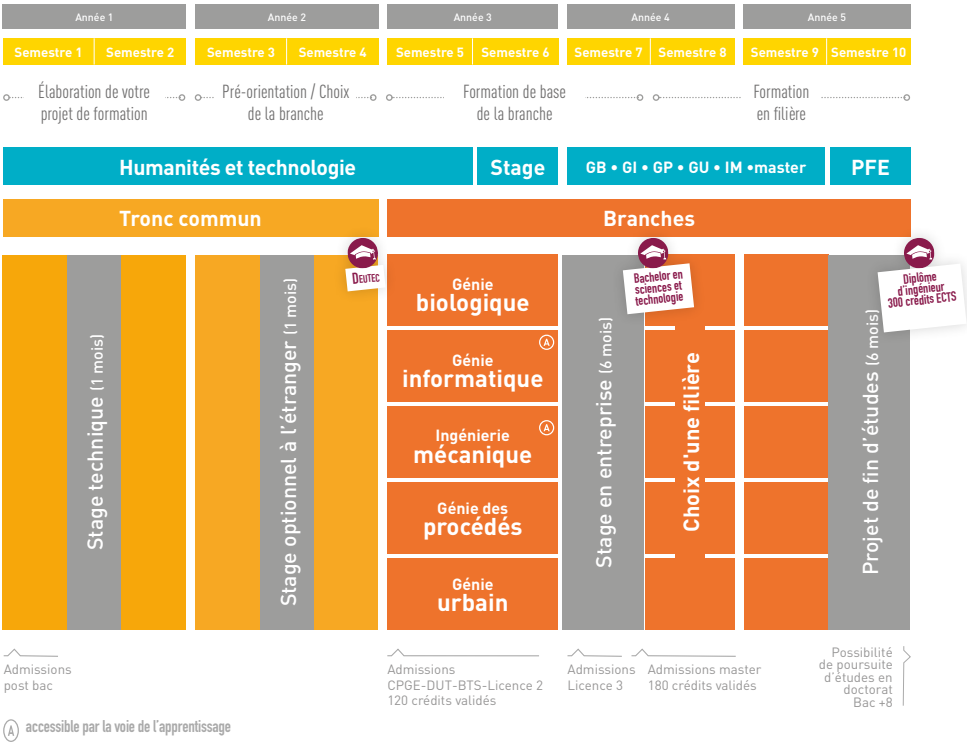

Pour atteindre ses objectifs de formation, l'UTC dispose d'une structure pédagogique flexible lui permettant d'adapter constamment ses formations aux besoins nouveaux des entreprises et de la société.

Les 5 années d'enseignement sont divisées en **10 semestres de 16 semaines chacun**. Les études sont conçues de façon arborescente : le premier cycle (tronc commun) puis le cycle ingénieur (branche).

Au cours de chaque semestre, vous avez le choix entre un nombre d'Unités de Valeur d'enseignement (UV) correspondant à votre niveau et à votre profil d'études (au maximum 36 crédits par semestre).

Les UV sont regroupées en catégories :
- connaissances scientifiques (CS)
- techniques et méthodes (TM)
- technologie et sciences de l'homme (TSH)
- projets et périodes de travail à l'extérieur (SP)

Pour obtenir votre diplôme vous devez acquérir un nombre minimum de crédits dans chacune de ces catégories.
(voir règlement des études page 52)

Le diplôme d'ingénieur confère le grade de master.

Organisation des études d'ingénieur

Tronc commun - cycle préparatoire

Les études de tronc commun dispensent une formation à la fois disciplinaire et méthodologique.

Le tronc commun permet :
• d'aborder toutes les disciplines scientifiques : mathématiques, physique, chimie,... et les disciplines techniques : informatique, dessin technique, construction,
• d'améliorer votre aptitude à communiquer par écrit et oral, en français et en langue étrangère,
• d'apporter une ouverture sur les sciences humaines et sociales,
• d'acquérir l'autonomie nécessaire à un futur ingénieur.

Cette période de formation vous permet également de découvrir le monde de l'entreprise, de confirmer vos motivations et surtout de faciliter votre choix de branche.

Contacts : antoine.jouglet@utc.fr
patrick.lanceleur@utc.fr

Validation des crédits pour un passage en branche

Pour passer en branche au bout de 3 ou 4 semestres, vous devez obtenir au minimum 102 crédits de tronc commun avec un minimum de :

Connaissances scientifiques (CS)	48 crédits
Techniques et méthodes (TM)	24 crédits
Technologie et Sciences de l'Homme (TSH)	24 crédits
Stage court TN05 ou TN07	6 crédits

Pour passer en branche au bout de 5 semestres, vous devez obtenir au minimum 120 crédits de tronc commun avec un profil minimum de formation identique au précédent.

Organisation des études d'ingénieur

Aide au choix des UV en tronc commun

Attention

Dans la suite du document, les codes d'UVs sont employés pour faciliter la concision de l'information et pour représenter un ensemble de connaissances/concepts/outils **qui peuvent être aussi acquis de manière autodidacte ou dans d'autres formations.**

Une UV « incontournable » ou « recommandée » ou « en prérequis » ne signifie pas pour autant qu'elle est forcément indispensable pour suivre un cursus ou une UV ni qu'elle doit avoir été forcément validée. Il s'agit avant tout de prendre conscience des difficultés à anticiper si elle n'a pas encore été suivie.

Les incontournables pour assurer des prérequis transversaux :

UVs qui offrent un certain nombre d'outils/concepts considérés comme acquis dans un nombre important d'UVs de TC ou de branche (quel que soit le domaine scientifique).

MT02, MT03, MT22, MT23, SY01, PS90/NP90, INF1

Les incontournables pour une bonne culture scientifique ou technique de l'ingénieur (quelle que soit la future branche envisagée) :

UVs dont les éléments sont fondamentaux quelle que soit la branche envisagée.

SV01, CM11, NF93, PS04, PS21, PS93/94, PS23, TN01

Les UVS recommandées pour préparer sa future branche :

UVs faisant particulièrement écho à d'autres éléments étudiés dans une branche ou qui représentent un prérequis fort pour des UVs de cette branche. Une UV « recommandée pour préparer une branche » ne signifie pas qu'elle n'est pas utile dans les autres branches. De manière générale, toute UV de TC représente un acquis intéressant quelle que soit la branche envisagée.

GB : SV01, SV02, CM13, CM11 recommandées

GP : PS04, TF11, CM11, CM04 recommandées ; CM12, CM13 souhaitables

GI : INF1, NF92, NF93, NF02, NF16, INF2 recommandées, MT94 et SY10 intéressantes

IM : PS21, PS22, TN06, TN01, TN02, TN03 recommandées ; PS23 et EL02 souhaitables ; PS24, SY10 intéressantes

GU : SU01, UR02, PS21, PS04, INF1, NF92, TN06, SO05 recommandées ; PS93/94 souhaitables ; PS24 intéressante

Label IS : IS02 recommandée

Les prérequis recommandés :

CM11 avant CM13 et CM13

PS04 souhaitable avant CM12 et CM04

INF1 souhaitable avant NF93 (attention NF93 est seulement à l'automne)

INF1 avant INF2

MT01 avant MT02 (uniquement en TC1 pour les étudiants n'ayant pas suivi la spé. Maths en terminale).

MT02 avant MT22

MT03 avant MT23

MT22 avant SY01

MT22, MT23 obligatoires avant MT94

INF1 avant MT94

INF1, NF93 avant NF16

PS21 avant PS22 (attention PS22 est uniquement à l'automne), avant TN06 et avant PS66

PS22 souhaitable au moins en parallèle de TN06 (attention PS22 est uniquement à l'automne)

PS90/NP90 au moins en parallèle de PS93/94

PS90/NP90 au moins en parallèle de CM11

PS90/NP90 au moins en parallèle de PS04

TN01 avant TN03 et TN02

TN01 avant TN06

TN03 avant TN02

PS94, MT23 avant EL02

CM11, MT02, MT03, PS21 avant PS24 ; CM12, PS23, PS66 au moins en parallèle de PS24

Ingénieur UTC

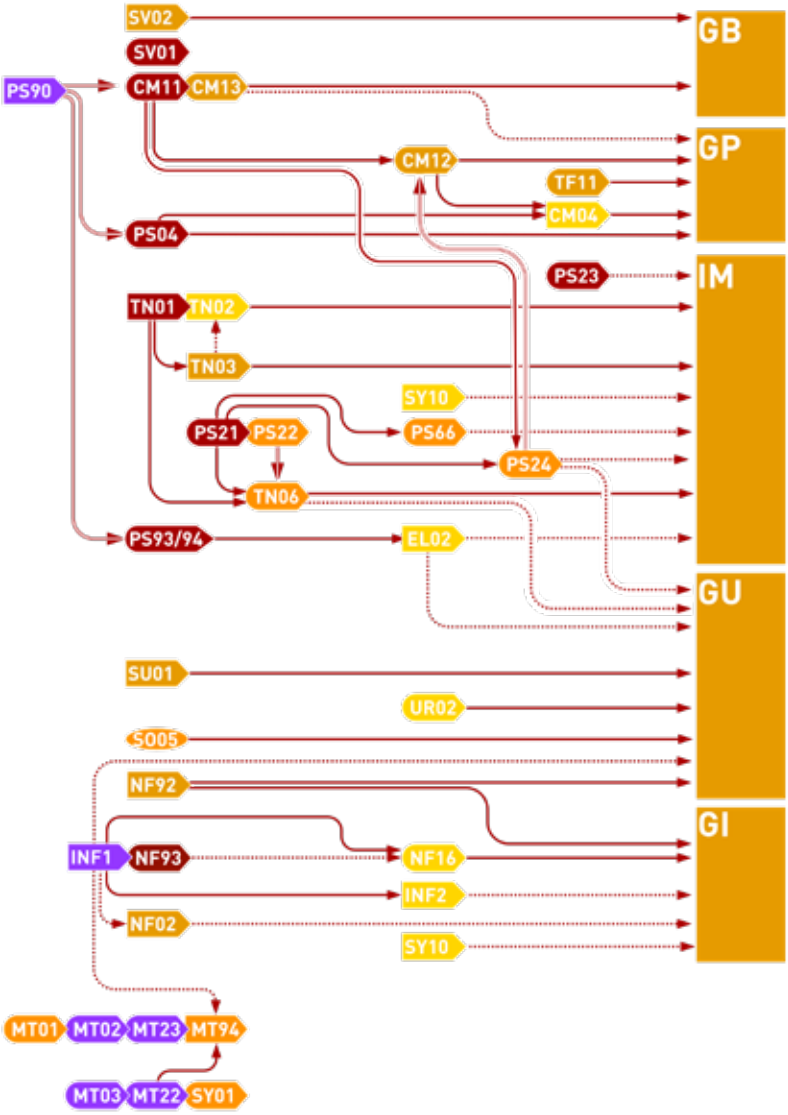

Organisation des études d'ingénieur

Conseils pour le choix de vos langues

- Attention, vous ne pouvez suivre que 3 langues au maximum sur l'ensemble du TC. De plus, une seule UV d'initiation est possible (normalement après validation de B2 en anglais).
- Privilégiez l'approfondissement des langues.
- Pour les langues entamées au niveau initiation (notamment le chinois et le japonais), pensez à le faire tôt dans votre cursus pour avoir le temps de les approfondir.

Conseils particuliers dans le cas d'une UV d'anglais (pour les TC2 et plus)

Afin d'obtenir des groupes homogènes, nous vous conseillons la répartition / l'orientation suivante, selon vos résultats en anglais au baccalauréat général :

- Résultat au bac inférieur à 14 : nous vous conseillons une inscription en LA12.
- Résultat au bac supérieur à 14. Nous estimons que le niveau B1 est atteint. Inutile de vous inscrire en LA12.
- Résultat au bac entre 14 et 17, nous vous conseillons LA13.
- Résultat au bac et moyenne de l'année supérieurs à 17 : vous pouvez envisager directement LA14, LB14 ou LC14, surtout si vous étiez en section européenne ou si vous avez fait des séjours dans un pays anglophone.

Organisation des études d'ingénieur

Cursus Humanités et Technologie

Comment orienter le développement technologique au service de hautes valeurs humaines et sociétales ?
Le cursus Humanités et Technologie est un parcours de préparation à l'ingénierie qui s'adresse aux bacheliers désirant tisser sciences, techniques et sciences humaines afin d'être capables, en tant qu'ingénieurs, de mieux articuler les enjeux industriels et sociaux. Ce cursus est une alternative au tronc commun historique de l'UTC. La poursuite d'études peut se faire dans chacune des 5 branches d'ingénieur.
Les enseignements sont en partie spécifiques (UV de mathématiques, de logique, de philosophie, d'histoire des sciences et des techniques) et en partie communs avec le TC.

En seconde année, un étudiant doit choisir la branche qu'il prépare, et validera ensuite 30 crédits de « spécialité » parmi une liste d'UV (principalement des UV de début de branche).

Validation des crédits pour un passage en branche

Pour passer en branche au bout de 6 semestres, vous devez obtenir au moins 180 crédits avec un minimum de :

CS & TM du programme commun	48 crédits
TSH (dont de nombreuses UV spécifiques HuTech et imposées)	52 crédits
CS & TM de spécialité GB, GI ou GU	30 crédits
Stage long en sixième semestre	30 crédits
Stage court TN05 ou TN07	6 crédits

Contact : nicolas.salzmann@utc.fr

Organisation des études d'ingénieur

Branches - cycle ingénieur

L'objectif global des branches est d'apporter une formation générale et équilibrée mais également de vous permettre d'approfondir votre savoir-faire dans un domaine plus spécialisé correspondant au choix d'une filière.

La formation commune de branche a pour objectifs :
• de donner une formation générale scientifique et technique et une compétence professionnelle générale,
• de développer les aptitudes à l'autonomie, l'initiative et la responsabilité,
• d'apporter une connaissance du milieu socio-économique,
• d'apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, en français et en langues étrangères, notamment en anglais.

Cinq branches vous sont proposées :
• génie biologique (GB)
• génie informatique (GI)
• génie des procédés (GP)
• génie urbain (GU)
• ingénierie mécanique (IM)

Les filières
Chaque branche propose entre 3 à 8 filières.
La filière a pour objectifs :
• d'apporter la compétence professionnelle spécifique au métier du futur ingénieur,
• de favoriser l'insertion professionnelle.

Filière libre
Si vous avez un projet de carrière qui ne s'intègre pas dans une filière de votre branche, vous pouvez construire la filière libre. Un tel cursus ne peut être accepté que s'il forme un ensemble cohérent et correspond aux principes généraux de la formation d'ingénieur UTC.

Vous devez compléter et retourner l'imprimé disponible au SAE.

Une filière transversale est proposée dans tous les départements
Management des projets innovants (MPI)
www.filierempi.fr

Validation des crédits

Pour la validation de votre formation en branche, il est nécessaire d'obtenir au minimum un nombre total de 120 crédits avec une répartition minimale suivante par catégorie :

• 84 crédits « connaissances scientifiques (CS) » et « techniques et méthodes (TM) », dont au moins :

Connaissances scientifiques (CS)	30 crédits
Techniques et méthodes (TM)	30 crédits
Crédits (CS) ou (TM) relevant du profil commun de la branche	60 crédits

• 28 crédits TSH

Organisation des études d'ingénieur

Le diplôme d'ingénieur par apprentissage

Le diplôme d'ingénieur de l'UTC est accessible, pour les spécialités mécanique et génie informatique, par la voie de la formation par apprentissage.

En mécanique, les deux parcours proposés (conception et industrialisation) permettent de couvrir un large panel de métiers, de la R&D à la production en passant par le bureau d'étude et les méthodes.

En informatique, les 2 parcours proposés (ingénierie logicielle et infrastructure des systèmes d'information) ouvrent les portes des métiers du développement logiciel, de la gestion de projet informatique, de l'ingénierie réseaux et sécurité, etc.

Le diplôme d'ingénieur par la formation continue

L'UTC est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur au titre de la formation continue.

Cette formation est ouverte aux personnes ayant un niveau Bac +2, d'un diplôme équivalent +3 ans d'expérience reconnu par le jury d'admission. L'organisation des enseignements en UV permet d'ajuster et d'individualiser les parcours de la formation en fonction des objectifs professionnels des candidats et de leurs acquis.

La formation comprend 2 périodes :
1) Le cycle préparatoire, commun aux trois UT (UTBM, UTC, UTT), dure 8 mois. Il s'effectue à temps partiel et est compatible avec une activité professionnelle. Il peut être suivi à l'UTC ou à distance : des supports de cours spécifiques sont disponibles sur Internet.

Ce cycle est obligatoire, sauf demande d'équivalence justifiée pour les personnes ayant un diplôme scientifique ou technique supérieur à bac+2 par exemple.

2) Le cycle terminal dure 2 années à temps complet ou 3 années à temps partiel. Il comprend 3 semestres d'études ou 5 à temps partiel et 1 semestre de projet industriel. Il est possible d'effectuer un semestre d'études et/ou le projet industriel à l'étranger. La durée de la formation pourra éventuellement être réduite en fonction des acquis issus de la formation et/ou de l'expérience professionnelle.

Le diplôme d'ingénieur par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE concerne les personnes ayant une expérience de 3 ans minimum en tant que cadre technique ou assimilé, en rapport direct avec le diplôme d'ingénieur envisagé.

La validation est prononcée par un jury au vu d'un rapport d'activité et d'un entretien.

Le candidat doit prouver qu'il a les mêmes connaissances et aptitudes qu'un étudiant qui a suivi un parcours complet. Le jury de VAE se prononce sur l'étendue de la validation accordée, et le cas échéant, la nature des connaissances et des aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Pour obtenir plus d'informations sur la VAE à l'UTC, consultez : **www.utc.fr/vae**

Présentation des branches

Le génie biologique

Les filières du génie biologique sont :

- Innovation aliments et agroressources (IAA)
- Biomatériaux et biomécanique (BB)
- Biomédicale (BM)
- Conception et innovation de bioproduits (CIB)

Le génie biologique a pour vocation de former des ingénieurs ayant acquis une maîtrise suffisante des procédés biologiques et des sciences du vivant, ceci pour les exploiter industriellement et pour réaliser les outils nécessaires à la **médecine, aux industries biotechnologiques, pharmaceutiques, cosmétiques et agroalimentaires.**

Le génie biologique demande une large culture scientifique et technique puisque, pour mener à bien la mission définie précédemment, l'ingénieur aura besoin non seulement de connaissances en biologie mais aussi en informatique, physique, mécanique, chimie...

Les fonctions assurées par un ingénieur en génie biologique sont très variées et sont souvent des fonctions d'interface entre divers spécialistes.

La formation dispensée demeure suffisamment généraliste avec un tronc commun et deux orientations principales : **le génie biomédical et les biotechnologies**.

Présentation des branches

Le génie informatique

Les filières du génie informatique sont :

- Intelligence artificielle et science des données (IAD)
- Ingénierie des systèmes informatiques (ISI)
- Informatique embarquée et systèmes autonomes (INES)

L'ingénieur en génie informatique doit être un acteur de la mutation technologique de **tous les secteurs de l'économie vers le numérique**. Il est un généraliste capable d'analyser les besoins, de proposer des solutions et d'encadrer leur mise en oeuvre. La formation proposée garantit un niveau homogène sur les fondamentaux de la profession tout en préservant les qualités d'esprit d'innovation, de capacité d'adaptation et d'intégration qui font la force des ingénieurs UTC.

La branche de génie informatique a mis en place un enseignement autour de trois lignes directrices :

- la définition d'un ensemble de connaissances minimales partageable par tous les diplômés,
- une structuration par filière,
- la mise en oeuvre d'une pédagogie favorisant l'apprentissage d'une méthodologie expérimentale au travers d'ateliers correspondant aux filières.

Les filières proposées résultent de l'analyse de trois contraintes fortes : la participation active de plusieurs entreprises dans la constitution du projet et dans la formation, des sujets de projets de fin d'étude en quantité suffisante et enfin l'existence d'un marché de l'emploi qui apparaisse suffisamment pérenne. La mise en place d'ateliers dans les filières favorise l'apprentissage d'une méthodologie liée à un travail expérimental plus important que les traditionnels TP académiques.

La formation propose trois filières répondant à ces critères. Chacune d'entre elles est pilotée par un comité pédagogique composé d'enseignants et de cadres d'entreprise, animé par un responsable de filière.

Les élèves ingénieurs ont la possibilité de suivre leur formation par la voie de l'apprentissage.

Présentation des branches

Le génie des procédés

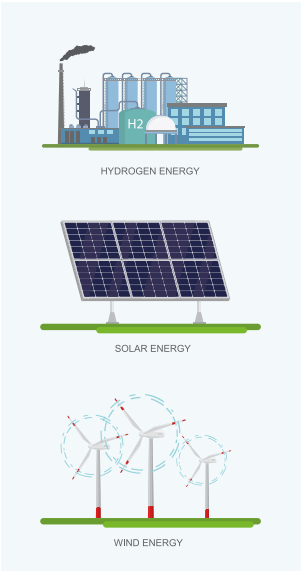

Le génie des procédés, carrefour de disciplines, rassemble des connaissances et des savoir faire qui permettent la **transformation industrielle des matières premières naturelles** ou **synthétiques** en des **produits élaborés** par succession d'opérations. On y ajoute actuellement les préoccupations de réduction des impacts et de maîtrise des risques.

Concevoir un procédé de transformation, conduire son développement du laboratoire à l'échelle industrielle, assurer son fonctionnement optimal, tel est le rôle de l'ingénieur de génie des procédés.

La formation repose sur des connaissances fondamentales en **thermodynamique**, **mécanique des fluides**, **phénomènes de transfert**, **calcul de réacteurs** et sur une bonne maîtrise des méthodes de calcul et de l'informatique.Presque tous les secteurs sont ouverts à l'ingénieur GP : chimie, parachimie, industries agroalimentaires, pharmacie, cosmétiques, traitement des eaux et des déchets, et bien sûr énergies...

Les filières du génie des procédés sont :

- Efficacité énergétique et énergies renouvelables (3ER)
- Conception de procédés durables et ressources renouvelables (CP2R)
- Technologies de l'environnement et de la sécurité (TES)

Présentation des branches

Le génie urbain

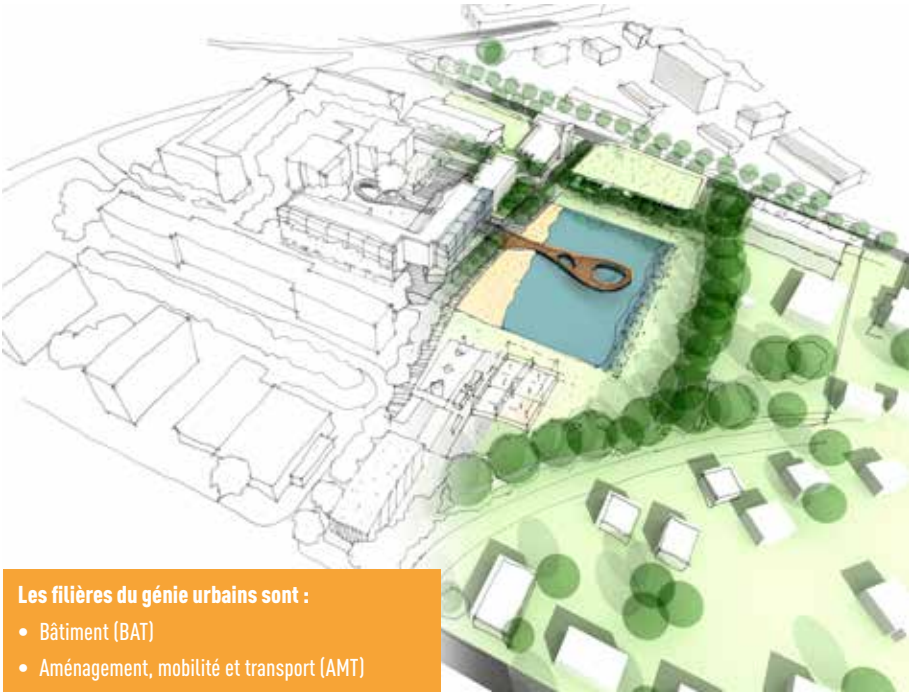

Les filières du génie urbains sont :

- Bâtiment (BAT)
- Aménagement, mobilité et transport (AMT)

L'enseignement du génie urbain vise à former des ingénieurs préparés à intervenir dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre aux échelles du territoire, de la ville et du bâti.

Cet ingénieur doit savoir approcher de manière scientifique les multiples systèmes qui composent ces différentes échelles (transport, énergie, eau ...).

Le profil commun de la branche GU est agencé en trois familles d'enseignements :

- les sciences pour l'ingénieur qui regroupent les connaissances scientifiques fondamentales que l'ingénieur GU doit savoir maîtriser,
- les bases théoriques de la branche qui doivent l'aider non seulement à comprendre les systèmes urbains contemporains, mais encore à agir rationnellement sur leur devenir,
- les outils et méthodes professionnels qui regroupent les savoirs technologiques indispensables à l'ingénieur GU dans l'exercice de ses missions aux échelles du territoire, de la ville et du bâti.

Présentation des branches

Ingénierie mécanique

Le département ingénierie mécanique vise à former des ingénieurs généralistes capables de répondre aux attentes des acteurs de tout secteur industriel nécessitant les compétences d'un ingénieur en mécanique.

Les filières d'ingénierie mécanique sont :

- Acoustique et vibration pour l'ingénieur(e) (AVI)
- Conception (CPT) *proposée par apprentissage*
- Conception mécanique intégrée (CMI)
- Données et fiabilité pour l'industrie (DFI)
- Industrialisation (IND) *proposée par apprentissage*
- Ingénierie du design industriel (IDI)
- Mécatronique, actionneurs, robotisation & systèmes (MARS)
- Matériaux et innovation technologique (MIT)
- Production intégrée et logistique (PIL)
- Simulation pour l'ingénierie mécanique (SIM)

La formation permet donc de couvrir un large spectre de secteurs d'activités tels que l'automobile, le ferroviaire, la construction navale, l'aérospatial, l'aéronautique, la biomécanique, l'énergie, la transformation des matériaux, la robotique, l'édition de logiciels métiers, les cabinets d'études et conseils...

L'ingénieur mécanique de l'UTC s'intègre naturellement dans tous ces domaines, et intervient tout au long du cycle de vie des produits industriels à travers les différentes phases d'un projet: recherche et développement, avant-projet, développement, industrialisation, production, exploitation, recyclage ...

Technologie et sciences de l'homme

Situations de l'ingénieur contemporain : le projet pédagogique TSH

Le département TSH propose des enseignements relevant des sciences de l'Homme, qui conduisent au coeur des situations quotidiennes de l'ingénieur contemporain. Ces enseignements sont organisés selon trois types de situation rencontrés :

- des situations de conception,
- des situations de communication,
- des situations d'organisation et de management.

Ce projet pédagogique est soutenu et alimenté par les travaux conduits par l'unité de recherche Costech (Connaissance, Organisation et Systèmes Techniques) et l'unité de recherche et développement ICS (Ingénierie des Contenus et des Savoirs).

Concevoir, communiquer, organiser et manager

Pour ces trois types de situation, d'importance pédagogique équivalente, les étudiants sont invités à combiner, de manière équilibrée, des démarches/pratiques et des connaissances issues de différentes disciplines des sciences de l'homme (cf. tableau ci-dessous).

Pour les **situations de conception**, les étudiants pourront combiner :

- des démarches et des pratiques de conception (ou d'éco-conception) et de réalisation de documents audiovisuels, multimédias ou hypermédias , de design industriel ou graphique...
- et des connaissances (en sciences cognitives, en philosophie, en épistémologie...) relatives à la manière dont la technique (que l'on conçoit) peut affecter les activités humaines (de perception, de connaissance, d'organisation...) et aux statuts/rôles des savoirs hétérogènes (issus des sciences, de la logique, de la technologie, de l'art...) que les activités de conception mettent en jeu et conjuguent.

C'est une spécificité de l'UTC de conduire les étudiants à combiner ces deux types de regard sur l'activité de conception de l'ingénieur.

Pour les **situations de communication**, les étudiants pourront combiner :

- des démarches et des pratiques de communication en langue (anglais, allemand, espagnol, japonais, portugais, italien, chinois, français langue étrangère mais également dans divers contextes (théâtre, musique, parole publique, documentation technique...),
- et des connaissances (issues notamment des sciences de l'information et de la communication) sur le fonctionnement et les enjeux contemporains de la communication (langage(s), industries culturelles, usages des technologies contemporaines, communication scientifique...).

L'ensemble vise à contribuer à la formation d'un «ingénieur communicant» compétent.

Technologie et sciences de l'homme

Pour les **situations d'organisation** et de management, les étudiants pourront combiner :

• des démarches et des pratiques de pilotage, qu'elles soient transversales (conduite de projet innovant, interculturalité…) ou associées aux grandes fonctions de l'entreprise (organisation de la production ressources humaines, marketing, orientations stratégiques…),

• et des connaissances permettant de comprendre les transformations contemporaines du capitalisme (innovation et organisation en réseau, passage à une économie du numérique, de plus en plus immatérielle, internationalisation et financiarisation…) et d'en analyser les enjeux en termes de conditions d'émergence de l'innovation, de stratégie compétitive, de propriété intellectuelle, d'éthique…

Ces enseignements intègrent l'évolution du métier d'ingénieur, de plus en plus associé à des prises de décision dans un environnement complexe. Les étudiants peuvent approfondir, de surcroît, leurs compétences en organisation et en management dans la filière transversale Management des Projets Innovants.

Quel parcours au sein des UV TSH ?

Afin de construire un parcours cohérent d'UV TSH nous vous invitons, prioritairement, à approfondir les situations proposées («concevoir», «communiquer», «organiser et manager»), c'est-à-dire à suivre des UV relevant des deux types de savoir («démarches et pratiques», «connaissances») engagés par chacune de ces situations.

Par ailleurs, ces parcours seront d'autant plus intéressants qu'ils seront articulés aux projets personnel et professionnel des étudiants.

Technologie et sciences de l'homme

	démarche et pratiques	connaissances
concevoir		
communiquer		
organiser et manager		

Pour approfondir : les mineurs
Les étudiants peuvent également approfondir leur formation TSH en choisissant un de nos mineurs. Ils permettent au futur ingénieur d'acquérir, via un cursus spécifique d'enseignement, une seconde spécialité (en plus de la filière). Il existe actuellement six mineurs (détails pages 33 à 35).

Langues

L'enseignement des langues vise non seulement à améliorer les compétences linguistiques des étudiants, mais aussi à les sensibiliser aux questions et problématiques liées à la communication et à la culture.

Le diplôme d'ingénieur UTC est attribué aux étudiants ayant atteint **en anglais le niveau B2 du Cadre européen commun de référence** pour les langues du Conseil de l'Europe.
Ce niveau est validé :
- par un test externe certifiant un niveau B2
- et par la validation d'une UV d'anglais de niveau B2 minimum.

À noter : l'obtention d'un niveau C1 en anglais et d'un niveau B1 dans une deuxième langue est vivement conseillée.

Règles générales

Étudiants entrés en TC :
- 3 langues maximum sur l'ensemble du TC
- une seule UV d'initiation possible en TC (après validation de B2 en anglais).
- 4 langues maximum sur l'ensemble du cursus UTC, sauf cas particulier (4e langue autorisée si niveau C1 validé en anglais).

Étudiants arrivés en branche :
- une seule UV de langue possible en GX01 : anglais
- anglais obligatoire chaque semestre de branche tant que B2 n'est pas validé, sauf cas particulier
- maximum 1 UV d'initiation pendant le cursus après voir validé B2 en interne (sauf dérogation si départ à l'étranger par exemple).
- pas d'UV d'initiation en GX 05 sauf dérogation (demande dûment motivée).

Règles communes :
maximum de 2 UV de langues par semestre. Si 2 UV de langues, l'une des deux doit être de niveau 2 minimum.

Étudiants en convention:
B2 validé en français avant autre inscription en langues.

Technologie et sciences de l'homme

Tableau récapitulatif des enseignements des langues proposées

	Niveaux du Cadre Européen				
	A1	A2	B1	B2	B2+/C1
Allemand	LA00	LA01	LA02	LA03	LA04 LB04
Anglais		LA11	LA12	LA13	LA14 LB14 LC14 LD14
Espagnol	LA20	LA21	LA22	LA23	LA24 LB24
FLE		LA91	LA92	LA93	LA94
Portugais	LG40	LG41	LG42		
Italien	LG50	LG51	LG52	LG53	

Dans une logique d'approfondissement, nous proposerons des UV (LA15 et LA95) de niveau C2 en anglais et en FLE, sous réserve de validation.
*CECRL:
A = utilisateur élémentaire
B = utilisateur indépendant
C = utilisateur expérimenté

	Initiation	A1	A1+/A2	A2/B1
Japonais	LG30	LG31	LG32	
Chinois	LG60	LG61	LG62	LG63

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site :
http://langues.tsh.utc.fr

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Mineur	**Communication, controverses, Technologie – CCT** Les ingénieurs sont appelés à prendre des décisions dans des contextes de plus en plus incertains, les technologies, qu'ils participent à développer, ont des conséquences difficilement prédictibles sur l'environnement, la société, le droit (ex. enfouissement des déchets nucléaires, OGM, persistances des **données** personnelles dans les environnements numériques). Elles suscitent de nombreuses interrogations et controverses, sur le Web en particulier. Ce mineur entend préparer les élèves ingénieurs à comprendre ces interrogations et analyser ces controverses en vue de faciliter ces prises de décision délicates. Mots clés : controverses, innovations technologiques, humanités numériques **moodle.utc.fr/course/view.php?id=642** http://cct.ens.utc.fr/accueil	**SISTER :** **Soutenabilité et Innovation Socio-Technique Eco-ResponsableT** Ce mineur propose, à partir d'UVs et d'activités cherchant à les articuler, de développer une réflexivité sur la soutenabilité fondée sur une approche socio-technique. **moodle.utc.fr/course/view.php?id=2589**
Unités de valeur	A. 2 UV du module «penser les controverses» : SI01 - PH09 - HT01 - SI22 - SO05 - PH03 - SC22 B. 2 UV du module «analyser les controverses» : SI20 - SI24 - LO17 - SY09 - IC05 - SI28	1 UV dans chacune des catégories suivantes, lié à un travail sur la soutenabilité : Ethique / épistémologie : HE01 ; HT01 ; EI06 ; PH09 ; PH03 ; PH02 Eco/gestion : AS01 ; GE20 ; GE21 ; GE10 ; GE90 ; GE12 Citoyen : SI01 ; EI05 ; WE01 ; EI03... Projet : GE37 ; UV MPI ; TX ; PR ; TZ ; TN09 ; TN10 UV TM de branche
Langues ou séminaire	**Langue : niveau 4 obligatoire.** Séminaire (UV SI90) : UV semestrielle sous forme de 2 sessions. Propose des ateliers interactifs, des interventions extérieures, une formation technique à la communication des savoirs. Séminaire obligatoire : SI90 «Humanités numériques et controverses»	**Séminaires :** DD01 : UV séminaire (rencontres d'inter semestre et projet semestriel) Séminaire d'introduction à la soutenabilité socio-technique (en début de parcours)
Séjour à l'étranger ou atelier	**Stage de mise en situation professionnelle :** - mise en pratique enseignements CCT, - stage dans un organisme européen, - stage du cursus UTC dans le cadre de l'UV AS02 (avec accord du responsable de branche).	**Rédaction d'un « carnet de mineur » au fil du parcours :** Apports des différentes UVs / expériences quant à la soutenabilité Croisements et mutualisation des différents contenus au fil du parcours Approfondissements / synthèses

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Mineur	**Formation Internationale aux Relations Mondialisées de l'Entreprise – FIRME** L'objectif de ce mineur est de permettre à l'étudiant ingénieur de développer une vision et une réflexion globale des organisations et des stratégies d'entreprise à l'international. Parmi les débouchés professionnels de l'ingénieur, ce mineur vise plus précisément : Expatriation, travailler dans une multinationale française ou étrangère, poursuite dans les différents masters en économie/ management (dont Master APE sous réserve d'avoir obtenu suffisamment de crédits en économie). **www.costech.utc.fr/spip.php?article102**	**Philosophie, technologie, cognition – PHITECO** Au moyen d'un parcours pluridisciplinaire (sciences cognitives, philosophie, analyses de situations...), PHITECO fournit à l'étudiant-ingénieur des éléments scientifiques, philosophiques et pratique lui permettant de comprendre et d'analyser les manières dont les technologies transforment continuellement nos façons de penser, de percevoir, de raisonner et d'interagir. **http://sites.google.com/site/mineurphiteco/**
Unités de valeur	3 UV obligatoires parmi : GE22 - EI03 - GE20 - GE29 - GE90 - EI04 - GE23 - GE39 Et au moins une UV complémentaire : S005 - AS01 - IE05 - GE26 - GE21 - GE25 - GE28 - GE24 - GE12 - SIC01	Au total, 5 UV sont à obtenir au cours du cursus à l'UTC pour valider le mineur : 1 UV obligatoire : SC01 2 UV parmi SC11, SC12, PH03 2 UV parmi SC21, SC22, SC24, HE01, HE03, HT01, PH02, PH09, IC05, IC07, DI01, AS01, AS02 (stages, PFE),AS02 (techniques et méthodes)
Langues ou séminaire	Exigences quant au niveau de langue Séminaire GE 90 conseillé	SC01 : Séminaire international de sciences et technologies cognitives (5 jours à l'UTC pendant l'intersemestre pendant lesquels des chercheurs français/étrangers présentent leurs recherches sur un thème commun).
Séjour à l'étranger ou atelier	Expérience à l'étranger de 6 mois Expérience en entreprise sur des missions en lien avec l'international. Rédaction d'un livret: Il s'agit de produire une réflexion originale sur le thème de l'organisation/stratégie à l'international des entreprises de participer aux réflexions et à la diffusion de la recherche en économie/gestion et de montrer en quoi les enseignements/ projets UTC ont permis de mieux les appréhender.	Séminaire international/Analyse de situations : - AS01 et AS02 (stages, PFE) : analyse d'une situation professionnelle à partir de la perspective du mineur, - AS02 (techniques et méthodes) : analyse réflexive, au moyen des outils du mineur, des techniques, contenus et situations exploités/rencontrés/créés par l'étudiant dans la réalisation d'un projet dans une UV «techniques et méthodes» liée aux sciences cognitives (EG01, RV01, DI08, IA, SY27, BM02...).

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Mineur	**Technologies culturelles numériques – TCN** Ce mineur comporte : • un aspect technique : formats, chaînes de production, outils de création, • un aspect pratique : création de contenus, expérimentation ou usage d'outils, • un aspect culturel : impacts cognitifs, esthétiques, sociétaux, économiques. **https://moodle.utc.fr/course/view.php?id=2281**
Unités de valeur	**Un étudiant est admis au mineur TCN s'il obtient 5 UV du Mineur :** Au moins 3 UV à choisir parmi les UV dites essentielles : • 1 UV au moins parmi SI24, IC01, SI07 et SI22 • 2 UVs au moins parmi SI28, IC03, IC05, IC06, AV01 et WE01 Les autres UV parmi les UV complémentaires : IC07, PH10, GE21, GE28, IA03
Langues ou séminaire	
Séjour à l'étranger ou atelier	Chaque semestre, des ateliers proposent aux étudiants du mineur TCN des rencontres avec des intervenants extérieurs, des réflexions internes au mineur et le suivi des travaux expérimentaux en cours.

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Label Hydraulique - mécatronique

Ce label est un parcours complémentaire (sur le même principe qu'un mineur) à la filière choisie par les étudiants et est ouvert au sein de la spécialité Mécanique des titres ingénieurs UTC. Il se trouve au cœur de la chaire thématique en hydraulique et pneumatique de l'Institut de Mécatronique et bénéficie de l'appui du CETIM et des industriels de la Mécatronique via leur syndicat professionnel ARTEMA.
Ce parcours a pour objectif d'aider les étudiants à structurer leur projet professionnel pour être capable de concevoir des systèmes complexes intégrant des composants hydrauliques et pneumatiques, des compétences en ingénierie et en commande de systèmes.
Les étudiants qui suivent le label devront compléter la matrice de connaissances et compétences suivante, avant la fin de leur cycle ingénieur (i.e. valider chaque connaissance et compétence par **une** des possibilités énoncées) :
La dominante reste la mécanique et en particulier les transmissions par fluides avec une approche système dans laquelle l'électronique vient apporter sa valeur ajoutée.

Modalités

• **Démarche volontaire de l'étudiant** : Inscription auprès du titulaire de la chaire hydraulique pour définir un plan de parcours en fonction des connaissances et compétences acquises et à acquérir, en accord avec le responsable de Branche. Inscription avant le début du dernier semestre d'études.
• Obtention du label par **validation complète de la matrice des connaissances/ compétences**
• Attribution du label lors du jury de diplôme (délivrance d'un supplément au diplôme, connu des industriels de la Mécatronique et l'Hydraulique).

Contact : Emmanuel Doré : emmanuel.dore@utc.fr

	possibilités à l'UTC		possibilités hors UTC
	niveau 1	niveau 2	
connaissances			
mécanique des fluides	TN14	TF01	Formation d'origine ou stages (TN09, TN10) ou formation lors d'un semestre à l'étranger
cinématique et dynamique des systèmes	TX/PR* ou AP51	MQ18	
automatique	TX/PR*	SY04	
compétences			
connaitre et dimensionner une transmission de puissance hydraulique	TN14 ou TX/PR*		Formation d'origine ou stages (TN09, TN10) ou formation lors d'un semestre à l'étranger
concevoir, dimensionner et modéliser un système mécatronique	TN12 ou TX/PR* ou AP51		
piloter et contrôler des systèmes hydrauliques et mécatroniques	MS02 ou MC06 ou TX/PR*		

* : TX/PR en cohérence avec la connaissance ou compétence ciblée

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Label 'Mod Math'

Notre développement industriel passe par la recherche et l'innovation. De nombreux métiers de l'ingénieur, aujourd'hui très porteurs sur le marché du travail, demandent donc de plus en plus une expertise technique très fine et une bonne maîtrise des outils de modélisation mathématiques. Pour les champs directement concernés aujourd'hui, citons par exemple le développement des énergies nouvelles, l'analyse du risque, la sûreté de fonctionnement, la finance, l'épidémiologie, les biostatistiques, l'imagerie médicale et la mécanique.

Le label Modélisation Mathématique (Mod Math) est un parcours complémentaire à la filière choisie par les étudiants et est ouvert à toutes les branches de l'UTC (et à toutes les filières).

Cette formation est proposée par les enseignants-chercheurs du **Laboratoire de Mathématiques Appliquées de l'UTC (LMAC)**, spécialistes reconnus dans un large spectre des mathématiques appliquées, qui pourront en outre faire profiter les candidats de leurs nombreux contacts institutionnels et industriels.

Le label sera attribué aux étudiants qui valideront **(au moins une UV du groupe A)**, puis **(deux UV du groupe B)** ou **(1 UV du groupe B et 1 UV du groupe C)**, définis comme suit :

- **groupe A** : MT09, MT12 et NF04.
- **groupe B** : RO04, RO05 et MQ14.
- **groupe C** : BI01, MQ09, MQ19, MT10, TF02 et RO06.

Le spectre des opportunités de débouchées possibles pour un premier emploi à la sortie de l'UTC, est très large. L'ingénieur diplômé pourra trouver sa place :

- dans un emploi d'ingénieur **généraliste**, avec une réelle valeur ajoutée en **modélisation** et, de manière plus générale, dans sa capacité d'**abstraction**, qui est une qualité de plus en plus prisée par l'employeur ;
- dans un emploi d'ingénieur plus **spécialisé** dans un domaine faisant directement appel à la modélisation numérique et/ou aléatoire ;
- dans de nombreux cas, dans une cellule de **recherche et développement** ;
- dans certains cas, vers une **thèse de doctorat** en mathématiques appliquées au sein du LMAC.

Contacts :
Ahmad El Hajj : elhajjah@utc.fr
http://lmac.utc.fr/enseignements/article/label-mod-math-modelisation-mathematique

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Label Aéronautique et Espace

Le Label Aéronautique et Espace est destiné aux élèves passionnés par ces domaines et qui souhaitent orienter leur avenir professionnel à la sortie de l'UTC vers ces industries. Ce label ne remplace pas la filière, et ne remet pas en cause le caractère généraliste de la formation d'ingénieur.

Actuellement ce label est ouvert aux étudiants IM.

L'étudiant détenteur du label possédera, en plus des compétences de sa branche, un ensemble de compétences supplémentaires :
- apportées en particulier par l'un au moins des stages TN09 et/ou TN10 qu'il devra réaliser dans le domaine aéronautique ;
- apportées par le BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique), que tout candidat au label devra valider, avec des points plus ou moins approfondis (ces compétences peuvent évidemment être validées par un niveau supérieur comme un Brevet de base ou un PPL).

Son parcours au sein de la formation IM comportera un certain nombre de contraintes garantissant une formation de haut niveau sur des points très spécifiques (comme par exemple en mécanique des fluides numériques appliquée à l'aérodynamique d'un aéronef), et une validation d'un ensemble de compétences générales du domaine :
- connaissance des principes du vol et de l'aérodynamique,
- connaissance de la structure et la fabrication des aéronefs,
- connaissances des procédures qualités en vigueur dans ce domaine,
- connaissance de la navigation et des réglementations...

Il sera également sensibilisé aux métiers de ce domaine au travers d'investissements individuels ou associatif :

- approfondissement d'une problématique liée à la conception, à l'industrialisation ou à la maintenance de systèmes aéronautiques ;
- participation à un projet de type PR, en groupe, sur une application aéronautique ;
- TN09 ou TN10 dans une entreprise du secteur aéronautique et spatial.

Le label sera attribué après analyse d'un porte-folio permettant de situer l'étudiant par rapport à un référentiel de compétences.

Ces compétences peuvent également être acquise après un double diplôme dans des filières aéronautiques avec lesquelles nous avons des partenariats.

Responsable

Les autres enseignements

Formations transversales, parcours...

Label transversal Ingénierie Soutenable (IS)

La gravité de la situation écologique contemporaine requiert le déploiement d'une ingénierie soutenable à la fois différente et complémentaire de l'ingénierie classique. Cette nouvelle ingénierie repose à l'UTC sur trois piliers : **l'approche et la modélisation systémiques, la démarche de low-technicisation, le recul critique sur nos propres cultures**.

Les étudiant·es ayant suivi ce label seront capables non seulement de contribuer à la nécessaire transformation des entreprises, mais aussi d'intégrer des organismes dédiés à la transition écologique ou encore de créer de nouvelles activités en adéquation avec les enjeux de soutenabilité.

Modalités d'obtention :

- Validation de 5 UV "IS"
  - 4 UV CS/TM dont 1 CS et 1 TM
  - 1 TSH
- **Réalisation d'un portfolio**

Inscription

La demande d'inscription au label IS se fait par l'envoi d'un mail de motivations au référent label IS de son département.

Référents / coordinateur du label IS

GB : Adrian Troncoso-Ponce : adrian.troncoso-ponce@utc.fr

GI : Benjamin Lussier & Ghada Jaber : benjamin.lussier@hds.utc.fr ghada.jaber@hds.utc.fr

GP : Elias Daouk : elias.daouk@utc.fr

GU : Nassima Voyneau : nassima.voyneau@utc.fr

IM : Delphine Brancherie : delphine.brancherie@utc.fr

Coordinateur du label
Hugues Choplin : hugues.choplin@utc.fr

© Énergies-sb/ Innoventum

Éolienne en bois

Type d'UV	GB	GI (FISE)	GP	GU	IM	GI (FISA)
CS	BL22, BL30, BL40, MQ17*	SR02, SR04*	TF01*, TS02	TF01*, UB08, UB09, UB10	MQ17*, TF01*	AI26, AI05*
TM	BL16, BM02*, BM03*, BM08*, BT03*, BT07, BT10*, BT21, BT22, IS02, TSN2*, GE37*, TX*/PR*/TZ*	IA03*, IS02, LO23, MI01, RV01*, SR03, SR08*, GE37*, TX*/PR*/TZ*	EV02, EV03, TH02, TS01, TF71, GE37*, TX*/PR*/TZ*	EV03, IS02, UR05, AP*, GE37*, TX*/PR*/TZ*	DD02, IS02, SY03*, SY10 GE37*, TX*/PR*/TZ*	AI11*, AI12, AI13, AI16, AI14*, TX*/PR*/TZ*
TSH	DD01, EI03*, EI06, GE90, HE01*, HT01, PH02*, PH03*, PH09*, SI01*, SI90*					SH02*

Les UV dôtées d'une * sont des UV dont la validation au sein du label se fera en fonction du projet de l'étudiant·e

Les autres enseignements

Formations transversales, parcours...

Label Recherche & Développement

Le rôle de la R&D dans une entreprise est central puisqu'il permet de démarquer son entreprise des autres et de lui attirer des clients potentiels en créant des produits innovants. Le label R&D répond au besoin de sensibiliser les étudiants GI aux métiers de la R&D dans les domaines de l'industrie, des services et les grands organismes de recherche.

Le label R&D sera considéré comme un niveau d'acquisition de compétences horizontales. Le label R&D garantira un niveau minimal de compétences spécifiques à la R&D qui vient s'ajouter à la formation de l'ingénieur UTC et à son métier défini par sa filière.

Actuellement ce label est ouvert aux étudiants en **génie informatique dès le début des branches**.

Règles d'obtention du label R&D :

Trois critères à valider :

- Stage TN09/TN10 en R&D
- Au moins 18 crédits CS/TM (cycle ingénieur classique et Master)
- Au moins 8 crédits en TSH

Les crédits seront validés dans le cadre d'UVs identifiées/labellisée R&D.

Modalités d'inscription au label R&D :

La demande d'inscription au label R&D se fait par l'envoi d'un mail de motivations aux responsables du label en accord avec le responsable de branche.

Contacts & Responsables du label R&D:

mohamed.sallak@hds.utc.fr
veronique.misseri@utc.fr

Modalités d'obtention du label R&D :

- Obtention du label par validation des critères et décision du jury du label.
- Attribution du label lors du Jury de diplôme.

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Activités pédagogiques à l'intersemestre (Api)

Que sont les Api ?
L'objectif des Api est de créer un espace pédagogique complémentaire à celui existant à l'UTC lors des périodes d'intersemestre.
Ces activités permettront d'initier ou d'approfondir, le temps de quelques jours, des compétences liées à des domaines ou des technologies ciblées, en s'y consacrant à temps plein, contrairement aux semestres classiques.
Elles peuvent revêtir toutes formes (projet en autonomie, cours encadré, challenge...), adresser tout sujet (informatique, écologie, art....). Certaines sont organisées avec l'aide d'une association étudiante et leur variété offre une ouverture à tous les niveaux d'étude.
Les Api sont, de fait, un espace idéal pour les étudiants, pour apprendre autrement, acquérir des connaissances complémentaires ou supplémentaires, pour les enseignants, pour formaliser des apprentissages ciblés ou innover dans les méthodes pédagogiques, et pour les associations pour partager leurs savoirs et engagements.

Qui peut participer à une Api ?
Les Api sont ouvertes à tous, TC et Branches (sous réserve de prérequis spécifiques à chaque Api). Chaque intersemestre des Api réunissent ensemble des étudiants à l'UTC en premier semestre avec des étudiants en toute fin de cursus.

Pour les Api coorganisées avec des associations de l'UTC, certains étudiants peuvent participer à l'animation sous la responsabilité de l'enseignant encadrant. Ils font ainsi profiter leurs pairs de leurs compétences, tout en apprenant eux-mêmes à organiser et animer une formation. Il existe même une Api pour apprendre à animer une Api !

Qu'apportent les Api ?
Les Api sont créditantes, donc les étudiants qui participent obtiennent des crédits s'ils valident l'Api. Les étudiants qui co-encadrent peuvent également obtenir des crédits dans le cadre de l'Api «Animer une Api». Tous profitent surtout d'un espace privilégié pour développer des compétences originales, pour apprendre autrement et travailler ensemble.

Qui contacter pour en savoir plus ?
Toutes les informations sont disponibles sur le site des Api https://apint.utc.fr, les responsables des Api, Emmanuel Doré et Stéphane Crozat, répondront à vos questions complémentaires.

Contacts : emmanuel.dore@utc.fr
stephane.crozat@utc.fr

Les autres enseignements

Formations transversales, parcours...

Titre	Certificat Langue, culture et innovation pour l'entrepreneuriat	Certificat d'ingéniérie internationale	Certificat d'ingéniérie internationale avec expérience professionnelle
Nature du diplôme	Diplôme d'université	Diplôme d'université	Diplôme d'université
Conditions	• être en branche • demander une césure • B2 en anglais	• être en fin de branche • B2 en anglais	• être en fin de branche • B2 en anglais
Description	programme d'une durée de 1 semestre, proposé et réalisé sur la plateforme UTSEUS (Shanghai)	programme d'une durée de 1 semestre, proposé et réalisé sur la plateforme UTSEUS (Shanghai)	programme d'une durée de 1 an, comportant un semestre de cours proposés et réalisés sur la plateforme UTSEUS (Shanghai), et un semestre de stage dans une entreprise à l'international (si possible en Chine) ; le stage valide le TN10

Les autres enseignements

Formations transversales, parcours...

Modalité d'attribution du Certificat langue, culture et innovation pour l'entrepreneuriat

Le CA du 16 juin 2016 a approuvé la création du diplôme d'université Certificat Langue, Culture et Innovation pour l'Entrepreneuriat et sa modalité d'attribution suivante, après l'avis favorable du CEVU du 31 mai 2016.

Article 1

Le Diplôme Langue, Culture et Innovation pour l'Entrepreneuriat de l'UTC sanctionne un semestre de formation réalisé à l'université Sino Européenne de l'université de Shanghai (UTSEUS). Cette formation est accessible aux étudiants des UT, ainsi qu'aux étudiants d'universités partenaires bénéficiant d'une convention d'échange avec l'UTC. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie.

Article 2

Pour l'attribution du Certificat Langue, Culture et Innovation pour l'Entrepreneuriat, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 30, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur :

- 12 crédits « Compulsory » du catalogue de formation « Langue, Culture et Innovation pour l'Entrepreneuriat », hors apprentissage du mandarin,
- 6 crédits d'apprentissage du mandarin.

Modalité d'attribution du certificat ingénieur international

Le CA du 16 juin 2016 a approuvé la création du diplôme d'université Certificat Ingénieur International et sa modalité d'attribution suivante, après l'avis favorable du CEVU du 31 mai 2016.

Article 1

Le Diplôme Ingénieur International de l'UTC sanctionne un semestre de formation réalisé à l'université Sino Européenne de l'université de Shanghai (UTSEUS). Cette formation est accessible aux étudiants des UT ayant déjà validé le stage assistant ingénieur, ainsi qu'aux étudiants d'universités partenaires bénéficiant d'une convention d'échange avec l'UTC, et ayant réalisé une période en entreprise. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie.

Article 2

Pour l'attribution du Certificat Ingénieur International, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 30, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur :

- 6 crédits « Compulsory » du catalogue de formation Ingénieur International, hors apprentissage du mandarin,
- 6 crédits d'apprentissage du mandarin,
- 18 crédits d'enseignements du catalogue de formation Ingénieur International dispensés en anglais.

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Modalité d'attribution du certificat ingénieur international avec expérience professionnelle

Le CA du 16 juin 2016 a approuvé la création du diplôme d'université Certificat Ingénieur International et sa modalité d'attribution suivante, après l'avis favorable du CEVU du 31 mai 2016.

Article 1
Le Diplôme Ingénieur International avec expérience professionnelle de l'UTC sanctionne un semestre de formation réalisé à l'université Sino Européenne de l'université de Shanghai (UTseuS) suivi d'un semestre de stage conventionné réalisé en Chine dans une entreprise. Cette formation est accessible aux étudiants des UT ayant validé le stage assistant ingénieur, ainsi qu'aux étudiants d'universités partenaires bénéficiant d'une convention d'échange avec l'UTC, et ayant réalisé une période en entreprise. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur formation et pédagogie.

Article 2
Pour l'attribution du Certificat Ingénieur International avec expérience professionnelle, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 60, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur :
- 6 crédits « Compulsory » du catalogue de formation Ingénieur International, hors apprentissage du mandarin,
- 6 crédits d'apprentissage du mandarin,
- 18 crédits d'enseignements du catalogue de formation Ingénieur International dispensés en anglais,
- 30 crédits de stage.

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Entrepreneuriat ÉLITE

Un parcours aménagé pour relever le défi d'entreprendre.
Entreprendre est une course à la fois de fond et de vitesse. Certaines périodes sont critiques dans le développement de l'innovation et la réussite du projet socioéconomique qu'elle implique. Associer la formation d'ingénieur et la création d'une activité relève d'un défi que nous vous proposons de relever au travers de ce parcours d'exception pour vous aider à devenir l'entrepreneur de demain, solidement conforté (e) par la formation d'ingénieur UTC.

Organisation

Le parcours permet d'offrir un parcours « agile » aux étudiants et nourrir leur stratégie et leur activité au travers des UV, des Challenges, des événements, des « breaks » dans la formation, des rencontres entrepreneuriales, et de l'implication d'autres étudiants.

Les plus :
• des temps aménagés : études et projet
• coaching de performance et coaching externe pour la partie business
• recours à l'écosystème d'innovation
• un défi soutenable

Fonctionnement

L'Entrepreneuriat Élite est proposé à n'importe quel moment du cursus, à partir de TC02. Le nombre de places est limité, l'admission dans le parcours n'est donc pas automatique. Les éléments pour candidater sont les suivants :
• lettre de candidature explicitant motivation et description du projet
• entretien avec un coach UTC

• validation par un concours ou une reconnaissance externe du projet
• validation d'Entr'In (UV PR spécifique au parcours soit lors de la candidature, soit durant le parcours)
• jury Entrepreneuriat Élite

Après admission, le suivi du parcours est effectué par le coach de performance pour la partie UTC ; il effectue également en concertation avec l'étudiant une estimation des besoins d'aménagement du parcours liés à l'avancée de la formation et au projet. Un jury statue chaque semestre sur la poursuite de l'étudiant en Entrepreneuriat Élite. L'étudiant peut à tout moment quitter le parcours pour revenir dans le cursus classique de formation.

Les autres enseignements
Formations transversales, parcours...

Parcours Musique

Le Parcours Musique (PM) de l'UTC accueille des étudiants dont les activités musicales s'organiseront autour de 3 pôles ; la pratique instrumentale de haut niveau (MU02) via le partenariat avec le conservatoire de la ville, l'improvisation et le jazz (MU03) la participation à des ensembles classiques (MU01). En parallèle, les étudiants ont la possibilité de rejoindre des associations musicales comme Stravaganza, Ocata, Capharnaum, Larsen etc.

Une de nos priorités est d'accompagner individuellement la progression musicale des étudiants et leur participation à des projets ; un de nos projets sera d'enrichir ce parcours avec les travaux du Collegium Musicae du Sorbonne – Universités. Somme toute, le parcours musique permet la reconnaissance d'une pratique musicale de haut niveau tout en bénéficiant d'un accompagnement, d'un accès aux salles de musique et d'un aménagement des études, le cas échéant.

Quels sont les critères d'admission ?

La condition fondamentale d'accès au PM est l'existence d'un projet musical cohérent, en adéquation avec les moyens du PM.

Pour les étudiants en conservatoire, un niveau minimal de troisième cycle est demandé.

Pour les étudiants dont la formation ne s'est pas déroulée en conservatoire, le niveau du candidat pourra être déterminé grâce aux concerts, projets, résultats de concours, enregistrements (...) réalisés. L'admission dans le PM ne se fera pas nécessairement dès l'entrée à l'UTC. Elle sera liée aux exigences de la formation musicale.

Comment postuler ?

Pour postuler, vous êtes priés de remplir un formulaire d'inscription et de le retourner accompagné d'un CV musical et d'une lettre de motivation à Carole Lefrançois. Le CV musical présentera les informations suivantes : style musical principal, instrument(s) pratiqué(s) ; école de musique d'origine et niveau atteint, nombre d'années de pratique, diplômes, pratique collective etc. Dans lettre de motivation nous vous demandons d'indiquer votre niveau d'études à l'UTC, et toutes les informations personnelles usuelles.

Contact : Carole Lefrançois
carole.lefrancois@utc.fr

Les autres enseignements

Formations transversales, parcours...

Un parcours aménagé pour profiter des opportunités

Ce qui se traduit par :

- les semestres de formation peuvent être aménagés en fonction des défis auxquels est confronté l'étudiant (allégement, césure, etc.)
- une liste d'UV potentiellement mobilisables :
  - soit directement par le candidat pour monter en compétence sur son projet ou en termes de management de l'innovation,
  - soit indirectement en proposant des sujets concernant son projet à des groupes d'étudiants impliqués dans des UV à projet
- des conférences et/ou rencontres avec des spécialistes de l'entrepreneuriat,
- une mise en réseau avec les acteurs de l'écosystème,
- des cadres mobilisables (TN10 pour le projet, statut d'Étudiant Entrepreneur, environnement PEPITE, Business Club etc.)

Pour les candidatures merci de contacter : veronique.misseri@utc.fr et bruno.ramond@utc.fr

Suivi pédagogique

Votre conseiller

À votre arrivée à l'UTC, vous serez mis en relation avec un conseiller, membre du personnel de l'UTC. Son rôle est d'être un intermédiaire qui facilite les démarches et les contacts avec l'établissement et vous aide dans vos choix.

Vous établirez une communication suivie avec votre conseiller, vous le rencontrerez au début de chaque semestre pour l'informer de vos choix d'UV et plus souvent si vous en ressentez le besoin.

Si, dans le déroulement de vos études vous souhaitez changer de conseiller, discutez-en avec lui, et avec son accord, adressez-vous à :
marie-claire.henaux@utc.fr

Contrôle des connaissances

L'évaluation à l'UTC est le contrôle continu. Il peut prendre des formes variées, à l'initiative de chaque responsable d'UV : examen(s) intermédiaire(s), exposé(s), rapport(s), travaux pratiques, réalisation, projet(s), et généralement, un examen final.
Le résultat de votre travail effectué pour chaque UV est évalué en fin de semestre.

Le jury de suivi des études

L'ensemble de vos résultats est soumis au jury de suivi des études. C'est un jury d'enseignants qui se réunit pour évaluer vos performances au cours du dernier semestre et des semestres précédents.
Ce jury fonctionne en deux temps :
1/ au cours d'une première réunion, il évalue la progression du profil de formation, formule un avis et éventuellement, des recommandations.
2/ lorsqu'il estime que les résultats obtenus sont insuffisants, au cours d'une seconde réunion, il vous reçoit avec votre conseiller pour trouver des explications et envisager des solutions.

Vous devez vous informer d'une convocation éventuelle devant le jury de suivi à laquelle vous êtes tenu de répondre. Ce jury de suivi, lorsqu'il constate que votre progression sur plusieurs semestres n'a pas été suffisante, se prononce sur une procédure de réorientation vers d'autres études.

Les dates des jurys de suivi sont fixées avant la fin du semestre et communiquées par voie d'affichage.

Aide à l'orientation

Vous pouvez, au cours de vos études à l'UTC, vous interroger sur l'orientation à donner à votre parcours (orientation d'études à prendre à l'UTC ou dans un autre établissement) :
• à l'UTC, notamment quelle branche, quelle filière choisir,
• en dehors de l'UTC : quelle formation entreprendre si vous quittez l'établissement en cours d'études (suite à une réorientation ou à un choix personnel),
• quelle double formation après votre diplôme d'ingénieur.
Pour vous aider à faire le choix, vous pouvez :
• rencontrer votre conseiller pour un choix de branche ou de filière,
• aller aux conférences de branche ou à la soirée « choisis ta branche »
contact : valerie.kopinski@utc.fr
(bureau à BF - D001)

Changement de branche

Vous désirez changer de branche en cours d'études, faites acte de candidature

Suivi pédagogique

auprès de l'administration des études.
Vous devez compléter et retourner l'imprimé disponible au SAE avec l'avis de votre responsable de branche avant :
• avant le 15 décembre pour l'admission au semestre de printemps,
• avant le 15 juin pour l'admission au semestre d'automne.

Les activités de février

Volontaire, construite, valorisante

Entre le semestre d'automne et le semestre de printemps, quatre semaines sont libérées d'enseignements : **l'intersemestre**. L'UTC vous offre une façon originale de profiter de cette période pour participer à des activités libres. Attention, l'intersemestre n'est pas une période de vacances ! Ces activités peuvent être proposées par les enseignants, les techniciens ou vous-même. Elles regroupent des participants issus des différents niveaux de formation. C'est l'occasion de mettre en pratique la culture de projet qui est enseignée à l'UTC. Tous les étudiants de tronc commun ou de branche qui n'ont pas d'obligation universitaire pendant cette période (stage, séminaire,...) peuvent participer à ces activités.

Une activité de février se définit par le triptyque : volontaire, construite, valorisante.

L'objectif est de **mettre en avant votre créativité** et de proposer des convergences avec les intérêts d'innovation et de développement de l'UTC. Ces activités peuvent être : actualisation de connaissances, activités sportives et culturelles diverses, voyages d'études ou visites d'entreprises (hormis le pur tourisme personnel ou collectif qui n'aurait précisément qu'un caractère de vacances).

La publication commune des activités proposées par les trois universités de technologie permet d'agrandir les possibilités qui vous sont offertes. Toute idée ou proposition peut être présentée dès la rentrée.

Chaque proposition doit être étayée par une étude précise (objectifs, modalités, nombre de participants pressentis, durée, dates, budget, demande de financement) et déposée dans les délais prévus.

En novembre, le comité de direction, sur proposition du responsable de projet, rend ses arbitrages.

Ces activités ne font pas l'objet d'attribution d'UV, toutefois, se situant dans le cursus normal de l'ingénieur UTC, elles sont portées à la connaissance de l'université.

Affiches et réunions d'informations annoncent dès septembre les modalités à suivre.

La participation aux activités de février peut être validée comme activité extra-universitaire dans le profil des étudiants.

Ingénieur UTC

Conditions d'obtention du diplôme d'ingénieur

...en fonction de la formation antérieure à l'entrée en branche

Formation antérieure	Durée des études	Nombre minimum de crédits à obtenir	CS + TM	TSH	au choix
Formation initiale Bac +2	6 semestres	180	84 dont au moins 30 CS et 30 TM	28 crédits du tableau TSH (au minimum 2 lignes et 2 colonnes de ce tableau)	8
Formation initiale Bac + 4	4 semestres	180 (dont 60 par équivalences)	84 dont au moins 30 CS et 30 TM (dont 30 par validation)	28 crédits du tableau TSH (au minimum 2 lignes et 2 colonnes de ce tableau)	8
Formation continue Bac +2 et 3 ans d'expérience professionnelle	4 semestres ou 6 semestres à temps partiel	180 dont 60 par équivalences	84 dont au moins 30 CS et 30 TM (dont 30 par validation du cycle préparatoire et équivalence)	28 crédits du tableau TSH (au minimum 2 lignes et 2 colonnes de ce tableau)	8

Formation antérieure	Langue	Stage professionnel	Projet de fin d'études	Autre activité
Formation initiale Bac +2	Niveau européen B2 en anglais exigé = Ce niveau est validé par un test externe certifiant un niveau B2 ou de tout autre test externe certifiant le niveau B2 et par la validation d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. L'obtention d'un niveau C1 en anglais et l'obtention d'un niveau B1 dans une 2ème langue sont conseillées.	30 1 semestre 24 semaines	30 1 semestre 24 semaines	Participation à une activité autre qu'enseignement
Formation initiale Bac + 4	Niveau européen B2 en anglais exigé = Ce niveau est validé par un test externe certifiant un niveau B2 ou de tout autre test externe certifiant le niveau B2 et par la validation d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. L'obtention d'un niveau C1 en anglais et l'obtention d'un niveau B1 dans une 2ème langue sont conseillées.	30 30 crédits par validation d'un stage antérieur ou stage de 10 semaines	30 1 semestre 24 semaines	Participation à une activité autre qu'enseignement
Formation continue Bac +2 et 3 ans d'expérience professionnelle	Niveau européen B2 en anglais exigé = Ce niveau est validé par un test externe certifiant un niveau B2 ou de tout autre test externe certifiant le niveau B2 et par la validation d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. L'obtention d'un niveau C1 en anglais et l'obtention d'un niveau B1 dans une 2ème langue sont conseillées.	30 crédits par validation de l'expérience professionnelle	30 1 semestre 24 semaines	Par validation

L'entreprise, stages, projets, apprentissage, carrière

Le Pôle Relations Formation-Entreprises (RFE) peut vous apporter une aide concrète pour vous mettre en relation avec les entreprises afin de vous aider dans vos démarches que ce soit au niveau du choix de carrière, de stages ou de votre projet de fin d'étude : rencontres à l'UTC avec la Direction des Ressources Humaines des entreprises, avec les chargés de recrutement par des témoignages-métiers, par des tables rondes, des entretiens avec des professionnels, des visites d'entreprises...

Le Pôle RFE met également à votre disposition les informations concernant les VIE (Volontariat International en Entreprises).

La formation par apprentissage est ouverte aux étudiants ingénieurs de génie informatique et ingénierie mécanique. Le Pôle RFE est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur les modalités pédagogiques et les entreprises qui recrutent.

Pendant les études de tronc commun

Vous devez effectuer au moins un stage court d'une durée de quatre semaines. La validation d'un stage court est obligatoire pour l'admission en branche. Ce stage peut être :

• soit, **un stage technique (UV TN05)**. Il s'agit d'un premier contact avec la vie professionnelle et le monde de l'entreprise. Vous devez occuper un poste et participer à une tâche technique dans une entreprise de plus de cinquante employés, si possible.

• soit, un **stage à l'étranger (UV TN07)** de quatre semaines (au moins). Il peut se réaliser en milieu professionnel ou en université dans un pays dont la langue est enseignée à l'UTC (allemand, anglais, espagnol, chinois...).

Il est possible d'effectuer les deux stages TN05 et TN07. Vous devez les trouver vous-même, les proposer au service des stages et obtenir les réponses positives à ces contacts avant :

- début décembre pour le départ en inter semestre,
- fin mai pour le départ de juillet.

Ces stages font l'objet d'un rapport écrit et d'un exposé oral. L'attribution de l'UV prend en compte l'appréciation de l'entreprise, le rapport écrit et l'exposé oral.

Pendant les études de branches

Au cours des 6 semestres d'études, vous devez accomplir 2 semestres en milieu professionnel, en France ou à l'étranger :

• un **stage assistant ingénieur (UV TN09)** pendant le troisième semestre,

• un **projet de fin d'études (UV TN10)** pendant le dernier semestre.

Actuellement, plus de 5000 contacts industriels de toute la France ou à l'étranger (grands groupes industriels ou PME) accueillent des étudiants UTC.

Toutefois, le Pôle RFE ne peut s'engager à placer un étudiant en stage ou en projet dans une région ou dans une entreprise donnée. Vous pouvez participer à la recherche personnelle de votre stage en respectant les règles définies par la coordinatrice ou le coordinateur des stages en liaison

L'entreprise, stages, projets, apprentissage, carrière

avec les responsables des départements : délais, recherches à l'étranger.
En parallèle, les stages reçus par le service des stages et validés par les responsables pédagogiques des stages vous sont proposés sur le portail étudiant (**ent.utc.fr**).

Chaque stage fait l'objet d'une convention de stage (cf la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et son décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages et le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L242-4-1 et L412-8).

RESPONSABLE DE STAGE		COORDINATRICE DE STAGE	
Sofiane Boudaoud	GB / GP	Martine Yvinec	03 44 23 43 28
Aude Cordin			
Jérôme Demiras	GI	Maryam LY	03 44 23 52 37
Philippe Sajet	GP	Martine Yvinec	03 44 23 43 28
Nathalie Molines	GU	Maryse Loranti	03 44 23 79 10
Benoît Eynard (de A à K)	IM	Maud NOIROT (de A à K)	03 44 23 43 23
Alexandre Durupt (de L à Z)		Déborah Guerlin (de L à Z)	03 44 23 43 32
Borislav Vidolov	global + TN05	Lauriane Dupuis	03 44 23 52 38
Hadrien Coutant	TN07	Anne-Lise Lamontagne	03 44 23 73 84

L'entreprise, stages, projets, apprentissage, carrière

Équivalences de stage

Tronc commun

Si vous avez effectué un stage avec les mêmes objectifs que TN05 ou TN07 pendant votre 1ère année d'études, vous pourrez obtenir une équivalence de stage. Vous devez présenter des documents justificatifs, avec un rapport et les notes et commentaires de la soutenance de stage.

Branches

Si vous avez travaillé au moins un an comme technicien supérieur, dans un domaine correspondant à la formation que vous suivez à l'UTC, vous pouvez obtenir une équivalence de stage. D'autres cas peuvent se présenter en fonction de votre cursus antérieur.

La demande d'équivalence doit être négociée en relation étroite entre les responsables pédagogiques des départements et du Pôle RFE.
Elle est accompagnée d'un curriculum vitae, d'une description précise du poste occupé ainsi que d'une attestation de l'employeur ou tout autre document jugé nécessaire. Si la demande est recevable, vous remettrez un rapport et présenterez une soutenance de stage à une date convenue entre les responsables du département et le pôle RFE.
Le projet de fin d'études ne peut être obtenu par équivalence.

Jury de stage

La validation des stages et projets de fin d'études est réalisée par un jury composé des responsables pédagogiques de branche et éventuellement des industriels.

Ce jury prend en compte les appréciations des entreprises, le rapport écrit et l'exposé oral, la qualité du support utilisé pour la soutenance (poster ou power point) et prendra l'avis des coordinatrices et coordinateurs sur votre comportement lors de cette période globale.

L'international

Informations pratiques

La Direction aux Relations Internationales (DRI) gère l'ensemble des programmes académiques d'échanges avec les universités étrangères.
Elle organise l'accueil et les départs des étudiants dans le cadre de ces programmes.
Des réunions d'information sont organisées chaque semestre, sur les différentes possibilités de séjour à l'étranger.
Si un contact étroit avec le milieu industriel est indispensable, il est non moins important qu'une université formant des ingénieurs soit ouverte vers l'étranger.
L'UTC a mis en place de nombreux accords internationaux vous permettant d'effectuer une partie de vos études à l'étranger.

Formalités pour les étudiants accueillis dans le cadre d'un programme d'échanges

Si vous participez à un programme d'échanges entre l'UTC et une institution étrangère vous serez accueillis une semaine avant le début du semestre pour une session d'information et d'orientation. Pendant cette semaine, vous effectuerez toutes les démarches administratives nécessaires à votre inscription ainsi qu'à l'obtention de votre carte de séjour.

Formalités pour les départs à l'étranger

Les séjours à l'étranger doivent être préparés.
Les critères linguistiques et scientifiques sont déterminants pour obtenir l'accord de l'UTC. Il est très important d'acquérir un bon niveau de langue au cours du tronc commun ou des études de branche.

Différentes possibilités sont offertes :

1/ Semestres d'études
Les semestres d'études (1 ou 2 semestres) peuvent être effectués au cours du 4e semestre de tronc commun ainsi qu'au cours des 6 semestres de branche.
L'étudiant choisit son programme de cours en accord avec son responsable de branche et de filière.
Les enseignements suivis dans les institutions sont validés sous forme d'équivalences ECTS, au retour du séjour.
Les étudiants intéressés sont invités à poser leur candidature le semestre précédant leur départ. Certaines destinations : Canada, USA, Singapour, Suède (Master Chalmers University, semestres à Linköping University), Royaume-Uni (DD Cranfield University) se préparent un an à l'avance.

2/ Stages en milieu universitaire
Des stages en laboratoire universitaire sont proposés régulièrement par les institutions avec lesquelles l'UTC est en relation.

3/ Doubles diplômes
Pour obtenir un double diplôme, les étudiants de l'UTC doivent suivre 2 ou 3 semestres de cours dans l'institution partenaire et faire leur stage ou leur projet dans le pays de l'université concernée.

L'UTC propose 18 double diplômes d'ingénieurs et 10 diplômes de Master :

En Albanie
• Univeristé polytechnique de Tirana

En Allemagne
• Technische Universität Braunschweig
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU
• Berlin school of Economics and law

Ingénieur UTC

L'international

Attention : chaque double diplôme possède ses spécificités (format des cours, durée du double diplôme, niveau de langue à maîtriser avant le départ, éventuelles conditions financières...). Il est donc important de vous rapprocher de votre correspondant international, ou de la direction des relations internationales pour obtenir les informations précises.

En Afrique du Sud
• University of the Witwatersrand

En Argentine
• Universidad Favaloro
Branche concernée : GB
• Universidad Nacional del Sur
Branche concernée : GP

En Autriche
• Vienna University of Economics and Business

Au Brésil
• Escola Politecnica Universidade de Sao Paulo
Branches concernées : GI-IM-GP-GU
• Universidade Federal de Itajuba
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU
• Universidade Federal do Parana
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU
• Universidade Tecnologica Federal do Parana
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU

Au Canada
• Ecole de Technologie Superieure de Montréal
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU
• Polytechnique Montreal
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU
• Université du Québec à Chicoutimi
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU
• Université Laval à Québec
Branche concernée : GI

Au Chili
• Universidad de Valparaiso
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU

Aux Etats-Unis
• Georgia Institute of Technology
Branches concernées : GI-IM

En Chine
• Universite de Technologie sino-europenne de l'Université de Shanghai
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU-TC-HUTECH
• Xi'an Jiaotong University

En Espagne
• Universitat Politecnica De Catalunya

En Italie
• Universita Degli Studi Di Genova
Branches concernées : GI-GU
-Università Degli Studi di Torino
-Università Degli Studi Roma Tre

Au Japon
• Chiba Institute of Technology

Au Liban
• Université Libanaise
Branches concernées : GB-GI-IM-GP-GU
• Université Saint-Esprit de Kaslik

Au Royaume-Uni
• Cranfield University of Technology
Branches concernées : GB-GI-IM-GP

Au Maroc
Université Mohammed V. Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
Branche concernée : IM

L'international

4/ Le Master of Science
Vous avez la possibilité de poser votre candidature pour un Master of Science en dernière année de branche.

Le programme d'un master comporte des cours dans la spécialisation choisie et un travail de recherche conduisant à la thèse. Cours et recherche sont validés en parallèle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Pour envisager un master, il faut que les résultats obtenus aux deux premiers semestres de branche soient très bons, y compris en anglais.

Les tests TOEFL (Test of English as a Foreign Language) et GRE (Graduate Record Examination) sont obligatoires et le niveau demandé élevé.
- pour les États-Unis : TOEFL et GRE exigés,
- pour la Suède : TOEFL exigé.

Les candidatures doivent être déposées en début de GX03.

L'international

CORRESPONDANTS INTERNATIONAUX		
Séverine Padiolleau	GB	03 44 23 46 21 severine.padiolleau@utc.fr
Alessandro Victorino	GI	03 44 23 46 91 alessandro.victorino@hds.utc.fr
Olivier Schoefs	GP	03 44 23 52 74 olivier.schoefs@utc.fr
Eduard Antaluca (étudiants sortants)	GU	03 44 23 79 00 eduard.antaluca@utc.fr
Berk Celik (étudiants entrants)	GU	03 44 23 44 06 berk.celik@utc.fr
Hani Al-Hajjar (étudiants sortants)	IM	03 44 23 45 78 hani.al-hajjar@utc.fr
Mohamed Rachik (étudiants entrants)	IM	03 44 23 45 51 mohamed.rachik@utc.fr
Antoine Jouglet	TC	03 44 23 52 82 antoine.jouglet@hds.utc.fr
Patrick Lanceleur	TC	03 44 23 46 21 patrick.lanceleur@utc.fr
Nicolas Salzmann	Hutech	03 44 23 52 09 nicolas.salzmann@utc.fr
Nathalie Darène	Bachelor ID&M	03 44 23 49 25 nathalie.darene@utc.fr

Ingénieur UTC

Attention : ce tableau peut évoluer en cours d'année, en fonction des mises à jour des conventions. Au début de chaque semestre, la direction des relations internationales publie la liste des destinations ouvertes au semestre suivant.

L'international

Spécialité	Pays	Université
GB	Allemagne	Technische Universitat Braunschweig Fachhoschule Furtwangen Gottfried Wilhelm Leibniz Universitat Hannover Jade University Of Applied Sciences Wilhelmshaven
	Argentine	Universidad Favaloro
	Belgique	Katholieke Universiteit Leuven
	Brésil	Universidade Federal De Minas Gerais Pontificia Universidade Catolica Do Parana Universidade Federal Do Parana Universidade Tecnologica Federal Do Parana Universidade Federal De Santa Catarina Universidade Federal De Itajuba Universidade Federal Da Paraiba Universidad Estadual De Maringa Universidade Federal De Pernambuco
	Bulgarie	University Of Chemical Engineering And Mettalurgy
	Chili	Universidad De Valparaiso
	Colombie	Escuela Colombiana De Ingenieria
	Coree Du Sud	Kaist Korea Advanced Institute Of Science And Technology Hanyang University Kookmin University POSTECH Pohang University of Science and Technology
	Espagne	Universidad Autonoma De Barcelona Universidad De Murcia Universitat Politecnica De Valencia Etseamn Universitat Politecnica De Catalunya
	Grèce	Agricultural University Of Athenes
	Italie	Universita Di Bologna Politecnico Di Milano Politecnico Di Torino Universita Degli Studi Di Verona
	Japon	Chiba University University of Tokyo - School of Engineering Chiba Institute of technology
	Lettonie	Riga Technical University

L'international

Spécialité	Pays	Université
GB (suite)	Lituanie	Vytautas Magnus University
	Mexique	Universidad Autonoma Del Carmen
	Pologne	AGH University of Science and Technology Lodz University Of Technology Warsaw University Of Life Sciences
	Portugal	Universidade Do Minho Universidade De Coimbra Universidade Tecnica De Lisboa
	Republique Populaire De Chine	Universite De Technologie Sino-Europeenne De L'Universite De Shanghai (Utseus)
	Republique Tcheque	Institute Of Chemical Technology Prague
	Slovaquie	Slovak University Of Agriculture
	Taiwan	National Chiao Tung University National Taiwan University Of Science And Technology
	Canada	Universite Du Quebec A Chicoutimi Ecole De Technologie Superieure De Montréal Polytechnique Montreal Universite Laval Universite De Sherbrooke University Of Waterloo
	Etats-Unis D'Amérique	University Of Texas Rio Grande Valley University Of Rhode Island
	Grande Bretagne	Cranfield University Of Technology
	Singapour	Nanyang Technological University National University Of Singapore
	Suede	Linkoping University Of Technology

L'international

Spécialité	Pays	Université
GI	Allemagne	Technische Universitat Berlin Technische Universitat Hamburg Technische Universitat Ilmenau
	Argentine	Universidad Del Salvador
	Brésil	Universidade Federal De Minas Gerais Universidade Caxias Do Sul Pontificia Universidade Catolica Do Parana Universidade Federal Do Parana Universidade Tecnologica Federal Do Parana Universidade Federal De Santa Catarina Universidade Federal De Itajuba Universidade Federal Da Paraiba Universidade Federal Juiz De Fora Universidade Federal De Lavras (Ufla) Universidad Estadual De Maringa Universidade Federal De Pernambuco Universidade Federal De Rio De Janeiro Escola Politecnica Da Universidade De Sao Paulo
	Bulgarie	University Of Chemical Engineering And Mettalurgy
	Chili	Universidad De Valparaiso
	Colombie	Escuela Colombiana De Ingenieria Universidad Eafit
	Coree Du Sud	Kaist Korea Advanced Institute Of Science And Technology Hanyang University Kookmin University Seoul National University Of Science And Technology Seoultech POSTECH Pohang University of Science and Technology
	Equateur	Escuela Politecnica Nacional De Quito

L'international

Spécialité	Pays	Université
GI (suite)	**Espagne**	Universitat Politecnica De Catalunya - Etseib Universidad Autonoma De Barcelona Universidad De Lleida Universidad De Murcia Universidad De Oviedo Universitat Politecnica De Catalunya
	Italie	Universita Della Calabria Universita Di Bologna Universita Degli Studi Di Salerno Universita Degli Studi Di Genova Politecnico Di Milano Universita Degli Studi Di Modena E Reggio Emilia
	Japon	Chiba Institute of Technology Chiba University University of Tokyo - School of Engineering
	Mexique	Universidad Autonoma Del Carmen
	Pologne	Agh - University Of Science And Technology Politecnika Krakowska Lodz University Of Technology Lublin University Of Technology
	Republique Populaire De Chine	Universite De Technologie Sino-Europeenne De L'Universite De Shanghai (Utseus)
	Russie	National University of Science and Technology Southern Federal University
	Slovaquie	Slovak University of Agriculture Technical University Of Kosice
	Taiwan	National Chiao Tung University National Taiwan University Of Science And Technology

L'international

Spécialité	Pays	Université
GI (suite)	Canada	Universite Du Quebec A Chicoutimi Mac Master University Ecole De Technologie Superieure De Montréal Polytechnique Montreal Universite Du Quebec A Montreal Universite Laval Universite De Sherbrooke University Of Waterloo
	Etats-Unis D'Amérique	Georgia Institute Of Technology University Of Texas Rio Grande Valley University Of Rhode Island
	Grande Bretagne	Cranfield University Of Technology
	Singapour	Nanyang Technological University National University Of Singapore
	Suède	Chalmers University Of Technology Linkoping University Of Technology Lulea University Of Technology

L'international

Spécialité	Pays	Université
GP	Allemagne	Technische Universitat Berlin Technische Universitat Braunschweig Technische Universitat Hamburg
	Argentine	Universidad Nacional Del Salvador Universidad Nacional Del Sur Universidad Nacional De Cuyo (Uncu)
	Autriche	Technische Universitat Graz
	Brésil	Universidade Federal De Minas Gerais Universidade Caxias Do Sul Pontificia Universidade Catolica Do Parana Universidade Federal Do Parana Universidade Tecnologica Federal Do Parana Universidade Federal De Santa Catarina Universidade Federal De Itajuba Universidade Federal De Lavras (Ufla) Universidad Estadual De Maringa Universidade Federal De Pernambuco Universidade Federal De Rio De Janeiro Escola Politecnica Da Universidade De Sao Paulo
	Bulgarie	University Of Chemical Engineering And Mettalurgy
	Chili	Universidad De Valparaiso
	Colombie	Escuela Colombiana De Ingenieria Universidad Eafit
	Coree Du Sud	Hanyang University Kookmin University Seoul National University Of Science And Technology Seoultech POSTECH Pohang University of Science and Technology
	Equateur	Escuela Politecnica Nacional De Quito
	Espagne	Universidad Autonoma De Barcelona Universidad De Granada Universidad De Murcia Universidad De Oviedo Universidad De Santiago De Compostela Universitat Politecnica De Valencia Etseamn Universidad De Zaragoza Universitat Politecnica De Catalunya

L'international

Spécialité	Pays	Université
GP (suite)	Grande Bretagne	Loughborough University
	Italie	Universita Di Bologna Universita Degli Studi Di Salerno Politecnico Di Milano Politecnico Di Torino Universita Degli Studi Di Verona
	Japon	University of Tokyo - School of Engineering
	Lituanie	Vytautas Magnus University
	Mexique	Universidad Autonoma Del Carmen
	Pologne	Agh - University Of Science And Technology Lodz University Of Technology Politechnica Wroclawska
	Portugal	Universidade Tecnica De Lisboa
	Republique Populaire De Chine	Universite De Technologie Sino-Europeenne De L'Universite De Shanghai (Utseus)
	Republique Tcheque	Institute Of Chemical Technology Prague
	Russie	Southern Federal University
	Slovaquie	Slovak University of Agriculture Technical University Of Kosice
	Taiwan	National Taiwan University Of Science And Technology
	Canada	Universite Du Quebec A Chicoutimi Mac Master University Ecole De Technologie Superieure De Montréal Polytechnique Montreal Universite Du Quebec A Montreal Universite Laval Universite De Sherbrooke University Of Waterloo
	Etats Unis D'Amérique	University Of Texas Rio Grande Valley University Of Rhode Island
	Grande Bretagne	Cranfield University Of Technology
	Singapour	Nanyang Technological University National University Of Singapore
	Suede	Chalmers University Of Technology Linkoping University Of Technology Lulea University Of Technology

Ingénieur UTC

L'international

Spécialité	Pays	Université
GU	Allemagne	Technische Universitat Berlin Technische Universitat Braunschweig Technische Universitat Dortmund Jade University Of Applied Sciences Wilhelmshaven
	Belgique	Katholieke Universiteit Leuven Universite De Liege
	Brésil	Universidade Federal De Minas Gerais Pontificia Universidade Catolica Do Parana Universidade Federal Do Parana Universidade Tecnologica Federal Do Parana Universidade Federal De Santa Catarina Universidade Federal De Itajuba Universidade Federal Da Paraiba Universidade Federal Juiz De Fora Universidade Federal De Lavras (Ufla) Universidad Estadual De Maringa Universidade Federal De Pernambuco Universidade Federal De Rio De Janeiro Escola Politecnica Da Universidade De Sao Paulo
	Chili	Universidad De Valparaiso
	Colombie	Escuela Colombiana De Ingenieria Universidad Eafit
	Coree Du Sud	Kaist Korea Advanced Institute Of Science And Technology Hanyang University Seoul National University Of Science And Technology Seoultech POSTECH Pohang University of Science and Technology
	Croatie	University Of Split - Faculty Of Civil Engineering Architecture And Geodesy
	Equateur	Escuela Politecnica Nacional De Quito
	Espagne	Universitat Politecnica De Catalunya - Etseib Universidad Politecnica De Madrid E.T.S Ingenieria De Montes Forestal Universidad Politecnica De Madrid (Etsiinf)
	Italie	Universita Di Bologna Universita Degli Studi Di Firenze Politecnico Di Torino
	Japon	Chiba University University of Tokyo - School Of Engineering

L'international

Spécialité	Pays	Université
GU (suite)	Lettonie	Riga Technical University
	Mexique	Universidad Autonoma Del Carmen
	Pologne	Politecnika Krakowska
	Portugal	Universidade Tecnica De Lisboa
	Republique Populaire De Chine	Universite De Technologie Sino-Europeenne De L'Universite De Shanghai (Utseus)
	Russie	Southern Federal University
	Slovaquie	Technical University Of Kosice
	Slovénie	University Of Ljubljana
	Taiwan	National Chiao Tung University National Taiwan University Of Science And Technology
	Canada	Universite Du Quebec A Chicoutimi Ecole De Technologie Superieure De Montréal Polytechnique Montreal Universite Du Quebec A Montreal Universite Laval Universite De Sherbrooke University Of Waterloo
	Etats-Unis D'Amérique	University Of Texas Rio Grande Valley University Of Rhode Island
	Singapour	Nanyang Technological University National University Of Singapore
	Suede	Chalmers University Of Technology Lulea University Of Technology

L'international

Spécialité	Pays	Université
HuTech	Allemagne	Technische Universitat Berlin Technische Universitat Braunschweig Fachhochschule Futwangen Technische Universitat Chemnitz Technische Universitat Dortmund Technische Universitat Dresden Fachhochschule Jena Jade Hochschule-University Of Applied Sciences
	Autriche	Technische Universitat Graz
	Bulgarie	University Of Chemical Engineering And Mettalurgy
	Espagne	Universidad Autonoma De Barcelona Universidad De Granada Universidad Pontificia Comillas Universidad De Oviedo Universidad De Santiago De Compostela Universitat Politecnica De Catalunya
	Italie	Universita Della Calabria Universita Degli Studi Di Modena e Reggio Emilia Politecnico Di Torino Universita Di Bologna Universita Degli Studi Di Cagliari
	Lettonie	Riga Technical University
	Pologne	Agh - University Of Science And Technology Lodz University Of Technology
	Portugal	Universidade De Aveiro Universidade Do Minho Universidade De Coimbra Universidade Da Beira Interior
	Slovaquie	Technical University Of Kosice University Of Zilina
	Suede	Lulea University Of Technology

L'international

Spécialité	Pays	Université
IM	Allemagne	Technische Universitat Berlin Technische Universitat Braunschweig Technische Universitat Chemnitz Technische Universitat Dortmund Technische Universitat Dresden Fachhoschule Furtwangen Technische Universitat Hamburg Gottfried Wilhelm Leibniz Universitat Hannover Technische Universitat Ilmenau Jade University Of Applied Sciences Wilhelmshaven
	Argentine	Universidad Nacional De General Sarmiento Universidad Tecnologica Nacional
	Autriche	Technische Universitat Graz Technische Universitat Wien
	Belgique	Universite De Liege
	Brésil	Universidade Federal De Minas Gerais Universidade Caxias Do Sul Pontificia Universidade Catolica Do Parana Universidade Federal Do Parana Universidade Tecnologica Federal Do Parana Universidade Federal De Santa Catarina Universidade Federal De Itajuba Universidade Federal Da Paraiba Universidade Federal Juiz De Fora Universidade Federal De Lavras (Ufla) Universidad Estadual De Maringa Universidade Federal De Pernambuco Escola Politecnica Da Universidade De Sao Paulo
	Bulgarie	University Of Chemical Engineering And Mettalurgy
	Chili	Universidad De Valparaiso
	Colombie	Escuela Colombiana De Ingenieria Universidad Eafit
	Corée Du Sud	Kaist Korea Advanced Institute Of Science And Technology Hanyang University Kookmin University Seoul National University Of Science And Technology Seoultech POSTECH Pohang University of Science and Technology

L'international

Spécialité	Pays	Université
IM (suite)	Croatie	University Of Split - Faculty Of Civil Engineering Architecture And Geodesy
	Equateur	Escuela Politecnica Nacional De Quito
	Espagne	Universitat Politecnica De Catalunya - Etseib Universidad Del Pais Vasco Universidad De Granada Universidad De Lleida Universidad Politecnica De Madrid Etsi Industriales Universidad De Zaragoza
	Grande Bretagne	Loughborough University
	Italie	Universita Politecnica Delle Marche Universita Di Bologna Universita Degli Studi Di Cagliari Universita Degli Studi Di Firenze Politecnico Di Milano Politecnico Di Torino
	Japon	Chiba Institute Of Technology Chiba University University of Tokyo - School Of Engineering
	Maroc	Ecole Nationale Superieure Des Mines Universite Mohammed V De Rabat (Um5A)
	Mexique	Universidad Autonoma Del Carmen
	Pays-Bas	Hanze College Groningen
	Pologne	Agh - University Of Science And Technology Lodz University Of Technology Lublin University Of Technology Poznan University Of Technology Politechnica Wroclawska
	Portugal	Universidade De Aveiro Universidade Do Minho Universidade Tecnica De Lisboa Universidade Do Porto
	Republique Populaire De Chine	Universite De Technologie Sino-Europeenne De L'Universite De Shanghai (Utseus)
	Republique Tcheque	Brno University Of Technology

L'international

Spécialité	Pays	Université
IM (suite)	Russie	Southern Federal University
	Slovaquie	University Of Zilina Slovak University Of Agriculture
	Suisse	HSR University of Applied Sciences Rapperswil
	Taiwan	National Chiao Tung University National Taiwan University Of Science And Technology
	Tunisie	Universite De Gabes
	Canada	Universite Du Quebec A Chicoutimi Mac Master University Ecole De Technologie Superieure De Montréal Polytechnique Montreal Universite Du Quebec A Montreal Universite Laval Universite De Sherbrooke Universite Du Quebec A Trois Rivieres University Of Waterloo
	Etats Unis D'Amérique	Georgia Institute Of Technology University Of Texas Rio Grande Valley University Of Rhode Island
	Grande Bretagne	Cranfield University Of Technology
	Singapour	Nanyang Technological University National University Of Singapore
	Suede	Chalmers University Of Technology Linkoping University Of Technology Lulea University Of Technology

L'international

Spécialité	Pays	Université
TC	Allemagne	Technische Universitat Berlin Technische Universitat Braunschweig Technische Universitat Chemnitz Technische Universitat Dortmund Technische Universitat Dresden Fachhoschule Furtwangen Technische Universitat Hamburg Technische Universitat Ilmenau Fachhochschule Jena Jade Hochschule-University Of Applied Sciences Jade University Of Applied Sciences Wilhelmshaven
	Autriche	Technische Universitat Graz Technische Universitat Wien
	Bulgarie	University Of Chemical Engineering And Mettalurgy
	Espagne	Universitat Politecnica De Catalunya - Etseib Universidad Autonoma De Barcelona Universidad De Granada Universidad De Lleida Universidad De Oviedo Universidad De Santiago De Compostela Universidad De Valladolid Universidad Pontificia Comillas
	Italie	Universita Della Calabria Universita Di Bologna Universita Degli Studi Di Cagliari Universita Degli Studi Di Salerno Politecnico Di Milano Universita Degli Studi Di Modena E Reggio Emilia
	Lettonie	Riga Technical University
	Pologne	Agh - University Of Science And Technology Lodz University Of Technology Lublin University Of Technology Warsaw University Of Life Sciences
	Portugal	Universidade De Aveiro Universidade Do Minho Universidade De Coimbra Universidade Da Beira Interior
	Republique Populaire De Chine	Universite De Technologie Sino-Europeenne De L'Universite De Shanghai (Utseus)
	Slovaquie	Technical University Of Kosice University Of Zilina
	Suede	Lulea University Of Technology
	Suisse	HSR University of Applied Sciences Rapperswil

L'international

Campus à l'étranger

L'UTseuS

L'UTseuS, localisée à Shanghai, vient de fêter ses 15 ans. Elle est une école d'ingénieur française avec plus de 1200 étudiants chinois et plus de 100 étudiants français et internationaux par an. Chaque automne, plus d'une centaine d'étudiants du groupe UT partent en Chine dans le cadre de leur cursus d'ingénieur et de leur Projet de Fin d'Études (PFE).

L'UTseuS offre aujourd'hui aux entreprises françaises et chinoises un recrutement de choix d'ingénieurs formés à la double culture chinoise et française. Ces entreprises, tant françaises que chinoises, sont en effet de plus en plus à la recherche de ces profils d'ingénieurs pour développer leurs coopérations du fait notamment de la globalisation des échanges.

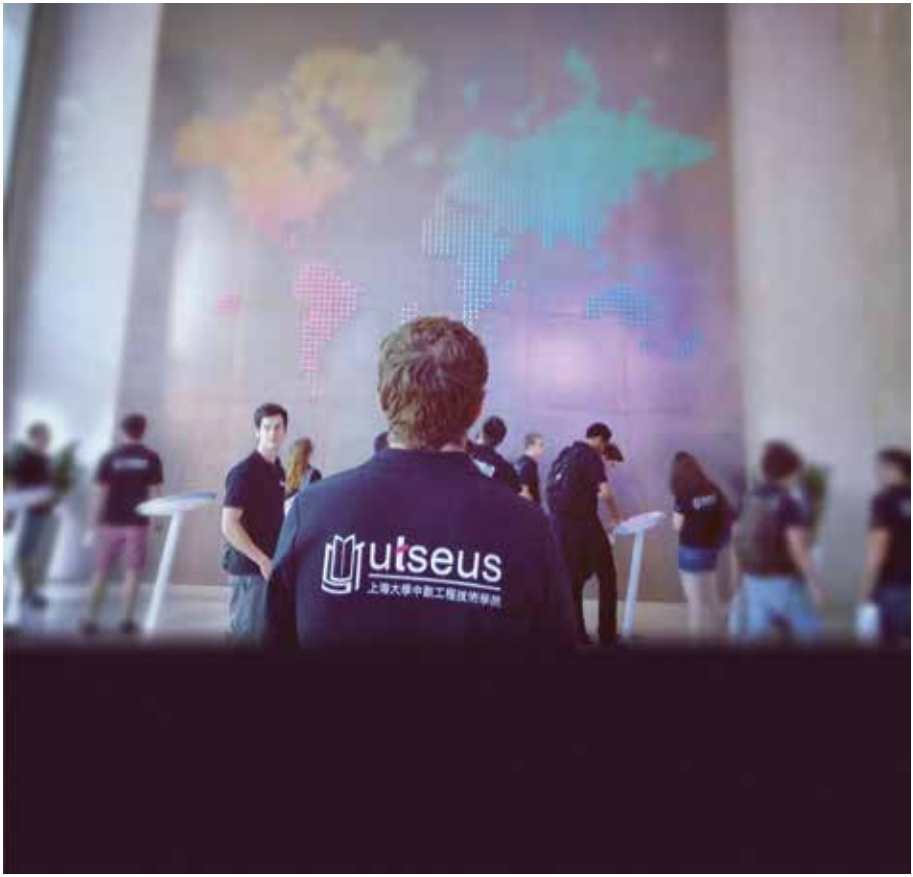

RÈGLEMENT DES ÉTUDES INGÉNIEUR

Règlement des études ingénieur

Le règlement des études d'ingénieur constitue le cadre général de l'organisation de la formation d' ingénieur à l'Université de Technologie de Compiègne {UTC} et se trouve être, de ce fait, un document de référence essentiel.

Cependant, si toute institution a besoin de règles, encore faut-il rappeler que celles-ci n'ont pas de valeur intrinsèque mais qu'elles tirent leur existence de leur caractère de contrainte collective des objectifs poursuivi.s C'est donc en définitive le projet de formation qui leur confère leur véritable signification et, pour en mesurer l'exacte portée, il faut en permanence que l'esprit en éclaire la lettre.

Ainsi, devenir ingénieur doit être, pour un étudiant, l'aboutissement d'une volonté et d'un projet personnel.

C'est l'une des raisons pour laquelle les enseignements à l'UTC ont été structurés d'une façon modulaire - semestre et unités de valeur - et que le choix de ces dernières est laissé, dans une certaine mesure, aux étudiants.

De même, le diplôme ne sanctionne pas uniquement, un cursus constitué par l'accumulation d'un certain nombre de connaissances mais atteste de l'aptitude à exercer le métier d'ingénieur ; la formation a donc un caractère global : elle doit être cohérente, équilibrée, garantir non seulement une réelle compétence scientifique et technique mais prendre en compte des capacités humaines et sociales plus larges aussi bien en matière de communication {langues, techniques d'expression, etc.), de connaissance des hommes et des institutions que d'ouverture sur la société et le monde.

Dans cet esprit et dans le cadre de la formation d'ingénieur, il est demandé aux étudiants de travailler leur projet professionnel personnel de manière à ce qu'ils précisent leurs motivations et leurs objectifs tout au long de leur cursus.

Les choix et les évaluations (par l'étudiant, son conseiller, les professeurs, les jurys) ne doivent donc pas seulement être formellement compatibles avec ce règlement des études mais fondamentalement cohérents avec "l'esprit des lois".

* Le règlement des études a été visé le 18 octobre 2005 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU), le 26 avril 2006 par le Conseil Scientifique (CS) et approuvé le 22 Juin 2006 par le Conseil d'Administration (CA) de l'UTC,
modifié les 13 mars et 5 mai 2009 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire, le 8 juin 2009 par le Conseil Scientifique, et approuvé les 2 avril et 18 juin 2009 par le Conseil d'Administration, modifié le 10 juin 2011 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire et approuvé le 16 juin 2011 par le Conseil d'Administration,
modifié par le conseil des Études et de la Vie Universitaire du 1er juillet 2014 et approuvé par le Conseil d'Administration du 12 mars 2015,
modifié par le conseil des Études et de la Vie Universitaire du 16 juin 2015 et approuvé par le Conseil d'Administration du 18 juin 2015,
modifié par le conseil des Études et de la Vie Universitaire du 31 mai 2016 et approuvé par le Conseil d'Administration du 16 juin 2016,
modifié par le conseil des Études et de la Vie Universitaire du 15 juin 2017 et approuvé par le Conseil d'Administration du 29 juin 2017,
modifié par le conseil des Études et de la Vie Universitaire du 13 juin 2018 et approuvé par le Conseil d'Administration du 22 juin 2018,
modifié par le conseil des Études et de la Vie Universitaire du 6 juin 2019 et approuvé par le Conseil d'Administration du 20 juin 2019,
modifié par le conseil des Études et de la Vie Universitaire du 2 juin 2022 et approuvé par le Conseil d'Administration du 16juin 2022.

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article I-1 : durée des études

La durée des études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'UTC est de 10 semestres pour les étudiants admis à s'inscrire après l'obtention du baccalauréat. Pour les titulaires des autres diplômes, la durée des études sera fonction des acquis de chaque étudiant validés par l'UTC sous forme de crédits pour le diplôme préparé.

Article I-2 : les groupes de formation

La formation d'ingénieur comprend deux groupes de formation :

- la formation après baccalauréat, suivie soit via le « Tronc Commun » (TC), soit via le « cursus Humanités et Technologie» (Hutech),
- la formation dans une spécialité: la branche comporte une formation commune à tous les étudiants de la branche et une formation spécifique à un domaine professionnel : la filière, ou parcours dans le cas des étudiants sous statut apprenti.

Règlement des études ingénieur

Le Tronc Commun a pour objectifs :
• d'apprendre aux étudiants à travailler seul ou en groupe, de les initier à l'autonomie,
• d'acquérir des méthodes de travail, d'apprendre à réfléchir,
• de leur apporter les connaissances fondamentales de l'ingénieur dans les disciplines scientifiques et technologiques,
• de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, en français et en langues étrangères, notamment en anglais,
• de les amener à réfléchir sur leur premier métier et en particulier de bien choisir la branche dans laquelle ils prépareront leur diplôme d'ingénieur.

Le cursus Humanités et Technologie a pour objectifs :
• de permettre aux étudiants de développer tout particulièrement leurs capacités d'abstraction, conceptualisation et problématisation,
• d'acquérir des méthodes de travail individuel et de groupe, conjuguant autonomie, responsabilité et engagement personnel,
• de savoir instruire simultanément les dimensions scientifiques, techniques, philosophiques, éthiques, économiques et sociales du développement technologique et d'être ainsi acteurs d'une innovation porteuse de sens,
• de formuler progressivement leur première orientation professionnelle à travers principalement le choix d'une spécialité préparant leur entrée en branche.

La spécialité au sein du cursus Humanités et Technologie a pour objectifs :
• de permettre aux étudiants de spécialiser leur apprentissage décrit ci-dessus dans un domaine technologique et industriel particulier,
• et de préparer ainsi leur stage final de cursus Hutech puis leur entrée en branche. Il y a au moins une spécialité pour chaque branche accessible depuis le cursus Hutech

La formation commune de branche a pour objectifs :
• de donner aux étudiants une formation générale scientifique et technique et une compétence professionnelle générale dans un domaine correspondant à un grand secteur d'activité,
• de développer leurs aptitudes à l'autonomie, l'initiative et la responsabilité,
• de leur apporter une connaissance du milieu socio-économique,
• de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, en français et en langues étrangères, notamment en anglais.

La filière, au sein de la branche, a pour objectifs :
• de donner une compétence professionnelle spécifique au métier du futur ingénieur,
• de favoriser son insertion professionnelle.

Le parcours, pour les apprentis, a pour objectifs :
• d'apporter des connaissances et compétences en lien avec le métier auquel ils se forment dans l'entreprise,
• de favoriser la prise de recul sur ce métier.

En parallèle, les futurs ingénieurs sont amenés à s'intéresser aux sciences humaines et sociales et à étudier les grandes formes de la pensée et de l'action humaine ainsi que les langues étrangères.

La formation de branche est dispensée au sein d'un département de l'UTC. Chaque formation est placée sous la responsabilité d'un enseignant. Les responsables des formations de branches et de filières sont eux mêmes placés sous la responsabilité du directeur de département concerné.

Le responsable de la formation par apprentissage appartient au Pôle Apprentissage, rattaché à la Direction Formation et Pédagogie. Il travaille en étroite collaboration avec les directeurs de départements et responsables de branches concernés.

Article I - 3 : admission à l'UTC

L'admission à l'UTC, quel qu'en soit le niveau, est prononcée par un jury d'admission dont le président et les membres sont désignés par le directeur de l'UTC. Lors d'une première réunion, ce jury décide de la liste des candidats convoqués pour un entretien et des candidats éventuellement dispensés de cet entretien préalable. L'admission définitive est prononcée par le jury après examen du dossier scolaire et des résultats de l'entretien (sauf pour les candidats qui en ont été dispensés).

Peuvent faire acte de candidature :
• en vue d'une admission en Tronc Commun ou dans le cursus Humanités et Technologie, les titulaires du baccalauréat ou des titres français ou étrangers admis en équivalence par le directeur de l'UTC,
• en vue d'une admission en branche :
les étudiants titulaires de l'un des diplômes de premier cycle ou de second cycle de l'enseignement supérieur dont la liste est arrêtée annuellement par le directeur de l'UTC, après avis du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU),

Règlement des études ingénieur

les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles.

Article I-4 : diplômes étrangers

Pour une admission en Tronc Commun ou dans le cursus Humanités et Technologie, compte tenu de la procédure d'admission propre à l'UTC, il s'avère que la plupart des dossiers des candidats ayant fait leurs études à l'étranger sont incomplets par rapport aux conditions exigées pour l'examen en jury, en raison de faits qui ne sont pas de la responsabilité du candidat {procédures de diplômes différentes, délais, etc.). Pour éviter de pénaliser ces candidats, il est institué un contrôle, comportant plusieurs épreuves, qui permet au jury d'évaluer la candidature.
La procédure est la même pour les étudiants candidats à l'admission en branche en provenance de l'étranger, sous réserve qu'ils soient titulaires de diplômes reconnus équivalents aux diplômes recevables par l'UTC pour l'entrée en branche.
Dans tous les cas, une connaissance suffisante de la langue française sera l'un des critères de l'admission à l'UTC.
Dans certains cas, relevant d'accords particuliers avec des instances locales responsables, il peut être dérogé à ces procédures.

Article I- 5 : dispositions particulières

Des modalités particulières seront précisées au cas par cas pour les étudiants admis à d'autres niveaux que ceux définis à l'article 1-3.

TITRE II - ORGANISATION DES ÉTUDES

Article II-1: année universitaire

L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre comprend 16 semaines de travail.
Les calendriers de l'année universitaire pour la formation sous statut étudiant et la formation sous statut apprenti (dates de début et fin de semestres, vacances des étudiants, rythme d'alternance des apprentis) sont fixés par arrêté du directeur de l'UTC.
L'admission de nouveaux étudiants a lieu au début de chacun des semestres. L'admission au cursus Humanités et Technologie se fait au semestre d'automne. L'admission à la formation par apprentissage se fait au semestre d'automne.
L'intersemestre automne-printemps peut être consacré, pour les étudiants n'ayant pas d'obligation liée à leur cursus à cette période, à des activités à caractère culturel, sportif, social, associatif, linguistique, humanitaire, etc.
Dans le cadre de la formation par apprentissage, et pendant toute la durée du contrat, toute journée hors période planifiée à l'UTC doit être passée dans leur entreprise d'accueil, à l'exception des congés dont bénéficie l'apprenti (selon la convention collective de son entreprise) qui doivent être pris sur le temps en entreprise.

Article II-2 : expérience internationale

Tout étudiant doit faire la démonstration qu'il possède les capacités requises pour travailler en contexte international, et notamment les capacités :
• à s'exprimer en langue étrangère,
• à communiquer, à faire valoir ses propres approches et à comprendre et respecter celles de ses collaborateurs, clients, partenaires étrangers,
• à faire face à des situations nouvelles et inattendues,
• à s'intégrer dans un cadre social, légal et de travail différent,
• à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et multiculturelle puis à l'animer,
• à maîtriser les outils et technologies de l'information nécessaires pour communiquer à distance de manière efficace.
Ces capacités sont considérées comme acquises suite à une mobilité internationale d'au moins trois mois dans le cadre d'un séjour académique à l'étranger, d'un stage à l'étranger, ou éventuellement d'un projet validé par le directeur à la formation et à la pédagogie, ou son représentant.

Article II-3 : compétences

La formation d'ingénieur vise l'acquisition progressive de compétences, qui permettent la professionnalisation de l'étudiant. Ces savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-agir, forment les compétences qui s'acquièrent au travers d'activités réalisées dans le cadre pédagogique des unités de valeur, lors des stages en milieu professionnel, ou lors d'expériences vécues dans le cadre d'activités associatives, citoyennes, sportives... Ainsi, tout étudiant qui prétend au diplôme doit démontrer qu'il a acquis un large spectre de compétences.
Ces compétences s'organisent en deux catégories:
• les compétences disciplinaires, propres au domaine scientifique de la branche;
• les compétences transversales, communes aux différentes spécialités.
Les compétences se valident selon les modalités mises en place par la branche. Le conseil de perfectionnement est le lieu d'actualisation du réfé-

Règlement des études ingénieur

rentiel de compétences de la branche.
Chaque étudiant peut faire valoir une compétence « hors référentiel », c'est-à-dire qui ne figure pas dans les référentiels de l'établissement. Pour cela, il doit expliciter cette compétence, et démontrer dans quel contexte il l'a obtenue, au travers d'un document écrit qu'il soumet à son responsable pédagogique.

Article II-4 : Unités de Valeur et crédits

L'enseignement est organisé en Unités de Valeur (UV). Une UV correspond à la quantité de travail nécessaire pour atteindre, en un semestre, un objectif donné :
• acquisition de connaissances dans un domaine bien déterminé,
• apprentissage d'une méthode ou d'un langage,
• découverte d'un aspect de la vie professionnelle,
• réalisation d'un projet, d'une étude à l'université ou à l'extérieur,
• connaissance du monde extérieur.
Conformément aux dispositions européennes, à chaque UV est associé un nombre de crédits. Les crédits par UV sont précisés dans le catalogue des UV édité chaque année universitaire.

Article II-5 : catégories d'Unités de Valeur

Chaque UV est classée dans l'une des catégories suivantes :
• connaissances scientifiques,
• techniques et méthodes,
• stages, projets, périodes de travail à l'extérieur,
• technologie et sciences de l'homme (TSH); les UV TSH appartiennent à un tableau qui comporte: 3 lignes : « concevoir », « communiquer » et« organiser et manager »,
2 colonnes : « démarches et pratiques »et« connaissances ».
La classification de chaque UV est unique au sein de l'UTC. Cette classification est fixée par le directeur de l'UTC, après avis du directeur Formation et Pédagogie, et examen par le CEVU, sur proposition des responsables pédagogiques concernés.
Le profil de formation d'un étudiant est défini par le nombre de crédits qu'il a acquis dans chacune de ces catégories.

Article II-6 : projets de formation

Comme les autres activités de l'UTC, l'enseignement est organisé en projets de formation. Ainsi, chacune des UV créées doit s'intégrer dans un projet pédagogique. Le responsable du projet a la responsabilité de l'animation pédagogique, de l'accomplissement des objectifs et de la gestion des moyens.
Au sein du comité de direction, le directeur à la formation et à la pédagogie propose une répartition des moyens nécessaires à l'enseignement.

Article II-7 : création, modification et suppression d'une Unité de Valeur

Les propositions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV sont adressées chaque année aux responsables pédagogiques concernés qui les transmettent, après avis du bureau de département, au directeur Formation et Pédagogie.
Les propositions de création d'une UV mentionnent:
• les objectifs à atteindre et l'insertion dans le programme pédagogique concerné,
• les points essentiels du programme, les méthodes d'enseignement et les résultats attendus,
• le volume de travail encadré et hors encadrement,
• le nombre de crédits affectés à l'UV,
• les modalités de contrôle des connaissances.
Les décisions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV sont prises par arrêté du directeur de l'UTC, sur proposition du directeur Formation et Pédagogie, après avis du CEVU.

Article II-8 : catalogue des Unités de Valeur

Le directeur à la formation et à la pédagogie établit chaque année un catalogue des UV de l'UTC. Au début de chaque semestre, le directeur à la formation et à la pédagogie publie la liste des UV enseignées au cours du semestre, le nom de l'enseignant de l'UTC responsable de l'UV et le nombre de places offertes.

TITRE III - SUIVI DES ÉTUDES

Article III-1: inscription administrative

Tout étudiant doit s'inscrire administrativement auprès du service de l'administration des études pour avoir accès aux activités et services proposés par l'établissement. Une inscription administrative est réputée régulière quand tous les éléments demandés sont fournis, et quand les frais afférents sont acquittés par l'étudiant.

Article III-2 : inscription à une Unité de Valeur

L'inscription est obligatoire pour suivre les enseignements et se présenter aux épreuves de contrôle

Règlement des études ingénieur

des connaissances puis pour être présenté au jury d'UV.
L'inscription à une UV entraîne un engagement de présence aux enseignements et de participation aux différentes modalités de contrôle des connaissances. Pour les apprentis, toute absence doit être justifiée (par un arrêt de travail ou autre justificatif) et notifiée à l'entreprise d'accueil.
Toute inscription est subordonnée à l'accord du responsable pédagogique concerné. L'inscription à une UV est résiliée dans les mêmes formes.

Article III-3 : contrôle des connaissances

Les règles relatives au contrôle des connaissances sont fixées par le directeur de l'UTC. Les modalités d'application pratique, propres à chaque Unité de Valeur, sont arrêtées par le directeur de l'UTC au plus tard un mois après le début de chacun des semestres, sur proposition du responsable de l'UV.
En général, le contrôle des connaissances peut tenir compte de certains des moyens suivants :
• contrôle continu sous forme de travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, etc.
• examen(s) intermédiaire(s), épreuves individuelles écrites ou orales,
• examen final,
• exposé oral, rapport écrit,
• réalisation, projet.
Un minimum de deux moyens de contrôle est nécessaire.

Article III-4 : jury d'Unité de Valeur

Toute UV est attribuée par décision d'un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur à la formation et à la pédagogie après avis du responsable de l'UV.
Il comprend au minimum deux enseignants dont un de l'UTC. Ses membres sont choisis en priorité parmi les enseignants participant à l'UV. Il est présidé par le responsable de l'UV.

Article III-5 : citation de ressources utilisées

Les différentes modalités d'évaluation sont destinées à déterminer la contribution, personnelle ou collective, d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants, à la réalisation du travail demandé.
Dans toutes les modalités d'évaluation (rapports, exposés, etc.), l'origine des ressources et des contributions extérieures utilisées doit faire obligatoirement l'objet d'une référence, conformément aux chartes de bon usage en vigueur dans l'établissement, signées par l'étudiant lors de son inscription.
Tout manquement avéré à ce principe pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Article III-6 : attribution des Unités de Valeur

A la fin d'un semestre, le jury de l'UV examine le cas de chaque étudiant inscrit à l'UV et décide:
• de l'attribution de l'UV,
• de la non attribution de l'UV.
L'attribution d'une unité de valeur confère le nombre de crédits associés à cette UV.
La décision du jury d'UV est sans appel.
L'attribution de l'UV est décidée avec l'une des cinq mentions définies par l'échelle de notation ECTS (European Credit Transfert System) :
• A= EXCELLENT (résultat remarquable),
• B = TRES BIEN (résultat supérieur à la moyenne),
• C = BIEN (travail généralement bon malgré quelques insuffisances),
• D = SATISFAISANT (travail honnête mais comportant des lacunes),
• E = PASSABLE (le résultat satisfait aux critères minimaux).
La non attribution de l'UV est décidée avec l'une des deux mentions définies par l'échelle de notation ECTS en cas d'insuffisance :
• FX = INSUFFISANT (un effort supplémentaire aurait été nécessaire pour réussir l'UV),
• F = INSUFFISANT (un travail supplémentaire considérable aurait été nécessaire).
Le jury s'attachera à respecter les normes européennes de répartition des mentions données à titre indicatif. La non attribution de l'UV pour absence est décidée en cas d'absence non justifiée de l'étudiant soit à
l'examen final, soit à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation dont la somme des pondérations dans l'évaluation finale représente un pourcentage égal ou supérieur à 50%.
En cas de circonstance prouvée par justificatif produit sous 48h auprès de l'administration des études, ayant entraîné pour un étudiant l'incapacité de participer valablement à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation, le jury peut décider d'une mise en réserve de l'UV et subordonner son obtention soit à une épreuve ou un travail supplémentaire (évitant éventuellement à l'étudiant de suivre à nouveau tout l'enseignement de l'UV), soit à un enseignement complémentaire suivi d'un nouvel examen par le jury.

L'étudiant doit faire le nécessaire pour que la réserve de l'UV soit impérativement levée dans un délai maximum de un mois après la rentrée

Règlement des études ingénieur

du semestre suivant, faute de quoi la réserve est transformée en
« non attribution » définitive. La levée de réserve est notifiée par le responsable de l'UV à l'administration des études.
Le procès-verbal de la réunion du jury doit mentionner pour chaque étudiant la décision prise. Les étudiants reçoivent, après chaque semestre, notification des résultats obtenus aux UV auxquelles ils étaient inscrits.

Article III-7 : Unité de Valeur par équivalence

Des crédits peuvent être attribués à des étudiants ayant acquis, hors de l'enseignement de l'UTC, des connaissances scientifiques ou des techniques et méthodes jugées suffisantes dans le domaine concerné. Ces demandes reçoivent l'avis des responsables pédagogiques concernés et sont validées par le directeur Formation et Pédagogie.

Article 111-8 : jury de suivi des études

À la fin de chaque semestre, après les résultats des diverses UV, un jury de suivi des études examine le profil de formation de chaque étudiant et peut prendre l'une des décisions suivantes:
• poursuite normale des études avec, éventuellement, des recommandations pour le choix de certaines UV ou pour des périodes d'études à l'extérieur de l'UTC (autres établissements en France ou à l'étranger),
• poursuite des études avec conseils : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des conseils,
• poursuite avec réserves: dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des réserves, ainsi que l'objectif à atteindre au cours du semestre suivant,
• orientation vers des études différentes : celle-ci ne pourra être prononcée à la fin du premier semestre de présence à l'UTC qu'avec l'accord de l'étudiant,
• exclusion assortie de conseils de réorientation.

Avant que ne soit rendue définitivement l'une des trois dernières décisions, le jury convoque l'étudiant et son conseiller. Si l'étudiant ne répond pas à cette convocation, sans motif valable apprécié par le jury, celui ci peut alors procéder au constat de démission de l'étudiant.
Le jury de suivi peut annuler le semestre en cas de circonstances exceptionnelles prouvées.
Les jurys de suivi des études du Tronc Commun et des branches sont désignés par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie, après avis des responsables des formations concernées.

Article 111-9: jury d'établissement

Tout étudiant concerné par une décision de réorientation ou d'exclusion, ou son conseiller, peut demander le réexamen de sa situation par le jury d'établissement. Sa demande doit être adressée au président de ce jury dans un délai de 15 jours suivant la décision du jury de suivi des études.
Le jury d'établissement prend l'une des décisions suivantes:
• réorientation vers une autre formation de l'établissement,
• réorientation vers un autre établissement avec lequel l'établissement a établi des liens de réciprocité,
• exclusion de l'établissement,
• poursuite des études dans la formation d'origine de l'établissement.
Le jury doit entendre l'étudiant et recueillir l'avis de son conseiller. Les décisions du jury d'établissement sont sans appel au sein de l'établissement.
Le jury d'établissement est présidé par le directeur de l'UTC. Il est composé du directeur Formation et Pédagogie, du coordinateur de la formation d'ingénieur, des responsables de branches, du responsable du Tronc Commun et de deux enseignants chercheurs nommés par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie. Le vice-président étudiant du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire est membre invité permanent du jury d'établissement. Le directeur de l'UTC peut s'adjoindre avec voix consultative toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer ses décisions.

TITRE IV – RÈGLEMENT DES EXAMENS

Article IV-1 : dispositions générales relatives aux examens

Tout étudiant administrativement inscrit à l'UTC doit se présenter aux examens des UV auxquelles il est pédagogiquement inscrit.
L'enseignant responsable d'une UV définit les méthodes et règles utilisées pour évaluer les connaissances et compétences des étudiants inscrits à l'enseignement dont il est responsable. Pour un enseignement donné, sauf autorisation exceptionnelle du CEVU, un minimum de deux moyens d'évaluation est nécessaire.

Règlement des études ingénieur

Article IV-2 : préparation et organisation

Le responsable d'une UV est responsable de l'organisation matérielle de son examen, de la conception des sujets et de la constitution de son équipe de surveillants. Les surveillants sont tous des membres des équipes enseignantes de l'UTC.
Chaque étudiant reçoit une convocation aux examens des enseignements auxquels il est inscrit.
Les étudiants en situation de handicap déclaré et reconnu peuvent bénéficier d'aménagements lors des examens.

Article IV-3 : déroulement

L'enseignant responsable d'UV, ou son représentant désigné, est présent pour la surveillance des épreuves.
Les étudiants doivent justifier de leur identité à la demande d'un surveillant et signent la liste d'émargement pendant l'épreuve. Tout étudiant autorisé à composer rend une copie, même blanche, à son nom.
Tout étudiant qui se présente à une épreuve avec un retard qui atteint ou excède le quart de la durée de l'épreuve n'est pas admis à composer. Pour obtenir une mise en réserve, la transmission de justificatifs à l'administration des études sous 48h est impérative.
Les documents et matériels expressément autorisés dans le cadre de l'épreuve sont rappelés en tête de sujet. Sauf dispositions particulières, les téléphones portables, et de manière générale, tout appareil permettant le stockage et la diffusion d'information (y compris les traducteurs électroniques), sont strictement interdits pendant les épreuves, et doivent être rangés hors de vue, en position éteinte. L'utilisation d'un tel appareil, même en qualité d'horloge, peut constituer une présomption de fraude (voir Article IV-4).
La sortie de salle d'un étudiant n'est autorisée ni pendant le premier quart de l'épreuve, ni pendant les quinze dernières minutes.
Pendant l'épreuve, sauf dispositions particulières, tout étudiant est responsable de sa copie jusqu'à sa remise à un surveillant; il compose seul, sans communiquer avec un tiers, sur les supports qui lui ont été distribués.
Tout comportement visant à troubler le bon déroulement de l'épreuve est passible d'une expulsion de la salle et de poursuites ultérieures.
Au signal de la fin de l'épreuve, tout étudiant cesse de composer et remet sa copie à un des surveillants de son UV.

Article IV-4 : fraude

En cas de fraude (flagrant délit constaté, ou simple tentative), le responsable d'UV prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude. Il saisit les documents et/ou le matériel de fraude.
Un procès-verbal est dressé, et contresigné par le responsable d'UV, un autre surveillant présent dans la salle (quand cela s'applique), et le ou les étudiants(s) impliqué(s). En cas de refus de ce(s) dernier(s), mention en est portée sur le procès-verbal. Les éléments saisis liés à la fraude présumée sont joints au procès-verbal de fraude. Il appartient au responsable d'UV de porter la fraude (et tous les éléments associés, y compris la copie corrigée) à la connaissance du directeur Formation et Pédagogie.
Le directeur Formation et Pédagogie, en concertation avec les services juridiques, prend alors les décisions nécessaires (par exemple: saisie de la section disciplinaire).
Sauf en cas de substitution d'identité qui justifie une expulsion de salle, l'étudiant impliqué continue à composer jusqu'à la fin de l'épreuve. Sa copie est corrigée avec le même barème et les mêmes critères que les autres copies.
Lorsque la fraude n'est constatée qu'a posteriori, la rédaction d'un procès-verbal n'est pas requise. Toutefois, l'ensemble des pièces concourant à matérialiser la fraude est transmis au directeur Formation et Pédagogie.

Tant que le jugement de la section disciplinaire n'a pas été rendu :
- les résultats de l'étudiant ne sont pas publiés,
- aucun certificat administratif en lien avec une quelconque forme de réussite ou d'accomplissement ne peut être délivré à l'étudiant.

Article IV-5 : résultats

Les correcteurs sont désignés par le responsable d'UV. Il est de la responsabilité du responsable d'UV de transmettre les notes aux étudiants dans les meilleurs délais, à l'exception des étudiants soupçonnés de fraude.
Tout étudiant a le droit, sur demande formulée auprès du responsable d'UV, de consulter sa copie pendant une durée de un an après publication des résultats. Il ne peut pas consulter la copie d'un autre étudiant. Ce droit ne peut s'appliquer qu'une fois la note publiée.
Toute demande dûment justifiée de modification de la note doit être adressée par l'étudiant au responsable d'UV au plus tard 15 jours après la publication des résultats.
En cas de contestation, l'étudiant peut former un recours auprès du directeur à la formation et à la pédagogie dans un délai de deux mois après publication des résultats.

Règlement des études ingénieur

TITRE V - ORGANISATION DU CURSUS

Article V-1 : admission des étudiants issus du baccalauréat

Les étudiants admis à l'UTC après le baccalauréat le sont soit dans le Tronc Commun soit dans le cursus Humanités et Technologie. Ils suivent l'une des deux formations sous l'autorité de son responsable.
Les étudiants de Tronc Commun peuvent, avec l'accord du responsable du Tronc Commun et dès le quatrième semestre, choisir des enseignements dans les formations de branche.
Les étudiants d'Humanités et Technologie doivent, dès le quatrième semestre, choisir des enseignements de spécialité conformément à l'article V-2bis.

Article V-2 : condition d'inscription en branche pour les étudiants du Tronc Commun

Les étudiants peuvent être inscrits en branche lorsqu'ils ont acquis :
• 102 crédits en trois ou quatre semestres,
• 120 crédits en cinq semestres ou plus, avec le profil suivant :
• au moins 48 crédits dans la catégorie « connaissances scientifiques » du Tronc Commun,
• au moins 24 crédits dans la catégorie « techniques et méthodes » du Tronc Commun,
• au moins 24 crédits dans la catégorie « technologie et sciences de l'homme », ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes du tableau d'UV TSH,
• au moins 6 crédits dans la catégorie« stages, projets, périodes de travail à l'extérieur».

L'inscription en branche avec le profil minimum précédent ne dispense pas pour autant les étudiants de compléter ultérieurement le déficit en crédits par rapport aux 120 crédits normalement attendus à la fin du 4ème semestre.
Un étudiant doit normalement passer en formation de branche après 4 semestres d'inscription en Tronc Commun. Si au terme de 5 semestres d'inscription en Tronc Commun, un étudiant ne remplit pas les conditions nécessaires pour passer en branche, son exclusion peut être prononcée par le directeur de l'UTC après avis du jury de suivi. li lui est alors délivré une attestation d'études.
A titre exceptionnel, le jury peut autoriser un sixième semestre. A l'issue d'un sixième semestre, la candidature à l'entrée en branche sera examinée par le jury d'admission en branche.

Article V-2bis : choix de la spécialité au sein du cursus Hutech

Les étudiants du cursus Hutech choisissent, lors de leur 3ème semestre, l'une des spécialités proposées leur permettant d'orienter leur parcours autour d'un domaine technologique et de préparer leur entrée en branche. Ce choix leur donne accès à l'inscription aux enseignements établis pour chaque spécialité d'un commun accord entre le responsable d'Hutech et le responsable de la branche concernée. Le nombre d'UV suivies parmi ces listes est défini par l'article V-2ter.

Article V-2ter: condition d'inscription en branche pour les étudiants du cursus Hutech

Les étudiants peuvent être inscrits dans une branche (définie par l'article V-3bis) lorsqu'ils ont acquis 180 crédits en six semestres avec le profil suivant :
• au moins 100 crédits d'UV répertoriées comme formant le profil commun de la formation Hutech, parmi lesquels :
au moins 48 crédits « connaissances scientifiques » et« techniques et méthodes », dont au moins 30 crédits de « connaissances scientifiques » et au moins 12 crédits de « techniques et méthodes»,
au moins 52 crédits d'UV TSH y compris UV de langues,
• au moins 30 crédits de la spécialité choisie, dont au moins 12 crédits« connaissances scientifiques » et 6 crédits« techniques et méthodes »,
• au moins 6 crédits dans la catégorie« stages, projets, périodes de travail à l'extérieur»,
• 30 crédits de stage long à caractère professionnel.
Ces conditions doivent être remplies au bout de 6 semestres. Le jury de suivi peut décider d'octroyer un semestre supplémentaire à un étudiant qui n'y serait pas parvenu. Si, au terme de ce semestre supplémentaire, cet étudiant n'a toujours pas atteint le profil requis pour passer en branche, son exclusion peut être prononcée par le directeur de l'UTC après avis du jury de suivi. li lui est alors délivré une attestation d'études.

À titre exceptionnel, le jury peut autoriser un huitième semestre, à l'issue duquel la candidature à l'entrée en branche sera examinée par le jury d'admission de la branche préparée.

Article V-3 : choix de la branche pour les étudiants du Tronc Commun

Les étudiants s'inscrivent dans la branche de leur choix, choix formulé dans le cadre de l'élaboration du projet personnel. Toutefois, dans le cas où les

Règlement des études ingénieur

demandes d'inscription en branche pourraient dépasser de façon significative les effectifs prévus, l'inscription dans les différentes branches des étudiants pourra tenir compte:
- des effectifs limités dans chaque branche,
- du dossier des étudiants.

Dans ce cas, la décision d'inscription est prise par un jury inter-branche désigné par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie.
Lorsque la branche en offre la possibilité, les étudiants peuvent faire le choix de poursuivre leur cursus par la voie de l'apprentissage. L'inscription sous statut apprenti est conditionnée au fait que la section d'apprentissage n'a pas atteint son effectif maximum et à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Article V-3bis : choix de la branche pour les étudiants du cursus Hutech

Les étudiants sont inscrits dans la branche correspondant à leur spécialité.
Le choix de la spécialité a été formulé dans le cadre de l'élaboration du projet personnel, et a fait notamment l'objet d'une pré-orientation lors du 3ème semestre du cursus. La deuxième et troisième année du cursus Hutech sont ainsi l'occasion de suivre progressivement des enseignements préparant à ou relevant de la branche visée, et d'effectuer un stage long dans une entreprise ou institution du domaine visé.
Dans le cas où les demandes d'inscription en spécialité pourraient dépasser de façon significative les effectifs prévus dans les branches visées, l'inscription dans les différentes spécialités des étudiants pourra tenir compte:
- des capacités d'accueil dans chaque branche,
- du dossier des étudiants.

Dans ce cas, la décision d'inscription est prise par un jury désigné par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie.

Article V-4 : choix de la filière ou du parcours

Les étudiants s'inscrivent dans la filière de leur choix, choix formulé dans le cadre de l'élaboration du projet personnel. Ce choix doit être fait au plus tard au début du quatrième semestre d'inscription en branche.
Toutefois, dans le cas où les demandes d'inscription en filière pourraient dépasser de façon significative les effectifs prévus, l'inscription des étudiants dans les différentes filières pourra tenir compte:
- des effectifs limités dans chaque filière,
- du dossier des étudiants.

Dans ce cas, la décision d'inscription est prise par un jury inter-filière désigné par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur à la formation et à la pédagogie après avis du directeur de département.
Pour les étudiants désirant suivre un cursus différent d'une filière existante, une dérogation pourra être accordée par le directeur de l'UTC, après avis du directeur de département concerné et du directeur à la formation et à la pédagogie sur présentation par l'étudiant d'un dossier indiquant le cursus et les raisons de ce choix.
Les apprentis s'inscrivent dans le parcours de leur choix à la fin du second semestre d'inscription en branche. Ce choix doit être fait en concertation avec le maître d'apprentissage en entreprise.

TITRE VI - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'INGÉNIEUR

Article VI-1 : diplôme d'ingénieur

Le diplôme d'ingénieur sanctionne les études d'ingénieur à l'UTC. Le diplôme d'ingénieur confère le grade de master.

Article VI-2 : composition du jury

Le jury délivrant le diplôme est désigné par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur à la formation et à la pédagogie après avis du directeur de département. Il comprend au moins 6 membres. Il est composé d'au moins un enseignant d'un autre département ou d'un service de l'UTC, et d'au moins une personnalité extérieure.

Article VI-3 : attribution du diplôme d'ingénieur

Pour l'attribution du diplôme d'ingénieur de l'UTC, le jury prend connaissance des dossiers de tous les étudiants régulièrement inscrits, ayant obtenu le profil minimum de formation défini à l'article VI-4 pour les étudiants admis après le baccalauréat ou à l'article VI-5 pour les étudiants admis en branche.
Le diplôme est attribué aux étudiants :
- ayant obtenu la validation de 60 crédits ou plus par la réalisation d'expériences à caractère professionnel, soit sous la forme de 2 périodes de travail, soit sous la forme des différentes périodes en entreprise réalisées en alternance dans le cadre de la formation par apprentissage,
- ayant acquis 240 crédits ou plus respectant le profil minimum de formation défini dans l'article VI- 4 pour les étudiants entrés en Tronc Commun,
- ayant acquis 240 crédits ou plus respectant le

Règlement des études ingénieur

profil minimum de formation défini dans l'article Vl- 4bis pour les étudiants entrés dans le cursus Humanités et Technologie,
• ayant acquis 120 crédits ou plus respectant le profil minimum de formation défini dans l'article VI S pour les étudiants admis directement en branche,
• ayant démontré leur aptitude à travailler en contexte international tel que défini à l'article 11-2,
• ayant acquis un socle minimal constitué de 14 compétences, parmi lesquelles :
- toutes les compétences disciplinaires de leur branche,
- au moins une compétence liée à l'implication significative dans une activité ne donnant pas lieu à des crédits dans la formation,
- la compétence à évoluer en contexte international (décrite à l'article 11-2),
- la compétence à communiquer en langue anglaise au niveau 82 minimum du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe. Ce niveau est certifié par la réussite à un test externe dont la liste est arrêtée par les responsables des langues, et par la validation en interne d'une UV d'anglais de niveau 3 minimum. De plus, l'obtention d'un niveau Cl en anglais et l'obtention d'un niveau 81 dans une deuxième langue sont vivement conseillées,
- un maximum de 2 compétences hors référentiel,
• ayant rempli les évaluations de tous les enseignements auxquels ils ont été inscrits.

Article VI-4 : profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés en Tronc Commun

Pour l'attribution du diplôme d'ingénieur, sont présentés au jury les étudiants ayant acquis un nombre minimum de crédits dans chaque catégorie pour chaque groupe de formation, constituant le profil de formation suivant:
• 48 crédits dans la catégorie « connaissances scientifiques » du Tronc Commun,
• 24 crédits dans la catégorie« techniques et méthodes» du Tronc Commun,
• 6 crédits dans la catégorie « stages, projets » du Tronc Commun,
• 84 crédits pour l'ensemble des catégories « connaissances scientifiques » et « techniques et méthodes » de branche et de filière (ou de parcours) dont au moins 30 crédits dans chacune des deux catégories et dont au moins 60 crédits pour l'ensemble de ces catégories de branche,
• 52 crédits du tableau d'UV TSH, ces crédits devant vérifier deux conditions: relever d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau, et couvrir les deux cases d'au moins une de ces deux lignes.

Article VI-4bis : profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés en cursus Hutech

Pour l'attribution du diplôme d'ingénieur, sont présentés au jury les étudiants ayant acquis un nombre minimum de crédits dans chaque catégorie pour chaque groupe de formation, constituant le profil de formation suivant:
• 48 crédits dans la catégorie« connaissances scientifiques» et« techniques et méthodes » du cursus Hutech, dont au moins 30 crédits de « connaissances scientifiques» et au moins 12 crédits de « techniques et méthodes »,
• 30 crédits de la spécialité choisie durant Hutech, dont au moins 12 CS et 6 TM
• 60 crédits pour l'ensemble des catégories « connaissances scientifiques » et « techniques et méthodes » de branche et de filière (ou de parcours) dont au moins 24 crédits TM et 18 CS
• 6 crédits dans la catégorie« stages, projets » du cursus Hutech,
• 72 crédits du tableau d'UV TSH, ces crédits devant vérifier deux conditions: relever d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau et couvrir les deux cases d'au moins une de ces deux lignes.

Article VI-5 : profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés directement en branche

Pour l'attribution du diplôme d'ingénieur, sont présentés au jury les étudiants ayant acquis un nombre minimum de crédits dans chaque catégorie, constituant le profil de formation suivant :
• 84 crédits pour l'ensemble des catégories « connaissances scientifiques » et « techniques et méthodes » de branche et de filière (ou de parcours) dont au moins 30 crédits dans chacune des deux catégories et dont au moins 60 crédits pour l'ensemble de ces catégories de branche,
• 28 crédits du tableau d'UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau.

Article VI-6 : choix des Unités de Valeur pour le profil minimum

Le choix des UV requises pour le profil minimum se fait dans une liste propre à chacun des groupes de formation pour les catégories« connaissances scientifiques »et« techniques et méthodes ». Cette

Règlement des études ingénieur

liste est arrêtée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur à la formation et à la pédagogie après avis des responsables pédagogiques concernés.
Les UV non prises en compte dans le profil minimum peuvent être choisies dans l'ensemble des UV proposées pour les branches.

Article VI-7 : équivalence

Les étudiants entrant directement en branche peuvent obtenir des crédits par équivalence selon les modalités précisées à l'article III-7. Toutefois, ces équivalences ne pourront être prises en compte pour l'obtention du diplôme d'ingénieur que si l'étudiant a acquis des crédits lui permettant de compléter son cursus antérieur. La validation des crédits obtenus par équivalence est prononcée par le jury de suivi.

Article VI-8 : études à l'étranger

Des modalités particulières d'attribution du diplôme d'ingénieur sont définies pour les étudiants de l'UTC qui effectuent une partie de leurs études dans un autre établissement avec lequel l'UTC a signé une convention.

Article VI-9 : durée des études

La durée normale des études en branche est de 6 semestres. Si au terme de 8 semestres d'inscription en branche, un étudiant n'a pas obtenu le diplôme d'ingénieur, son exclusion peut être prononcée par le directeur de l'UTC après avis du jury. Il lui est alors délivré une attestation d'études.
Dans le cadre de la formation par apprentissage, si le diplôme n'est pas obtenu à l'issue des 6 semestres de formation, et que l'entreprise ne prolonge pas le contrat d'apprentissage, l'apprenti peut faire la demande de finir son cursus sous statut étudiant.

Article VI-10 : diplôme

L'UTC délivrera aux étudiants admis par le jury:
• un diplôme d'ingénieur indiquant la spécialité,
• une attestation mentionnant la filière ou le parcours ainsi qu'une liste des UV obtenues et éventuellement des travaux accomplis,
• le supplément au diplôme défini par la communauté européenne, sur lequel figure la liste des compétences validées pendant le cursus.

Diplômes intermédiaires

Modalité d'attribution du Diplôme d'Études Universitaires de Technologie - DEUTEC

Le Conseil d'Administration (CA) du 14 juin 2007 a approuvé la modalité suivante d'attribution du DEUTEC, après l'avis favorable du Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) du 3 mai 2007 modifié les 13 mars et 5 mai 2009 par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, le 08 juin 2009 par le Conseil Scientifique, et approuvé les 2 avril et 18 juin 2009 par le Conseil d' Administration.

Article 1

Le Diplôme d'Études Universitaires de Technologie - DEUTEC - sanctionne les études de Tronc Commun de la formation d'ingénieur. Le DEUTEC est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur à la formation et à la pédagogie.

Article 2

Pour l'attribution du DEUTEC, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à120, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur du Tronc Commun:
• 48 crédits au minimum dans la catégorie« connaissances scientifiques » du Tronc Commun
• 24 crédits au minimum dans la catégorie« techniques et méthodes » du Tronc Commun,
• 6 crédits au minimum dans la catégorie « stages et projets » du Tronc Commun,
• 24 crédits au minimum du tableau des UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau.

Modalité d'attribution du Bachelor en Sciences et Technologie

Le CA du 14 juin 2007 a approuvé la création du diplôme d'université Bachelor en Sciences et Technologie et sa modalité d'attribution suivante, après avis favorable du CEVU du 3 mai 2007 modifié les 13 mars et 5 mai 2009 par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, le 08 juin 2009 par le Conseil Scientifique, et approuvé les 2 avril et 18 juin 2009 par le Conseil d' Administration.

Article 1

Le Bachelor en sciences et technologie de l'UTC sanctionne les études portant sur les trois premières années de la formation d'ingénieur. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur à la formation et à la pédagogie.

Règlement des études ingénieur

Article 2
Pour l'attribution du Bachelor en sciences et technologie, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 180, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur:
• 72 crédits au minimum dans la catégorie« connaissances scientifiques »,
• 42 crédits au minimum dans la catégorie« techniques et méthodes»,
• 6 crédits au minimum dans la catégorie« stages et projets»,
• 40 crédits au minimum du tableau des UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau.

Modalité d'attribution du Bachelor humanités et technologie
Le CA du 22 mars 2012 a approuvé la création du diplôme d'université Bachelor Humanités et Technologie et sa modalité d'attribution suivante, après avis favorable du CEVU le 7 novembre 2011.

Article 1
Le Bachelor humanités et technologie de l'UTC sanctionne les études portant sur les trois années du cursus Humanités et Technologie. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur à la formation et à la pédagogie.

Article 2
Pour l'attribution du Bachelor humanités et technologie, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 180, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur:
• 78 crédits au minimum dans les catégories « connaissances scientifiques » et « techniques et méthodes» parmi les UV proposées aux étudiants du cursus Humanités et Technologie, parmi lesquels:
36 crédits au minimum dans la catégorie« connaissances scientifiques», 18 crédits au minimum dans la catégorie« techniques et méthodes »,
• 36 crédits au minimum dans la catégorie« stages et projets »,
• 52 crédits au minimum du tableau des UV TSH, ces crédits relevant d'au minimum deux lignes et deux colonnes de ce tableau.

Modalité d'attribution du Certificat d'études supérieures de technologie
Le CA du 14 juin 2007 a approuvé la création du diplôme d'université Certificat d'Études Supérieures de Technologie et sa modalité d'attribution suivante, après l'avis favorable du CEVU du 3 mai 2007 modifié les 13 mars et 5 mai 2009 par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, le 08 juin 2009 par le Conseil Scientifique, et approuvé les 2 avril et 18 juin 2009 par le Conseil d' Administration.

Article 1
Le certificat d'études supérieures de technologie de l'UTC sanctionne une année validée de formation à l'UTC pour les étudiants étrangers en convention d'échanges universitaires. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur à la formation et à la pédagogie.

Article 2
Pour l'attribution du certificat d'études supérieures de technologie, sont présentés au jury les étudiants étrangers en convention d'échanges universitaires ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 60, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur:
a) Pour un semestre d'études et un semestre de stage:
• 30 crédits au minimum obtenus par la validation d'Unités de Valeur d'enseignement, dont
- 18 crédits au minimum dans les catégories « connaissances scientifiques » et « techniques et méthodes »,
- 8 crédits au minimum du tableau des UV TSH,
• 30 crédits dans la catégorie« stages et projets».

b) Pour deux semestres d'études: 60 crédits au minimum obtenus par la validation d'Unités de Valeur d'enseignement, dont:
• 36 crédits au minimum dans les catégories « connaissances scientifiques » et « techniques et méthodes»,
• 16 crédits au minimum du tableau des UV TSH.

Modalité d'attribution du Certificat langue, culture et innovation pour l'entrepreneuriat
Le CA du 16 juin 2016 a approuvé la création du diplôme d'université Certificat Langue, Culture et Innovation pour !'Entrepreneuriat et sa modalité d'attribution suivante, après l'avis favorable du

CEVU du 31 mai 2016.

Article 1
Le certificat langue, culture et innovation pour l'entrepreneuriat de l'UTC sanctionne un semestre de formation réalisé à l'Université Sino Européenne de l'Université de Shanghai (UTSEUS). Cette formation est accessible aux étudiants des UT, ainsi qu'aux étudiants d'universités partenaires bénéficiant d'une convention d'échange avec l'UTC. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie.

La formation Langue, Culture et Innovation pour l'Entrepreneuriat permet aux étudiants qui la valide d'acquérir des compétences en :
- Management agile
- Travail collaboratif
- Communication professionnelle dans un environnement culturel chinois
- Innovation pour la gestion et l'analyse de données sur la ville capturées in situ

Article 2
Pour l'attribution du certificat langue, culture et innovation pour l'entrepreneuriat, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 30, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur:
• 12 crédits « Compulsory » du catalogue de formation « Langue, Culture et Innovation pour l'Entrepreneuriat », hors apprentissage du mandarin,
• 6 crédits d'apprentissage du mandarin.

Modalité d'attribution du Certificat d'ingénierie internationale
Le CA du 16 juin 2016 a approuvé la création du diplôme d'université Certificat Ingénieur International et sa modalité d'attribution suivante, après l'avis favorable du CEVU du 31 mai 2016.

Article 1
Le certificat d'ingénierie internationale de l'UTC sanctionne un semestre de formation réalisé à l'Université Sino Européenne de l'Université de Shanghai (UTSEUS). Cette formation est accessible aux étudiants des UT ayant déjà validé le stage assistant ingénieur, ainsi qu'aux étudiants d'universités partenaires bénéficiant d'une convention d'échange avec l'UTC, et ayant réalisé une période en entreprise. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie.
La formation Ingénieur International permet aux étudiants qui la valide d'acquérir des compétences en : Systèmes de Management de la Qualité
Gestion du risque et de la sécurité industrielle Analyse du cycle de vie des produits

Article 2
Pour l'attribution du certificat d'ingénierie internationale, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 30, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur:
• 6 crédits « Compulsory » du catalogue de formation Ingénieur International, hors apprentissage du mandarin,
• 6 crédits d'apprentissage du mandarin,
• 18 crédits d'enseignements du catalogue de formation Ingénieur International dispensés en anglais.

Modalité d'attribution du Certificat d'ingénierie internationale avec expérience professionnelle
Le CA du 16 juin 2016 a approuvé la création du diplôme d'université Certificat Ingénieur International et sa modalité d'attribution suivante, après l'avis favorable du CEVU du 31 mai 2016.

Article 1
le certificat d'ingénierie internationale avec expérience professionnelle de l'UTC sanctionne un semestre de formation réalisé à l'Université Sino Européenne de l'Université de Shanghai (UTSEUS) suivi d'un semestre de stage conventionné réalisé en Chine dans une entreprise. Cette formation est accessible aux étudiants des UT ayant validé le stage assistant ingénieur, ainsi qu'aux étudiants d'universités partenaires bénéficiant d'une convention d'échange avec l'UTC, et ayant réalisé une période en entreprise. Le diplôme est délivré par un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur Formation et Pédagogie.

La formation Ingénieur International avec Expérience Professionnelle permet aux étudiants qui la valide d'acquérir des compétences de gestion et de mana en:
Systèmes de Management de la Qualité Gestion

Règlement des études ingénieur

du risque et de la sécurité industrielle Analyse du cycle de vie des produits
La formation théorique est complétée par une expérience de longue durée (1 semestre) conventionnée, en entreprise.

Article 2
Pour l'attribution du certificat d'ingénierie internationale avec expérience professionnelle, sont présentés au jury les étudiants ayant d'une part, acquis un nombre total de crédits égal ou supérieur à 60, et d'autre part, validé les nombres minima de crédits dans les différentes catégories des unités de valeur:

- 6 crédits« Compulsory » du catalogue de formation Ingénieur International, hors apprentissage du mandarin,
- 6 crédits d'apprentissage du mandarin,
- 18 crédits d'enseignements du catalogue de formation Ingénieur International dispensés en anglais,
- 30 crédits de stage.

Le 16 juin 2022

Le directeur de l'UTC,

Christophe Guy

LE DOUBLE DIPLÔME UTC/EDHEC BACHELOR IDM INGÉNIERIE DIGITALE ET MANAGEMENT

Bachelor IDM UTC/EDHEC

Organisation des études du Bachelor IDM UTC/EDHEC

Le Bachelor UTC/EDHEC Ingénierie digitale et Management est un cursus exigeant qui requiert des qualités d'adaptation et une appétence à la fois pour les sciences de l'ingénieur et les sciences de gestion.

Le cursus est porté par deux établissements : l'UTC et l'EDHEC. Les étudiants passeront les deux premières années du Bachelor à l'UTC et les deux dernières années à l'EDHEC (Campus de Lille).
Toutefois les enseignants des deux établissements navigueront pour assurer leurs enseignements si bien que le programme est véritablement hybride tout au long du parcours.

Ce parcours en 4 ans est divisé en 2 cycles : le cycle 1 des fondamentaux à l'UTC et le cycle 2 de la spécialisation (via des majeures) à l'EDHEC.

Trois Majeures sont proposées : la Majeure Finance, la Majeure Marketing et la Majeure Ingénierie.

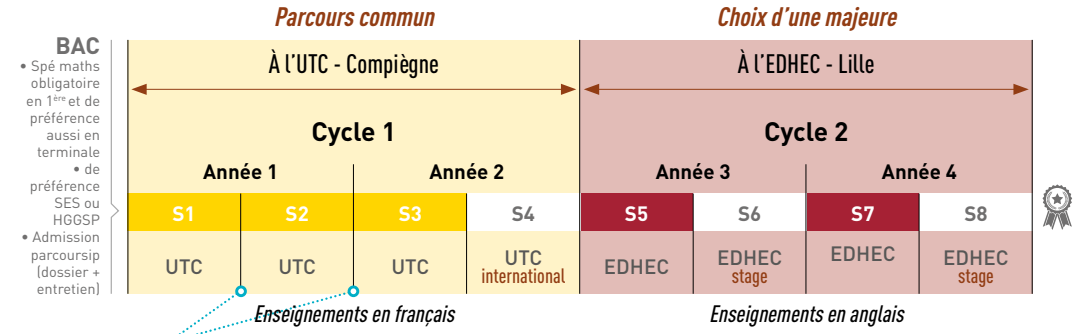

1 stage d'1 mois de découverte de l'entreprise (inter semestre ou été)

Une véritable hybridation des enseignements entre les deux établissements : les enseignants se déplacent sur les deux sites.

Programme prévu pour le Bachelor IDM

Afin de répondre aux exigences des deux établissements et former des étudiants à la double compétence sciences de l'ingénierie et sciences de gestion, un programme a été élaboré en concertation entre les deux établissements.
Il permet une certaine souplesse afin de s'adapter aux profils différents des candidats au Bachelor mais garantit un socle solide en cycle 1 pour acquérir les fondamentaux et assurer la réussite en cycle 2 quelque soit la majeure choisie.
Le programme s'organise globalement ainsi, sachant que l'UTC s'autorise des adaptations au cas par cas des étudiants si besoin et en fonction de l'évolution de l'offre de UVs à l'UTC. Voir tableau ci-contre).

Le choix des UV de TSH

Dans ce programme sont inclues les Unités de Valeur (UV) du département TSH (Technologie et Sciences de l'Homme). Ces Uvs ont pour objectif d'apporter une éclairage sciences humaines et sociales aux approches technologiques, organisationnelles et managériales du cursus. Cette offre propose des enseignements issus des 3 catégories de TSH : Concevoir, Communiquer et Organiser & manager afin d'équiper l'étudiant d'outils de réflexivité.

Liste des offres en Technologie et Sciences de l'Homme (TSH) Semestre Automne 22

Domaine Concevoir

HE01	Epistémologie et histoire des sciences
PH03	Penser la technique aujourd'hui
SC11	Théorie des sciences cognitives
SC22	Approches culturelles des techniques : genre, classe, espace
SC24	Apprentissage et perception
SC25	Cognition sociale : interactions et collectifs

Domaine Communiquer

MU01	Pratique instrumentale classique collective
MU02	Pratique instrumentale de haut niveau (sur 2 semestres)
MU03	Pratique collective des musiques contemporaines/Jazz (Convention avec le conservatoire de musique de Compiègne)
SI20	Rhétorique : Argumentation et Arts du discours
WE01	Ecrire, communiquer et collaborer sur le Web
EI06	La Chine : histoire, culture et société
IC01	Histoire et prospective des industries culturelles
SC21	Linguistique et philosophie du langage
SI01	Science et débat public
SI07	Médias et industries culturelles
SI22	Signes et contenus numériques
SI24	Ecritures numériques ordinaires

Domaine Organiser & Manager

GE20	Economie industrielle
GE21	Economie et gestion de l'innovation et du numérique
SO04	Initiation au droit
SO05	Sociologie, organisations et dynamiques des collectifs
EI03	Interculturalité dans les organisations contemporaines

Langues étrangères

En fonction de leurs niveaux en Anglais (test en période estivale ou en tout début d'année), les étudiants seront affectés dans l'UV qui leur permettra de réussir et surtout de progresser.
A priori tous suivront des cours d'Anglais mais quelques candidats sont anglophones (scolarisés plusieurs années à l'étranger), on pourra éventuellement leur proposer une autre langue du catalogue en fonction des inscrits à la rentrée.
Les LVII privilégiées sont l'allemand et

Bachelor IDM UTC/EDHEC

Programme prévu pour le Bachelor IDM

CYCLE 1 À L'UTC (COMPIÈGNE — *Parcours commun*

Année 1	Année 2
• Analyse réelle (8 ECTS) • Algèbre linéaire (5 ECTS) • Algorithmique et programmation niveau 1 (6 ECTS) • Enjeux environnementaux (2 ECTS) • TSH au choix Optionnel (4 ECTS) • Anglais (4 ECTS) • Économie (4 ECTS) • Compatibilité générale (4 ECTS)	• Probabilités et statistique (8 ECTS) • Programmation et développement niveau 2 (6 ECTS) • Anglais (4 ECTS) • LVII ou TSH au choix (4 ECTS) • Principes de la Finance (6 ECTS) • Libre choix
• Analyse réelle et applications 2 (6 ECTS) • Algèbre linéaire et applications 2 (6 ECTS) • Traitement automatique de l'information (6 ECTS) • Anglais (4 ECTS) • LVII ou TSH au choix (4 ECTS) • Principes du marketing (6 ECTS)	• Semestre à l'international (30 ECTS)

>>> Après le parcours commun, le choix d'une MAJEURE : Marketing, Finance ou Ingénierie

CYCLE 2 À L'EDHEC (LILLE) — *Tronc commun des 3 Majeures*

Année 3	Année 4
• Bases de données (3 ECTS) • Recherche opérationnelle pour l'environnement durable (3 ECTS)) • Économétrie (6 ECTS) • Comptabilité analytique (3 ECTS) • Anglais (3 ECTS) • + Enseignements spécifiques de la Majeure choisie	• Réseaux (3 ECTS) • Sécurité informatique (3 ECTS) • Business Game (3 ECTS) • Anglais (3 ECTS) • RSE & Ethique (2 ECTS) • Droit de l'internet (2 ECTS) • Méthodologie de la recherche (2 ECTS) • + Enseignements spécifiques de la Majeure choisie
• Stage (30 ECTS)	• Stage (30 ECTS)

Parcours spécifique par Majeure

Majeure Marketing
- Strategic Marketing (4 ECTS)
- Quantitative and Qualitatice Methods - Text Mining (5 ECTS)
- Social Media Analytics (3 ECTS)

Majeure Finance
- Options & Futures (3 ECTS)
- Corporate Finance (3 ECTS)
- Regulation & Know your customer (ECTS)
- Credit Scoring (3 ECTS)

Majeure Ingénierie
- Visions de la soutenabilité, conflits de valeurs et engagements (3 ECTS)
- Des choix technologiques appropriés (3 ECTS)
- Résolution de problème et programmation logique (3 ECTS)
- Système d'information soutenable (3 ECTS)

Majeure Marketing
- CRM/E-CRM (3 ECTS)
- Data Mining & Machine Learning (3 ECTS)
- Services Marketinf & Revenue Management (3 ECTS)
- Web Strategy & Performance (3 ECTS)

Majeure Finance
- Asset Pricing (3 ECTS)
- Portfolio Management (3 ECTS)
- Trading and Technical Analysis (3 ECTS)
- Data Mining & Machine Learning (3 ECTS)

Majeure Ingénierie
- Le numérique et la transition écologique (3 ECTS)
- Séminaire thématique (3 ECTS)
- Architecture des applications internet (3 ECTS)
- Conduite de projet informatique (3 ECTS)

Programme prévu pour le Bachelor IDM

l'espagnol. Nous étudierons à la rentrée avec les responsables du domaine des langues les demandes exprimées hors ces deux langues.

Les langues

L'anglais est obligatoire chaque semestre car les enseignements dispensés à l'EDHEC sont en anglais et que les entreprises qui s'intéressent à ce profil de diplômés placent la maitrise de l'anglais comme un impératif de recrutement.
Les LVII privilégiées sont l'espagnol et l'allemand (les plus courantes dans les lycées français). Toutefois si un étudiant en Bachelor justifie par son parcours antérieur d'un besoin dans une des autres langues proposées à l'UTC, alors la demande sera étudiée au cas par cas par des échanges avec le domaine des langues de l'UTC et la co-directrice du programme.

Majeure Finance

La spécialisation en finance porte à la fois sur la finance d'entreprise et la finance de marché avec une attention particulière faite aux nouvelles attentes du secteur. Elle forme les étudiants aux opérations qui sont au cœur des métiers de la finance qu'il s'agisse de déterminer les meilleures stratégies d'investissement pour une entreprise ou un particulier, d'évaluer et/ou négocier des titres financiers, de proposer le meilleur produit de placement à ses clients, de mesurer le risque de défaut d'un emprunteur, etc.
A l'issue de cette spécialisation, les étudiants disposeront des différentes outils et méthodes leur permettant d'agir dans un environnement hautement concurrentiel et fort exigeant.

Majeure marketing

Les données sont aujourd'hui extrêmement nombreuses et disponibles mais souvent insuffisamment exploitées, voire même parfois inexploitées. La spécialisation en Marketing du Bachelor en Ingénierie Digital & Management a pour objectif d'aider les étudiants à collecter les données utiles pour l'entreprise et à comprendre comment bien analyser ces données afin de prendre la décision la plus éclairée quand il s'agira d'évaluer le prix d'un bien ou d'un service, de prévoir des tendances de ventes, ou encore d'améliorer l'expérience client et mettre en place une stratégie digitale efficace. Ce sont des éléments clés de la réussite de toute entreprise. Tout ceci doit se faire dans un cadre régulé et réalisé de manière parfaitement éthique et responsable.

Majeure Ingénierie

A l'ère où l'informatique et le web occupent une place majeure dans les entreprises, la spécialité ingénierie porte sur les bases de l'ingénierie informatique. Elle forme les étudiants et les étudiantes à développer, intégrer et actualiser les programmes adaptés à l'organisation de l'entreprise dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données. Ils et elles seront préparé(e)s à assurer la maintenance et garantir la sécurité des systèmes informatiques, et à tenir compte de l'impact du numérique sur la transition écologique. A l'issue de cette spécialisation, nos étudiantes et étudiants disposeront des connaissances, techniques et méthodes nécessaires pour agir au cœur des systèmes informatiques et répondre aux attentes des entreprises sur leurs mises en œuvre et leurs usages.

Les stages

3 stages sont prévus dans ce parcours du Bachelor IDM.

Dès la 1ère année, un stage d'un mois de découverte de l'entreprise ou de l'organisation commerciale (communément appelé TN05 à l'UTC).
Ce stage peut se faire, soit à l'inter semestre d'hiver, soit pendant l'été suivant la rentrée (rapport de stage et soutenance à prévoir)

Etant donné la spécificité de ce Bachelor ce stage peut se faire, soit en industrie, dans les usines tel un stage ouvrier, soit dans une structure commerciale, comme de la vente.

Le service des stages de l'UTC accompagnera les étudiants dans leur recherche.
Lors du cycle 2 à l'EDHEC, 2 stages longs seront alors à faire. L'un au printemps de la première année et l'autre au printemps de la deuxième année du cycle 2.

Pour trouver ces stages les étudiants bénéficieront du réseau de l'EDHEC mais également de l'UTC.

À noter:
le premier stage sera validé par un rapport de stage (retour sur la mission assurée) et une soutenance alors que le dernier stage de 6 mois est en fait le Projet de Fin d'Etudes (retour sur mission assurée et analyse réflexive et perspectives) et sera validé au travers d'un mémoire et d'une soutenance.

L'international

Lors de son cursus, tout étudiant doit démontrer sa capacité à évoluer en contexte international. Cette démonstration se fait au travers d'une mobilité internationale d'un semestre, dans le cadre d'un séjour académique à l'étranger, d'un stage à l'étranger, ou exceptionnellement dans le cadre d'un projet spécifique qui aura été validé par les codirecteurs.

Un séjour académique de 6 mois est prévu au second semestre de l'année 2 du cycle 1.

Pour ce départ, l'étudiant du Bachelor bénéficiera du réseau de l'UTC et de l'EDHEC.
Le choix de la destination se fera selon ses vœux, son projet professionnel et ses réussites aux différentes Uvs.

La direction aux relations internationales proposera des destinations en fonction des partenariats en cours et des disponibilités d'accueil obtenues.

Si l'étudiant rencontre des difficultés pour valider les UVs suivies et donc pour passer en cycle 2, la direction du Bachelor se réserve le droit de reporter le départ à l'international, ce qui signifiera de faire probablement l'un des deux stages du cycle 2 à l'étranger.

Règlement des études

Ce règlement des études constitue le cadre général de l'organisation de la formation mise en place dans le cadre de la collaboration entre l'UTC et l'EDHEC.

Il faut rappeler que seul le projet de formation, porteur des ambitions et des objectifs collectifs, confère aux règles décrites dans ce document leur véritable signification.

Le présent règlement des études a reçu un avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'UTC (CEVU) le 5 mai 2022 et a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UTC (CA) le 16 juin 2022. Du côté de l'EDHEC Business School, le présent règlement des études a été approuvé par la direction programme EDHEC International BBA le 9 mai 2022.

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article I-1 : durée des études

La durée des études en vue de l'obtention du diplôme de Bachelor « Ingénierie Digitale et Management » est de quatre ans pour les étudiants admis à s'inscrire après le niveau baccalauréat du système d'enseignement français. Des titulaires d'autres diplômes de niveau baccalauréat peuvent être sélectionnés pour rejoindre la formation en première année.

Article I-2 : les groupes de formation

La formation comprend :
• un premier cycle d'une durée de deux ans, correspondant à l'acquisition d'un socle commun à tous les étudiants,
• un second cycle d'une durée de deux ans, terminant la formation du socle commun, et permettant le choix d'un parcours spécifique appelé « majeure ».

Le socle commun a pour objectifs :
• de donner aux étudiants une formation générale scientifique et technique dans l'objectif d'une acculturation au génie informatique,
• de leur apporter une connaissance du milieu socio-technique-économique, notamment en gestion, management et communication,
• de développer leurs aptitudes à l'autonomie, l'initiative et la responsabilité,
• de favoriser le développement de leur capacité d'analyse et de sens critique, et de soft skills en général,
• de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, en français et en anglais.

La majeure a pour objectifs :
• de donner une compétence professionnelle spécifique au domaine de la majeure,
• de favoriser l'insertion professionnelle, notamment grâce à la réalisation de stages en entreprise.

La formation est dispensée au sein de l'UTC pour le premier cycle, et au sein de l'EDHEC pour le second cycle.

Article I-3 : gouvernance du programme

Un comité de direction pédagogique est instauré par les directeurs des deux établissements : ils en définissent la composition paritaire, et nomment les membres. Le comité de direction pédagogique se réunit au moins deux fois par an.

Le comité de direction pédagogique élabore :

• le programme de la formation,
• le règlement des admissions, le règlement des études, et le règlement des examens, qui sont adoptés par les instances compétentes des deux établissements.
La direction opérationnelle du programme est sous la responsabilité de deux codirecteurs (un par établissement) désignés par les directeurs des établissements. Les codirecteurs sont chacun responsable pédagogique du cycle qui se tient dans leur établissement. Ils ont pour mission d'assurer le suivi pédagogique ainsi que la mobilisation, le recrutement et la formation du personnel affecté au cursus, en s'appuyant sur les équipes (administratives, pédagogiques) de leur établissement. Les responsables de majeure sont nommés par le comité de direction pédagogique sur proposition des codirecteurs.

Au moins une fois par an, le comité de direction pédagogique tient le rôle de conseil de perfectionnement ; à ce titre, il recense les évolutions nécessaires à l'amélioration de la formation et les modalités de leur mise en œuvre pour l'année suivante. Il s'appuie notamment pour cela sur les retours des parties prenantes (étudiants, enseignants, représentants internes, représentants externes...).

Règlement des études

Article I-4 : admission dans le programme

Peuvent faire acte de candidature les titulaires du baccalauréat français ayant choisi :
• au moins une spécialité de mathématique en classe de 1ère et de préférence aussi en classe de Terminale,
• de préférence une des spécialités sciences économiques et sociales, ou sciences politiques, en classe de 1ère et/ou de Terminale
Le cursus est également accessible, à des conditions identiques à celles applicables aux ressortissants français, à des candidats étrangers titulaires d'un titre admis en équivalence par le comité de direction pédagogique.

L'admission dans le programme est un processus annuel régi par le règlement des admissions du programme. L'admission d'un candidat est prononcée par un jury d'admission paritaire dont le président et les membres sont désignés par le comité de direction pédagogique, sur proposition des codirecteurs. La sélection s'effectue sur dossier et entretien.

Dans tous les cas, une connaissance suffisante du français au niveau B2 et de l'anglais au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du conseil de l'Europe sera l'un des critères de l'admission.

TITRE II - ORGANISATION DES ÉTUDES

Article II-1 : année universitaire

L'enseignement est organisé en deux semestres (automne et printemps).
Le calendrier général de l'année universitaire est fixé par les deux institutions ; le calendrier propre au programme est fixé par le comité de direction pédagogique, sur proposition des codirecteurs.

Article II-2 : Unités de Valeur et crédits

L'enseignement est organisé en Unités de Valeur (UV). Une UV correspond à la quantité de travail nécessaire pour atteindre un objectif donné :
• acquisition de connaissances dans un domaine bien déterminé,
• apprentissage d'une méthode ou d'un langage,
• découverte d'un aspect de la vie professionnelle,
• réalisation d'un projet, d'une étude dans l'établissement ou à l'extérieur,
• connaissance du monde extérieur.
Conformément aux dispositions européennes, à chaque UV est associé un nombre de crédits proportionnel à la charge de travail attendue de l'étudiant pour atteindre les objectifs.
Dans le cas d'UV partagées par d'autres formations (ingénieur, master...), les propositions de création, d'ajout, de suppression, ou de modification significative d'une UV seront étudiées aussi bien par le comité de direction pédagogique que par les conseils de département ou les structures équivalentes de l'établissement de rattachement.

Article II-3 : catalogue des Unités de Valeur

Les codirecteurs établissent chaque année un catalogue des UV, et le mettent à disposition des étudiants. Le catalogue contient le descriptif de chaque UV disponible dans la formation, et notamment :
• le nom de l'enseignant responsable,
• les objectifs visés,
• les points essentiels du programme, les méthodes d'enseignement et les résultats attendus,
• le volume de travail encadré et hors encadrement,
• le nombre de crédits affectés à l'UV,
• les modalités de contrôle des connaissances.
Le descriptif d'une UV peut contenir une information sur le nombre de places disponibles.

TITRE III - SUIVI DES ÉTUDES

Article III-1 : inscription administrative

Tout étudiant doit s'inscrire administrativement auprès des deux établissements porteurs du programme. Il doit s'acquitter des frais de scolarité auprès de l'établissement dans lequel il réalise le cycle de formation. Une inscription administrative est réputée régulière quand tous les éléments demandés sont fournis, et quand les frais afférents sont engagés.
L'inscription administrative en année supérieure ne peut se faire qu'une fois acquittés les frais de scolarité de l'année écoulée.

Article III-2 : inscription à une Unité de Valeur

L'inscription est obligatoire pour suivre les enseignements et se présenter aux épreuves de contrôle

Règlement des études

des connaissances puis pour être présenté au jury d'UV.
L'inscription à une UV entraîne un engagement de présence aux enseignements et de participation aux différentes modalités de contrôle des connaissances.

Toute inscription ou désinscription à une UV est subordonnée à l'accord du codirecteur du cycle dans lequel se trouve l'étudiant.

Article III-3 : contrôle des connaissances

Les règles relatives au contrôle des connaissances sont adressées par les responsables d'UV aux codirecteurs, qui les publient au plus tard un mois après le début de chaque semestre.

Le contrôle des connaissances peut notamment recourir à certains des moyens suivants :
• contrôle continu sous forme de travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, etc.
• examen(s) intermédiaire(s), épreuves individuelles écrites ou orales,
• examen final,
• exposé oral, rapport écrit,
• réalisation, projet.

Un minimum de deux moyens de contrôle est nécessaire par UV. Au moins une évaluation individuelle est nécessaire par UV.

Article III-4 : citation de ressources utilisées

Dans toutes les modalités d'évaluation (rapports, exposés, etc.), l'origine des ressources et des contributions extérieures utilisées doit faire obligatoirement l'objet d'une référence, conformément aux chartes de bon usage en vigueur dans l'établissement, signées par l'étudiant lors de son inscription.

Tout manquement avéré à ce principe pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Article III-5 : attribution des Unités de Valeur

Toute UV est attribuée par décision d'un jury dont la composition est fixée par le responsable d'UV. Il comprend au minimum deux enseignants. Ses membres sont choisis en priorité parmi les enseignants participant à l'UV. Il est présidé par le responsable de l'UV.

A la fin de chaque semestre, le jury de l'UV examine le cas de chaque étudiant inscrit à l'UV et décide de l'attribution de l'UV, ou de la non attribution de l'UV. L'attribution d'une unité de valeur confère le nombre de crédits associés à cette UV.

La décision du jury d'UV est sans appel.
L'attribution de l'UV est accompagnée de l'une des cinq mentions définies par l'échelle de notation ECTS (European Credit Transfert System) :
• A = EXCELLENT (résultat remarquable),
• B = TRES BIEN (résultat supérieur à la moyenne),
• C = BIEN (travail généralement bon malgré quelques insuffisances),
• D = SATISFAISANT (travail honnête mais comportant des lacunes),
• E = PASSABLE (le résultat satisfait aux critères minimaux).
La non attribution de l'UV est accompagnée de l'une des deux mentions définies par l'échelle de notation ECTS en cas d'insuffisance :
• FX = INSUFFISANT (un effort supplémentaire aurait été nécessaire pour réussir l'UV),
• F = INSUFFISANT (un travail supplémentaire considérable aurait été nécessaire).
La non attribution de l'UV pour absence est décidée en cas d'absence non justifiée de l'étudiant soit à l'examen final, soit à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation dont la somme des pondérations dans l'évaluation finale représente un pourcentage égal ou supérieur à 50%.
La gestion des absences aux examens est effectuée selon les règles propres à chaque établissement, rappelées dans le règlement des examens.

Le procès-verbal de la réunion du jury d'UV doit mentionner pour chaque étudiant la décision prise.
A la fin de chaque semestre, les étudiants reçoivent individuellement la notification des résultats obtenus aux UV auxquelles ils étaient inscrits.

Article III-6 : jury de suivi des études

À la fin de chaque semestre, après les résultats des diverses UV, un jury de suivi des études examine le profil de formation de chaque étudiant et peut prendre l'une des décisions suivantes :
• poursuite normale des études,
• poursuite des études avec conseils : dans ce cas, le jury indique clairement à l'étudiant, la nature des conseils,
• poursuite avec réserves : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des

Règlement des études

réserves, ainsi que l'objectif à atteindre au cours du semestre suivant,
• orientation vers des études différentes au sein de l'UTC ou de l'EDHEC : celle-ci ne pourra être prononcée à la fin du premier semestre de présence dans le programme qu'avec l'accord de l'étudiant,
• exclusion de l'UTC et de l'EDHEC, assortie de conseils de réorientation.

Avant que ne soit rendue définitivement l'une des trois dernières décisions, le jury convoque l'étudiant. Si l'étudiant ne répond pas à cette convocation, sans motif valable apprécié par le jury, celui-ci peut alors procéder au constat de démission de l'étudiant.

Le jury de suivi peut annuler l'année en cas de circonstances exceptionnelles prouvées.

Le jury de suivi peut annuler un départ à l'international, notamment quand les résultats académiques de l'étudiant sont jugés insuffisants. Dans ce cas, l'étudiant réalise son semestre dans l'établissement du cycle concerné.

Le jury de suivi du dernier semestre du cycle 1 prononce le passage ou non en cycle 2.

Le jury de suivi des études qui précède le départ en projet de fin d'études (troisième semestre du cycle 2) indique clairement à chaque étudiant la liste des éventuels éléments à compléter pour prétendre à la diplomation.

Le jury de suivi des études est nommé par les codirecteurs ; il est constitué des deux codirecteurs, et de 2 enseignants impliqués dans le programme par établissement.

Article III-7 : jury d'établissement

Tout étudiant concerné par une décision de réorientation ou d'exclusion, peut demander le réexamen de sa situation par le jury d'établissement. Sa demande doit être adressée au président de ce jury dans un délai de 15 jours suivant la décision du jury de suivi des études.

Le jury d'établissement prend l'une des décisions suivantes :
• réintégration et poursuite des études dans la formation d'origine de l'établissement,
• réorientation vers une autre formation de l'UTC ou de l'EDHEC,
• confirmation de l'exclusion de l'UTC et de l'EDHEC.

Les décisions du jury d'établissement sont sans appel au sein de l'établissement.

La composition du jury d'établissement est fixée par le comité de direction pédagogique, sur proposition des codirecteurs. Ce comité paritaire est constitué d'au moins 6 membres

TITRE IV - ORGANISATION DU CURSUS

Article IV-1 : choix de la majeure

Au plus tard à la fin du troisième semestre d'inscription, chaque étudiant, en argumentant, hiérarchise les majeures proposées par ordre de préférence. Le jury de suivi des études du troisième semestre se prononce sur l'affectation d'une majeure. Si le nombre de candidats à une majeure est jugé insuffisant par le comité pédagogique, les codirecteurs réaffectent les candidats sur les autres majeures,

Article IV-2 : périodes en entreprise

Afin de renforcer sa connaissance du milieu professionnel, chaque étudiant réalise :
• un stage court (4 semaines minimum) de découverte de l'entreprise lors du cycle 1,
• deux stages de longue durée (20 à 24 semaines) dans un contexte industriel ou serviciel lors du cycle 2 ; le second de ces stages constitue le projet de fin d'études.
Les sujets de stage sont validés par les institutions. Dans le cas du projet de fin d'étude, le sujet est également validé par le responsable pédagogique de la majeure suivie par l'étudiant.
La validation des stages s'appuie sur la rédaction d'un rapport (ou mémoire pour le projet de fin d'études), et une soutenance orale devant un jury composé de membres de chaque établissement. Le résultat final tient compte de la présentation orale, du document écrit et de l'avis émis par l'entreprise.

Article IV-3 : compétence à l'international

Lors de son cursus, tout étudiant doit démontrer sa capacité à évoluer en contexte international.

Règlement des études

Cette démonstration se fait au travers d'une mobilité internationale d'un semestre, dans le cadre d'un séjour académique à l'étranger, d'un stage à l'étranger, ou exceptionnellement dans le cadre d'un projet spécifique qui aura été validé par les codirecteurs.

Article IV-4 : progression des études

La progression des études se fait par capitalisation des crédits acquis par la réussite aux UV, ou éventuellement reconnus par équivalence (article V-4). La progression attendue pour un étudiant, conformément au système européen, est la validation de 60 crédits par an.

A la fin de la première année de cycle 1, en cas de retard sur la progression, le jury de suivi propose à l'étudiant de concevoir le programme complémentaire nécessaire à la complétion du cycle 1 au terme de la deuxième année, en vue du passage en cycle 2. Pour cela, l'étudiant doit envisager le suivi d'activités créditantes d'intersemestre, le suivi d'écoles d'été, ou l'inscription à un dispositif adapté aux besoins. Ce programme complémentaire, cohérent avec les lacunes à combler, doit être présenté pour validation aux co-directeurs. Le jury peut également prendre la décision de reporter le départ à l'international (article III- 6).

En cas de retard sur la progression en cycle 2, l'étudiant doit se présenter aux rattrapages prévus et organisés par l'EDHEC.

Le jury de suivi peut également imposer une prolongation d'études si nécessaire, soit en allongeant d'une année le cycle 1, soit en allongeant d'une année le cycle 2.

TITRE V - MODALITÉS D 'ATTRIBUTION DES DIPLÔMES

Article V-1 : Les diplômes délivrés

La validation de la formation sera sanctionnée par l'attribution d'un diplôme d'établissement en « Ingénierie digitale et management » délivré par l'UTC ainsi que du diplôme de Bachelor de l'EDHEC International BBA

Article V-2 : jury de diplôme

Les codirecteurs proposent aux directeurs des établissements la composition du jury de diplôme. Ce jury paritaire comprend au moins 8 membres. Il est composé d'au moins un enseignant de chaque établissement impliqué dans la formation, des codirecteurs, et d'au moins une personnalité extérieure par établissement.

Le jury de diplôme décide des mesures à prendre en ce qui concerne chaque étudiant ; ces mesures peuvent être :
- la diplomation ;
- le report. L'étudiant obtient alors un délai d'un an, afin de satisfaire l'ensemble des conditions nécessaires à l'obtention du diplôme, à condition de rester dans le cadre de la durée maximale des études. Le diplôme sera délivré au titre de l'année de remise de diplôme réelle ;
- la non-diplomation avec la délivrance d'un simple certificat de scolarité et un relevé des crédits obtenus.

Les décisions du jury font l'objet d'un procès-verbal signé par les membres du jury. Il est accompagné des listes requises par le Ministère :
- la liste des étudiants proposés au diplôme visé ;
- la liste des étudiants n'ayant pas réuni les conditions requises et proposés pour un report ;
- la liste des étudiants n'ayant pas réuni les conditions requises et proposés pour la non-diplomation.

Les décisions du jury de diplôme sont sans appel.

Article V-3 : conditions de diplomation

Pour l'attribution du diplôme, le jury prend connaissance des dossiers de tous les étudiants régulièrement inscrits, ayant obtenu le profil minimum de formation défini ci-dessous :

- ayant validé au moins 240 crédits ECTS conformément au programme
- ayant atteint en anglais au minimum le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), attesté par un test extérieur aux établissements (la liste des tests recevables est transmise aux étudiants)
- ayant démontré sa capacité à évoluer dans un contexte international (voir article IV-3),
- ayant rempli les évaluations de tous les enseignements auxquels ils ont été inscrits.

Règlement des études

Article V-4 : équivalence

Les étudiants qui intègrent le programme en 1ère année, après une formation post-bac, peuvent obtenir des crédits par équivalence de cours, accordés par les co-directeurs sur constitution d'un dossier par l'étudiant. Toutefois, ces équivalences ne pourront être prises en compte pour l'obtention du diplôme que si les crédits acquis dans le cursus antérieur, sont cohérents avec le présent programme. La validation des crédits obtenus par équivalence est prononcée par le jury de suivi pendant la première année, sur proposition du codirecteur UTC. Un étudiant ne peut prétendre à plus de 60 crédits ECTS par équivalence par an. Selon le nombre de crédits attribués par équivalence, un programme spécifique pourra être mis en place pour l'étudiant par les codirecteurs.

Article V-5 : limitation de la durée des études

La durée normale des études est de quatre ans (article I-1). Si au terme de cinq ans d'inscription, un étudiant n'a pas validé ses études, son exclusion peut être prononcée par les jurys de Diplômes. Il lui est alors délivré une attestation d'études.

Article V-6 : diplôme

Les établissements responsables du programme délivrent aux étudiants admis par le jury de diplôme :
- un diplôme de EDHEC International BBA
- un diplôme d'établissement (UTC)
- une liste des enseignements validés.

Le 16 juin 2022

Instances et encadrement des étudiants

Les étudiants du Bachelor IDM, en dehors de l'encadrement direct par les enseignants de chaque Unité de valeur, seront accompagnés par une co-directrice côté UTC et un co-directeur côté EDHEC.

Co-Directrice UTC :
Nathalie Darène
nathalie.darene@utc.fr
Co-Directeur EDHEC :
Jean-Christophe Meyfredi
jean-christophe.meyfredi@edhec.edu

Les co-directeurs sont en charge d'assurer le suivi pédagogique ainsi que la mobilisation, le recrutement et la formation du personnel affecté au cursus, en s'appuyant sur les équipes (administratives, pédagogiques) de leur établissement.

Tous les comités et jurys de suivi réunis pour le Bachelor le seront en format paritaire, c'est-à-dire avec autant de représentants de l'UTC que de l'EDHEC.

Un comité de direction pédagogique se réunira au moins 2 fois par an. L'un de ces comités fera aussi office de conseil de perfectionnement (avec une représentation étudiante).

LA FORMATION DE MASTER

Master UTC

Organisation des études de master

Organisation de l'enseignement du master

Direction Formation Pédagogie (DFP) : Etienne Arnoult
Assistantes : Béatrice Legent-Ramonell

Responsable pédagogique du master Science, technologie, santé
Sandrine Morandat

Coordinatrice
Françoise Méresse

Secrétariat
Morgane Boufflers

Coordinatrice Master mention APE
Catherine Rolland Landy

Mentions

Mention Humanités et industries créatives

Charles Lenay

Parcours

Design et création d'expérience
Barbara Dennys

Design centré expérience
Anne Guénand

Cognitive research in design
Gunnard Declerck

Mention Ingénierie des systèmes complexes

Dritan Nace

Parcours

Apprentissage et optimisation des systèmes complexes
Dritan Nace

Automatique et robotique des systèmes intelligents
Philippe Xu

Biomécanique et bioingénierie
Karim El Kirat-Chatel

Structures et systèmes mécaniques complexes
Alain Rassineux

Systèmes mécatroniques
Laurent Petit

Mention Chimie

Elisabeth Van-Hecke

Parcours

Biotechnologies des ressources naturelles
Sandrine Morandat

Génie des produits formulés
Audrey Drelich

Procédés de valorisation des ressources renouvelables
Nadia Boussetta

Mention Ingénierie de la santé

Isabelle Claude

Parcours

Dispositif médical et affaires réglementaires
Jean-Matthieu Prot

Technologies biomédicales et territoires de santé
Isabelle Claude

Analyse et politique économiques dans le cadre du Master Erasmus Mundus EPOG+

David Flacher

Savoir, innovation et transition numérique

Macroéconomie, finance et transition socioéconomique

Développement, développement durable et transition écologique

Technologie et science de l'homme
Directeur du département : Michaël Vicente
Responsable pédagogique : Isabelle Cailleau
Secrétariat : Chimène Fontaine

Organisation des études de master

Cinq mentions proposant chacune des parcours spécifiques

Mention Humanités et industries créatives
- Design et création d'expérience (DCX)
- Design centré expérience (UxD)
- Cognitive research in design (CRD)

Mention Ingénierie des systèmes complexes
- Apprentissage et optimisation des systèmes complexes (AOS)
- Automatique et robotique des systèmes intelligents (ARS)
- Biomécanique et bioingénierie (BMI)
- Structures et systèmes mécaniques complexes (SMC)
- Systèmes mécatroniques (SMT)

Mention Chimie
- Biotechnologies des ressources naturelles (BIOTECH)
- Génie des produits formulés (GPF)
- Procédés de valorisation des ressources renouvelables (PV2R)

Mention Ingénierie de conception
- Dispositif médical et affaires réglementaires (DMAR)
- Technologies biomédicales et territoires de santé (TBTS)

Mention Analyse et politiques économiques dans le cadre du master Eramus Mundus EPOG+
- Savoir, innovation et transition numérique (majeure A)
- Macroéconomie, finance et transition socioéconomique (majeure B)
- Développement, développement durable et transition écologique (majeure C)

Pour toutes les mentions, à l'exception de la mention APE :

En première année, vous suivez les enseignements communs et quelques enseignements de parcours que vous approfondirez au cours de la deuxième année.
Les deux années d'enseignement sont divisées en **quatre semestres de seize semaines chacun**.

Au cours de chaque semestre, vous avez le choix entre plusieurs unités de valeurs et unités d'enseignement correspondant à votre niveau et votre profil d'études. Le nombre total de crédits ECTS correspondant aux enseignements auxquels vous vous êtes inscrits ne doit pas dépasser 36 crédits par semestre. Ceux-ci sont regroupés en catégories :
- **connaissances scientifiques (CS)**
- **techniques et méthodes (TM)**
- **technologie et science de l'homme (TSH)**
- **projets et périodes de travail en laboratoire et à l'extérieur.**

Pour obtenir votre diplôme vous devez avoir acquis un nombre minimum de crédits dans chacune de ces catégories selon un profil défini pour chaque mention et parcours du master.

Le cursus des études est sanctionné par le **diplôme national de master.**

La mention "Analyse et politique économiques" s'inscrit dans le cadre du Master Erasmus Mundus EPOG+. Les enseignements y sont assurés en anglais. Elle comprend quatre semestres: les deux premiers se déroulent à l'étranger, chez un ou plusieurs des partenaires du programme ; le troisième semestre se déroule à Paris ; le dernier semestre, consacré au mémoire, peut se dérouler à Paris ou à l'étranger, dans le laboratoire de l'une des institutions partenaires ou dans cadre d'un stage. Les étudiants inscrits pour les deux années du Master reçoivent un diplôme joint ou multiple d'au moins une université étrangère partenaire, de l'UTC, de Sorbonne Université et de l'Université de Paris.

Organisation des études de master

Schéma des études de master

Coordinatrice : Françoise Meresse / Secrétariat : Morgane Boufflers /
Coordinatrice master APE : Catherine Rolland Landy

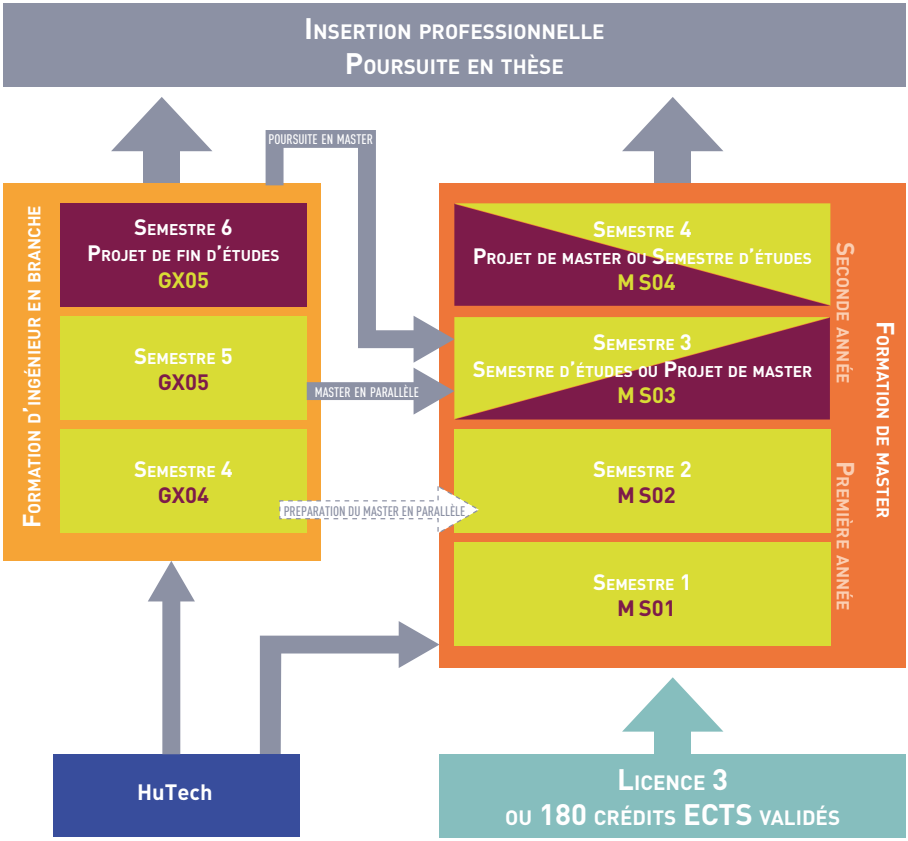

La première année de master

Durant la première année du master, les enseignements vous permettront :

- un renforcement dans vos disciplines d'origine,
- une introduction aux nouvelles disciplines de votre futur parcours,
- une ouverture à des disciplines complémentaires de votre formation,
- une formation à au moins une langue vivante étrangère.

Organisation des études de master

Validation de la première année et passage en seconde année de master

Pour pouvoir poursuivre vos études en seconde année de master, vous devez valider au moins 60 crédits dans les enseignements proposés en première année et qui doivent se répartir dans les catégories selon le profil défini pour chaque mention.

La seconde année de master

Le parcours d'une mention du master vous permet

- d'approfondir votre formation dans les disciplines communes de la mention,
- d'acquérir un niveau d'expertise élevé dans un domaine applicatif spécifique,
- de vous préparer à votre insertion professionnelle dans l'industrie, la recherche ou la poursuite en thèse.

Le premier semestre de la seconde année du master est un semestre d'études et le second est l'occasion d'un stage en laboratoire de recherche ou en entreprise, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance orale.

Validation de la seconde année de master

Pour la validation de votre formation en deuxième année de master vous devez valider au moins 30 crédits dans les enseignements proposés dans le parcours de la mention de votre choix et qui doivent se répartir dans les catégories selon le profil défini pour chaque parcours. Vous devez également valider les 30 crédits correspondant au stage de longue durée.

Diplôme de master par la formation continue

L'UTC est habilitée à délivrer le diplôme national de master au titre de la formation continue.Cette formation est ouverte aux personnes ayant au moins un niveau Bac+3 et 3 à 5 ans d'expérience selon la mention visée.

L'organisation des enseignements en unités permet d'ajuster et d'individualiser les parcours de la formation en fonction des objectifs professionnels des candidats et de leurs acquis antérieurs.

Diplôme de master par la VAE

La VAE concerne les personnes ayant une expérience de 3 ans minimum en tant que cadre technique ou assimilé, en rapport direct avec le diplôme de master envisagé.

La validation est prononcée par un jury au vu d'un rapport d'activité et d'un entretien.

Le candidat doit prouver qu'il a les mêmes connaissances et aptitudes qu'un étudiant qui a suivi un parcours complet. Le jury de VAE se prononce sur l'étendue de la validation accordée, et le cas échéant, la nature des connaissances et des aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Pour obtenir plus d'informations sur la VAE à l'UTC, consultez : **www.utc.fr/vae**

Master APE (dans le cadre du Master Erasmus Mundus EPOG+)

Des conditions particulières d'admission et de validation s'appliquent à ce programme international. Ces conditions sont notamment disponible sur le site du Master EPOG+ (www.epog.eu).

Présentation des mentions et parcours

Mention Humanités et industries créatives

La mention Humanités et industries créatives assure la formation de cadres capables d'appréhender les problématiques liées à l'innovation et à la complexité.

L'objectif de la formation est de donner aux étudiants des compétences en conception centrée sur l'expérience humaine, les amenant à maîtriser le processus de conception et de réalisation de produits et services technologiques innovants.

Le parcours User eXperience Design croise des compétences issues des domaines du design, de l'informatique et des sciences cognitives pour former des spécialistes de la conception de produits, de services et de dispositifs d'interactions, centrés sur l'homme et sur l'expérience vécue.

Le parcours Design et création d'expérience DCX est réalisé en double cursus entre le parcours UXD de l'UTC et le parcours Design Numérique de l'ESAD. Ce parcours affirme la position du designer et créateur graphique dans une conception d'objets numériques attentive à l'expérience utilisateur.

Contact : charles.lenay@utc.fr

Les parcours de la mention HIC sont :

Design et création d'expérience (DCX)
Contact : b.dennys@amiens-metropole.com

Design centré expérience (UxD)
Contact : anne.guenand@utc.fr

Cognitive research in design (CRD)
Contact : gunnard.declerck@utc.fr

Présentation des mentions et parcours

Mention Ingénierie des systèmes complexes

Au cœur de la mention Ingénierie des systèmes complexes (ISC), se trouvent les systèmes de systèmes qui constituent la principale thématique de recherche du Laboratoire d'Excellence Maîtrise de système de systèmes technologiques (Labex MS2T) auquel elle est adossée, qui regroupe 3 unités de recherche de l'UTC associées au CNRS (BMBI, Heudiasyc et Roberval).

La mention ISC se focalise sur les systèmes technologiques qui mettent en œuvre des dispositifs techniques dans les domaines du génie biologique, de la mécanique computationnelle, de la mécatronique, de l'informatique, du traitement de l'information et des systèmes robotiques autonomes. Les parcours sont construits en parfait accord avec les axes de recherche du Labex MS2T en mettant le focus sur la gestion des incertitudes et la conception optimisée des systèmes dans un contexte d'interdisciplinarité forte.

La mention ISC a pour objectif de former des experts possédant de solides bases théoriques et un fort socle technique et méthodologique pour exercer des activités d'étude ou de recherche dans des PME, des grandes entreprises, des entreprises publiques ou des établissements de recherche dès la fin de leur master et pour une poursuite en thèse de doctorat.

La mention ISC prépare naturellement à une poursuite en thèse de doctorat.

Contact : dritan.nace@utc.fr

Les parcours de la mention ISC sont :

Apprentissage et optimisation des systèmes complexes (AOS)
Contact : dritan.nace@utc.fr

Automatique et robotique des systèmes intelligents (ARS)
Contact : philippe.xu@utc.fr

Biomécanique et bioingénierie (BMI)
Contact : karim.el-kirat-chatel@utc.fr

Structures et systèmes mécaniques complexes (SMC)
Contact : alain.rassineux@utc.fr

Systèmes mécatroniques (SMT)
Contact : laurent.petit@utc.fr

Présentation des mentions et parcours

Mention Chimie

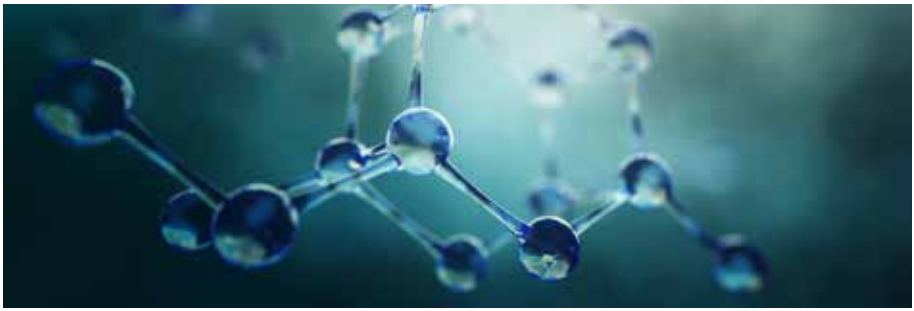

La mention Chimie est commune à l'université de technologie de Compiègne (UTC) et l'université Picardie Jules Vernes (UPJV) d'Amiens et est enseignée sur les deux sites selon les semestres et les parcours suivis. Elle assure la formation de cadres capables, en faisant appel à des compétences transversales ne relevant pas exclusivement d'une seule discipline, d'appréhender les problématiques des métiers liés à la transformation des ressources naturelles, clé de voûte d'une économie durable et fournisseur de solutions durables.

Elle se structure sur une mutualisation pertinente des expertises propres à chaque laboratoire de recherche d'adossement en région Picardie ayant pour objectif de fédérer des compétences complémentaires afin de répondre au besoin en innovation dans le domaine de l'énergie et des procédés éco-compatibles de transformation de la biomasse vers des produits à plus ou moins haute valeur ajoutée.

La mention est labellisée par le pôle IAR car reconnue d'intérêt pour la formation de diplômes de niveau cadre dans le domaine de la transformation (génie des procédés, biotechnologie, chimie) et de l'analyse. Elle bénéficie à ce titre d'une inscription dans un annuaire du pôle de compétitivité mondial destiné aux entreprises relevant de la chimie verte ou des biotechnologies blanches.

Par ailleurs, la mention Chimie est intégrée dans le volet formation du projet PIVERT (Bioraffinerie de la biomasse) porté par le pôle IAR et financé au titre du grand emprunt.

Contacts : elisabeth.van-hecke@utc.fr

Les parcours de la mention CH :

Biotechnologies des ressources naturelles (BIOTECH)
Contact : sandrine.morandat@utc.fr

Génie des produits formulés (GPF)
Contact : audrey.bertauld-drelich@utc.fr

Procédés de valorisation des ressources renouvelables (PV2R)
Contact : nadia.boussetta@utc.fr

Présentation des mentions et parcours

Mention Ingénierie de la santé

La mention ingénierie de la santé (IdS) a pour but d'assurer la formation de cadres capables d'appréhender les problématiques liées au déploiement et à l'exploitation stratégiques des services et des systèmes technologiques au sein des entreprises et des organisations. La formation est plus particulièrement orientée sur le management de la qualité et des technologies biomédicales dans les territoires de santé ainsi que les affaires réglementaires autour du dispositif médical.

Contact : isabelle.claude@utc.fr

Les parcours de la mention IdS sont :

Dispositif médical et affaires réglementaires (DMAR)
Contact : jean-matthieu.prot@utc.fr

Technologies biomédicales et territoires de santé (TBTS)
Contact : isabelle.claude@utc.fr

Mention Analyse et politiques économiques dans le cadre du master Erasmus Mundus EPOG+

La mention de master APE s'inscrit dans la cadre d'un partenariat entre l'UTC, Sorbonne Université, l'Université de Paris et un ensemble de partenaires étrangers. Elle délivre aux étudiants des diplômes joints ou multiples. Cette mention constitue une référence au niveau mondial dans son champ, à travers l'excellence de sa formation, des partenariats avec des institutions de très haut niveau aux plans national et international et la participation des meilleurs étudiants issus des différents continents.
L'objectif principal du programme du Master Erasmus Mundus EPOG+ est de former une nouvelle génération d'experts internationaux, capables de définir et d'évaluer les politiques économiques et d'évoluer dans les différents contextes politiques, sociaux, régionaux et internationaux.
Le Master comprend 3 majeures avec, pour chacune, différents parcours incluant des mobilités internationales, certains donnant lieu à des diplômes multiples ou joint avec des universités étrangères.

Contact : david.flacher@utc.fr

Les parcours de la mention APE sont :

Savoir, innovation et transition numérique (majeure A)
-Macroéconomie, finance et transition socioéconomique (majeure B)
-Développement, développement durable et transition écologique (majeure C)

Technologie et sciences de l'homme

Le département TSH de l'UTC propose des enseignements relevant des sciences de l'Homme, qui conduisent au coeur des situations quotidiennes que vous allez rencontrer dans votre vie professionnelle. Les projets pédagogiques des mentions et parcours consacrent tous une part plus ou moins importante aux enseignements TSH dans leur formation. Ces enseignements portent toujours au moins sur l'apprentissage d'une langue vivante tant que le niveau requis pour être diplômé n'est pas atteint. D'autres enseignements sont proposés pour apprendre à connaître le monde l'entreprise, des organisations et du management, à communiquer non seulement en langue étrangère mais aussi dans différentes situations professionnelles et enfin, à concevoir par la maîtrise des connaissances relatives à la manière dont la technique affecte les activités humaines. Ces enseignements sont plus largement développés et approfondis dans les mentions et parcours qui sont centrées sur les sciences humaines.

Enseignement des langues

L'enseignement des langues vise non seulement à améliorer les compétences linguistiques des étudiants, mais aussi à les sensibiliser aux questions et problématiques liées à la communication et à la culture.

Les langues essentiellement enseignées en master sont l'anglais et le français langue étrangère (d'autres langues sont enseignées à l'UTC mais ces cours ne seront accessibles qu'aux étudiants ayant validé le niveau requis dans les deux langues principales).

Le diplôme de master UTC est attribué aux étudiants dont la langue d'origine est le français ayant atteint en anglais le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ou ayant atteint le niveau B1 en français langue étrangère pour les autres. Ce niveau est validé par l'obtention d'une UV de niveau 2 de la langue choisie.
Ce niveau est validé par un test externe certifiant un niveau B1 ou de tout autre test certifiant le niveau B1.

À noter : l'obtention d'un niveau B2 en anglais ou en français langue étrangère et d'un niveau B1 dans une deuxième langue est vivement conseillée.

Suivi pédagogique

Votre conseiller

À votre arrivée à l'UTC, vous serez mis en relation avec un conseiller, membre du personnel de l'UTC. Son rôle est d'être un intermédiaire qui facilite les démarches et les contacts avec l'établissement et vous aide dans vos choix.

Vous établirez une communication suivie avec votre conseiller, vous le rencontrerez au début de chaque semestre pour l'informer de vos choix d'enseignements et plus souvent si vous en ressentez le besoin.

Le contrôle des connaissances

L'évaluation à l'UTC est le contrôle continu. Il peut prendre des formes variées, à l'initiative de chaque responsable d'enseignement :

- examen(s) intermédiaire(s),
- exposé(s),
- rapport(s),
- travaux pratiques,
- réalisation,
- projet(s),
- et généralement, un examen final.

Le résultat de votre travail effectué pour chaque UV et UE est évalué en fin de semestre.

Le jury de suivi des études

L'ensemble de vos résultats est soumis au jury de suivi des études. C'est un jury d'enseignants qui se réunit pour évaluer vos performances au cours du dernier semestre et des semestres précédents.

Ce jury fonctionne en deux temps :
1/ au cours d'une première réunion, il évalue la progression du profil de formation, formule un avis et éventuellement, des recommandations.
2/ lorsqu'il estime que les résultats obtenus sont insuffisants, il vous reçoit, au cours d'une seconde réunion, avec votre conseiller pour trouver des explications et envisager des solutions.

Vous devez vous informer d'une convocation éventuelle devant le jury de suivi à laquelle vous êtes tenu de répondre. Ce jury de suivi, lorsqu'il constate que votre progression sur plusieurs semestres n'a pas été suffisante, se prononce sur une procédure de réorientation vers d'autres études.

Les dates des jurys de suivi sont fixées avant la fin du semestre et communiquées par voie d'affichage.

Règlement des études du master

Le règlement des études du master constitue le cadre général de l'organisation de la formation en master à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et se trouve être, de ce fait, un document de référence essentiel.

Le règlement des études du master a été visé le 24 mai 2012 par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CÉVU), le 11 juin 2012 par le Conseil Scientifique (CS) et approuvé le 14 juin 2012 par le Conseil d'Administration (CA). Il a été modifié le 22 juin 2018-par le Conseil d'Administration après avis du CÉVU le 13 juin 2018.

Le règlement des études du master mention Analyse et politiques économiques (mise en place dans le cadre du Master Erasmus Mundus EPOG+) fait l'objet d'un document spécifique que l'on peut trouver sur le site du Master (www.epog.eu) ou sur demande au secrétariat du Master (administration-paris@epog.eu).

Préambule

Le règlement des études ci-dessous s'applique à l'ensemble des mentions et parcours du master de l'UTC, à l'exception des dispositions spécifiques à la mention Chimie et ses parcours, qui préparent au diplôme de master commun université de technologie de Compiègne - université de Picardie Jules Verne (UTC-UPJV). Les articles modifiés apparaissent dans les dispositions spécifiques placées à la fin du document.

I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article I-1 : Durée des études.

La durée des études en vue de l'obtention du diplôme national de master est en général de 4 semestres pour les étudiants admis à s'inscrire après l'obtention d'un diplôme de licence ou d'un diplôme reconnu de niveau équivalent à un bac+3 (équivalent à la validation de 180 crédits ECTS (European Credits Transfer System). Pour les autres diplômes, la durée des études sera fonction des acquis de chaque étudiant validés par l'UTC sous forme de crédits pour le diplôme préparé.

Article I-2 : les groupes de formation

La formation en master comprend deux groupes de formation :
- la formation commune à tous les étudiants d'une mention, le tronc commun de la mention
- la formation dans un parcours de la mention.

Le tronc commun d'une mention a pour objectifs:
- de donner aux étudiants une formation scientifique et technique et une compétence professionnelle générale correspondant au domaine couvert par la mention
- de développer leurs aptitudes à l'autonomie, l'initiative et la responsabilité,
- de leur apporter une connaissance du milieu socio-économique,
- de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, notamment en anglais.

Le parcours au sein de la mention a pour objectifs
- de donner aux étudiants une formation scientifique et technique approfondie, une formation à la recherche et une compétence professionnelle spécifiques au domaine couvert par le parcours
- de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant.

Chaque mention est placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de l'UTC. li en est de même pour chaque parcours. Les responsables des formations de mention et de parcours sont eux-mêmes placés sous la responsabilité du responsable pédagogique du master.

Article I-3 : admission en master à l'UTC

L'admission en master à l'UTC, quel qu'en soit le niveau, est prononcée par un jury d'admission du master dont le président et les membres sont désignés par le directeur de l'UTC.
Les mentions sont conçues pédagogiquement sur 4 semestres, mais une séparation est faite entre la 1ère année (M1) et la 2ème année (M2), afin de permettre les admissions directes en 2ème année.

Peuvent faire acte de candidature :
- en M1, les étudiants ayant acquis un niveau Bac+3 ou équivalent validé par un minimum de 180 crédits ECTS dans le parcours ou encore ayant bénéficié d'une validation d'études leur accordant la dispense des années antérieures,
- en M2, les étudiants ayant réussi la première année (M1) du master UTC ou ayant acquis ailleurs un niveau Bac+4 ou équivalent validé par un minimum de 240 crédits ECTS dans le parcours.

Les candidats constituent un dossier de candidature pour la mention avec précision du parcours pour lequel ils postulent. Une commission d'admission par mention ou par parcours examine les dossiers. Après examen du dossier de candidature, elle propose au jury une décision de refus ou d'admission en M1 ou en M2. La décision définitive est prononcée par le jury d'admission du master. Les admissions en master, pourront se voir limitées en nombre selon les modalités d'admission et les capacités d'accueil validées

Règlement des études du master

le conseil d'administration après avis du conseil des études et de la vie universitaire.
La validation des acquis universitaires ou professionnels sont utilisées pour définir le niveau d'admission des candidats (1ère ou 2ème année).
Les étudiants ingénieurs UTC (ou d'une autre école ayant passé convention) entrant en dernière année pourront se porter candidat pour une admission en 2ème année d'un parcours du master qu'ils suivront en parallèle. Ils devront avoir obtenu l'avis favorable du jury de suivi de leur branche ou de leur établissement. Le candidat devra valider avec succès entre 15 et 20 crédits
ECTS au moins dans des UE spécifiques du master de 2ème année, agréées par le responsable de mention, le nombre de crédits à valider étant déterminé en fonction du profil du candidat, du parcours et éventuellement des crédits obtenus dans des enseignements spécifiques de la première année du master au cours des semestres précédents. Le diplôme de master sera délivré sous réserve d'avoir obtenu le diplôme d'ingénieur.
Un niveau minimum d'anglais peut être exigé pour être admis dans l'une des mentions ou des parcours.
Pour les candidats de langue maternelle autre que le français, une connaissance suffisante prouvée de la langue française est l'un des critères de l'admission.

II – ORGANISATION DES ÉTUDES

Article II-1 : année universitaire

Article 11-1 : année universitaire
L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre comprend 16 semaines de travail. Le calendrier de l'année universitaire (dates de début et fin de semestre, vacances des étudiants au cours du semestre) est fixé par décision du directeur de l'UTC.
La semaine d'enseignement commence le lundi matin et se termine le samedi après les cours.

Article II-2 : Unités de Valeur, Unités d'Enseignement et crédits

L'enseignement est organisé en Unités de Valeur (UV) et Unités d'Enseignement (UE). Une UV ou une UE correspond au travail nécessaire pour atteindre, en un semestre, un objectif donné:
- acquisition de connaissances dans un domaine bien déterminé,
- développement d'aptitudes particulières,
- apprentissage d'une méthode ou d'un langage,
- découverte d'un aspect de la vie professionnelle,
- réalisation d'un projet, d'une étude à l'université ou à l'extérieur, D connaissance du monde extérieur,
- démonstration de compétences maîtrisées.

Conformément aux dispositions européennes, à chaque UV ou UE, est associé un nombre de crédits en adéquation avec le volume horaire de l'UV ou de l'UE en présentiel et du travail personnel fourni par l'étudiant. Le nombre de crédits associés à chaque UV ou UE sont précisés dans le catalogue des enseignements édité chaque année universitaire.

Article II-3 : catégories des Unités de Valeur et des Unités d'Enseignement

Chaque UV ou UE est classée dans l'une des catégories suivantes :
- connaissances scientifiques,
- techniques et méthodes,
- technologie et sciences de l'homme (TSH))
- stages, projets, période de travail à l'extérieur.

La classification de chaque UV ou UE est unique au sein de l'UTC. Cette classification est fixée par le directeur de l'UTC, après avis du directeur formation et pédagogie et du responsable pédagogique du master, examen par le CÉVU, sur proposition des responsables pédagogiques concernés.
Le profil de formation d'un étudiant est défini par le nombre de crédits qu'il a acquis dans chacune de ces catégories.

Article 11-4 : projets de formation

Comme les autres activités de l'UTC, l'enseignement est organisé en projets de formation. Ainsi, chacune des UV ou UE créées doit s'intégrer dans un projet pédagogique.
Le responsable du projet a la responsabilité de l'animation pédagogique, de l'accomplissement des objectifs et de la gestion des moyens.
Au sein du comité de direction, le directeur formation et pédagogie propose annuellement une répartition des moyens nécessaires à l'enseignement.

Article II-5 : création, modification et suppression d'une Unité de Valeur ou d'une Unité d'Enseignement

Les propositions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV ou d'une UE sont adressées chaque année par les responsables pédagogiques concernés qui les transmettent, après avis du bureau de département ou du conseil de perfectionnement du master, au directeur formation et pédagogie.
Les propositions de création d'une UV ou d'une UE mentionnent :
- les objectifs à atteindre et l'insertion dans le programme pédagogique concerné,
- les points essentiels du programme, les méthodes d'enseignement et les résultats attendus, D le volume de travail encadré et hors encadrement,
- le nombre de crédits affectés à l'UV,
- les ressources nécessaires à son fonctionnement.

Règlement des études du master

- Les modalités de contrôle des connaissances.
Les décisions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV ou d'une UE sont prises par arrêté du directeur de l'UTC, sur proposition du directeur formation et pédagogie ou du responsable pédagogique du master, après avis du CÉVU.

Article II-6 : catalogue des Unités de Valeur et des Unités d'Enseignement

Le directeur formation et pédagogie établit chaque année les catalogues des UV et des UE de l'UTC. Au début de chaque semestre, le directeur formation et pédagogie publie la liste des UV et des UE enseignées au cours du semestre, le nom de l'enseignant de l'UTC, responsable de l'UV ou de l'UE, et le nombre de places offertes.

III – SUIVI DES ÉTUDES

Article III-1 : inscription

Tout étudiant doit s'inscrire administrativement auprès du service de l'administration des études du master pour avoir accès aux activités et services proposés par l'établissement. Une inscription administrative est réputée régulière quand tous les éléments demandés sont fournis, et quand les droits d'inscription sont acquittés par l'étudiant.

Article III-2 : inscription à une Unité de Valeur ou une Unité d'Enseignement

L'inscription est obligatoire pour suivre les enseignements et se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances puis pour être présenté au jury d'UV et d'UE.
La liste des unités de valeur et unités d'enseignement accessibles aux étudiants inscrits en master est définie dans le profil pédagogique de la mention ou du parcours.
De manière à respecter une charge de travail raisonnable, le maximum de crédits ECTS qui peut être acquis en un semestre (hors période de stage) est limité à 36, sauf dérogation du responsable pédagogique du master.
L'inscription à une UV ou une UE entraîne un engagement de présence aux enseignements et de participation aux différentes modalités de contrôle des connaissances.
L'étudiant doit faire valider ses choix de modules d'enseignement par le responsable de la mention ou du parcours.
L'inscription à une UV ou une UE est résiliée par écrit auprès du service de la scolarité du Master au plus tard 15 jours après la rentrée. Faute de cette démarche, l'indication d'absence sera reportée sur le relevé de résultats.

Article III-3 : contrôle des connaissances

Les règles relatives au contrôle des connaissances sont fixées par le directeur de l'UTC.
Les modalités d'application pratique, propres à chaque Unité de Valeur et Unité d'Enseignement, sont arrêtées par le directeur de l'UTC au plus tard un mois après le début de chacun des semestres, sur proposition du responsable de l'UV ou de l'UE.
En général, le contrôle des connaissances peut tenir compte de certains des moyens suivants :
- contrôle continu sous forme de travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, etc.
- examen(s) intermédiaire(s), épreuves individuelles écrites ou orales,
- examen final,
- exposé oral, rapport écrit,
- réalisation, projet.

Un minimum de deux moyens de contrôle est nécessaire.

Article III-4 : Jury d'Unité d'Enseignement et d'Unité de Valeur

Toute UV ou UE est attribuée par décision d'un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC sur proposition du directeur formation et pédagogie ou du responsable pédagogique du master après avis du responsable de l'UV ou de l'UE.
Il comprend au minimum deux enseignants dont un de l'UTC. Ses membres sont choisis en priorité parmi les enseignants participant à l'UV ou l'UE. Il est présidé par le responsable de l'UV ou de l'UE.

Article III-5 : Usage de ressources utilisées

Les différentes modalités d'évaluation sont destinées à permettre une évaluation de la contribution, personnelle ou collective, d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants, dans la réalisation du travail demandé.
Dans toutes les modalités d'évaluation (rapports, exposés ...), l'origine des ressources et des contributions extérieures utilisées doit faire obligatoirement l'objet d'une référence, conformément à la Charte du bon usage des moyens et ressources informatiques et à la Charte du bon usage des ressources documentaires signées par l'étudiant lors de son inscription.
Tout manquement avéré à ce principe pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Article III-6: Attribution des Unités de Valeur et des Unités d'Enseignement

A la fin d'un semestre, le jury de l'UV ou de l'UE examine le cas de chaque étudiant inscrit à l'UV ou l'UE et décide :
- de l'attribution de l'UV ou de l'UE,
- de la non attribution de l'UV ou de l'UE,
- de l'autorisation d'une modalité de remédiation (dans le cas de UE uniquement).

L'attribution d'une Unité de Valeur ou d'une Unité d'Enseignement confère le nombre de crédits associés à cette UV ou cette UE.

Règlement des études du master

L'attribution de l'UV ou l'UE est décidée avec l'une des cinq mentions définies par l'échelle de notation ECTS :
A= EXCELLENT (résultat remarquable),
B = TRES BIEN (résultat supérieur à la moyenne),
C = BIEN (travail généralement bon, malgré quelques insuffisances),
D = SATISFAISANT (travail honnête, mais comportant des lacunes),
E = PASSABLE (le résultat satisfait aux critères minimaux).
La non attribution de l'UV ou l'UE est décidée avec l'une des deux mentions définies par l'échelle de notation ECTS en cas d'insuffisance :
FX = INSUFFISANT (un effort supplémentaire aurait été nécessaire pour réussir l'UE),
F = INSUFFISANT (un travail supplémentaire considérable aurait été nécessaire).
Le jury s'attachera à respecter les normes européennes de répartition des mentions données à titre indicatif.
La non attribution de l'UV ou de l'UE pour absence est décidée en cas d'absence non justifiée de l'étudiant soit à l'examen final, soit à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation dont la somme des pondérations dans l'évaluation finale représente un pourcentage égal ou supérieur à 50%. Dans le cas des UE uniquement, le jury peut décider d'une autorisation à passer une modalité de remédiation quand il estime qu'un travail supplémentaire pourrait permettre à l'étudiant de réussir l'UE et subordonner son obtention à une épreuve ou à un travail spécifique, suivi d'un nouvel examen par le jury. La modalité de remédiation de l'UE doit avoir lieu dans un délai maximum d'un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la remédiation est transformée en «non attribution» définitive. Le résultat de la remédiation est notifié par le responsable de l'UE à l'administration des études.
En cas de circonstance prouvée par justificatif produit sous 48h auprès de l'administration des études, ayant entraîné pour un étudiant l'incapacité de participer valablement à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation, le jury peut décider d'une mise en réserve de l'UV ou de l'UE et subordonner son obtention soit à une épreuve ou un travail supplémentaire (évitant éventuellement à l'étudiant de suivre à nouveau tout l'enseignement), soit à un enseignement complémentaire suivi d'un nouvel examen par le jury. L'étudiant doit faire le nécessaire pour que la réserve de l'UE ou de l'UV soit impérativement levée dans un délai maximum de un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la réserve est transformée en «non attribution» définitive. La levée de réserve est notifiée par le responsable de l'UE ou de l'UV à l'administration des études.
Le procès-verbal de la réunion du jury d'UE ou d'UV doit mentionner pour chaque étudiant la décision prise. Les étudiants reçoivent, après chaque semestre, notification des résultats obtenus aux UE et UV auxquelles ils étaient inscrits.

Article III-7 : Unité par équivalence

Des crédits peuvent être attribués à des étudiants ayant acquis des connaissances jugées suffisantes dans le domaine concerné. Ces demandes reçoivent l'avis des responsables pédagogiques concernés et sont validées par le responsable pédagogique du master.

Article III-8 : Jury de suivi et d'orientation

À la fin de chaque semestre, après les résultats des diverses UV et UE, un jury de suivi et d'orientation du master examine le profil de chaque étudiant. Il comprend les responsables de mention et de parcours et il est présidé par le responsable du master et peut prendre l'une des décisions suivantes :
- poursuite normale des études avec, éventuellement, des recommandations pour le choix de certaines UV ou UE,
- poursuite des études avec conseils : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant la nature des conseils,
- poursuite avec réserves: dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des réserves, ainsi que l'objectif à atteindre au cours du semestre suivant,
- orientation vers des études différentes; celle-ci ne pourra être prononcée à la fin du premier semestre de présence à l'UTC qu'avec l'accord de l'étudiant,
- exclusion assortie de conseils de réorientation.

Avant que ne soit rendue définitivement l'une des trois dernières décisions, le jury convoque l'étudiant et son conseiller. Si l'étudiant ne répond pas à cette convocation, sans motif valable apprécié par le jury, celui-ci peut alors procéder au constat de démission de l'étudiant.
Le jury de suivi et d'orientation peut annuler le semestre en cas de circonstances exceptionnelles prouvées.
À la fin de la 1ère année {M1), le jury de suivi et d'orientation donne un avis sur la poursuite en 2ème année M2. Cet avis sera transmis au jury d'admission de M2. A la fin de la 2ème année du master, le jury de suivi et d'orientation vérifie que toutes les conditions d'attribution sont bien acquises et transmet le dossier au jury de délivrance du diplôme national de master. Aucune scolarité dans la même mention de plus de 6 semestres consécutifs après le grade de licence ne peut être acceptée pour obtenir le diplôme de master de l'UTC. Le redoublement complet de M1 ou M2 ne peut être qu'exceptionnel. Des ajustements

Règlement des études du master

semestriels peuvent être accordés aux étudiants en difficulté sur la base d'un contrat pédagogique validé par le jury de suivi et d'orientation.
Le jury de suivi et d'orientation du master est désigné par le directeur de l'UTC sur proposition du responsable pédagogique du master après avis des responsables des formations concernées.

Article III-9 : jury d'établissement

Tout étudiant concerné par une décision de réorientation ou d'exclusion, ou son conseiller, peut demander le réexamen de sa situation par le jury d'établissement. Sa demande doit être adressée au président de ce jury dans un délai de 15 jours suivant la décision du jury de suivi et d'orientation.
Le jury d'établissement prend l'une des décisions suivantes:
- réorientation vers une autre formation de l'établissement,
- réorientation vers un autre établissement avec lequel l'établissement a établi des liens de réciprocité,
- exclusion de l'établissement,
- poursuite des études dans la formation d'origine de l'établissement.

Le jury doit entendre l'étudiant et recueillir l'avis de son conseiller. Les décisions du jury d'établissement sont sans appel au sein de l'établissement.
Le jury d'établissement est présidé par le directeur de l'UTC. Il est composé du directeur formation et pédagogie, du coordinateur de la formation d'ingénieur, des responsables de branches, du responsable du tronc commun, et de deux enseignants chercheurs nommés par le directeur de l'UTC sur proposition du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Il peut s'adjoindre avec voix consultative toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer ses décisions.

IV RÈGLEMENT DES EXAMENS

Article IV-1 : Dispositions générales relatives aux examens

Tout étudiant administrativement inscrit à l'UTC doit se présenter aux examens des modules d'enseignement auxquels il est pédagogiquement inscrit.
L'enseignant responsable d'un module d'enseignement définit les méthodes et règles utilisées pour évaluer les connaissances et compétences des étudiants inscrits à l'enseignement dont il est responsable. Pour un enseignement donné, sauf autorisation exceptionnelle du CÉVU, un minimum de deux moyens d'évaluation est nécessaire.
Les modalités de contrôle des connaissances de tous les modules d'enseignements ouverts à un semestre donné sont regroupées dans un arrêté établi au plus tard un mois après le début du semestre et signé par le Directeur de l'UTC.

Article IV-2 : préparation et organisation

Le responsable d'un module d'enseignement est responsable de l'organisation matérielle de son examen, de la conception des sujets et de la constitution de son équipe de surveillants. Les surveillants sont tous des membres des équipes enseignantes de l'UTC.
Chaque étudiant reçoit une convocation aux examens des enseignements auxquels il est inscrit. Les étudiants en situation de handicap déclaré et reconnu peuvent bénéficier d'aménagements lors des examens.

Article IV-3 : Déroulement

L'enseignant responsable du module d'enseignement, ou son représentant désigné, est présent pour la surveillance des épreuves. Les étudiants doivent justifier de leur identité à la demande d'un surveillant et signent la liste d'émargement pendant l'épreuve. Tout étudiant autorisé à composer rend une copie, même blanche, à son nom.
Tout étudiant qui se présente à une épreuve avec un retard qui atteint ou excède le quart de la durée de l'épreuve n'est pas admis à composer. Pour obtenir une mise en réserve, la présentation de justificatifs à l'Administration des Etudes sous 48h est impérative.
Les documents et matériels expressément autorisés dans le cadre de l'épreuve sont rappelés en tête de sujet. Sauf dispositions particulières, les téléphones portables, et de manière générale, tout appareil permettant le stockage et la diffusion d'information (y compris les traducteurs électroniques), sont strictement interdits pendant les épreuves, et doivent être rangés hors de vue, en position éteinte. L'utilisation d'un tel appareil, même en qualité d'horloge, peut constituer une présomption de fraude (voir Article IV).
La sortie de salle d'un étudiant n'est autorisée ni pendant le premier quart de l'épreuve, ni pendant les quinze dernières minutes.
Pendant l'épreuve, sauf dispositions particulières, tout étudiant est responsable de sa copie ; il compose seul, sans communiquer avec un tiers, sur les supports qui lui ont été distribués. Tout comportement visant à troubler le bon déroulement de l'épreuve est passible d'une expulsion de la salle et de poursuites ultérieures.
Au signal de la fin de l'épreuve, tout étudiant cesse de composer et remet sa copie à un des surveillants de son module d'enseignement.

Article IV-4 : Fraude

En cas de fraude (flagrant délit constaté, ou simple tentative), le responsable du module d'enseignement prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude. Il saisit les documents et/ou le matériel de fraude.

Règlement des études du master

Un procès-verbal est dressé, et contresigné par le responsable du module d'enseignement, un autre surveillant présent dans la salle (quand cela s'applique), et le ou les étudiants(s) impliqué(s). En cas de refus de ce(s) dernier(s), mention en est portée sur le procès-verbal. Les éléments saisis liés à la fraude présumée sont joints au procès-verbal de fraude. Il appartient au responsable du module d'enseignement de porter la fraude (et tous les éléments associés, y compris la copie corrigée) à la connaissance du directeur formation et pédagogie. Le directeur formation et pédagogie, en concertation avec les services juridiques, prend alors les décisions nécessaires (par exemple : saisie de la section disciplinaire).
Sauf en cas de substitution d'identité qui justifie une expulsion de salle, l'étudiant impliqué continue à composer jusqu'à la fin de l'épreuve. Sa copie est corrigée avec le même barème et les mêmes critères que les autres copies.
Lorsque la fraude n'est constatée qu'a posteriori, la rédaction d'un procès-verbal n'est pas requise. Toutefois, l'ensemble des pièces concourant à matérialiser la fraude est transmis au directeur formation et pédagogie.
Tant que le jugement de la section disciplinaire n'a pas été rendu :
• les résultats de l'étudiant ne sont pas publiés;
• aucun certificat administratif en lien avec une quelconque forme de réussite ou d'accomplissement ne peut être délivré à l'étudiant.

Article V. Résultats

Les correcteurs sont désignés par le responsable du module d'enseignement. Il est de la responsabilité du responsable du module d'enseignement de transmettre les notes aux étudiants dans les meilleurs délais, à l'exception des étudiants soupçonnés de fraude.
Tout étudiant a le droit, sur demande formulée auprès du responsable du module d'enseignement, de consulter sa copie pendant une durée de un an après publication des résultats. Il ne peut pas consulter la copie d'un autre étudiant. Ce droit ne peut s'appliquer qu'une fois la note publiée.
Toute demande dûment justifiée de modification de la note doit être adressée par l'étudiant au responsable du module d'enseignement au plus tard 15 jours après la publication des résultats. En cas de contestation, l'étudiant peut former un recours auprès du directeur formation et pédagogie dans un délai de deux mois après publication des résultats.

V ORGANISATION DU CURSUS

Article V-1 : Organisation pédagogique

Les correcteurs sont désignés par le responsable du module d'enseignement. Il est de la responsabilité du responsable du module d'enseignement de transmettre les notes aux étudiants dans les meilleurs délais, à l'exception des étudiants soupçonnés de fraude.
Tout étudiant a le droit, sur demande formulée auprès du responsable du module d'enseignement, de consulter sa copie pendant une durée de un an après publication des résultats. Il ne peut pas consulter la copie d'un autre étudiant. Ce droit ne peut s'appliquer qu'une fois la note publiée.
Toute demande dûment justifiée de modification de la note doit être adressée par l'étudiant au responsable du module d'enseignement au plus tard 15 jours après la publication des résultats. En cas de contestation, l'étudiant peut former un recours auprès du directeur formation et pédagogie dans un délai de deux mois après publication des résultats.

Article V-2 : Choix de la mention

Les étudiants admis en M1 ou en M2 s'inscrivent dans la mention et le parcours qu'ils ont choisis au moment de leur candidature.

Article V-3 : Enseignement des langues

Selon l'article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, le diplôme ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.
Compte tenu du domaine couvert par le master de l'UTC et de la durée réduite à 2 ans de son déroulement, la langue vivante étrangère imposée aux francophones natifs est l'anglais et le niveau minimal requis pour être diplômable est B1 (référentiel européen). Toutefois, l'étudiant est vivement encouragé à valider le niveau B2 en langue anglaise. Si le niveau B2 est acquis ou validé, il est autorisé à suivre l'enseignement de la langue de son choix proposée par l'établissement. Pour les non-francophones, il y a obligation de valider le niveau B1 en français avant d'avoir l'autorisation de s'inscrire dans l'apprentissage d'une autre langue étrangère enseignée à l'UTC. Dans le cas d'une mention ou d'un parcours enseignés en anglais, il est possible de valider le niveau B1 en anglais sous réserve qu'un niveau A2 en français ait été acquis et prouvé.
Aucune équivalence de niveau de langue ne peut être accordée sans une évaluation organisée par l'établissement.

Article V-4 : Stages

Au cours de leur formation, les étudiants en master suivent des périodes de stage, soit dans une entre-

Règlement des études du master

prise ou un établissement, soit dans un laboratoire universitaire.
La durée du stage est au minimum de 5 mois (22 semaines). Elle ne peut aller au-delà de la date de la rentrée universitaire d'automne suivante et ne peut en aucun cas dépasser 6 mois.
Le sujet est préalablement approuvé par le responsable de la mention ou du parcours.
Une convention est signée entre l'UTC, l'établissement d'accueil (y compris s'il s'agit d'un laboratoire de l'UTC), et l'étudiant. L'étudiant devra impérativement avoir souscrit une assurance responsabilité civile.
La validation du stage tient compte des éléments suivants :
- La rédaction d'un rapport écrit,
- La soutenance orale,
- L'appréciation du suiveur en entreprise ou laboratoire.

Le stage est évalué à l'aide du même système de notation que les Unités d'Enseignement. La validation du stage entraîne l'attribution d'un nombre de crédits ECTS prévu par la maquette pédagogique de la mention.

VI – MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME NATIONAL DE MASTER

Article V/-1 : diplôme national de master

Le diplôme de master sanctionne les études de master à l'UTC et un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence. Il correspond au « diplôme national de master ».
Chaque mention définit ses conditions d'obtention du diplôme qui précise la nature des unités de valeur (UV) et d'enseignement (UE) que l'étudiant doit obtenir lors de son cursus.

Article VI-2 : composition du jury de diplôme

Le jury délivrant le diplôme est désigné par le directeur de l'UTC, sur proposition du directeur formation et pédagogie après avis du responsable pédagogique du master. Il comprend au moins 6 membres. Il est composé du responsable pédagogique du master, de responsables de mentions, de responsables de parcours, d'enseignants-chercheurs de l'UTC et d'une personnalité extérieure au master.

Article VI-3 : attribution du diplôme national de master

Pour l'attribution du diplôme national de master, le jury prend connaissance des dossiers de tous les étudiants régulièrement inscrits ayant obtenu le profil minimum de formation défini à l'article VI-4 pour les étudiants admis en M1 ou à l'article VI-5 pour les étudiants admis directement en M2.
Le diplôme est attribué aux étudiants :
- ayant atteint au minimum le niveau B1 en anglais du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe pour les étudiants francophones. De plus, l'obtention d'un niveau en anglais est vivement conseillée.
- ayant atteint au minimum le niveau B1 en français du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe pour les étudiants nonfrancophones. De plus, l'obtention d'un niveau en anglais est vivement conseillée.
- ayant atteint au minimum le niveau A2 en français et au minimum le niveau B1 en anglais du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe pour les étudiants non-francophones inscrits dans une mention ou un parcours enseigné en anglais.
- ayant obtenu la validation de 30 crédits par la réalisation d'expériences à caractère professionnel sous la forme d'une période de travail.
- ayant acquis 120 crédits ou plus respectant le profil de formation défini dans l'article V-4 pour les étudiants admis en M1,
- ayant acquis 60 crédits ou plus respectant le profil minimum de formation défini dans l'article V-5 pour les étudiants admis directement en M2.
- ayant rempli les évaluations de tous les modules d'enseignement auxquelles ils ont été inscrits.

Article VI-4: profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés en M1

Chaque mention et parcours a défini un profil d'UV et d'UE à suivre par l'étudiant.
Pour être diplômé, l'étudiant doit obtenir au moins 120 crédits ECTS avec la répartition suivante:
- 30 crédits ECTS pour le stage qui doit être validé par la rédaction d'un mémoire et par une soutenance devant un jury de stage,
- une répartition de crédits ECTS connaissances scientifiques (CS), techniques et méthodes (TM) et technologie et science de l'homme (TSH) et correspondant aux minima définis dans le profil pédagogique de la mention et du parcours dans lesquelles l'étudiant est inscrit.

Article VI-5 : profil minimum de formation requis pour les étudiants entrés directement en M2

Chaque mention et parcours a défini un profil d'UV et d'UE à suivre par l'étudiant.
Pour être diplômé, l'étudiant doit obtenir au moins 60 crédits ECTS avec la répartition suivante:
- 30 crédits ECTS pour le stage qui doit être validé par la rédaction d'un mémoire et par une soutenance devant un jury de stage,
- une répartition de crédits ECTS connaissances scientifiques (CS), techniques et méthodes (TM) et technologie et science de l'homme (TSH) et corres-

Règlement des études du master

pondant aux minima définis dans le profil pédagogique de la mention et du parcours dans laquelle l'étudiant est inscrit.

Article VI-6 : diplôme

L'UTC délivrera aux étudiants admis par le jury :
- un diplôme national de master indiquant la mention,
- un supplément au diplôme mentionnant le parcours ainsi qu'une liste des modules d'enseignement obtenus et éventuellement des travaux accomplis.

Attestations

À sa demande et à la fin de chaque semestre, un étudiant inscrit en master reçoit une attestation de crédits qui détaille les crédits acquis (il n'est pas délivré de diplôme après l'obtention des 60 crédits validés en M1).

VII DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA MENTION CHIMIE

Les articles ci-dessous reprennent en les modifiant si nécessaire les articles du règlement des études du master de l'UTC et s'appliquent à la mention Chimie délivrée en commun par l'Université de Technologie de Compiègne (UTC)- et l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), dénommée ci-après« l'établissement partenaire».

Article I-1 (modifié) : Durée des études.

La durée des études en vue de l'obtention du diplôme national de master est de 4 semestres pour les étudiants admis à s'inscrire après l'obtention d'un diplôme de licence ou d'un diplôme reconnu de niveau équivalent à un bac+3 (équivalent à la validation de 180 crédits ECTS (European Credits Transfer System) ou encore bénéficiant d'une validation d'études leur accordant la dispense des années antérieures. Pour les autres diplômes, la durée des études sera fonction des acquis de chaque étudiant validés par l'UTC ou l'établissement partenaire sous forme de crédits pour le diplôme préparé ou reconnu comme tel si l'étudiant provient d'un établissement avec lequel l'UTC ou l'établissement partenaire ont passé une convention.

Article I-2 (modifié): les groupes de formation

La formation en master comprend deux groupes de formation
- la formation commune à tous les étudiants d'une mention, le tronc commun de la mention
- la formation dans un parcours de la mention.

Le tronc commun d'une mention a pour objectifs :
- de donner aux étudiants une formation scientifique et technique et une compétence professionnelle générale correspondant au domaine couvert par la mention
- de développer leurs aptitudes à l'autonomie, l'initiative et la responsabilité,
- de leur apporter une connaissance du milieu socio-économique,
- de leur apprendre à maîtriser la communication écrite et orale, notamment en anglais.

Le parcours au sein de la mention a pour objectifs:
- de donner aux étudiants une formation scientifique et technique approfondie, une formation la recherche et une compétence professionnelle spécifiques au domaine couvert par le parcours de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant.
- de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant.

Chaque mention est placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de l'UTC ou l'établissement partenaire. Il en est de même pour chaque parcours. Les responsables des formations de mention et de parcours sont eux-mêmes placés sous la responsabilité du responsable pédagogique du master.

Article I-3 (modifié): admission en master à l'UTC et l'établissement partenaire

L'admission en master à l'UTC et dans l'établissement partenaire, quel qu'en soit le niveau, est prononcée par un jury d'admission du master dont le président et les membres sont désignés par le directeur de l'UTC ou de l'établissement partenaire.

Les mentions sont conçues pédagogiquement sur 4 semestres, mais une séparation est faite entre la 1ère année (M1) et la 2ème année (M2), afin de permettre les admissions directes en 2ème année.

Peuvent faire acte de candidature :
- en M1, les étudiants ayant acquis un niveau Bac+3 ou équivalent validé par un minimum de 180 crédits ECTS dans le parcours ou encore ayant bénéficié d'une validation d'études leur accordant la dispense des années antérieures,
- en M2, les étudiants ayant réussi la première année (M1) du master UTC ou ayant acquis ailleurs un niveau Bac+4 ou équivalent validé par un minimum de 240 crédits ECTS dans le parcours.

Les candidats constituent un dossier de candidature pour la mention avec précision du parcours (M2) pour lequel ils postulent. Une commission d'admission par mention ou par parcours examine les dossiers. Après examen du dossier de candidature, elle propose au jury une décision de refus ou d'admission en M1 ou en M2. La décision définitive est prononcée par le jury d'admission du master. Les admissions en master, pourront se voir limitées en nombre selon les modalités d'admission et les capacités d'accueil validées les conseils d'administration après avis des conseils des études et de la vie universitaire de l'UTC et de l'établissement partenaire.

La validation des acquis universitaires ou professionnels sont utilisées pour définir le niveau d'admission des candidats (1ère ou 2ème année).

Les étudiants ingénieurs UTC (ou d'une autre école

Règlement des études du master

ayant passé convention) entrant en dernière année pourront se porter candidat pour une admission en 2ème année d'un parcours du master qu'ils suivront en parallèle. Ils devront avoir obtenu l'avis favorable du jury de suivi de leur branche ou de leur établissement. Le candidat devra valider avec succès entre 15 et 20 crédits
ECTS au moins dans des UE spécifiques du master de 2ème année agréées par le responsable de mention, le nombre de crédits à valider étant déterminé en fonction du profil du candidat, du parcours visé et éventuellement des crédits obtenus dans des enseignements spécifiques de la première année du master au cours des semestres précédents. Pour les étudiants ayant été admis directement en M2 par convention inter-établissements, le diplôme de master sera délivré sous réserve d'avoir obtenu le diplôme d'ingénieur.
Un niveau minimum d'anglais peut être exigé pour être admis dans l'une des mentions ou des parcours. Pour les candidats de langue maternelle autre que le français, une connaissance suffisante prouvée de la langue française est l'un des critères de l'admission.

Article II-1 (modifié): année universitaire

L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre comprend 16 semaines de travail. Le calendrier de l'année universitaire (dates de début et fin de semestre, vacances des étudiants au cours du semestre) est fixé par décision du directeur de l'UTC ou de l'établissement partenaire. La semaine d'enseignement commence le lundi matin et se termine le samedi après les cours.

Article II-5 (modifié) : création, modification et suppression d'une Unité de Valeur ou d'une Unité d'Enseignement

Les propositions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV ou d'une UE sont adressées chaque année par les responsables pédagogiques concernés qui les transmettent, après avis du bureau de département ou du conseil de perfectionnement du master, au directeur formation et pédagogie.
les propositions de création d'une UV ou d'une UE mentionnent :
- les objectifs à atteindre et l'insertion dans le programme pédagogique concerné,
- les points essentiels du programme, les méthodes d'enseignement et les résultats attendus,
- le volume de travail encadré et hors encadrement,
- le nombre de crédits affectés à l'UV ou l'UR,
- les ressources nécessaires à son fonctionnement.

Les décisions de création, de suppression ou de modification significative d'une UV ou d'une UE sont prises par arrêté du directeur de l'UTC et de l'établissement partenaire, sur proposition du directeur formation et pédagogie ou du responsable pédagogique du master, après avis des CÉVU respectifs des établissements concernés.

Article III-2 (modifié) : inscription à une Unité de Valeur ou une Unité d'Enseignement

L'inscription est obligatoire pour suivre les enseignements et se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances puis pour être présenté au jury d'UV et d'UE.
La liste des unités de valeur et unités d'enseignement accessibles aux étudiants inscrits en master est définie dans le profil pédagogique de la mention ou du parcours.
De manière à respecter une charge de travail raisonnable, le maximum de crédits ECTS auxquels un étudiant peut s'inscrire en un semestre (hors période de stage) est limité à 36, sauf dérogation du responsable pédagogique du master.
L'inscription à une UV ou une UE entraîne un engagement de présence aux enseignements et de participation aux différentes modalités de contrôle des connaissances.
L'étudiant doit faire valider ses choix de modules d'enseignement par le responsable de la mention ou du parcours.
L'inscription à une UV ou une UE est résiliée par écrit auprès du service de la scolarité du Master au plus tard 15 jours après la rentrée. Faute de cette démarche, l'indication d'absence sera reportée sur le relevé de résultats.

Article 111-3 (modifié) : contrôle des connaissances

Les règles relatives au contrôle des connaissances sont fixées par le directeur de l'UTC et de l'établissement partenaire.
Les modalités d'application pratique, propres à chaque Unité de Valeur et Unité d'Enseignement, sont arrêtées par le directeur de l'UTC ou de l'établissement partenaire au plus tard un mois après le début de chacun des semestres, sur proposition du responsable de l'UV ou de l'UE.
En général, le contrôle des connaissances peut tenir compte de certains des moyens suivants :
- contrôle continu sous forme de travaux pratiques, tests, devoirs, exposés, etc.
- examen(s) intermédiaire(s), épreuves individuelles écrites ou orales,
- examen final,
- exposé oral, rapport écrit,
- réalisation, projet.

Article 111-4 (modifié): Jury d'Unité d'Enseignement et d'Unité de Valeur

Toute UV ou UE est attribuée par décision d'un jury dont la composition est fixée par le directeur de l'UTC

Règlement des études du master

sur proposition du directeur formation et pédagogie ou du responsable pédagogique du master après avis du responsable de l'UV ou de l'UE.
Il comprend au minimum deux enseignants dont un de l'UTC et un de l'établissement partenaire. Ses membres sont choisis en priorité parmi les enseignants participant à l'UV ou l'UE. Il est présidé par le responsable de l'UV ou de l'UE.

Article III-6 (modifié) : Attribution des Unités de Valeur et des Unités d'Enseignement

A la fin d'un semestre, le jury de l'UV ou de l'UE examine le cas de chaque étudiant inscrit à l'UV ou l'UE et décide:
- de l'attribution de l'UV ou de l'UE,
- de la non attribution de l'UV ou de l'UE,
- de l'autorisation d'une modalité de remédiation (dans le cas des UE uniquement).

L'attribution d'une Unité de Valeur ou d'une Unité d'Enseignement confère le nombre de crédits associés à cette UV ou cette U E.
L'attribution de l'UV ou l'UE est décidée avec l'une des cinq mentions définies par l'échelle de notation ECTS :
A= EXCELLENT (résultat remarquable),
B = TRES BIEN (résultat supérieur à la moyenne),
C = BIEN (travail généralement bon, malgré quelques insuffisances),
D = SATISFAISANT (travail honnête, mais comportant des lacunes),
E = PASSABLE (le résultat satisfait aux critères minimaux).
La non attribution de l'UV ou l'UE est décidée avec l'une des deux mentions définies par l'échelle de notation ECTS en cas d'insuffisance :
FX = INSUFFISANT (un effort supplémentaire aurait été nécessaire pour réussir l'UE),
F = INSUFFISANT (un travail supplémentaire considérable aurait été nécessaire).
Le jury s'attachera à respecter les normes européennes de répartition des mentions données à titre indicatif.
La non attribution de l'UV ou de l'UE pour absence est décidée en cas d'absence non justifiée de l'étudiant soit à l'examen final, soit à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation dont la somme des pondérations dans l'évaluation finale représente un pourcentage égal ou supérieur à 50%.
Dans le cas des UE uniquement, le jury peut décider selon l'établissement d'une autorisation à passer une modalité de remédiation ou de l'organisation d'une deuxième session quand il estime qu'un travail supplémentaire pourrait permettre à l'étudiant de réussir l'UE et subordonner son obtention à une épreuve ou à un travail spécifique, suivi d'un nouvel examen par le jury.
La modalité de remédiation de l'UE doit avoir lieu dans un délai maximum d'un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la remédiation est transformée en «non attribution» définitive. Le résultat de la modalité de remédiation est notifié par le responsable de de l'UE à l'administration des études.
La deuxième session d'examen peut être organisée au cours du semestre suivant le jury de suivi ayant donné lieu à autorisation.
En cas de circonstance prouvée par justificatif, ayant entraîné pour un étudiant l'incapacité de participer valablement à l'une ou plusieurs des modalités d'évaluation, le jury peut décider d'une mise en réserve de l'UV ou de l'UE ou autorisation à se présenter à la deuxième sessions d'examens et subordonner son obtention soit à une épreuve ou un travail supplémentaire (évitant éventuellement à l'étudiant de suivre à nouveau tout l'enseignement), soit à un enseignement complémentaire suivi d'un nouvel examen par le jury.
Dans le cas de mise en réserve, l'étudiant doit faire le nécessaire pour que la réserve de l'UV ou de l'UE soit impérativement levée dans un délai maximum de un mois après la rentrée du semestre suivant, faute de quoi la réserve est transformée en «non attribution» définitive. La levée de réserve est notifiée par le responsable de l'UV ou de l'UE à l'administration des études.
La deuxième session d'examen peut être organisée au cours du semestre suivant le jury de suivi ayant donné lieu à autorisation.
Le procès-verbal de la réunion du jury d'UV ou d'UE doit mentionner pour chaque étudiant la décision prise. Les étudiants reçoivent, après chaque semestre, notification des résultats obtenus aux UV ou UE auxquelles ils étaient inscrits.

Article III-8 (modifié): Jury de suivi et d'orientation

À la fin de chaque semestre, après les résultats des diverses UV et UE, un jury de suivi et d'orientation du master examine le profil de chaque étudiant. Il comprend les responsables de mention et de spécialité et il est présidé par le responsable du master et peut prendre l'une des décisions suivantes :
- poursuite normale des études avec, éventuellement, des recommandations pour le choix de certaines UV ou UE,
- poursuite des études avec conseils : dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant la nature des conseils,
- poursuite avec réserves: dans ce cas, le jury indiquera clairement à l'étudiant, la nature des réserves, ainsi que l'objectif à atteindre au cours du semestre suivant,
- orientation vers des études différentes : celle-ci ne pourra être prononcée à la fin du premier semestre de présence à l'UTC qu'avec l'accord de l'étudiant,

Règlement des études du master

- exclusion assortie de conseils de réorientation.
Avant que ne soit rendue définitivement l'une des trois dernières décisions, le jury convoque l'étudiant et son conseiller. Si l'étudiant ne répond pas à cette convocation, sans motif valable apprécié par le jury, celui-ci prend alors la décision du constat de démission de l'étudiant.
Le jury de suivi et d'orientation peut annuler le semestre en cas de circonstances exceptionnelles prouvées.
À la fin de la 1ère année (M1), le jury de suivi et d'orientation donne un avis sur la poursuite en 2ème année M2. Cet avis sera transmis au jury d'admission de M2. A la fin de la 2ème année du master, le jury de suivi et d'orientation vérifie que toutes les conditions d'attribution sont bien acquises et transmet le dossier au jury de délivrance du diplôme national de master. Aucune scolarité dans la même mention de plus de 6 semestres consécutifs après le grade de licence ne peut être acceptée pour obtenir le diplôme de master de l'UTC. Le redoublement complet de M1 ou M2 ne peut être qu'exceptionnel. Des ajustements semestriels peuvent être accordés aux étudiants en difficulté sur la base d'un contrat pédagogique validé par le jury de suivi et d'orientation.
Le jury de suivi et d'orientation du master est désigné par le directeur de l'UTC et de l'établissement partenaire sur proposition du responsable pédagogique du master après avis des responsables des formations concernées.

Article III-9 (modifié): jury d'établissement

Tout étudiant concerné par une décision de réorientation ou d'exclusion, ou son conseiller, peut demander le réexamen de sa situation par le jury d'établissement. Sa demande doit être adressée au président de ce jury dans un délai de 15 jours suivant la décision du jury de suivi et d'orientation.
Le jury d'établissement prend l'une des décisions suivantes:
- réorientation vers une autre formation de l'établissement,
- réorientation vers un autre établissement avec lequel l'établissement a établi des liens de réciprocité,
- exclusion de l'établissement,
- poursuite des études dans la mention ou la spécialité d'origine.

Le jury doit entendre l'étudiant et recueillir l'avis de son conseiller. Les décisions du jury d'établissement sont sans appel.
Le jury d'établissement est présidé par le directeur de l'UTC ou de l'établissement partenaire. Il est composé du directeur formation et pédagogie, du responsable pédagogique du master, des responsables de mention, de deux enseignants chercheurs nommés par le directeur de l'UTC sur proposition du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Il peut s'adjoindre avec voix consultative toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer ses décisions.

Article V-5 (modifié) : Stages

Au cours de leur formation, les étudiants en master suivent des périodes de stage, soit dans une entreprise ou un établissement, soit dans un laboratoire universitaire.
La durée du stage est au minimum de 5 mois (22 semaines). Elle ne peut aller au-delà de la date de la rentrée universitaire d'automne suivante et ne peut en aucun cas dépasser 6 mois.
Le sujet est préalablement approuvé par le responsable de la mention ou du parcours.
Une convention est signée entre l'UTC ou l'établissement partenaire, l'établissement d'accueil (y compris s'il s'agit d'un laboratoire de l'UTC ou de l'UPJV), et l'étudiant. L'étudiant devra impérativement avoir souscrit une assurance responsabilité civile.
La validation du stage tient compte des éléments suivants :
- La rédaction d'un rapport écrit,
- La soutenance orale,
- L'appréciation du suiveur en entreprise ou laboratoire.

Le stage est évalué à l'aide du même système de notation que les Unités d'Enseignement. La validation du stage entraîne l'attribution d'un nombre de crédits ECTS prévu par la maquette pédagogique du parcours.

Article VI-2 (modifié) : composition du jury de diplôme

Le jury délivrant le diplôme est désigné par le directeur de l'UTC et de l'établissement partenaire, sur proposition des directeurs formation et pédagogie après avis du responsable pédagogique du master. li comprend au moins 6 membres. li est composé du responsable pédagogique du master, de responsables de mentions, de responsables de parcours, d'enseignants-chercheurs de l'UTC et de l'établissement partenaire et de personnalités extérieures.

Article VI-6 (modifié) : diplôme

L'UTC et l'établissement partenaire délivreront aux étudiants admis par le jury:
- un diplôme national de master indiquant la mention,
- un supplément au diplôme mentionnant le parcours ainsi qu'une liste des modules d'enseignement obtenus et éventuellement des travaux accomplis.

Conditions d'obtention du diplôme de master

Pour obtenir le diplôme national de master vous devez valider, selon la mention choisie, un nombre total minimum de crédits répartis dans les différentes catégories en fonction du niveau d'entrée en master et précisés dans les tableaux suivants :

Pour une entrée en première année

Mentions	Chimie			Humanités et industries créatives		Ingénierie de la Santé				Ingénierie des systèmes complexes				
Parcours	BIOTECH	GPF	PV2R	UxD	DCX	ACDS	DMAR	QMPO	TBTS	AOS	ARS	BMI	SMC	SMT
M1 premier semestre (répartition des crédits recommandée)	30 crédits M1 du parcours			12 crédits M1 du parcours 10 crédits CS ou TM 8 crédits TSH	15 crédits M1 du parcours UxD (UTC) 15 crédits du parcours DCX (ESAD)	30 crédits M1 CS, TM ou TSH			15 crédits M1 du parcours 15 crédits CS, TM ou TSH	minimum 22 crédits cumulés M1 du TC et CS/TM. dont au moins 4 crédits TSH 12 crédits M1 du TC, 6 crédits CS/TM				
M1 deuxième semestre (répartition des crédits recommandée)	30 crédits M1 du parcours	8 crédits M1 du parcours 14 crédits CS ou TM 8 crédits TSH	12 crédits M1 du parcours 10 crédits CS ou TM 8 crédits TSH	16 crédits M1 du parcours 14 crédits CS, TM ou TSH	15 crédits M1 du parcours UxD (UTC) 15 crédits du parcours DCX (ESAD)	30 crédits M1 CS, TM ou TSH			20 crédits M1 du parcours 10 crédits CS, TM ou TSH	minimum 22 crédits cumulés M1 du TC et CS/TM. dont au moins 4 crédits TSH 12 crédits M1 du TC, 6 crédits CS/TM				
Inter-semestres	stage d'intersemestre 6 crédits (obligatoire)	stage												
M2 troisième semestre (répartition des crédits recommandée)	26 crédits M2 du parcours 4 crédits TSH			24 crédits M2 du parcours 6 crédits CS, TM ou TSH	15 crédits M1 du parcours UxD (UTC) 15 crédits du parcours DCX (ESAD)	26 crédits M2 du parcours 4 crédits TSH				9 crédits M2 du TC 17 crédits M2 du parcours 4 crédits TSH				
M2 quatrième semestre	stage 30 crédits un semestre (22 semaines) Projet de fin d'études													
Nombre minimum de crédits à valider	120 crédits dont au moins 60 de parcours de M1, 26 de parcours de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études	120 crédits dont au moins 38 de parcours de M1, 26 de parcours de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études	120 crédits dont au moins 42 de parcours de M1, 26 de parcours de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études	120 crédits dont au moins 24 crédits de parcours de M1, 54 crédits cumulés de M1,18 de parcours de M2, 26 crédits cumulés de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études	120 crédits dont au moins 30 de parcours UTC de M1, 30 de parcours ESAD de M1, 15 de parcours UTC de M2, 15 de parcours ESAD de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études	120 crédits dont au moins 55 crédits de M1, 26 crédits de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études				120 crédits dont au moins 12 crédits TSH cumulés sur M1-M2, 54 crédits cumulés en M1, 26 crédits validés en M2 et 30 crédits de projet de fin d'études				
Niveau de langue exigé	«Niveau B1 en anglais ou niveau B1 en français langue étrangère pour les étudiants dont la langue officielle du pays d'origine n'est pas le français . Ce niveau est validé par l'obtention d'une UV du niveau approprié de la langue choisie.									Niveau B1 en anglais ou niveau B1 en français langue étrangère pour les étudiants dont la langue officielle du pays d'origine n'est pas le français ou niveau A2 en français langue étrangère et B1 en anglais pour les étudiants dont la langue officielle du pays d'origine n'est pas le français . Ces niveaux sont validés par l'obtention d'une UV du niveau approprié de la langue choisie				

Conditions d'obtention du diplôme de master

Pour une entrée directe en deuxième année

Mentions	Chimie			Humanités et industries créatives		Ingénierie de la Santé				Ingénierie des systèmes complexes				
Parcours	BIOTECH	GPF	PV2R	UxD	DCX	ACDS	DMAR	QMPO	TBTS	AOS	ARS	BMI	SMC	SMT
M2 troisième semestre (répartition des crédits recommandée)	26 crédits CS ou TM du parcours (dont, 15 à 19 par validation pour les parallèles) 4 crédits TSH			24 crédits M2 du parcours 6 crédits CS, TM ou TSH (dont 16 à 26 par validation pour les parallèles)	15 crédits M1 du parcours UxD (UTC) 15 crédits du parcours DCX (ESAD)	30 crédits M2 TC et parcours ou 26 crédits M2 TC et parcours et 4 crédits TSH (dont 24 à 30 par validation pour les parallèles)				au moins 6 crédits M2 du TC 9 crédits sépcifiques M2 du parcours avec un minimum de 26 crédits cumulés du TC et M2 du parcours (dont 15 à 30 par validation pour les parallèles)				
M2 quatrième semestre	stage 30 crédits un semestre (22 semaines) Projet de fin d'études													
Nombre minimum de crédits à valider	60 crédits dont au moins 26 de parcours de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études			60 crédits dont au moins 18 crédits de parcours du M2, 30 crédits cumulés de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études.		60 crédits dont au moins 30 crédits de parcours de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études				60 crédits dont au moins 30 crédits de M2 et 30 crédits de projet de fin d'études				
Niveau de langue exigé	Niveau B1 en anglais ou niveau B1 en français langue étrangère pour les étudiants dont la langue officielle du pays d'origine n'est pas le français . Ce niveau est validé par l'obtention d'une UV du niveau approprié de la langue choisie.									Niveau B1 en anglais ou niveau B1 en français langue étrangère pour les étudiants dont la langue officielle du pays d'origine n'est pas le français ou niveau A2 en français langue étrangère et B1 en anglais pour les étudiants dont la langue officielle du pays d'origine n'est pas le français . Ces niveaux sont validés par l'obtention d'une UV du niveau approprié de la langue choisie				

Pour le Master Analyse et Politiques Economiques :

https://www.epog.eu/students-and-alumni/students-intranet/student-agreement/

L'entreprise

Pendant la première année de master, vous pouvez effectuer un stage court (4 semaines : ST01) soit pendant l'intersemestre de janvier-février, soit à la fin du semestre de printemps (juillet). Vous pouvez effectuer ce stage dans un des laboratoires de recherche de l'UTC ou de ses partenaires, dans un laboratoire de recherche d'un autre établissement ou au sein d'une entreprise après accord du responsable de la formation.

Vous devez trouver vous même ce stage et le proposer au responsable de la mention pour validation avant :
• début décembre pour le départ en intersemestre,
• fin mai pour le départ début juillet.

Vous devez effectuer un projet de fin d'études à la fin de votre cursus en deuxième année de master. Selon votre profil et votre projet professionnel vous pouvez effectuer ce projet dans un des laboratoires de recherche de l'UTC ou de ses partenaires, dans un laboratoire de recherche d'un autre établissement ou au sein d'une entreprise.

Vous pouvez participer à la recherche personnelle de votre stage en respectant les règles définies par la coordinatrice ou le coordinateur du master en liaison avec les responsables des mentions et parcours : délais, recherches à l'étranger.

En parallèle, vous pouvez postuler sur les stages reçus directement par le service 3E (actuellement plus de 5000 contacts industriels dans toute la France ou à l'étranger avec des grands groupes industriels ou PME) et validés par les responsables pédagogiques qui vous sont proposés sur le portail étudiant (ent.utc.fr).

Chaque stage fait l'objet d'une convention de stage (cf la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et son décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages et le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L242-4-1 et L412-8).

Jury de stage

La validation des stages et projets de fin d'études est réalisée par un jury composé des responsables pédagogiques de mention et parcours et éventuellement des industriels ou des chercheurs des laboratoires d'accueil.
Ce jury prend en compte les appréciations des entreprises ou des laboratoires d'accueil, le rapport écrit et l'exposé oral, la qualité du support utilisé pour la soutenance (poster ou power point) et prendra l'avis des coordinatrices et coordinateurs sur votre comportement lors de cette période globale.
Pour ceux qui font leur master en parallèle de leur cursus d'ingénieur, le stage peut donner lieu à un ou deux rapports et/ou un ou deux jurys selon les branches et les mentions suivies.

L'international

La dimension internationale constitue un volet important de l'ensemble de la formation master, aussi bien par l'accueil d'étudiants d'origine étrangère que par la possibilité d'effectuer une partie de votre cursus à l'étranger.

Cours en anglais

L'ouverture à l'international se manifeste déjà par l'enseignement de certains cours ou travaux dirigés en anglais. Certains parcours sont entièrement enseignés en anglais.

Partenariats et doubles diplômes

Les partenariats engagés par l'UTC avec des universités étrangères permettent de proposer dans certaines conditions des cours, des semestres ou des stages dans ces établissements.

- partenariat entre le réseau des UT et l'université de Shanghai (UTseuS) qui porte à la fois sur la formation et la recherche. L'UTC accueille des étudiants de l'UTseuS du cursus ingénieur et du cursus licence master pendant les deux années du master.
- accueil en master des étudiants issus des universités chinoises les plus prestigieuses dans le cadre du

L'international

programme du Chinese Scientific Council (CSC).

- convention cadre avec Polytechnique Montréal
- convention d 'échange entre l'UTC et le Chiba Institute of Technology au Japon
- conventions avec des établissements cibles tels que Linköping University en Suède, l'université Technique de Braunschweig (TUB), l'université Technique d'Ilmenau (TUIL) en Allemagne, l'université de Technologie d'Eindhoven (TU/e- Pays Bas) qui ont déjà des accords avec l'UTC vont être renforcées
- accord de double cursus signé avec l'université Libanaise (UL) qui porte sur le contrôle des systèmes aux systèmes en interaction et au biomédical.
- double diplôme master Européen en ingénierie des systèmes complexes avec l'université de Gêne
- double-diplôme niveau Master UTSEUS in Mecatronics Smart Cyber Physical Systems à Shanghai, pour les étudiants en IM et GI. Le niveau B2 en anglais est requis pour candidater. Les candidatures doivent avoir lieu un an avant le début du cursus auprès de la Direction aux relations internationales.

Programmes Erasmus

Le programme Erasmus Mundus est un programme d'excellence européen visant à développer des Masters intégrés à l'échelle européenne et mondiale. Ce programme très sélectif a pour vocation de faire rayonner l'enseignement supérieur européen au-delà des frontières de l'Union Européenne. Des bourses sont disponibles pour attirer les meilleurs étudiants extra-communautaires (surtout) mais également européens. L'UTC est coordinatrice du Master Erasmus Mundus EPOG+ (Economic Policies for the Global transition), l'un des quatre Masters labellisés Erasmus Mundus en Europe.

L'ÉCOLE DOCTORALE

Doctorant UTC

Organisation de la formation doctorale : vos interlocuteurs

Direction de l'école doctorale : Christine Prelle (CR F242 - poste 5286)
Responsable administrative : Marion Kaczkowski (CR F242 - poste 4410)

Unité de recherche		BMBI	LMAC	INTERACT
Formation doctorale	Responsable	Anne Le Goff	Abdellatif El Badia	Michel Dubois
	Secrétaire	Catherine Lacourt	Maryline Schaefflen	Nalini Rakotonandraina
Correspondante école doctorale		Salima Aaras (CR F239 - poste 4386)		

Unité de recherche		TIMR	AVENUES	HEUDIASYC
Formation doctorale	Responsable	Nabil Grimi	Nassima Voyneau	Benjamin Quost
	Secrétaire	Véronique Dessaux	Josiane Gilles	Bérengère Guermonprez
Correspondante école doctorale		Marie Lotiquet (CR F234 - poste 5220)		Audrey Certain (CR F239 - poste 4480)

Unité de recherche		ROBERVAL	GEC	COSTECH
Formation doctorale	Responsable	Fahmi Bedoui	Bérangère Bihan	Pierre Steiner
	Secrétaire	Caroline Zimmermann	Morgane Luppi	Brigitte Dumant-Lebelle
Correspondante école doctorale		Julie Jarek (CR F234 - poste 4471)		Audrey Certain (CR F239 - poste 4480)

L'école doctorale vous accueille au centre de recherches de Royallieu, bâtiment F (bureaux F234 à F242) du lundi au vendredi, de 9h à 17h.
Attention : du 15 septembre au 15 octobre, les bureaux de l'école doctorale seront ouverts UNIQUEMENT le matin de 9h à 12h.

Téléphone : 03 44 23 XX XX (cf poste) / Courriel : prenom.nom@utc.fr

Doctorant UTC

L'école doctorale de l'UTC

Vous retrouverez toutes les informations détaillées (modalités de candidature, d'inscription, de validation du diplôme de docteur, etc) dans le livret de la formation doctorale, téléchargeable sur le site de l'école doctorale de l'UTC :

https://www.utc.fr/formations/ecole-doctorale-sciences-pour-lingenieur

Groupe LinkedIn de l'ED : https://www.linkedin.com/groups/8610756

L'école doctorale ED 71 sciences pour ingénieur c'est :

- 280 doctorants
- 60 soutenances par an
- 10% des thèses en cours en cotutelle
- 20% des thèses en cours en lien direct avec une entreprise dont 2/3 de thèses CIFRE
- Salaire mensuel moyen pendant la thèse : 1500€ net
- 15 HDR soutenues par an

L'école doctorale de l'UTC (ED 71) a été créée en 1985 ; elle bénéficie d'une longue expérience en matière d'accompagnement professionnel au niveau doctoral et continue d'améliorer ses structures et son offre pour l'adapter au contexte en constante évolution. En outre, elle est une composante du collège doctoral Sorbonne Université.

L'école doctorale de l'UTC est habilitée à délivrer le diplôme de docteur et le diplôme d'HDR (habilitation à diriger des recherches). Pour plus de renseignements consulter le lien suivant : (https://www.utc.fr/formations/ecole-doctorale-sciences-pour-lingenieur/habilitation-a-diriger-des-recherches-hdr.html).

L'école doctorale de l'UTC, pluridisciplinaire accueille des doctorants au sein de 9 unités de recherche :

- UMR UTC - CNRS Heudiasyc : Heuristique et diagnostic des systèmes complexes
- UPR UTC - Roberval : Unité de recherche en mécanique
- UMR UTC - CNRS BMBI : Biomécanique et bioingénierie
- UMR UTC - CNRS - UPJV GEC : Génie enzymatique et cellulaire
- UMR UTC - ESCOM TIMR : Transformations intégrées de la matière renouvelable
- UPR LMAC : Laboratoire de mathématiques appliquées de Compiègne
- UPR Costech : Connaissance, organisation et systèmes techniques
- UPR Avenues : Modélisation multi-échelle des systèmes urbains
- UP 2018.C102 Interact : Innovation, Territoire, Agriculture & Agroindustrie, Connaissance et Technologie*

- UPR : unité propre de recherche de l'UTC, évaluée par l'HCERES
- UMR : unité mixte de recherche avec 2 tutelles, évaluée par l'HCERES
*unité de recherche de l'Institut polytechnique UniLaSalle (Beauvais)

Retrouvez le descriptif des laboratoires à la page 140

L'école doctorale de l'UTC

Faire une thèse à l'UTC

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche qui vous permettra, en 3 ans, d'accéder au plus haut niveau de qualification en France, le grade de docteur.

Une formation à et par la recherche pour un projet professionnel personnalisé

Dès sa création, l'UTC a consacré une part importante de son activité à la formation à et par la recherche. L'ambition de l'école doctorale de l'UTC est d'intégrer le professionnalisme exigé par nos partenaires économiques au sein même de la recherche académique avec sa rigueur et sa créativité, pour que le docteur de l'UTC soit à même de penser une carrière industrielle ou académique dans les termes de la recherche qu'il a menée pendant son doctorat.

Financement de la thèse

Tous les doctorants de l'UTC sont financés sur la durée de leur thèse, que ce soit par un salaire (le doctorant est salarié d'une entité publique ou privée, selon le cas en contrat doctoral, en contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée) ou par une bourse de gouvernement.

Les possibilités de financement sont diverses : allocation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, dispositif CIFRE, projet de recherche sur financement public ou privé, association ou fondation, bourses gouvernementales. L'UTC propose par défaut un contrat doctoral aux doctorants financés par l'UTC (Décret n°2009-464 du 23 avril 2009).

Si vous avez un projet de thèse sans financement identifié, ou que vous êtes salarié et souhaitez faire une thèse à l'UTC, contactez d'abord un directeur de thèse potentiel pour étudier le projet ensemble et envisager les possibilités de financement (consulter les sites des unités de recherche de l'UTC et leurs membres à partir du lien suivant : http://www.utc.fr/unites-recherche/index.php).

Pour les candidats salariés dont la thèse ne constitue pas la tâche principale, il est possible d'accorder une dérogation pour une durée de 4, 5 ou 6 ans.

Cette possibilité ne concerne pas les doctorants contractuels, les CIFRE, et les doctorants spécifiquement rémunérés pour effectuer une thèse.

L'UTC labellisée HRS4R

En 2016, l'université de technologie de Compiègne a reçu de la Commission européenne le label **« HR Excellence in Research »** pour sa **stratégie européenne des ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R)**. L'UTC axe sa stratégie sur le recrutement transparent, la formation professionnelle, la mobilité internationale et les responsabilités pour le développement de carrière des chercheurs dès le niveau doctoral.

Expérience d'enseignement, de vulgarisation scientifique, ou de conseil en entreprise

Chaque doctorant a la possibilité, au cours de sa thèse, d'enseigner selon des modalités propres à son statut (vacations si boursier ou salarié du privé sous réserve d'accord de son employeur, avenant au contrat doctoral **activité complémentaire enseignement**), après accord de son (ses) directeur(s) de thèse.

L'école doctorale de l'UTC

Il est également possible d'effectuer des missions de vulgarisation scientifique, de valorisation ou encore de participer à un projet de conseil en entreprise avec son (ses) directeur(s) de thèse.

Textes qui régissent l'ED de l'UTC

L'organisation des études doctorales est régie à la fois par l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale et le règlement intérieur de l'école doctorale propre à l'UTC.Chaque thèse s'inscrit dans la charte de doctorat de l'UTC, à laquelle souscrivent le doctorant et son (ses) directeur (s) de thèse. Cette charte définit l'ensemble des modalités, droits, devoirs et obligations réciproques.
Le fonctionnement de l'école doctorale, auquel sont associés des élus doctorants, est régi par un règlement intérieur.
L'école doctorale recommande fortement la lecture du règlement intérieur, de la charte de doctorat (documents disponibles dans le livret de la formation doctorale).

Conditions d'admission en doctorat

Il est possible de débuter une thèse à tout moment de l'année (du 1er octobre au 30 septembre). Pour accéder à l'inscription en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.
Les étudiants ayant effectué des études de niveau équivalent à l'étranger et les candidats bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ont la possibilité de s'inscrire par équivalence d'études de niveau master validée par la directrice de l'école doctorale.
Pour être admis en thèse à l'UTC, un niveau B1 en anglais (Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe), certifié, est nécessaire. Ce niveau est attesté par l'obtention d'un score minimal de 140 au Linguaskill (Linguaskill Cambridge Assessment) ou de tout autre test équivalent figurant dans la liste des tests reconnus par l'UTC.

Candidater en ligne pour une thèse à l'UTC

Les candidats déposent leur dossier sur la plateforme ADUM en candidatant sur un sujet identifié.
De nombreuses informations sur les modalités du doctorat à l'UTC, les financements de thèse et sur les sujets de thèse sont disponibles sur le site web de l'École doctorale:
https://www.utc.fr/formations/candidater-a-lutc/candidater-au-doctorat-utc/
Un candidat dépose sa candidature pour un sujet de thèse identifié avec un (ou des) directeur(s) de thèse identifié(s), au sein d'un laboratoire (unité de recherche) habilité à accueillir des doctorants (c'est-à-dire reconnu par le Ministère à travers son évaluation HCERES, dans le cadre du contrat pluriannuel de recherche).

Un candidat peut donc :
- soit répondre à un sujet de thèse proposé par l'UTC,
- soit contacter directement un directeur de thèse potentiel pour envisager un sujet de thèse (consulter les sites des unités de recherche de l'UTC et leurs membres à partir du lien suivant : http://www.utc.

L'école doctorale de l'UTC

fr/unites-recherche/index.php).

Si vous souhaitez candidater à un sujet de thèse proposé par l'UTC :
• Consultez nos propositions de sujets de thèse régulièrement mises à jour, en ligne sur : https://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=utcompiegne
• Contactez le directeur de thèse potentiel (coordonnées indiquées sur les propositions de sujets de thèse).
• Si le directeur de thèse vous propose une audition, renseignez un dossier de candidature en ligne sur https://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=utcompiegne et joignez les pièces demandées :

- CV (curriculum vitae)
- lettre de motivation
- diplômes du baccalauréat au Master 2 ou équivalent (ingénieur, etc) (attestation de réussite au diplôme si le diplôme n'a pas encore été délivré)
- relevé de notes obtenues lors du diplôme d'accès au doctorat

Et sollicitez au moins une personne susceptible de donner une appréciation sur votre travail de recherche antérieur ; cette personne déposera elle-même sa lettre de recommandation dans ADUM.

A l'issue de l'audition, si vous êtes retenu, vous recevrez une lettre d'admission et un courriel de la part de l'école doctorale vous invitant à compléter votre dossier d'inscription en ligne sur Adum.

A noter :
• Les montants des droits de scolarité sont fixés par décision du Ministère de l'Éducation Nationale tous les ans.
• La réinscription administrative doit être renouvelée chaque année et doit être impérativement effectuée avant le 30 octobre.

Chaque doctorant doit s'acquitter annuellement de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus (cvec.etudiant.gouv.fr)

Candidat de nationalité étrangère
Pour séjourner et travailler en France durant votre thèse, vous devez effectuer des démarches administratives qui dépendent de votre situation et du visa qui vous a été délivré.
• Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (Union européenne, Norvège, Liechtenstein, Islande) ou de la Suisse :
==> Vous n'avez pas de démarches particulières à effectuer pour séjourner et travailler en France.
• Si vous n'êtes ressortissant ni d'un pays de l'Espace économique européen, ni de la Suisse :
==> Vous avez : soit un visa long séjour « étudiant » ; soit un visa long séjour "Passeport Talent Chercheur".
Pour l'obtention de votre visa et les démarches afférentes, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la direction aux relations internationales de l'UTC :
http://www.utc.fr/relations-internationales/incoming-informations-pratiques.php
Contact : Céline de Araujo:
incoming@utc.fr, 03 44 23 73 99

L'international : réseaux, échanges, cotutelle, ...

L'école doctorale est partenaire de réseaux européens et internationaux, et appuie toute demande de séjour de recherche à l'étranger dans le cadre de la thèse.

Programme UL/UT-INSA

L'objectif du programme UL/UT-INSA est de former par la recherche des doctorants libanais dans les laboratoires des établissements des réseaux UT et INSA. Les priorités thématiques sont définies par les partenaires. L'université Libanaise se charge de faire la promotion des sujets proposés auprès de ses étudiants.

Le programme porte sur la mise en place de cotutelles de thèse. Les travaux de recherche sont réalisés dans les laboratoires de l'université Libanaise et du réseau UT-INSA selon un principe d'alternance qui est défini dans la convention de cotutelle de thèse signée entre l'université Libanaise et l'établissement du réseau UT-INSA qui accueille le doctorant. Les thèses sont financées sur les 3 années, par l'université Libanaise pendant le séjour au Liban et par l'établissement français pendant le séjour en France.

Le programme CSC/UT-INSA

Le programme CSC/UT-INSA regroupe les universités de technologie de Belfort-Montbéliard, Compiègne et Troyes, les écoles INSA, et le China Scholarship Council (Chine). L'objectif de ce programme est de former par la recherche des doctorants chinois issus des meilleures universités chinoises dans les laboratoires des établissements des réseaux UT et INSA. Ce programme est financé par le China Scholarship Council (15 thèses en cours à l'UTC).

Thèse en cotutelle

Il est possible de réaliser une thèse en cotutelle, entre une université étrangère et l'UTC, en vue de développer une coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères en favorisant la mobilité des doctorants.

- La durée de préparation de la thèse se répartit entre les 2 établissements par périodes alternatives dans chacun des deux pays.
- Une convention entre les 2 universités doit être faite pour chaque étudiant et préciser les modalités d'inscription : droits d'inscription, couverture sociale, hébergement, durée des travaux de recherche dans la limite des trois années et les modalités pédagogiques : identification des deux directeurs de thèse, modalité de désignation du jury, pays et langue dans lesquels la thèse est soutenue, délivrance des deux diplômes.
- Rédigée dans l'une des langues nationales, la thèse est complétée par un résumé dans l'autre langue.
- La thèse n'est soutenue qu'une seule fois devant un jury mixte. La soutenance donne lieu à délivrance du grade de docteur pour l'université française et du diplôme équivalent pour l'établissement étranger.

Pour tout projet de thèse en cotutelle, merci de contacter préalablement l'école doctorale.
Actuellement 10% des thèses en cours à l'UTC sont réalisées en cotutelle.

Pour un accompagnement à l'accueil d'un doctorant étranger, on pourra consulter le site de la Fondation Kastler :
http://www.fnak.fr/

L'international : réseaux, échanges, cotutelle, ...

Label doctorat européen

Le « doctorat européen » consiste en un diplôme de doctorat classique auquel s'ajoute une attestation de « label européen » délivrée par l'UTC et signée par son directeur. Pour la délivrance du « label européen », quatre conditions doivent être respectées pour pouvoir faire une demande au moment de l'organisation de la soutenance de thèse :

1. le doctorat devra avoir été préparé pendant au moins un trimestre dans un pays européen autre que le pays de soutenance ;

2. l'autorisation de soutenance est accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur de deux états européens différents autres que celui où sera soutenue la thèse ;

3. au moins un membre du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un état européen autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;

4. une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue nationale européenne autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

Ce dispositif est distinct de celui de la cotutelle, auquel il peut se superposer.
Ce label n'apparaît pas sur le diplôme de docteur, mais il constitue un élément fort pour valoriser la formation doctorale à l'international. Une attestation est fournie en parallèle du diplôme.

L'entreprise : une recherche partenariale

Il existe de nombreuses possibilités à l'UTC pour effectuer une thèse dans un contexte socio-économique, et particulièrement en partie au sein d'une entreprise. En sus du dispositif CIFRE (détaillé ci-après), un doctorant peut être salarié d'une entreprise et entamer une thèse, ou être recruté par l'UTC ou par UTeam (structure de gestion de l'UTC) dans le cadre d'un projet de recherche partenariale.

Faire une thèse CIFRE à l'UTC

Un doctorant en thèse CIFRE est salarié par une entreprise (ou une autre entité habilitée à bénéficier du dispositif CIFRE). Le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche), est géré par l'ANRT (Association nationale de la recherche technologique http://www.anrt.asso.fr). Le principe du dispositif repose sur 4 acteurs :

• l'entreprise recrute en CDI ou CDD de 3 ans un diplômé de niveau master à qui elle confie une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique. Les travaux relevant de cette mission constitueront l'objet de la thèse du salarié-doctorant.

• le laboratoire de recherche académique encadre les travaux du salarié-doctorant; à ce titre ce dernier est inscrit dans l'école doctorale de rattachement du laboratoire.

• le doctorant consacre 100% de son temps (qui peut être partagé entre l'entreprise et le laboratoire académique) à ses travaux de recherche. Il bénéficie d'une double formation académique et professionnelle.

• l'ANRT contracte avec l'entreprise une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) sur la base de laquelle une subvention est versée à l'entreprise. Depuis 2012, la subvention annuelle est de 14 000 €. A cette subvention s'ajoute le crédit d'impôt recherche (CIR).

http://www.anrt.asso.fr/

Actuellement 15% des thèses en cours à l'UTC sont réalisées dans le cadre du dispositif CIFRE.

Forum des doctorants et prix de thèse Guy Deniélou

Les lauréats de l'édition 2021 du prix de thèse : Manuel HERNANDEZ-SHEK (prix de thèse L'Oréal), Tan-Nhu NGUYEN (prix de thèse de l'ARC), Corentin TULOUP (prix de thèse UTC), Lilandra BOULAIS (prix poster du jury) et Cristina BELDA MARIN (prix poster du public).

Depuis 2005, l'UTC a mis en place un prix de thèse Guy Deniélou (président fondateur de l'UTC) visant à valoriser l'excellence de certains travaux doctoraux. En 2013, la journée prix de thèse est devenue le forum des doctorants avec l'objectif de mobiliser plus directement et fortement les doctorants.

Trois prix de thèse (d'un montant de 2000€) et un prix poster (d'un montant de 1000€) sont décernés à des docteurs diplômés l'année précédente, dont les recherches ont été menées dans les unités de recherches de l'UTC.

Le prix de thèse est parrainé par l'Agglomération de la région de Compiègne, par l'UTC, et par un partenaire industriel ayant une forte implication dans la recherche : 2021 : L'Oréal • 2020 : Nestlé • 2019 : ArcelorMittal • 2018 : Plastic Omnium • 2017 : Société Générale • 2016 : St Gobain Sekurit • 2015 : Renault • 2014 : Safran • 2013 : Cetim • 2012 : Clariant • 2011: Poclain Hydraulics • 2010 : Airbus Defence & Space • 2009 : Oxylane • 2008 : Coty • 2007 : Airbus • 2006 : Total

Le prix de thèse est attribué à trois docteurs UTC dont les travaux ont été particulièrement remarqués par le jury du prix de thèse. Un prix complémentaire du jury est attribué pour récompenser le meilleur poster produit par l'un des nominés. Depuis 2020, un prix poster du public est également décerné à l'un des nominés.

Sélection des candidats

Les docteurs candidats ayant soutenu durant l'année civile précédente doivent déposer un dossier de candidature (C.V., rapport de thèse, rapport de soutenance, lettres de recommandation) et expliciter leurs motivations dans une courte lettre. La sélection comporte trois étapes :

1. Chaque unité de recherche réunit une commission comportant des représentants de l'unité. Cette commission établit une liste de nominés. Ces nominés sont choisis sur des critères parmi lesquels :
• qualité scientifique du travail de thèse,
• qualité pédagogique du candidat,
• valorisation du travail,
• participation à la vie du laboratoire,
• avis du jury de soutenance quant à l'invitation à candidater au prix de thèse.
Le responsable de formation doctorale transmet à l'école doctorale la liste des nominés de l'unité.

2. La Commission du prix, composée des membres extérieurs du CED sélectionne six finalistes qui présenteront oralement leur parcours de thèse.

3. Le jour de la manifestation, le jury final, composé exclusivement de personnalités extérieures à l'UTC, décerne trois prix sans notion de classement et explicite son choix en soulignant pour chacun les points marquants du dossier et de l'exposé.
La participation de tous les doctorants à la manifestation du prix de thèse est vivement souhaitée et les doctorants contractuels s'engagent à y participer.

Votre contact forum des doctorants et prix de thèse à l'école doctorale
Audrey Certain - audrey.certain@utc.fr
poste 4480 - bureau CR F239

Obtention du diplôme de docteur UTC

Conformes à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, les modalités d'obtention du diplôme de docteur de l'UTC sont décrites en détail dans le règlement intérieur de l'école doctorale.

Chaque doctorant complète sa formation scientifique et technique par un parcours de formation lui permettant d'acquérir des compétences professionnelles et linguistiques destinées notamment à parfaire son employabilité à l'issue de sa thèse.

Pour obtenir le diplôme et le grade de docteur, le doctorant doit:

- avoir valorisé son travail de thèse soit par la diffusion des travaux dans au moins une revue ou un congrès international de très bon niveau selon les critères de la discipline, de préférence en premier auteur ; soit par le dépôt d'un brevet.
- attester d'un niveau B2 en anglais.
- valider des formations complémentaires ; un volume de 100 heures et une répartition équilibrée en compétences scientifiques et techniques (CST), professionnelles (CP) et linguistiques (CL) sont préconisés.
- rédiger le mémoire de thèse qu'il présentera lors de la soutenance.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Qu'est ce que la VAE ?

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE.

Qui peut entreprendre une démarche de VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins trois ans d'expérience salariée, non salariée ou bénévole. Il est possible de réaliser une thèse en VAE à l'UTC. Pour cela, le candidat doit d'abord contacter la Cellule VAE pour vérifier l'admissibilité de sa candidature. Il s'inscrit ensuite à l'école doctorale , suit un processus qui peut être accompagné par la cellule VAE et un enseignant chercheur de l'UTC, menant à la rédaction du manuscrit et une soutenance. Le lauréat d'un doctorat en VAE reçoit le même diplôme de doctorat que les doctorants en formation initiale.

Contact : Cellule VAE
Magdalena Villette
vae@utc.fr
03 44 23 44 82 / 03 44 23 79 48

Présentation des unités de recherche

Chaque thèse s'inscrit dans le projet scientifique d'une unité de recherche de l'UTC ou celui d'InTerACT (Institut polytechnique UniLaSalle de Beauvais).

Les contacts pour chaque unité de recherche figurent dans le tableau (page 130) : prenom.nom@utc.fr

Modélisation multi-échelle des systèmes urbains UPR Avenues

Directrice : Manuela Sechilariu
www.utc.fr/avenues/

L'équipe Avenues-GU se compose d'une vingtaine de membres (y compris doctorants), impliqués dans la formation d'ingénieurs UTC en génie urbain... et assurent ainsi la cohérence et la complémentarité entre la formation et la recherche en modélisation urbaine. L'axe général des travaux menés par l'équipe concerne la modélisation multi-échelle et multi-physique des espaces bâtis en adoptant différentes démarches systémiques et pluridisciplinaires d'aide à la décision pour les projets d'aménagements de villes durables.
Ce positionnement scientifique de modélisation aux différentes échelles de la ville nécessite des compétences en sciences de l'ingénieur et/ou en aménagement, urbain pour prendre en compte les enjeux environnementaux, la construction durable et les impacts du changement climatique.
Le thème « Vulnérabilité environnementale et planification urbaine » concerne plus particulièrement les interactions entre le territoire urbanisé et son environnement naturel. L'objectif est d'apporter aux responsables locaux des outils d'aide à la planification et à la décision dans un contexte réglementaire.

Le thème « Conception et optimisation énergétique des espaces bâtis » concerne le développement de méthodes et d'outils permettant d'accompagner les projets architecturaux et urbains dans leurs aspects énergétiques et environnementaux. Les compétences dans ce thème sont la quantification de l'énergie solaire, la physique urbaine, l'optimisation de puissance électrique obtenue par les énergies renouvelables.

Biomécanique et Bioingénierie UMR UTC-CNRS BMBI

Directrice : Cécile Legallais
www.utc.fr/bmbi

Les activités de recherches du laboratoire BMBI concernent la Biomécanique et la Bioingénierie, plus particulièrement la Mécanique du Vivant et l'Ingénierie de la Santé.

La spécificité de BMBI est sa pluridisci-

Présentation des unités de recherche

plinarité qui se traduit par des projets de recherches interdisciplinaires associant les compétences en mécanique, physique, biologie (cellulaire et moléculaire), biochimie, physiologie et en traitement du signal.

Les **objectifs** sont de comprendre à différentes échelles le fonctionnement et les mécanismes de systèmes vivants : système (cardiaque, squelettique, musculaire), organe (os, coeur, muscle, ...) tissus, cellules, molécules associés aux organes, systèmes étudiés.

Ces connaissances multi-échelles aboutissent à une meilleure compréhension des pathologies et au développement de nouveaux outils thérapeutiques, diagnostiques, évaluations de traitement et aussi les suppléances d'organes et articulations.

Connaissance, Organisation et Systèmes Techniques UPR Costech

Directeur : François-Xavier Guchet
www.utc.fr/costech

L'unité de recherche Costech est une équipe d'accueil pluridisciplinaire regroupant des chercheurs travaillant sur les relations entre «Homme, Technique et Société» et dont l'objectif est la description, l'analyse, la modélisation, et la conception des interactions outillées dans les systèmes complexes, sociaux et techniques. Au croisement des sciences pour l'ingénieur, de la philosophie et des sciences humaines et sociales (sciences cognitives, sciences économiques et de gestion, sciences de l'information et de la communication), il interroge le phénomène technique dans sa dimension constituante des expériences humaines et des pratiques sociales.

Objectifs
Y sont abordés notamment :
• les dispositifs numériques, leurs usages et les nouvelles pratiques sociales interactives,
• les conditions corporelles, sociales et techniques des genèses expérientielles situées et instrumentées, individuelles et/ou collectives,
• les nouvelles formes de coordination économique et sociale à l'ère des réseaux numériques et du capitalisme de régime cognitif.
Costech est engagé dans de nombreux projets de recherche - à financements publics ou privés - et dans des projets de développement technologiques qui portent sur :
• le développement de systèmes de suppléance perceptive pour aveugles,
• les supports techniques d'interaction corporelle,
• le développement de dispositifs tactiles pour la conception préliminaire collaborative,
• la cartographie du web et l'analyse des réseaux sociaux,
• le pilotage des risques et développement durable,
• les pratiques participatives en ligne,
• l'écriture numérique et la création numérique,
• la modélisation des systèmes complexes.

Présentation des unités de recherche

Génie Enzymatique et Cellulaire UMR UTC-CNRS-UPJV GEC

Directeur : Karsten Haupt
Directeur adjoint : Bérangère Avalle-Bihan
www.utc.fr/umr6022/

Le dénominateur commun des activités de l'Unité GEC est la « Bioinspiration » : associer une démarche cognitive de compréhension des systèmes vivants à une démarche de création de systèmes mimant le comportement du vivant, mais de complexité moindre, permettant en même temps de développer de nouvelles applications (biocapteurs, nouveaux biocatalyseurs, nouvelles voies métaboliques, matériaux synthétiques mimétiques d'anticorps ou d'enzymes).

L'équipe «Biocatalyse et Approche Intégrée des Fonctions» aborde cette problématique en prenant comme objet d'étude des grandes fonctions biologiques (métabolisme végétal des lipides, ou système immunitaire) dans le but, dans le premier cas d'induire la synthèse de molécules non usuelles dans les organismes considérés, et dans le deuxième cas, d'exploiter les capacités de genèse de diversité pour produire de nouveaux catalyseurs ou de nouveaux composés à usage thérapeutique, et de comprendre certains phénomènes tels que l'auto-immunité.
L'équipe «Biomimétisme et Structures Bioinspirées» développe des approches biomimétiques pour la création de systèmes artificiels permettant de comprendre le fonctionnement du vivant dans un contexte mieux défini (systèmes membranaires biomimétiques pour l'étude des agents membranotropes tels que des nanoparticules, toxines, médicaments, antioxydants, et pour élucider le mécanisme de fonctionnement des récepteurs membranaires et de leurs ligands), ou de mimer les structures biologiques pour développer de nouveaux objets technologiques possédant une fonction proche de celles du vivant (Polymères à Empreintes Moléculaires : «Anticorps en Plastique», et leur utilisation dans des biocapteurs, en séparation, et pour la vectorisation de médicaments).
Les deux équipes sont fortement impliquées dans des réseaux Européens de type Marie Curie et autres, ce qui leur donne, du au recrutement d'un grand nombre de doctorants et postdoctorants étrangers, un caractère très international.
Pour ses activités de recherche l'unité dispose de deux plateformes bio- et nanoanalytiques dotées d'équipements de pointe, ainsi que de laboratoires de culture cellulaire de niveaux L1 et L2 et d'une serre L2.

Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes UMR UTC-CNRS Heudiasyc

Directeur : Philippe Bonnifait
Directeur adjoint : Yves Grandvalet
www.hds.utc.fr

Créé en 1981, le laboratoire Heudiasyc (HEUristique et DIAgnostic des SYstèmes Complexes), est une unité mixte de recherche de 130 personnes, entre l'université de technologie de Compiègne et le CNRS (rattaché à l'INS2I).

Présentation des unités de recherche

Heudiasyc opère dans le domaine des sciences de l'information et du numérique, en particulier l'informatique, l'automatique, la robotique et l'intelligence artificielle.
Le projet scientifique développé au sein d'Heudiasyc est fondé sur la synergie entre recherche amont et recherche technologique, pour répondre à de grands enjeux sociétaux comme la mobilité, le transport, la communication et la sécurité.
L'objectif est de développer des connaissances fondamentales et des moyens de représentation, d'analyse et de contrôle de systèmes complexes dans le domaine des sciences de l'information, avec une orientation vers les systèmes de systèmes technologiques depuis 2011 avec le Labex MS2T.

L'activité scientifique d'Heudiasyc est organisée autour de trois équipes :
• CID : Connaissances, Incertitudes, Données
• SCOP : Sûreté, Communication, Optimisation
• SyRI : Systèmes Robotiques en Interaction

Avec des domaines de recherches divers :
• Gestion des incertitudes, apprentissage automatique ;
• Gestion des connaissances, des interactions homme-machine ;
• Recherche opérationnelle et optimisation ;
• Réseaux et systèmes distribués ;
• Automatique, robotique, vision par ordinateur ;
• Sûreté de fonctionnement avec la prise en compte du facteur humain.

Le laboratoire Heudiasyc dispose également de 4 plateformes expérimentales et technologiques :
• Mini-drones
• Véhicules intelligents et autonomes
• Supervision ferroviaire
• Salle immersive de réalité virtuelle (CAVE 4 faces)

Le laboratoire Heudiasyc compte une cinquantaine de doctorants chaque année et accueille une vingtaine de stagiaires de master. Il est d'ailleurs fortement impliqué dans les formations master de l'UTC. Dritan Nace, professeur, est responsable de la mention Ingénierie des Systèmes Complexes (ISC), dont deux parcours sont rattachés à Heudiasyc : ARS (Automatique, robotique et systèmes intelligents) et AOS (Apprentissage et optimisation des systèmes complexes).

Laboratoire de Mathématiques Appliquées de Compiègne UPR LMAC

Directeur : Salim Bouzebda
Directeur adjoint : Ahmad El Hajj
www.lmac.utc.fr/

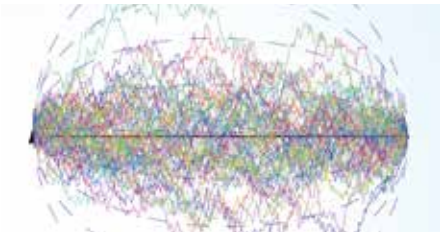

Objectifs
Le Laboratoire de Mathématiques Appliquées de Compiègne (LMAC) développe

Présentation des unités de recherche

une recherche de haut niveau en mathématiques appliquées, déterministes et stochastiques.
Il participe à des actions de recherche à caractère applicatif et au développement d'outils performants de calcul scientifique. Ces deux types d'activités sont menées dans un souci de complémentarité et de cohérence dans le cadre de partenariats divers, impliquant des laboratoires internes, de l'université de technologie de Compiègne, ainsi que des équipes de recherche externes.

Equipes et thèmes de recherche

Les activités de recherche du LMAC s'inscrivent autour de deux grands axes :
- les problèmes inverses,
- et les systèmes stochastiques.

Les problèmes traités, tant sur le plan théorique que sur le plan applicatif, sont issus des questions posées à l'ingénieur et dans les sciences appliquées.

Nous développons des partenariats dans l'industrie (EDF, ONERA, IFP, SNECMA, ALSTOM, RENAULT,...), et de collaborations pluridisciplinaires (médecine, biologie, mécanique,...) qui associent plusieurs unités et équipes de recherche de l'UTC.

Les thèmes et applications de recherche de deux équipes sont :

Problèmes inverses et problèmes mal posés (PI) :
- Identification de paramètres
- Complétion des données
- Interaction fluide-structure
- Contrôlabilité des problèmes de diffusion
- Optimisation de forme et topologique

Systèmes stochastiques (S2) :
- Approximations faibles de processus stochastiques
- Processus semi-markoviens
- Stabilité et stationnarité
- Estimation non paramétriques
- Tests non paramétriques et semi-paramétriques

Unité de recherche en mécanique, énergie et électricité UMR UTC-CNRS Roberval

Directeur : Jérôme Favergeon
http://roberval.utc.fr/

Le Laboratoire Roberval (FRE UTC-CNRS 2012) rassemble les compétences de ses chercheurs pour développer et mettre en œuvre des méthodes numériques et expérimentales permettant de valider et de recaler les résultats des modélisations. Le Laboratoire encourage dans une large mesure les interactions fortes entre chercheurs qui, unissant leurs efforts et leurs compétences, permettent de solutionner des problèmes plus globaux qui constituent des défis pour l'industrie.

Objectifs

Le Laboratoire Roberval (FRE UTC-CNRS 2012) se positionne sur la conception de composants et de systèmes mécaniques / multi-physiques innovants, en proposant de mener des travaux de recherche scientifique et technologique dans un contexte interdisciplinaire, condition nécessaire

Présentation des unités de recherche

à la conception, à l'étude du comportement et de la durabilité des systèmes complexes. En particulier, l'Unité apporte une contribution de fond pour définir un cadre d'étude de ces systèmes complexes (choix entre approche systémique ou mécanistique; choix des échelles pertinentes pour l'étude des variabilités; ...).

Équipes et thèmes de recherche

Les cinq équipes de recherche du laboratoire représentent chacune un champ disciplinaire bien défini leur permettant d'être reconnues dans leurs communautés propres et de se doter d'un cadre de travail propice au développement des connaissances et des savoirs. Dans le même temps, ces cinq équipes partagent des enjeux scientifiques communs qui sont l'approche systémique et les assemblages hétérogènes, les modèles multi-physiques et multi-échelles pertinents, et les couplages physique-information-énergie. Ces cinq équipes sont en capacité d'unir leurs compétences pour s'engager sur des projets d'envergure afin de répondre à des défis sociétaux ou industriels pour le transport, la transition énergétique ou encore le renouveau industriel :

• Équipe Mécanique Numérique

Le positionnement scientifique de l'équipe Mécanique Numérique repose sur le développement des techniques de corrélation essais-calculs robustes et l'élaboration de méthodes et modèles numériques spécifiques et originaux afin de résoudre et optimiser des problèmes multi-physiques complexes sur de grands systèmes industriels pour lesquels une volonté s'affirme d'accroître les performances et de maîtriser les paramètres qui peuvent les perturber

• Équipe Acoustique et Vibrations

L'objectif de l'équipe Acoustique et Vibrations consiste à développer et mettre en œuvre des modèles numériques et des outils expérimentaux pour l'optimisation du comportement vibroacoustique des structures en vue d'un meilleur confort acoustique.

• Équipe Matériaux et Surfaces

Les recherches menées au sein de l'équipe matériaux et surface portent sur l'étude et la modélisation en surface et en volume du comportement mécanique des matériaux (métalliques, composites et polymères) en relation avec leurs microstructures. Ces travaux tiennent compte des effets associés à la nature de la sollicitation mécanique, thermique, magnétique..., aux effets de l'environnement (nocivité de l'atmosphère, taux d'hygrométrie...), à l'impact des procédés d'élaboration ou de génération des surfaces.

• Équipe Mécatronique, Énergie, Électricité, Intégration

L'équipe mécatronique, énergie, électricité, intégration a pour objectif la conception des systèmes mécatroniques et des composants du génie électrique fortement contraints par le contexte embarqué ou l'encombrement disponible.

• Équipe Systèmes Intégrés : Produit / Process

L'équipe systèmes intégrés : produit / process développe des outils et des méthodes pour la conception intégrée et robuste des produits et des process pour la continuité numérique dans la chaîne conception-industrialisation-fabrication, la collaboration multidisciplinaire, la gestion de la diversité produit-process, et en prenant en compte les incertitudes et la maîtrise de la variabilité.

Présentation des unités de recherche

Transformations Intégrées de la Matière Renouvelable UMR UTC-ESCOM TIMR

Directeur : Khashayar Saleh
www.utc.fr/timr/

L'Équipe d'Accueil « Transformations Intégrées de la Matière Renouvelable » a été créée le 1er janvier 2008, elle comprend des enseignants chercheurs de l'université de technologie de Compiègne et de l'École Supérieure de Chimie Organique et Minérale. L'Équipe d'Accueil TIMR se positionne dans une convergence des pratiques et des savoirs du génie des procédés et de la chimie vers un objectif de valorisation des Agro Ressources et dans une stratégie de Développement Durable. Par ses activités, elle s'insère dans le Pôle de Compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources.

Les objectifs généraux sont :

• Concevoir et optimiser des produits et procédés économes, propres et sûrs ;
• Faire avancer le front des connaissances en confrontant les avancées et les savoirs scientifiques avec les savoir-faire et les attentes de l'industrie ;
• Développer et affirmer les savoirs scientifiques, via les méthodes, modèles, paramètres, outils et procédés adéquats pour relier les connaissances de base avec les propriétés d'usage, pour des domaines d'applications multi-échelles, et en répondant aux besoins des acteurs socio-économiques dans un contexte global de recherche d'économie de matière et de préservation durable de l'environnement ;
• Développer les instrumentations, capteurs et paramètres permettant de suivre en temps réel les réactions chimiques et les procédés d'élaboration et de transformation.

L'Équipe d'Accueil TIMR est destinée à donner un cadre au regroupement des savoirs scientifiques et savoir-faire technologiques, mis en œuvre pour la production d'équipements et produits, par l'intégration des étapes suivantes :

• utilisation économe des ressources, matières premières, ressources et énergies ;
• utilisation préférentielle des matières premières renouvelables ;
• conception et mise en œuvre optimisée des procédés, méthodes et processus d'élaboration des produits ;
• maîtrise du devenir ultime des objets et produits industriels ;
• maîtrise des impacts, sur l'homme et sur le milieu naturel, des rejets ultimes.

Cette approche intégrée sert une stratégie de Développement Durable, par :

• la minimisation des consommations en matières premières et en énergie primaire ;
• leur substitution par des ressources secondaires renouvelables ;
• la maîtrise des procédés de transformation de la matière et de l'énergie ;
• leur substitution par des procédés performants, propres et sûrs, viables économiquement ;
• la mise en œuvre des principes de la chimie verte ;
• la considération, dès la conception, du cycle de vie des produits et procédés ;

Présentation des unités de recherche

• la minimisation de leurs impacts environnementaux et humains.

L'Équipe est composée d'environ 100 personnes, dont une quarantaine d'Enseignants-chercheurs, une cinquantaine de thésards et post-doctorants et une dizaine de personnels techniques et administratifs.

L'activité de recherche est structurée en six thématiques principales:

• Activités Microbiennes et Bioprocédés
• Interfaces et Milieux Divisés
• Technologies Agro-Industrielles
• Transformations Chimiques de la matière renouvelable
• Transformations thermiques et Catalytiques
• Évaluation Prédictive des Risques des Filières Émergentes

TIMR contribue fortement au programme d'investissement d'avenir dans l'Institut de Transition Energétique PIVERT (https://www.institut-pivert.com).

Innovation Territoire Agriculture et Agro-industrie, Connaissance et Technologie - InTerACT (UP 2018.C102) Institut polytechnique UniLaSalle (Beauvais)

Directeur : Loïc Sauvée
https://www.unilasalle.fr/interact

Les travaux de l'unité de recherche InTerACT visent à mieux comprendre les processus d'innovation vers le développement durable de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'agro-industrie ainsi que leurs conditions de réussite à l'heure des mutations fondamentales que traversent ces secteurs.

Le projet scientifique s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire et multi-échelles associant les disciplines des sciences humaines et sociales, des sciences de la vie, de la Terre et de l'environnement et des sciences pour l'ingénieur. L'accent est mis sur la dimension sociotechnique des innovations et sur les phases de l'innovation (de la création de connaissances nouvelles et la conception jusqu'à l'adoption et à la diffusion des innovations), ainsi que sur les rôles des territoires comme moyen de médiation et comme porteur de ressources, du local au global.

Parmi les thématiques développées :

• Innovations et transitions sociotechniques vers l'agriculture durable,
• innovations managériales dans les initiatives collectives de RSE agricole et agroalimentaire,
• transition agro-écologique et numérique des territoires agricole et accompagnement des acteurs
• conception d'agroécosystèmes innovants
• modèles d'affaires agricoles innovants pour la valorisation de la biomasse,
• gouvernance des processus d'innovation multi-acteurs

L'unité ambitionne ainsi de produire des grilles de lecture et d'analyse utiles aux décideurs publics et privés dans leurs réflexions stratégiques.

Après la thèse

Le doctorant a l'opportunité de réfléchir à son avenir professionnel en suivant des formations au cours de sa thèse. Après la thèse, différentes possibilités de carrière s'offrent à lui.

Le docteur peut intégrer la **fonction publique** comme ingénieur de recherche, maître de conférences, chargé de recherche.

Les docteurs sont les moteurs de l'innovation et sont de plus en plus recherchés pour occuper des postes hautement qualifiés dans les grands groupes du secteur privé et plus particulièrement dans la **R&D industrielle**.

Les doctorants constituent un vivier de **créateurs d'entreprises innovantes**. Le centre d'innovation de l'UTC et le pôle valorisation et partenariats sont à votre disposition, si vous envisagez une création d'entreprise issue de votre recherche.

Après la soutenance, le docteur peut également envisager d'approfondir son expérience de recherche avec un « **post-doc** ». Un emploi post-doctoral, ou « post-doc », est un emploi à durée déterminée, de 3 ans maximum, qui permet à un jeune docteur de conduire un travail de recherche différent de celui de sa thèse. Si vous optez pour ce type de contrat, vous aurez la possibilité d'étoffer vos publications, de diversifier votre CV en vue d'un recrutement par une université, un institut ou une entreprise.

Un **post-doc à l'étranger** est une belle occasion de compléter votre expérience de la recherche et d'élargir votre réseau et vos opportunités.

Les universités et les centres de recherche, publics ou privés, proposent des emplois post-doctoraux et publient leurs offres sur leur site web.

Le devenir des docteurs de l'UTC

Selon l'enquête de suivi du devenir des docteurs de l'UTC, à laquelle 90% des 326 docteurs 2010 à 2014 ont répondu, trois ans après la soutenance :

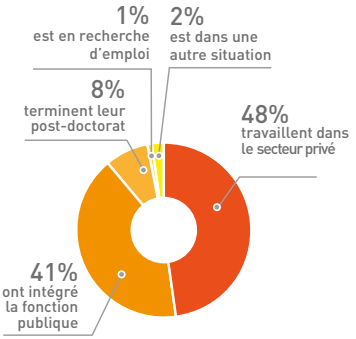

- **48% travaillent dans le secteur privé :**
  - 43% sont en poste en qualité de chercheur, ingénieur
  - 5% sont en poste sur un autre type d'emploi.

- **41% ont intégré la fonction publique :**
  - 39% sont titulaires en qualité de chercheur, enseignant-chercheur ou ingénieur de recherche,
  - 2% sont dans une autre catégorie de fonction publique : hospitalière, territoriale.
- **8% terminent leur post-doctorat,**
- **1% est en recherche d'emploi,**
- **2% est dans une autre situation.**

En moyenne, les docteurs UTC trouvent leur 1er emploi en 2 à 3 mois.

Les postes ATER

Un poste d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) permet d'acquérir une expérience d'enseignement conséquente et d'approfondir son expérience de recherche. Un enseignement de 128 heures de cours ou de 192 heures de travaux dirigés ou de 288 heures de travaux pratiques par an doit être assuré. Il est possible d'exercer ses fonctions à temps partiel. Cependant, le service d'enseignement ne peut être inférieur à 64 heures de cours, 96 heures de travaux dirigés ou 144 heures de travaux pratiques par an.

Dans tous les cas l'ATER participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Pour devenir ATER, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- soit être fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A,
- soit être inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, le directeur de thèse devant attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an,
- ou être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches et s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur,
- soit être enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche pendant au moins 2 ans,
- soit être titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger jugé équivalent par la commission de spécialistes de l'établissement.

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23097/devenir-attache-temporaire-d-enseignement-et-de-recherche-a.t.e.r.html

Si vous souhaitez postuler à un poste ATER à l'UTC, parlez-en à votre directeur de thèse.
Les universités proposent des postes ATER et publient leurs offres sur leur site web.

** Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié par le décret n° 94-855 du 29 septembre 1994 relatif au recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche dans les établissements Publics d'Enseignement Supérieur et par le décret n° 2001-126 du 6 février 2001.*

L'habilitation à diriger des recherches (HDR)

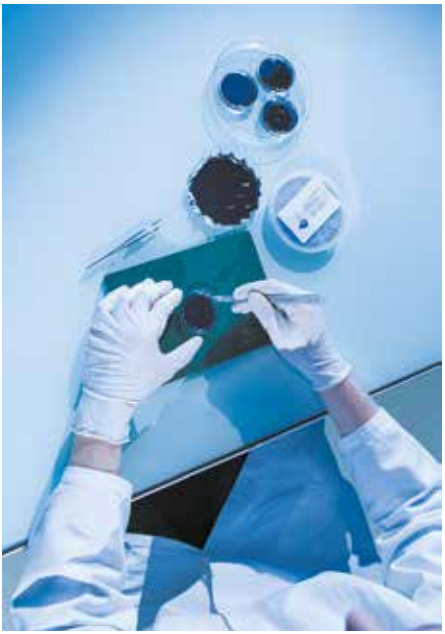

L'école doctorale de l'UTC est habilitée à délivrer le diplôme d'HDR.
L'HDR sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs.
Elle permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités.

Candidatures

Les candidats doivent être titulaires :
- d'un diplôme de doctorat ou
- d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience de niveau équivalent.

Les demandes d'inscription sont examinées par le président de l'établissement qui statue sur proposition du conseil scientifique.

Présentation des travaux

L'autorisation de se présenter devant le jury est accordée par le président après avis d'au moins 3 rapporteurs dont deux au moins doivent être habilités à diriger des recherches. Deux de ces rapporteurs doivent ne pas appartenir au corps enseignant de l'établissement. Ils ne doivent pas avoir publié en commun avec le candidat.

Le jury

Il est composé d'au moins 5 membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches, les directeurs et maîtres de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique et, pour au moins la moitié, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et reconnues en raison de leur compétence scientifique. Le jury de soutenance de l'HDR est présidé par un professeur.

Procédure de soutenance de l'HDR à l'UTC

Téléchargeable sur :
https://www.utc.fr/formations/ecole-doctorale-sciences-pour-lingenieur/habilitation-a-diriger-des-recherches-hdr.html

Votre contact à l'école doctorale :
Julie Jarek
03 44 23 44 71 - julie.jarek@utc.fr
Centre de Recherche Royallieu
bureau CR F234

UThézard

Vous retrouverez toutes les informations détaillées (modalités de candidature, d'inscription, de validation du diplôme de docteur, etc) dans le livret de la formation doctorale, téléchargeable sur le site de l'école doctorale de l'UTC :

https://www.utc.fr/formations/ecole-doctorale-sciences-pour-lingenieur

UThézard est l'association des doctorant·es et post-doctorant·es de tout l'UTC ! Notre but est de proposer des évènements de convivialité et de favoriser les échanges entre les jeunes chercheur·ses des différents laboratoires via l'intégration des nouveaux et nouvelles doctorant·es, des afterworks, des activités dans Compiègne, des sorties en forêt et des visites culturelles !

UThézard, c'est également un groupe Facebook où vous pourrez proposer d'autres évènements encore, poser vos questions et découvrir toutes les infos et astuces pratiques de l'UTC et de la vie à Compiègne !

Pour terminer, UThézard a aussi pour mission de contribuer à la diffusion de la recherche doctorale de l'UTC : conférences de vulgarisation, mise en lumière de ce en quoi consiste le travail de doctorat, etc.

Rejoignez-nous : il y a une vie après la thèse !

Contact : red2@utc.fr
Lien page Facebook :
https://www.facebook.com/groups/315529162283836

3.
CHARTE DES EXAMENS À L'UTC

Charte des examens à l'UTC

... pour les études d'ingénieur, de master et du bachelor IDM

Préambule

L'objet de cette charte est de définir les conditions générales et les pratiques communes qui régissent le déroulement des examens à l'Université de Technologie de Compiègne. Elle a été rédigée dans l'esprit de garantir une évaluation juste et transparente, avec la volonté de préserver l'égalité de traitement des étudiants. Elle entend également apporter aux enseignants et aux personnels administratifs un cadre et un appui dans l'organisation des évaluations, quelle que soit l'épreuve.
Dans le respect des compétences de chacun, elle s'impose à l'ensemble des usagers de l'UTC :
• les étudiants régulièrement inscrits aux enseignements,
• les enseignants qui les dispensent,
• les personnels administratifs impliqués dans l'organisation quotidienne de la formation.
Elle précise les droits et les devoirs de chacun. Elle est transmise à tout nouvel arrivant à l'UTC. Elle se compose de deux documents :
1. Le règlement des examens (non présent dans ce document), qui contient l'ensemble des prescriptions sur les droits et devoirs concrets et applicables ; ce règlement constitue le Titre IV du règlement des études de l'UTC,
2. Le guide pratique des examens (objet du présent document), qui contient les indications de mise en application du règlement des examens.
Cette charte a été validée par le CEVU du 16 juin 2015 puis par le CA du 18 juin 2015.

Guide pratique des examens

Article I. Dispositions générales relatives aux examens

Section 1.01 Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances pour un module d'enseignement sont fixées par le responsable du module d'enseignement sur l'ENT au cours du semestre précédent l'ouverture du module d'enseignement ; elles doivent préciser :
• la liste complète des moyens d'évaluation utilisés dans le module d'enseignement (contrôle continu, médian, final, TP, etc.),
• les coefficients attribués à chaque moyen d'évaluation (en %),
• les conditions d'attribution du module d'enseignement et notamment la note seuil de validation,
• les éventuelles conditions spécifiques, comme par exemple la langue de composition quand il ne s'agit pas du français (hors enseignements de langue), les conditions d'assiduité, les notes éliminatoires, etc.
Pour un semestre donné, l'arrêté des modalités de contrôle des connaissances, signé par le Directeur de l'UTC, est mis à la disposition de tous sur l'ENT au plus tard un mois après le début du semestre.
Une fois l'arrêté publié, les modalités de contrôle des connaissances ne peuvent plus être modifiées pour le semestre en cours.

Section 1.02 Diversité des moyens de contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances peut revêtir de très nombreux aspects, parmi lesquels :
• les examens écrits individuels (médians, finaux, contrôles continus...),
• les examens oraux individuels (entretiens de langues, interrogations...),
• les examens sur console, individuels ou en groupe,
• les rapports individuels ou en groupe (travaux pratiques, projets,...),
• les soutenances individuelles ou en groupe (projets, stages...),
• ...
Lors de la création des enseignements, le CEVU veille à ce que l'évaluation porte a minima sur deux moyens. Il peut néanmoins autoriser une évaluation s'appuyant sur un seul moyen, à titre exceptionnel, en fonction de spécificités d'un module d'enseignement (format, déroulement...).

Section 1.03 Application de la charte

Les innovations pédagogiques, notamment en termes d'évaluation, ayant lieu après l'approbation de cette charte devant les instances de l'UTC, doivent s'inspirer des principes généraux énoncés dans cette charte, et en particulier veiller :

... pour les études d'ingénieur, de master et du bachelor IDM

• au respect du principe d'égalité de traitement des étudiants évalués,
• à la prise en compte des aménagements requis pour les étudiants qui en bénéficient,
• à l'énoncé a priori des modalités d'évaluation.
De manière générale, les examens qui n'impliquent pas la mobilisation de l'ensemble des inscrits à un module d'enseignement, à une date donnée et en un lieu donné, font l'objet de procédures adaptées.

Par exemple :
Cas des travaux pratiques
Les travaux pratiques sont organisés par le responsable du module d'enseignement ; ils font l'objet d'un planning spécifique qui tient lieu de convocation.
Cas des entretiens individuels
Les entretiens individuels (langue notamment) sont organisés par le responsable du module d'enseignement. Ils font l'objet d'un planning spécifique qui tient lieu de convocation.
Cas des soutenances de stage
Les modalités des soutenances liées aux périodes de formation en entreprise (aussi bien pour les étudiants de tronc commun que pour les étudiants de branche) sont fixées par les responsables de stage concernés, et transmises aux étudiants au plus tard un mois après la rentrée. Les soutenances de stage font l'objet d'une convocation.
Cas des soutenances de projets réalisés dans le cadre d'un module d'enseignement
Dans le cadre d'un module d'enseignement, les soutenances de projet sont organisées par le responsable du module, selon des modalités définies et énoncées auprès des étudiants.

Article II. Préparation et organisation

Section 2.01 Calendrier

Le calendrier de l'année universitaire est créé par les services de la Direction Formation et Pédagogie. Il est arrêté par le directeur de l'UTC après consultation du Conseil des Études et de la Vie Universitaire, et du Comité de Direction.
Le calendrier de l'année universitaire fixe les dates de début et de fin de semestre, les périodes d'examens (médians et finaux), de vacances et d'interruptions pédagogiques. Il est arrêté au plus tard au dernier jour de la fin de l'année universitaire précédente. Il est diffusé dans les supports de communication prévus à cet effet.
Le planning des examens médians (hors contrôle continu) qui se déroulent pendant la semaine des médians identifiée sur le calendrier universitaire est établi par le Service des Moyens d'Enseignement. Il est porté à la connaissance de tous par email émis au plus tard 10 jours avant le début des épreuves.
Le planning des examens finaux (hors contrôle continu) qui se déroulent pendant la semaine des finaux identifiée sur le calendrier universitaire est établi par l'Administration des Études. Il est porté à la connaissance de tous par email au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.
Le planning de toute autre forme d'évaluation (médians et finaux organisés en dehors des semaines définies, contrôle continu, travaux pratiques, examens sur console, entretiens...) est à la charge du responsable du module d'enseignement, qui peut en déléguer la conception à un des membres de son équipe enseignante. Ce planning doit être communiqué aux étudiants inscrits au module d'enseignement au plus tard un mois après le début du semestre, et en tout état de cause, avant la première évaluation.

Section 2.02 Convocation aux examens

A l'exception des examens finaux, les convocations des étudiants aux examens sont à la charge des responsables du module d'enseignement. Elles peuvent être transmises par email au plus tard deux jours avant l'examen.
Pour les examens finaux uniquement, chaque étudiant reçoit par email au plus tard 15 jours avant le début des épreuves, les convocations pour les finaux des modules d'enseignement auxquelles il est régulièrement inscrit. Cette convocation est envoyée par l'Administration des Etudes. Chaque étudiant peut consulter le récapitulatif de ses convocations sur son compte ENT.
Toute convocation à un examen comporte a minima les indications suivantes :
• titre de l'enseignement,
• nature de l'examen,

... pour les études d'ingénieur, de master et du bachelor IDM

• date, heure de début, heure de fin ou durée de l'épreuve,
• lieu,
• (le cas échéant) numéro de place.

Section 2.03 Sujets

L'enseignant responsable du module d'enseignement est responsable de la préparation des sujets d'examen, même s'il en délègue la conception à un ou plusieurs membres de son équipe enseignante.
Le responsable du module d'enseignement est responsable, même s'il délègue tout ou partie, des éléments suivants :
• contenu du sujet, et notamment de son adéquation avec le programme du module d'enseignement,
• mise en forme du sujet,
• reproduction en nombre suffisant (avec l'aide éventuelle des services de l'imprimerie de l'UTC) ; dans le cas des examens finaux, deux exemplaires supplémentaires doivent être prévus ; destinés aux Archives de l'UTC, ils doivent être transmis à l'Administration des Études,
• acheminement du sujet vers le lieu d'examen.
L'enseignant responsable du module d'enseignement veille au renouvellement périodique des sujets qu'il propose.
Le sujet doit contenir a minima les mentions suivantes :
• l'intitulé du module d'enseignement,
• le semestre, la date et la durée de l'épreuve,
• le nombre de pages du sujet,
• la liste des documents et du matériel autorisé,
• le barème de notation ou un timing indicatif.
En l'absence d'indications sur le sujet, aucun document ni aucun matériel ne sont autorisés pendant les épreuves, à l'exception des dictionnaires papier réservés à l'usage exclusif des étudiants en convention, et des documents ou matériels utilisés par les étudiants en situation de handicap déclaré et reconnu.

Section 2.04 Préparation matérielle

De manière générale :
• pour les modules d'enseignement ayant un médian qui se tient pendant la semaine des médians :
- l'affectation des créneaux horaires et des salles d'examen est assurée par le Service des Moyens d'Enseignement ;
- la constitution et la convocation de l'équipe de surveillants est à la charge du responsable du module d'enseignement ;
- le matériel (copies et brouillon) est mis à disposition des enseignants surveillants dans les salles d'examen par le Service des Moyens d'Enseignement ;
- des salles sont identifiées par le Service des Moyens d'Enseignement pour accueillir les étudiants requérant des aménagements spécifiques ; l'information est transmise aux responsables des modules d'enseignement concernés ;
• pour les modules d'enseignement ayant un final qui se tient pendant la semaine des finaux :
- l'affectation des créneaux horaires et des salles d'examen est assurée par l'Administration des Études ;
- la constitution de l'équipe de surveillants est à la charge du responsable du module d'enseignement qui en fournit la liste en début de semestre au Service de l'Administration des Études ; la convocation des surveillants est assurée par le Service de l'Administration des Études ;
- le matériel (copies et brouillon) est mis à disposition des enseignants surveillants dans les salles d'examen ;
- les listes d'émargement sont fournies par le Service de l'Administration des Études ;
- des places sont identifiées pour accueillir les étudiants requérant des aménagements spécifiques ; l'information est transmise aux responsables des modules d'enseignement concernés.
En dehors de ces périodes, le responsable d'un module d'enseignement est responsable :
• de la réservation de la salle d'examen auprès du Service des Moyens d'Enseignement (comprenant la réservation proprement dite, le retrait des clefs et leur restitution après l'épreuve), ou auprès de la structure administrative dont la salle d'examen dépend,
• (le cas échéant) de la préparation de la salle d'examen,
• de la constitution et de la convocation de son équipe de surveillants,
• de l'impression de la liste d'émargement.

… pour les études d'ingénieur, de master et du bachelor IDM

Section 2.05 Étudiants bénéficiant d'aménagements

Chaque responsable de module d'enseignement prend les dispositions nécessaires pour, dans la mesure du possible, et en bonne intelligence avec les étudiants concernés, satisfaire les aménagements requis par les situations de handicap déclarées et reconnues, comme par exemple :

- imprimer des sujets en gros caractères,
- autoriser la sortie temporaire de la salle d'examen,
- autoriser la composition dans une salle à part (et donc prévoir une surveillance pour cette salle),
- accorder un temps de composition supplémentaire (et donc prévoir des horaires de convocation adaptés),
- …

Il se fait aider dans ces démarches par les services compétents de l'UTC. Son interlocuteur privilégié est alors le référent handicap de l'UTC.

Dans certains cas laissés à l'appréciation du responsable de module d'enseignement (liés à la nature du handicap, et/ou à la nature de l'épreuve), l'organisation d'une épreuve alternative visant à évaluer les mêmes compétences que pour les autres étudiants, mais selon des modalités de passation différentes, peut être envisagée.

Chaque responsable de module d'enseignement reçoit la liste des étudiants en situation de handicap inscrits à son module. Cette liste, comportant le descriptif des aménagements requis lors des examens, est transmise par la Direction Formation et Pédagogie dès que le handicap a été déclaré et reconnu par les autorités médicales compétentes.

Article III. Déroulement

Section 3.01 Cadre général

(a) Responsable du module d'enseignement

Si l'enseignant responsable du module d'enseignement ne peut être lui-même présent pour la surveillance des épreuves réunissant l'ensemble des étudiants inscrits à son module d'enseignement en un même lieu à une même date (par exemple : médian, final…), il doit :

- désigner un représentant qualifié parmi les membres de son équipe enseignante ; ce représentant doit être en mesure de répondre aux éventuelles questions des étudiants pendant l'épreuve ;
- indiquer à son représentant les coordonnées permettant de le joindre pendant l'épreuve.

(b) Horaires d'accès, retard

Les étudiants et les enseignants surveillants l'épreuve doivent être présents au plus tard quinze minutes avant le début de l'épreuve. Les étudiants ne peuvent pénétrer dans la salle d'examen sans y avoir été invités par un des surveillants.

En cas de retard d'un étudiant :

- si le retard n'excède pas le quart de la durée de l'épreuve (décompte opéré après la distribution du premier sujet), il appartient au responsable du module d'enseignement d'autoriser ou non l'étudiant à composer ; la production sous 48h de justificatifs pourra être exigée ; si l'étudiant est autorisé à composer, il ne peut bénéficier de temps de composition supplémentaire, et devra rendre sa copie en même temps que les autres étudiants ; la mention du retard et de son motif doit être porté sur la liste d'émargement de l'examen ;
- si le retard excède le quart de la durée de l'épreuve (décompte opéré après la distribution du premier sujet), l'étudiant ne peut pas être autorisé à composer ; il appartient alors au responsable du module d'enseignement, après avoir pris connaissance des explications de l'étudiant, et de justificatifs produits sous 48h, soit de proposer une mise en réserve, soit d'attribuer la note zéro à l'épreuve.

(c) Identification, placement

Tout étudiant doit être en mesure de prouver son identité au surveillant qui en fait la demande, en produisant sa carte d'étudiant, ou, à défaut, une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.). Dans le cas contraire, l'étudiant n'est pas autorisé à composer.

Lorsque des numéros de place ont été attribués, chaque étudiant doit composer à la place qui lui a été assignée. Seul un surveillant de

... pour les études d'ingénieur, de master et du bachelor IDM

l'épreuve peut amener un étudiant à composer à une place différente de celle qui lui a été assignée.

(d) Documents et matériels autorisés
Seuls les documents et matériels expressément autorisés dans le cadre de l'épreuve, rappelés en tête de sujet (voir Section 2.03), ainsi que les outils nécessaires à la rédaction, peuvent être posés sur la table de composition. Les affaires personnelles de l'étudiant doivent être rangées dans son sac, et le sac posé à terre.
Les étudiants en convention non francophones, ainsi que les étudiants issus des programmes de développement de l'UTC à l'étranger (par exemple étudiants de l'UTSEUS en Chine) ont la possibilité de pouvoir utiliser un dictionnaire papier de traduction bilingue, sauf dans le cadre des examens des enseignements de langue.
Sauf dispositions spéciales, les téléphones portables, et de manière générale, tout appareil permettant le stockage et la diffusion d'information (y compris les traducteurs électroniques), sont strictement interdits pendant les épreuves, et doivent être rangés hors de vue, en position éteinte. L'utilisation d'un tel appareil, même en qualité d'horloge, constitue une présomption de fraude.

(e) Absence, renoncement, mise en réserve
Tout étudiant qui se trouve dans une des trois situations suivantes :
• absence à l'épreuve,
• retard conduisant au refus d'accès à la salle d'examen,
• renoncement à composer avant la distribution du premier sujet.
se voit attribuer la note zéro.
Néanmoins, dans ces trois situations seulement, il peut demander à bénéficier d'une mise en réserve. Pour cela, l'étudiant concerné doit transmettre sous 48h, au responsable du module d'enseignement et à l'Administration des Études, les justificatifs prouvant son impossibilité d'avoir pu prendre part à l'épreuve.
Il appartient au responsable du module d'enseignement, après avoir pris connaissance des justificatifs, de proposer une mise en réserve, ou bien de maintenir la note zéro.
Une mise en réserve entraîne la suspension de la publication des résultats de l'étudiant, y compris, en fin de semestre, la publication du résultat au module d'enseignement (sur l'ENT de l'étudiant, le module d'enseignement apparaît alors avec la mention « réservée »).
Pour lever la réserve, l'étudiant doit repasser une épreuve équivalente en format, durée et contenu à l'épreuve manquée. La note obtenue remplace alors la note zéro.
Les réserves doivent être levées au plus tard un mois après la rentrée du semestre suivant. Si elles ne le sont pas, la note zéro est alors maintenue.

Section 3.02 Pendant l'épreuve

Il appartient au responsable du module d'enseignement de s'assurer de l'émargement de chaque étudiant présent dans la salle d'examen, y compris des retardataires autorisés à composer.
La liste d'émargement doit comporter les éléments suivants :
• l'intitulé du module d'enseignement,
• la date,
• la nature de l'examen (médian, partiel, etc.),
• le nom, prénom et la signature de chaque étudiant présent,
• la liste des étudiants régulièrement inscrits à ce module d'enseignement, mais absents lors de l'examen, ou ayant renoncé à composer avant la distribution du premier sujet,
• la liste des étudiants arrivés en retard et qui n'ont pas été autorisés à composer,
• le nom, prénom et la signature du responsable du module d'enseignement (ou de son représentant), et des surveillants.
La conception et l'impression de la liste d'émargement est à la charge du responsable du module d'enseignement, sauf pour les examens finaux organisés pendant la semaine des finaux définie sur le calendrier universitaire. Dans ce cas précis, les listes d'émargement sont fournies par le Service de l'Administration des Études au moment des épreuves.

(b) Étudiants bénéficiant d'aménagements
Même placés dans une salle différente, il appartient au responsable du module d'enseigne-

... pour les études d'ingénieur, de master et du bachelor IDM

ment de s'assurer que les étudiants bénéficiant d'aménagements reçoivent des informations identiques à celles données aux autres étudiants.

(c) Sortie de salle

Les étudiants présents lors de la distribution des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen pendant le premier quart de la durée de l'épreuve (décompte opéré après la distribution du premier sujet), même s'ils souhaitent rendre copie blanche. Les seules exceptions concernent les étudiants bénéficiant d'aménagements. Les surveillants de l'examen sont tenus de faire appliquer cette règle afin de ne pas perturber les étudiants composants dans la salle d'examen, et d'empêcher la communication du sujet d'examen à des tiers.

Un étudiant qui souhaite quitter la salle d'examen de manière provisoire doit en faire la demande auprès d'un surveillant. En cas d'accord, l'étudiant peut s'absenter mais sans emporter ses affaires : copies, brouillons, matériel, affaires personnelles (et notamment tout moyen de communication) doivent rester dans la salle. Une absence provisoire ne peut donner lieu à un temps de composition supplémentaire.

Un étudiant qui souhaite quitter la salle de manière définitive doit rendre sa copie, même blanche, au responsable du module d'enseignement ou à un des surveillants du module. Il n'est alors plus autorisé à revenir dans la salle d'examen tant que l'épreuve n'est pas terminée.

(d) Principes généraux pendant l'examen

Sauf dispositions particulières définies par le responsable du module d'enseignement :

- chaque étudiant compose seul,
- chaque étudiant est responsable de sa copie jusqu'à sa remise à un surveillant,
- sauf situation exceptionnelle (notamment cas de fraude à la substitution (Section 4.01(a)), tout étudiant qui commence à composer est évalué selon le barème établi pour l'examen,
- la communication entre étudiants, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite,
- le transfert de documents et/ou de matériels entre étudiants est strictement interdit, même s'il s'agit de documents et/ou matériels autorisés dans le cadre de l'épreuve,
- les étudiants utilisent exclusivement les copies et le brouillon qui leur ont été fournis,
- les téléphones portables doivent être éteints, et rangés hors de vue.

Toute transgression d'au moins un de ces principes constitue une présomption de fraude.

(e) Fin d'épreuve

Le signal de fin d'épreuve est donné par le responsable du module d'enseignement. Au signal :

- chaque étudiant doit immédiatement cesser de composer ; toute transgression fait l'objet d'une notification auprès du responsable du module d'enseignement et peut entraîner une pénalité dans l'évaluation de la copie ;
- chaque étudiant range ses affaires, et ne laisse sur la table que sa copie et les éventuels documents participants à l'évaluation ;
- chaque étudiant attend à sa place que le responsable du module d'enseignement, ou que l'un des surveillants de son module, collecte sa copie.

Lorsque toutes les copies ont été ramassées, les étudiants peuvent quitter la salle d'examen.

Tout élément d'évaluation (copie, feuille réponse...) emporté par un étudiant en dehors de la salle d'examen, même par inadvertance, ne peut être pris en compte lors de la correction.

Lorsque le comportement d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants trouble le bon déroulement de l'épreuve, une expulsion de la salle doit être prononcée par le responsable du module d'enseignement.

Un procès-verbal doit être immédiatement dressé, et contresigné par le responsable du module d'enseignement, un autre surveillant présent dans la salle (quand cela s'applique), et le ou les étudiants(s) impliqué(s). En cas de refus de ce(s) dernier(s), mention doit en être portée sur le procès-verbal (« Malgré notre demande, l'étudiant s'est refusé à signer le procès-verbal »).

Un trouble au bon déroulement des épreuves constitue un motif valable de saisie de la section disciplinaire.

... pour les études d'ingénieur, de master et du bachelor IDM

Article IV.Fraude

Section 4.01 Procédure pendant l'épreuve

(a) Cas de substitution

Lorsqu'une substitution a été détectée (la personne qui compose a été identifiée comme n'étant pas l'étudiant convoqué), une expulsion de la salle doit être prononcée par le responsable du module d'enseignement.

Un procès-verbal doit être immédiatement dressé, et contresigné par le responsable du module d'enseignement, un autre surveillant présent dans la salle (quand cela s'applique), et la personne présente. En cas de refus de ce dernier, mention doit en être portée sur le procès-verbal (« Malgré notre demande, la personne qui a composé à la place de l'étudiant s'est refusé à signer le procès-verbal de fraude »).

Dans ce cas, la note zéro est attribuée à l'épreuve. Un cas de substitution peut donner lieu à des sanctions pénales.

(b) Autres cas

Dans tous les autres cas de fraude (flagrant délit constaté, ou simple tentative), le responsable du module d'enseignement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude, notamment en opérant à la saisie des documents et/ou du matériel de fraude.

Un procès-verbal doit être immédiatement dressé, et contresigné par le responsable du module d'enseignement, un autre surveillant présent dans la salle (quand cela s'applique), et le ou les étudiants(s) impliqué(s). En cas de refus de ce(s) dernier(s), mention doit en être portée sur le procès-verbal (« Malgré notre demande, l'étudiant s'est refusé à signer le procès-verbal de fraude »). Les éléments saisis liés à la fraude présumée doivent être joints au procès-verbal de fraude.

Une fois fait, l'étudiant ou les étudiants impliqués doivent continuer à composer jusqu'à la fin de l'épreuve.

Section 4.02 Procédure après l'épreuve

Il appartient au responsable du module d'enseignement de porter la fraude (et tous les éléments associés, y compris la copie corrigée) à la connaissance du DFP. Il appartient au DFP de procéder aux démarches nécessaires pour saisir la section disciplinaire compétente.

Les copies de l'étudiant impliqué doivent être corrigées avec le même barème et les mêmes critères que les autres copies de l'épreuve. Le jury du module d'enseignement n'a pas pouvoir à attribuer lui-même la note zéro. Seule la section disciplinaire compétente est apte à définir la nature des sanctions à appliquer.

Lorsque la fraude n'est constatée qu'a posteriori (au moment de la correction par exemple), la rédaction d'un procès-verbal n'est pas requise. Toutefois, l'ensemble des pièces concourant à matérialiser la fraude doit être transmis au DFP.

Tant que le jugement de la section disciplinaire n'a pas été rendu :

- les résultats de l'étudiant (et a fortiori le résultat du module d'enseignement) ne sont pas publiés ;
- aucun certificat administratif en lien avec une quelconque forme de réussite ou d'accomplissement ne peut être délivré à l'étudiant.

Section 4.03 Plagiat

Le travail fourni par un étudiant dans le cadre de sa formation est un travail original. Les citations courtes sont tolérées, mais la mention des ressources utilisées est obligatoire.

Le plagiat, y compris pour les comptes rendus de travaux pratiques, constitue une fraude. C'est également un délit de contrefaçon susceptible de donner lieu à des sanctions pénales. La procédure décrite dans la Section 4.02 s'applique.

Section 4.04 Risques encourus

Conformément aux dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, modifié par le décret du 13 juillet 1995, les étudiants ou complices d'une fraude ou tentative de fraude sont passibles des sanctions suivantes :

- avertissement ;
- blâme ;
- exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède

... pour les études d'ingénieur et de master

pas deux ans ;
• exclusion définitive ;
• exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans.

Article V. Résultats

Section 5.01 Jurys de module d'enseignement

Le jury d'un module d'enseignement se réunit pour statuer de l'attribution du module d'enseignement au regard des résultats obtenus par chaque étudiant aux différentes évaluations. La constitution du jury de module d'enseignement est définie à l'article III-3 du Règlement des Études d'Ingénieur, qui indique notamment que le président du jury est le responsable du module. Le rôle de ce jury est précisé à l'article III-5 du Règlement des Études d'Ingénieur.
Le jury d'un module d'enseignement est le seul habilité à fixer définitivement les notes, et peut seul procéder à toute modification à la hausse comme à la baisse, des notes proposées par les correcteurs, notamment lorsqu'une harmonisation des notes est nécessaire.
Le jury d'un module d'enseignement a une compétence collégiale et ses décisions sont également collégiales. En cas de désaccord à l'intérieur du jury, la décision est prise à la majorité des membres présents. En cas d'égalité stricte uniquement, la voix du président du jury compte double.
Le report des notes définitives sur le procès-verbal est assuré sous la responsabilité du président du jury.
A l'issue de la délibération, les membres du jury présents émargent sur le procès-verbal de délibération. Sauf cas d'erreur matérielle de report ou de transcription de note, les notes ne peuvent être modifiées. Seul le président du jury peut authentifier par signature une rectification d'erreur.
Le président du jury est responsable de la transmission du procès-verbal de délibération au Service de l'Administration des Études.
Les décisions du jury d'un module d'enseignement sont sans appel (article III-5 du Règlement des Études d'Ingénieur).

Section 5.02 Publication des résultats

Les correcteurs sont désignés par le responsable du module d'enseignement.
Il est de la responsabilité du responsable du module d'enseignement de transmettre les notes aux étudiants dans un délai qui n'excède normalement pas 3 semaines après l'évaluation, à l'exception des étudiants soupçonnés de fraude (voir Section 4.02).
Dans le cas des examens finaux, la date limite de saisie des résultats fait l'objet d'une notification par l'Administration des Études auprès des responsables du module d'enseignement.

Section 5.03 Accès aux copies corrigées

(a) Consultation
Tout étudiant a le droit, sur demande formulée auprès du responsable du module d'enseignement, de consulter sa copie et de prendre connaissance du barème de correction utilisé pendant une durée de un an après publication des résultats. Il ne peut pas consulter la copie d'un autre étudiant. Ce droit ne peut s'appliquer qu'une fois la note publiée.
Le responsable d'un module d'enseignement doit donc s'assurer que les copies restent consultables pendant un an à compter de la publication des résultats. Au-delà, les copies (y compris les copies de travaux pratiques) doivent être transférées aux archives de l'UTC, accompagnées de la liste d'émargement, d'un exemplaire du sujet et, si possible, d'un corrigé. Seules les copies qui font encore l'objet d'un contentieux un an après publication des résultats doivent être conservées par le responsable du module d'enseignement ou sa structure de rattachement.

(b) Contestation
Toute demande dûment justifiée de modification de la note doit être adressée par l'étudiant au responsable du module d'enseignement au plus tard 15 jours après la publication des résultats.
En cas de contestation, l'étudiant peut former un recours auprès du DFP dans un délai de deux mois après publication des résultats.

4. DÉMARCHES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

Les services administratifs

Le service de l'administration des études (SAE)

Son rôle

Le SAE (situé au centre Benjamin Franklin), destiné aux élèves ingénieurs, est chargé notamment de délivrer différents documents et informations :

- des certificats de scolarité
- les différents diplômes : DEUTEC, bachelor,diplôme d'ingénieur.
- des relevés de notes et transcript
- diverses attestations.

D'autres documents administratifs peuvent y être établis ou remplis :

- transcript,

Pour toute demande administrative : contact : scola@utc.fr. Dans l'objet de votre demande, indiquer si vous êtes en tronc commun ou la branche dans laquelle vous êtes.

Inscriptions en formation initiale

Vous êtes un nouvel arrivant

Vous devez vous inscrire en ligne. A la rentrée, vous serez convoqué pour retirer votre badge Sésame.

Vous étiez déjà inscrit à l'UTC

Vous devez obligatoirement vous réinscrire chaque année universitaire, y compris lorsque celle-ci se déroule à l'étranger, en stage ou en projet de fin d'études.

Vous devez vous **réinscrire en ligne** avant le 22 juillet (date limite). Aucune réinscription administrative ne sera acceptée après cette date. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Cette inscription administrative est garante de l'inscription aux UV et par conséquent aux examens.

La saisie du dossier de réinscription administrative s'effectue sur le site : http:// ent.utc.fr, dans le menu «pédagogie», sous menu «mon dossier», cliquer sur le lien «réinscriptions administratives en tronc commun/ branche».

Tout changement d'adresse personnelle en cours d'année, notamment à l'issue d'un stage long ou d'un séjour à l'étranger doit être signalé immédiatement à l'Administration des Études.

En cas de difficultés financières pour régler les droits de scolarité, vous pouvez prendre contact avec le Service Administration des études.

Formalités pour étudiants étrangers

Que vous soyez de nationalité française ou étrangère, les conditions et les formalités d'admission sont les mêmes.

Cartes de séjour

Si vous participez à un programme d'échanges entre l'UTC et une institution étrangère vous serez accueillis une semaine avant le début du semestre pour une session d'information et d'orientation. Pendant cette semaine, vous effectuerez toutes les démarches administratives nécessaires à votre inscription aux cours ainsi qu'à l'obtention de votre carte de séjour.

Formalités pour étudiants en formation continue

Si vous êtes inscrit dans ce cadre, vous devez aussi contacter le service forma-

Les services administratifs

tion continue au 03 44 23 49 19 - fc@utc.fr

Le service des moyens d'enseignement (SME)

Le SME est chargé de l'organisation matérielle des enseignements : emplois du temps, utilisation des locaux, gestion du matériel d'enseignement (dont les laboratoires de TP, les salles d'audiovisuel et d'informatique et le centre de langues).

La formation continue (FC)

Elle est chargée du suivi administratif des stagiaires et des relations avec les entreprises et les organismes financeurs (OPCA).
Contact : fc@utc.fr - 03 44 23 49 19

La formation par apprentissage

Contact : karine.sliwak@utc.fr

L'école doctorale (ED)

Sécurité sociale, mutuelle, visas et titres de séjour pour les étudiants inscrits en en doctorat.

Sécurité sociale

En France, les remboursements de vos dépenses de santé se décomposent en deux niveaux :
- la part obligatoire, remboursée par l'**assurance maladie (ou sécurité sociale)**,
- la part complémentaire (ou « ticket modérateur »), soit à votre charge, soit remboursée par une **mutuelle** (ou complémentaire santé).

L'assurance maladie est obligatoire en France. Elle est gérée : par une caisse primaire d'assurance maladie (**CPAM**).

Pour toute information :
• www.etudiant.gouv.fr, rubrique « Votre santé »
(particulièrement : www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html

• www.ameli.fr
(et particulièrement : www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/etudiant#text_81515

Pour les doctorants de nationalité étrangère :
• www.ameli.fr/oise/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/vous-venez-etudier-en-france
Pour toute démarche, contactez la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

La mutuelle

La couverture complémentaire par une mutuelle n'est pas obligatoire. Toutefois recommandée, elle relève de la décision

Les services administratifs

de l'étudiant. Celui-ci peut choisir la mutuelle ou assurance complémentaire de son choix, quelque soit son régime de couverture santé obligatoire.

VISAS et titres de sejour

Pour séjourner en France, une demande de visa auprès des autorités consulaires françaises dans votre pays d'origine est obligatoire.
Deux possibilités :

- Vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse : vous pourrez entrer sur le sol français avec votre carte d'identité ou votre passeport valide pour la durée de votre séjour sans avoir à demander un visa d'entrée et de séjour,
- Vous êtes originaire d'un autre pays: il vous faut faire une demande de visa auprès des autorités consulaires françaises.

Le type de visa à demander dépend de :

- La durée de votre séjour : court ou long séjour

La sécurité sociale selon votre situation

Vous êtes salarié en France

Si vous travaillez au minimum 600 heures par an, ou 150 heures par trimestre, et si vous êtes déclaré par votre employeur, vous êtes automatiquement « assuré social » dans la mesure où votre activité s'exerce sur toute l'année universitaire (du 1er septembre au 31 août). C'est la caisse d'assurance maladie (**CPAM**) de votre lieu de résidence qui assure la gestion de votre dossier et le remboursement de vos frais de santé (part sécurité sociale). C'est votre cas si vous êtes doctorant contractuel ou doctorant CIFRE par exemple.

Vous n'êtes pas salarié en France

- **Vous venez d'un pays membre de l'EEE*** → Si vous êtes en possession de votre carte européenne d'assurance maladie (**CEAM**) (émise dans votre pays d'origine et couvrant toute l'année universitaire), vous n'avez pas à vous affilier à la sécurité sociale française.
- **Vous venez d'un pays membre de l'EEE*** → Sinon → Vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur le site dédié etudiant-etranger.ameli.fr
- **Vous venez d'un autre pays que l'EEE*** → Vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur le site dédié etudiant-etranger.ameli.fr
- **Vous êtes en France pour moins de 3 mois (cotutelle)** → Si vous êtes en France pour une durée de moins de 3 mois dans l'année universitaire (doctorant en cotutelle internationale), vous n'avez pas besoin de vous affilier à la sécurité sociale française. **Vous devez être couvert par votre État d'origine ou par une assurance privée**.

*EEE Espace économique européen

Les services administratifs

• Le motif de votre séjour : thèse financée par :
- une bourse BGF, MAE, du pays d'origine = «statut «étudiant»
- un contrat doctoral = statut «scientifique»

Les formulaires de visas sont disponibles sur le site France Diplomatie :
https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/

Attention : une fois sur le territoire français, il n'est plus possible de modifier votre visa et une modification de statut est compliquée voire impossible (ex. Impossibilité de transformer un visa touristique en visa étudiant ou scientifique).

Attention :
- la validité de votre passeport doit couvrir intégralement la durée prévue de votre séjour, voire plus pour sécurité.
- une activité salariée est soumise à des procédures spécifiques au statut mentionné sur le visa.

Recherche d'emploi

Pour aider le doctorant dans la recherche d'emploi, l'UTC met aussi à disposition différents services :

• La diffusion systématique de toutes les offres d'emploi adressées directement par les industriels.

• L'adhésion à l'Intelli'agence (Association Bernard Grégory) spécialisée dans les problèmes de débouchés des Docteurs. L'école doctorale constitue un lien avec l'Intelli'agence.
https://www.abg.asso.fr/fr/
Correspondant local :
christine.prelle@utc.fr

• UTC Alumni (ex Tremplin UTC) est l'association des diplômés de l'Université de Technologie de Compiègne.
De nombreux services vous sont proposés : parrainage entre UTCéens, offres d'emploi en ligne, évènements professionnels et/ou ludiques et un annuaire électronique des 27 000 diplômés qui comprend un module de recherche multicritères. Cet outil pourra vous accompagner dans vos recherches de stage ou de premier emploi.

Contact :
Internet : http://www.alumni.utc.fr
Email : contact@alumni.utc.fr
Tel : 03 44 23 52 46

Les services de santé

L'infirmerie et le Service de Médecine Préventive des Étudiants sont à votre disposition à
BF Bâtiment C, Bureau C006
Rez de parking , accès par le parking
Contact : 03 44 23 73 08
medecine-preventive@utc.fr

Missions

Un lieu d'accueil et d'écoute : informations et conseils à titre individuel

Les visites médicales préventives : une visite obligatoire pendant les 3 premières années d'études supérieures (Rendez-vous : par téléphone ou sur place, ou convocation par mail).

Un service de soins infirmiers sur présentation de la prescription médicale écrite uniquement (injections, pansements, ablation de fils...)

Une orientation si nécessaire vers une structure ou un professionnel extérieur car aucune ordonnance ne sera délivrée au sein de l'infirmerie.

Pensez à vous munir de votre carnet de santé ou de vaccinations à la rentrée, il vous sera réclamé à la visite.

En cas d'accident

Si vous êtes victime d'un accident pour les élèves-ingénieurs et les étudiants master dans les locaux de l'UTC, il est impératif de prévenir la DFP.

Si vous êtes victime d'un accident en stage ou sur le trajet stage/domicile :
le pôle relations formation-entreprises à l'adresse : accidentdutravailetudiant@utc.fr
Les services à prévenir au cours de la pratique d'un sport : le service des sports.
Dans tous les cas, si l'accident ou la maladie peut avoir une incidence sur la poursuite des études, il y a lieu de fournir à l'administration des études un certificat médical, dans un délai de 48 heures, faute de quoi les jurys ne pourront en tenir compte.

Référent handicap étudiants

A l'UTC, chaque étudiant en situation de handicap (moteur, sensoriel, cognitif, psychique), ayant des troubles de la santé invalidants, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages de type « dys », ou une incapacité temporaire, peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de la mise en place d'aides pédagogiques (humaines et techniques) adaptées à ses besoins.

Le référent handicap est la personne ressource au sein de l'établissement :
- accueille et accompagne tout au long de l'année les étudiants en situation de handicap ou ayant des troubles de santé invalidants
- participe à l'analyse des besoins pédagogiques et apporte les solutions

Les services de santé

d'aménagement du cursus de formation et des examens
• travaille en coordination avec l'ensemble des parties prenantes du parcours de l'étudiant dans l'établissement (enseignants, équipe pédagogique etc.) et en dehors de l'établissement (entreprise d'accueil pour les stages, services médicaux-sociaux etc.)

La procédure de demande d'aménagement des examens et le formulaire de demande sont disponibles dans l'ENT (informations pratiques/ handicap/études & handicap) et dans « mon dossier étudiant ».
Contact : Virginie Leviel
Présente sur le centre de recherche les lundis, mardis et jeudis et sur Benjamin Franklin les vendredis (pendant les périodes de cours)
Tél. : 06 12 35 24 76

referent.handicap@utc.fr

Le point écoute

Un point écoute a été mis en place pour les étudiants victimes d'un passage à vide, d'un coup de déprime, d'un stress... Notre psychologue vous recevra toute la semaine sur rendez-vous, dans les locaux du SUMPPS au centre Benjamin Franklin, bâtiment C, accès par le parking au rez de parking.
Contact pour un RDV :
Poste 7308 ou 03 44 23 73 08

Vous pouvez aussi contacter les référents solidaires présents pour répondre à tout problème :referent_solidaire@utc.fr

Assistante sociale

http://www.crous-amiens.fr/aides-sociales/rencontrer-un-assistant-social/
tél. : 03 22 71 91 15
Le mardi, jeudi et vendredi sur rendez-vous.
Résidence Roberval - 6 bis rue Winston Churchill - 60200 Compiègne

La sécurité sociale

Vous êtes ressortissant de l'Espace Économique Européen, vous n'avez donc pas à vous affilier au régime français de sécurité sociale.

Munissez-vous d'un formulaire E111 ou E128 ou présentez une attestation d'affiliation à un régime d'assurance maladie conventionné. Par contre, si vous êtes non européen, vous devez adhérer au régime français de sécurité sociale, quelle que soit la durée de votre séjour en France.

5.
LA VIE ÉTUDIANTE

Les associations étudiantes, une vie après les cours

La vie étudiante à l'UTC est très riche ! C'est un de nos nombreux atouts.

Pour vous aider à vous y retrouver, n'hésitez pas à passer au bureau de la vie étudiante (F106, derrière l'accueil de BF), on vous aidera à vous y retrouver et on saura vous orienter vers la bonne personne.
Vous pouvez aussi nous joindre par mail (bureauvieetudiante@utc.fr ou bve@utc.fr) ou par téléphone (03 44 23 46 19 de 8h30 à 16h30).

Par ailleurs, vous trouverez dans l'ENT une rubrique « Etudiants : besoin d'aide ? » qui centralise toutes les aides à votre disposition, que votre demande soit de nature médicale, financière ou autre.

Le Bureau des étudiants (BDE)

Le BDE est l'association centrale de la vie associative, elle fédère les associations étudiantes de l'UTC, sert de relais avec l'extérieur et les services de l'UTC et gère la Maison des Étudiants (MDE).
La vie associative étudiante est indispensable dans ton quotidien et t'offre de nombreux services et activités. Ton investissement dans les associations t'apportera des compétences et des expériences différentes de celles acquises en cours. C'est une réelle valeur ajoutée pour tes projets personnels ou professionnels. Mais c'est surtout là que tu rencontreras un maximum de monde et que tu passeras du bon temps !

Le choix est vaste, puisque la fédération est composée de quatre pôles, comprenant chacun un grand nombre d'associations différentes:
- le pôle **solidarité et citoyenneté**,
- le pôle **artistique et événementiel**,
- le pôle **technologie et entreprenariat**,
- le pôle **vie du campus**.

Si parmi toutes les assos existantes (plus de 100 !) tu ne trouves pas celle qui répond à tes envies, il n'y a rien de plus facile que d'en créer une nouvelle au sein de la fédération.
Pour toute information concernant la vie associative, n'hésite pas à nous contacter, par mail (bde@assos.utc.fr), en visitant le site internet des associations (https://assos.utc.fr/) ou en passant directement au bureau E101 dans la MDE !

N'oublie pas, il y a une vie après les cours!

UThézard

UThézard est l'association des doctorant·es et post-doctorant·es de tout l'UTC ! Notre but est de proposer des évènements de convivialité et de favoriser les échanges entre les jeunes chercheur·ses des différents laboratoires.
>> Voir page 151

UTC Alumni

UTC Alumni est le réseau des UTCéens.
Il représente :
• 27 000 diplômés
• 10 000 entreprises référencées
• plus de 20 groupements régionaux, internationaux et thématiques
• plus de 100 rencontres par an.

Un réseau professionnel à votre disposition pour :
• vos recherches de stage, de projet de fin d'études, de vie, de 1er emploi
• du conseil sur votre orientation, votre projet professionnel,
• la préparation d'un départ à l'étranger,
• la réalisation de vos projets associatifs, ...

Des actions pour les étudiants

• 2 forums par an sur les techniques de recherche d'emploi et simulation d'entretien d'embauche : Booste ton CV
• 1 atelier de conseil en CV à l'occasion de COMUTEC
• des conférences présentées par les diplômés, au sein de l'UTC
• des soirées d'accueil de stagiaires, «les Multivilles», qui permettent aux diplômés d'accueillir en toute convivialité les nouveaux stagiaires de l'UTC, lors des soirées afterwork, aux quatre coins de la France.
• la possibilité de participer à l'ensemble de nos événements à Paris comme ailleurs.

Des outils sur le site internet

• service emploi-carrière (Plus de 200 offres d'emploi/mois),
• accès aux annuaires (en ligne et/ou papier) des diplômés et des entreprises,
• calendrier des événements,
• boîte à outils, ...
• les bons plans des cotisants : billets parcs attractions et partenaires à tarifs privilégiés.

Pour nous contacter

UTC Alumni
Centre Pierre Guillaumat 2
Rue du Docteur Schweitzer
BP 60319
60203 Compiègne CEDEX

Contact :
www.alumni.utc.fr
Email : contact@alumni.utc.fr
Tel : 03 44 23 52 46

Bibliothèque de l'UTC - BUTC

La BUTC est ouverte à tous. Afin de vous aider dans vos recherches, la bibliothèque vous propose collections et services. Pour vous aider à les découvrir, n'hésitez pas à consulter le personnel présent en bibliothèque.

Pour toute information sur les collections et les services qu'offre la BUTC, consulter le portail documentaire :
https://bibliotheque.utc.fr

Horaires d'ouverture

Bibliothèque Benjamin Franklin

ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi matin de 8h30 à 12h.
Horaires réduits pendant les vacances universitaires et l'intersemestre.
Extension des horaires d'ouverture en période de révisions et d'examens.

Bibliothèque de Royallieu

ouverture du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h30. Ouverture le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 16h.

Le portail documentaire

https://bibliotheque.utc.fr/

« Le portail documentaire est un guichet unique d'accès et de consultation de l'ensemble des collections papier et électroniques de la bibliothèque de l'UTC. Deux scénarios de recherche à votre disposition : une recherche « Catalogue » dans les ressources propres de la BUTC : papier et numériques et une recherche « Partout » à la Google qui permet de rechercher de façon simultanée sur les ressources papier, numériques et une partie des bases de données grâce à son outil de découverte.

Des services personnalisés sont disponibles : compte lecteur, prolongation et réservation de documents en prêt, panier de sélection, inscription aux agendas... Un formulaire de contact vous permet de poser des questions à votre bibliothèque mais également de faire des suggestions d'achat ou des demandes de PEB.

Vous sont également proposées des formations à l'utilisation des ressources documentaires, une aide à la recherche documentaire et des services d'appui aux chercheurs et doctorants.

Le portail documentaire est accessible 24h/24 via le web et s'adapte à tous les supports, grâce à sa conception « Responsive Design ». Une version interrogeable en anglais est en préparation. Pour utiliser l'ensemble des services et accéder au texte intégral depuis l'UTC ou depuis l'extérieur, une seule chose à faire : s'authentifier ! »

A noter que les collections des Bibliothèques de la Ville de Compiègne sont également accessibles à tout étudiant de l'UTC muni de son badge UTC.

Bibliothèque de l'UTC - BUTC

La bibliothèque Benjamin Franklin

Les salles de lecture sont implantées sur trois niveaux du bâtiment F.

Niveau 2 : Accueil
Point d'entrée unique de la bibliothèque.
-Emprunts et retours de documents
-Récupération des documents réservés, commandés ou demandés par le biais du PEB
- Consultation de la presse d'actualité française et étrangère dans un espace détente
-Distribution des polycopiés de cours à chaque rentrée universitaire
-Bandes dessinées de la BDBDEC

Niveau 4 :
-Collections scientifique et techniques
-Polycopiés de cours empruntables
-Espace de travail silencieux isolé du reste de l'étage
-Salle de travail en groupe (8 places)

Niveau 5 :
-Collections en langues et sciences humaines
-Espace modulable équipé d'un écran multimédia

A votre disposition à tous les niveaux : bureaux d'accueil pour tout renseignement , postes informatiques, photocopieurs.

La bibliothèque de Royallieu

Les locaux sont situés au premier niveau du bâtiment B.

Salle de lecture
- Emprunts et retours de documents
-Récupération des documents réservés, commandés ou demandés par le biais du PEB
-Collections scientifiques et techniques
- Consultations de la presse d'actualité dans un espace détente

A votre disposition : bureau d'accueil pour tout renseignement, postes informatiques, photocopieurs.

Le numérique à l'UTC

L'UTC met à disposition des enseignants et des étudiants des outils et des ressources pédagogiques.

La Cellule d'Appui Pédagogique, missionnée par la Direction Formation et Pédagogie, se met au service de l'innovation pédagogique de l'établissement en proposant des prestations telles que :

Ressources pédagogiques
Création et mutualisation de ressources pédagogiques, exemple la Pédagothèque.

Audiovisuel
Prêt de matériel pour des projets pédagogiques.

Pour l'enseignement
Participation à l'administration de la plateforme pédagogique Moodle.

Soutien à l'enseignant
- accompagnement à l'usage des outils numériques,
- création de scénario pédagogiques et de guides,
- formation aux outils (Moodle, Scenari, solutions audiovisuelles...).

Le numérique dans l'université
Participation au développement de l'université Numérique en Région Picardie

La Cellule d'Appui Pédagogique, sous la responsabilité de Manuel Majada, est située au centre de recherche, bureau C 210.

Le site de la Cellule d'Appui Pédagogique est accessible à cette adresse : http://cap.utc.fr

Catalogue des enseignements en ligne

Les UV et UE enseignées à l'UTC sont consultables en ligne à partir du site institutionnel.

Emplois étudiants

Actions communes pour tous les emplois étudiants : quel que soit votre emploi, vous serez susceptible de participer aux manifestations ponctuelles organisées par l'UTC en faveur de la diffusion du savoir et de la promotion de l'offre de formation supérieure auprès de différents publics (JPO, salons, remises de diplômes, Fête de la science (guide))

Les fiches emplois étudiants sont consultables sur l'ENT; Ces emplois sont à pourvoir pour la période allant de septembre à fin août de l'année suivante mais peuvent être plus ponctuels. Ils sont financés par la Région, par l'alliance Sorbonne Université ou encore directement par l'UTC.

Les types d'emplois à pourvoir sont divers. Par exemple :

- Chargé d'accueil des étudiants étrangers
- chargé de communication (Live facebook, etc.)
- chargé d'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- moniteur (Salle informatique, BUTC etc.)
- Tuteur (tutorat pédagogique)

Niveau de rémunération : entre 100 et 150% du SMIC, suivant les emplois
Nombre d'heures maxi par semaine : 10h (hors période d'été et inter-semestre)
Nombre d'heures maximum sur l'année : 600 h (hors période d'été)

1. Pour consulter les fiches de poste, vous devez vous rendre sur l'ENT, sous la rubrique « Emplois étudiants UTC SU Région », située en haut de l'écran d'accueil. Vous trouverez les fiches de postes décrivant les différents types d'emplois proposés et une fiche d'informations générales au sujet des emplois étudiants
2. Pour candidater, allez dans « Mon dossier », rubrique « Emplois Étudiants : Candidater ». Il vous sera demandé de télécharger CV et lettre de motivation (attention, vous ne pourrez pas changer ni mettre à jour ces éléments en cours d'année universitaire)
3. Après étude de ces pièces, votre candidature entre alors dans un « vivier ». Vous allez recevoir un premier message précisant que votre candidature a été approuvée et vous serez invité à enregistrer vos préférences de types d'emploi proposés en allant sur l'ENT, « mon dossier », rubrique « Emplois Étudiants : exprimer ses préférences ».
4. Contacter les personnes dont vous trouverez les coordonnées dans les fiches descriptives pour expliquer votre motivation pour le(s) poste(s) sur le(s)quel(s) vous avez une préférence.
5. Si votre candidature est retenue par un service, vous recevez un deuxième message précisant que, pour constituer votre dossier administratif et permettre le versement de votre salaire, vous devez impérativement renvoyer à l'assistant(e) qui gère le poste à pourvoir, les pièces suivantes :
> 3 exemplaires de la fiche de renseignements dûment complétée et du contrat de travail signé par vous-même, accompagnés de votre RIB et de la copie de la Carte Vitale (ou attestation Sécurité Sociale)

Attention : pour les étudiants de pays hors Union Européenne, prévoir un délai supplémentaire.
Si votre candidature est retenue par un service, il vous sera demandé une copie de votre titre de séjour préalablement à l'émission de votre contrat de travail. Le contrat de travail que vous devrez signer sera émis uniquement une fois votre titre de séjour validé par la Direction des ressources humaines.

6. Pour recevoir votre salaire, vous devez déclarer vos heures travaillées. Vous recevrez une fiche de relevé d'heures à compléter et à retourner auprès de l'assistant(e) qui vous a recruté pour le poste. Vous devez déclarer vos heures dès que vous avez terminé votre travail et ne pas attendre.
7. Si vous êtes dans l'obligation d'interrompre la mission en cours d'année, merci d'informer l'assistante qui vous a recruté par email afin qu'un autre étudiant puisse prendre le relais.

Attention ! Certains emplois étudiants sont incompatibles entre eux. Cela dépend du financeur (Région, SU, UTC) et du taux de rémunération. Renseignez-vous auparavant (ne pas hésiter à contacter le bureau de la vie étudiante).

Le sport à l'UTC

Activités sportives

Pratiqué par une majorité d'étudiants, le sport à l'UTC repose sur deux structures :
• le **service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)** dont la mission est l'organisation générale du sport à l'UTC et l'organisation des enseignements (UV SPORT).
• l'**association sportive de l'université : UTC Sport** qui permet la pratique de la compétition soit dans le cadre de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSportU), soit dans le cadre du sport civil (rattachement à une fédération dirigeante).

Sans être obligatoire à l'UTC, la pratique du sport est fortement encouragée. De plus, grâce à la CVEC, le sport loisir est gratuit à l'UTC (hors exceptions pour des sports coûteux), profitez-en !

Si vous pratiquez un **sport en compétition** vous devez prévoir votre emploi du temps de manière à être libéré de cours ou de TP le jeudi après-midi, demi-journée officielle de la FFSportU. À cet effet, il faut cocher SPJE sur la fiche d'inscription le jour de la rentrée. Activités concernées : **football, rugby, athlétisme, tennis, aviron et golf.**

Les activités sont encadrées par des enseignants d'éducation physique et sportive ou des spécialistes et par des étudiants.

L'université est dotée d'une halle des sports.
D'autres activités se déroulent sur des installations municipales ou privées.
Les horaires privilégiés sont en soirée de 18h à 22h et le jeudi après-midi.

Au semestre de printemps est organisé le Challenge R. Colcombet qui regroupe un ensemble de tournois et manifestations sportives dont l'objectif principal est la participation du plus grand nombre.

Les informations concernant le sport sont transmises principalement par voie d'affichage bâtiment Franklin, à l'accueil et par la voie d'Infosports.

Marie Gayot diplômée UTC
ancienne étudiante de la filière MPI

Le sport à l'UTC

UTC Sport Élite

Soucieux de répondre aux attentes des étudiants sportifs de haut niveau, l'UTC a créé une structure adaptée : **UTC Sport Élite.**
Celle-ci s'adresse à des sportifs inscrits sur liste ministérielle ou se situant dans les 20 meilleurs français de leur catégorie d'âge, dans leur sport.
Pour ce faire, un ensemble de services est proposé afin d'aider à gérer avec succès. Le projet études/sport (suivi pédagogique médical, préparation physique, mentale...).
Les intéressés devront prendre contact dès la rentrée avec Arnaud Vannicatte, responsable UTC Sport Élite au Bureau des sports.

UV de sport

Vous pouvez suivre des UV de sport (voir le catalogue des UV TSH).
L'accord du directeur du SUAPS est nécessaire pour une inscription à l'UV SP02.

Les bourses

Les bourses d'État gérées par le CROUS

Pour obtenir une aide financière ou un logement étudiant géré par le Crous, vous devez remplir votre dossier social étudiant (DSE). Vous le trouverez sur le site internet du ministère, il est à remplir dès janvier jusqu'au 30 avril. Vous devez remplir ce dossier même pour une demande de renouvellement.

Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux pour :
- les étudiants français,
- les étudiants étrangers, réfugiés politiques titulaires de la carte de réfugié politique ou dont les parents résident en France depuis plus de 2 ans.

La bourse et/ou le logement sont attribués (en application d'un barème réactualisé chaque année) en fonction des ressources et des charges familiales (renseignements au CROUS d'Amiens et à l'accueil de la Résidence Universitaire). Les réponses aux demandes sont adressées directement aux étudiants par le CROUS.
Attention ! Si vous êtes en dernière année d'ingénieur et que vous préparez parallèlement un master vous ne pouvez prétendre à la bourse de master. Vous relevez du régime des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

CROUS : 03 22 71 24 00
http://www.crous-amiens.fr

Les aides de la région Picardie

Picardie Pass'Études

Cette aide vous fait bénéficier d'une réduction de 50 à 100 % sur votre abonnement SNCF Étudiants domicile-UTC ou domicile – lieu de votre stage (à condition que celui-ci soit non rémunéré).
Renseignement en gare ou en appelant le N° vert : 0 800 099 565

Le fonds de garantie au logement des étudiants dans les résidences du CROUS

Ce fonds vous permet de bénéficier d'une caution solidaire de la Région si vous n'êtes pas en mesure de la trouver (amis, famille, Locapass,...). Les demandes seront étudiées par le CROUS.

La gratuité des repas pris au Crous

Si vous êtes étudiant de moins de 30 ans, boursier de l'échelon 6 ou 5 (dont l'indice social est inférieur à 2200) et que vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez obtenir la gratuité des repas dans les restaurants du Crous, à concurrence de 100 repas par année universitaire.

Cette aide est accordée sur proposition des services sociaux du Crous.

Aide à la santé

Si vous êtes boursier, la Région peut vous offrir une aide pour financer votre complémentaire santé. Un formulaire de demande de bourse de l'année universitaire en cours est à renseigner sur le site Internet : http://cursusante.picardie.fr

Conseil régional des Hauts de France

Direction régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) - Tél. : 03 22 33 84 20
drrt.hauts-de-france@recherche.gouv.fr
http://www.generation-npdcp.fr/

Les bourses

Des bourses pour faciliter votre mobilité internationale

Programme Erasmus+ : Bourses Erasmus+ séjour et Erasmus+ stage

Les étudiants de l'UTC en séjour d'études dans une université européenne dans le cadre d'un accord Erasmus+ peuvent bénéficier (sous certaines conditions), d'une bourse Erasmus+ séjour.
Les étudiants de l'UTC en stage ou en projet dans une entreprise en Europe peuvent bénéficier également (sous certaines conditions), d'une bourse Erasmus+ stage.
Ces deux bourses sont cumulables avec la bourse Mermoz du Conseil Régional des Hauts de France et la Bourse d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) du MESR.

Les bourses Mermoz du Conseil Régional des Hauts-de-France

Les bourses Mermoz sont attribuées, en tenant compte du quotient familial et du respect de la procédure, aux étudiants en cycle ingénieur, en master, en apprentissage ou en doctorat inscrits à l'UTC qui effectuent soit :

- un séjour d'études au sein d'une université étrangère pour une période de 4 à 26 semaines consécutives,
- un stage ou PFE dans une entreprise à l'étranger, pour une période de 12 à 26 semaines consécutives,
- un séjour de recherche pour une période de 12 à 26 semaines consécutives.

Le montant maximal de la bourse est de 92,40 € par semaine.
Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois pendant la durée des études universitaires.
Les bourses sont gérées conjointement par l'UTC et le Conseil Régional. Le versement est effectué par le Conseil Régional.
Contact à l'UTC : Sabrina Dominguez de la Direction aux Relations Internationales.
Règlement complet de la bourse sur le site : www.hautsdefrance.fr/mermoz , rubrique "Rechercher une aide".

Bourse de Mobilité Internationale (AMI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

Elles sont attribuées pour les séjours d'études à l'étranger, les stages en laboratoire non rémunérés dans une université partenaire, les stages en entreprise non rémunérés à l'étranger. Exclusivement aux étudiants boursiers sur critères sociaux (bourses CROUS). Cette bourse est soumise à un jury de sélection. Elles sont cumulables à la bourse Erasmus+ séjour et à la bourse Mermoz

Les bourses

du Conseil Régional des Hauts de France pour la même période.
Leur montant est de 400 € par mois et leur attribution est limitée à 9 mois par étudiants pour la durée des études universitaires.

Programme BRAFITEC

Quelques aides à la mobilité sont proposées pour les séjours d'études dans certaines universités au Brésil.
Montant de la bourse : 1 800 € par semestre correspondant au remboursement forfaitaire des frais de voyage.

Programme ARFITEC

Quelques aides à la mobilité sont proposées pour les séjours d'études dans certaines universités en Argentine.
Montant de la bourse : 1 300 € par semestre (frais de voyage inclus).

Programme MEXFITEC

Quelques aides à la mobilité sont proposées pour les séjours d'études dans certaines universités au Mexique.
Montant de la bourse : 1 500 € par semestre (frais de voyage inclus).

Doubles diplômes

Université Franco-Allemande
Les étudiants qui partent en double-diplôme à la Technische Universität Braunschweig – TUBS peuvent bénéficier de bourses de l'université Franco Allemande - UFA, d'un montant de 300€ par mois pour des séjours d'études ou des stages en Allemagne. Leur attribution est limitée à 3 semestres par étudiant.

Pour bénéficier de cette bourse, les étudiants doivent s'inscrire sur le site de l'UFA (http:// www.dfh-ufa.org/) entre le 15/01 et le 31/03 pour le semestre de printemps et entre le 2/05 et le 30/09 pour le semestre d'automne. L'accusé de réception reçu est à transmettre à Erica Pires Arruda et Sabrina Dominguez - direction aux relations internationales.

Bourses réservées aux étudiants étrangers

• bourses du gouvernement français : gérées par le centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS). Informations à l'accueil de la résidence universitaire ou à l'EGIDE (28 rue de la Grange aux Belles - 75001 PARIS).
• bourses du pays d'origine gérées par l'intermédiaire de l'ambassade du pays concerné.

Prêts

Certains prêts peuvent vous être accordés. Les informations sont régulièrement mises à jour sur l'ENT dans la rubrique « Etudiants : besoin d'aide ? ».

Prêts personnels

En cas de difficulté financière, vous pouvez contacter le service social du CROUS : 03 44 86 59 63 ou 03 44 20 36 28
Vous pouvez aussi faire une demande auprès du FSDIE social (lien sur l'ENT dans la rubrique « Etudiants : besoin d'aide ? »).

Prêts bancaires

Certaines banques sont en mesure de vous proposer des prêts à des taux intéressants, en particulier si vous êtes susceptible de faire une partie de vos études à l'étranger.
Les agences de Compiègne fournissent tous les renseignements pour ces emprunts.

Le logement et la restauration

Le CROUS

Le CROUS met à votre disposition différents logements, attribués selon des critères sociaux.
Plusieurs possibilités sont offertes :
A logement en résidence, chambres individuelles, sanitaires collectifs, foyer 6 bis, rue Winston Churchill
B logement de type F4, HLM Royallieu
C* logement dans une studette : chambre avec kitchenette - sanitaire
D* logement dans des chambres jumelées : appartement de deux chambres avec cuisine, sanitaire
E* logement de type F2 (priorité aux couples d'étudiants)
* logements conventionnés ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Bénéficiaires : tout étudiant de plus de 20 ans non salarié et tout étudiant de moins de 20 ans dont les parents ne perçoivent ni les allocations familiales, ni l'APL. Tous ces logements sont meublés, les draps ne sont pas fournis. Les étudiants désirant se regrouper dans les logements sont priés de le signaler.

ALESC

Association pour le Logement des Étudiants et Stagiaires de l'université de Compiègne.
La vocation de l'ALESC est de vous aider à trouver un logement, soit dans une des résidences qu'elle gère (261 lits), soit dans un logement privé, en centralisant les offres de particuliers sur Compiègne et ses environs.

L'ALESC est une association indépendante autofinancée par les étudiants et les logeurs.

Afin de connaître les modalités pratiques de recherche de logement, nous vous invitons à consulter le site de l'ALESC.
www.utc.fr/alesc ou tél. au 03 44 23 46 94
Bureau situé à l'accueil du bâtiment F au centre Benjamin Franklin

La restauration

Le restaurant universitaire prés du centre Benjamin Franklin accueille les étudiants et les personnels de l'UTC.

Le Philanthrope, cafétéria est située dans le bâtiment A du centre Benjamin Franklin.
Le Magellan, restaurant, ouvert tous les jours situé au centre de transfert.
Un autre point de restauration est situé au centre Pierre Guillaumat (CROUS).
Le Pic'Asso offre également la possibilité de se restaurer, tout en profitant, notamment le soir, d'une carte de boissons variées (... à consommer avec modération !)

6.
CONTACTS

TRONC COMMUN - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN		
Patrick Lanceleur	patrick.lanceleur@utc.fr	Tél : 03 44 23 45 42
Antoine Jouglet	antoine.jouglet@utc.fr	Tél : 03 44 23 44 05
Secrétariat TC - Conseillers	marie-claire.henaux@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 01
RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES		
Secrétariat génie biologique	myriam.sawezyn@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 87
Responsable pédagogique	murielle.dufresne@utc.fr	Tél : 03 44 23 73 19
Secrétariat génie informatique	magali.collignon@utc.fr	Tél : 03 44 23 44 30
Responsable pédagogique	mehdi.serairi@hds.utc.fr	Tél : 03 44 23 44 75
Secrétariat génie des procédés	christelle.snoeck@utc.fr	Tél : 03 44 23 46 61
Responsable pédagogique	olivier.bals@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 12
Secrétariat génie urbain	nancy.dobaire@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 64
Responsable pédagogique	eduard.antaluca@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 09
Secrétariat ingénierie mécanique	muriel.pellarin@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 76
Responsable pédagogique	nicolas.dauchez@utc.fr	Tél : 03 44 23 73 98
Cohorte A à K	jean-luc.dulong@utc.fr	
Cohorte L à Z	philippe.revel@utc.fr	
Formation par apprentissage	karine.sliwak@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 56
Technologie et sciences de l'homme	isabelle.cailleau@utc.fr	Tél : 03 44 23 46 49
Humanités et technologie	nicolas.salzmann@utc.fr	Tél : 03 44 23 40 43
Bachelor EDHEC/UTC	nathalie.darene@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 25
SCOLARITÉ MASTER - CENTRE DE RECHERCHE		
Responsable pédagogique	sandrine.morandat@utc.fr	Tél : 03 44 23 44 18
Coordinatrice	françoise.meresse@utc.fr	Tél : 03 44 23 79 53
Coordinatrice mention Analyse et politiques économiques	morgane.boufflers@utc.fr	Tél : 03 44 23 44 73
ÉCOLE DOCTORALE - CENTRE DE RECHERCHE		
Directrice de l'école doctorale	christine.prelle@utc.fr	Tél : 03 44 23 52 86
Responsable administrative	marion.kaczkowski@utc.fr	Tél : 03 44 23 44 10
SUIVI OU CHANGEMENT DE CONSEILLER - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN		
Marie-Claire Henaux	marie-claire.henaux@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 01
SERVICE FORMATION CONTINUE - CENTRE PIERRE GUILLAUMAT 2		
Directeur	françois.velu@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 79
Secrétariat	nathalie.moutonnet@utc.fr	Tél : 03 44 23 79 61
SERVICE ADMISSIONS ORIENTATION - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN		
Responsable et **orientation**	valerie.kopinski@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 15
Assistante et promotion de l'UTC	christele.hammermuller@utc.fr	Tél : 03 44 23 46 79
Promotion visites d'établissement	sylvie.joly@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 55
Promotion salon	sylvie.joly@utc.fr emeline.brogard@utc.fr aurelie.crippa@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 54
Promotion JPO	muriel.neve@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 52
SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES ÉTUDES - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN		
Responsable	xavier.fallard@utc.fr	Tél : 03 44 23 73 43
Contact TC, Hutech, Bachelor ID&M	fanny.lefevre@utc.fr	Tél : 03 44 23 46 98
Contact GB et GP	catherine.baligand@utc.fr	Tél : 03 44 23 52 36
Contact GI et GU	valerie.fournier@utc.fr	Tél : 03 44 23 79 46

SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES ÉTUDES - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN **(SUITE)**		
Contact IM : Cohorte A à K	corinne.helin@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 48
Contact IM : Cohorte L à Z	marie-christine.delaplace@utc.fr	Tél : 03 44 23 79 44
SERVICE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN		
Responsable	genevieve.boufflet@utc.fr	Tél : 03 44 23 52 23
Secrétariat	armelle.quelen@utc.fr	Tél : 03 44 23 52 23
Réservation salles	veronique.lemaitre@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 36
POUR VOS STAGES EN ENTREPRISE - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN		
Responsable	boris.vidolov@utc.fr	Tél : 03 44 23 52 49
ÉCHANGES INTERNATIONAUX / PLATEFORMES INTERNATIONALES		
Joanna Daaboul	joanna.daaboul@utc.fr	Tél : 03 44 23 44 21
Anne Buvron	anne.buvron@utc.fr	Tél : 03 44 23 73 82
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE		
Véronique Hedou	veronique.hedou@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 02
UTC ALUMNI, L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS UTC - CENTRE PIERRE GUILLAUMAT 2		
www.alumni.utc.fr	contact@alumni.utc.fr	Tél : 03 44 23 52 46
SUAPS - HALLE DE SPORTS		
Sport élite	arnaud.vannicatte@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 49
COMMUNICATION - CENTRE PIERRE GUILLAUMAT 1		
Directrice	odile.wachter@utc.fr	
Assistante	corinne.delair@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 40
LES TICE		
http://tice.utc.fr http://ent.utc.fr	manuel.majada@utc.fr	Tél : 03 44 23 52 54
BUTC		
https://bibliotheque.utc.fr	butc@utc.fr	Tél : 03 44 23 43 13
SERVICES DE SANTÉ - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN		
Médecin	Dr Alice Hoogendoorn	Tél : 03 44 23 73 08
Infirmière	Dominique Albanèse	Tél : 03 44 23 73 08
Assistante sociale du CROUS	www.crous.fr	Tél : 03 22 71 91 15
Point écoute - Psychologue	Catherine Carpentier	Tél : 03 44 23 73 08
ÉTUDES ET HANDICAP : AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES ET DES EXAMENS		
Référent handicap étudiants	virginie.leviel@utc.fr / relais.handicap@utc.fr	Tél : 03 44 23 49 05
ÉLUS ÉTUDIANTS		
CEVU	elusced@utc.fr	
Pôle PTE	polete@asso.utc.fr	
Pôle vie du campus	polevdc@asso.utc.fr	poleae@asso.utc.fr
POUR OBTENIR DES BOURSES		
CROUS	www.crous-amiens.fr	Tél : 03 22 71 24 00
Conseil régional des Hauts-de-France - Direction régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)		
drrt.hauts-de-france@recherche.gouv.fr	http://www.generation-npdcp.fr/	Tél : 03 22 33 84 20
Bourses pour des séjours d'études - Direction aux relations internationales UTC - BF		
Sabrina Dominguez	sabrina.dominguez@utc.fr	Tél : 03 44 23 73 95
POUR TROUVER UN LOGEMENT - BENJAMIN FRANKLIN - CENTRE BENJAMIN FRANKLIN		
Alesc	www.utc.fr/alesc	Tél : 03 44 23 46 94

Plan d'accès à l'UTC
Université de technologie de Compiègne

UTC - rue du docteur Schweitzer CS 60319, 60203 Compiègne Cedex France

www.utc.fr | +33 3 44 23 44 23

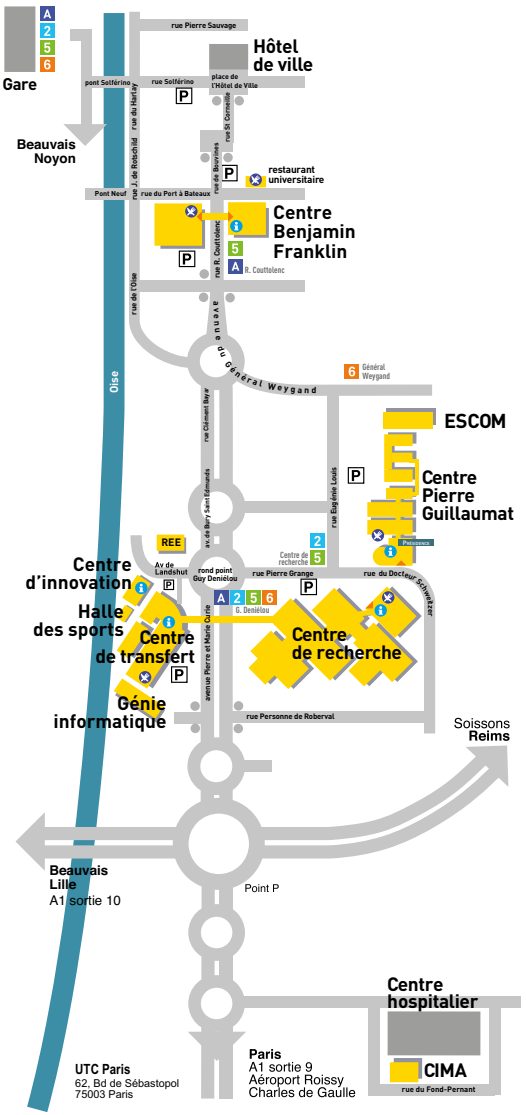

Gare > BF
≈ **14 minutes** - 1 km
arrêt R. Couttolenc — ligne 5 ≈ 5 minutes; Arc Express ≈ 5 minutes

Gare > PG1/PG2/CR
≈ **42 minutes** - 3,4 km
ligne 2 ≈ 25 minutes
arrêt centre de recherche — ligne 5 ≈ 16 minutes
arrêt G. Weygand — ligne 5 ≈ 17 minutes
arrêt Guy Denielou — Arc Express ≈ 13 minutes

Gare > CT/CI/GI
≈ **43 minutes** - 3,5 km
ligne 2 ≈ 26 minutes
arrêt centre de recherche — ligne 5 ≈ 16 minutes
ligne 6 ≈ 20 minutes
Arc Express ≈ 13 minutes

BF > PG1/PG2/CR/CT/CI/GI
≈ **30 minutes** - 2,7 km
ligne 5 ≈ 11 minutes
arrêt C. recherche (PG1/PG2/CR)
arrêt G. Denielou (CT/CI/GI)
Arc Express ≈ 8 minutes
arrêt G. Denielou

accueil
entrées
restauration

BF > Benjamin Franklin
PG1/PG2 > Pierre Guillaumat 1 & 2
CR > Centre de recherche
CT > Centre de transfert
CI > Centre d'innovation
GI > Génie informatique

Bus gratuits à Compiègne
+ d'infos : www.oise-mobilite.fr

Centre **Benjamin Franklin**
rue Roger Couttolenc
60200 Compiègne
Coordonnées GPS :
49°24'56.41'' N /
2°49'07.64'' E

Centre de **recherche**
rue Personne de Roberval
60200 Compiègne
Coordonnées GPS :
49°24'00.98'' N /
2°47'59.19'' E

Centre **Pierre Guillaumat 1**
Centre **Pierre Guillaumat 2**
rue du docteur Schweitzer
60200 Compiègne
Coordonnées GPS :
49°24'00.98'' N /
2°47'59.19'' E

Centre de **transfert**
Halle des **sports**
66 avenue de Landshut
60200 Compiègne
Coordonnées GPS :
49°24'03.38'' N /
2°47'45.77'' E

Centre d'**innovation**
Génie informatique
57 avenue de Landshut
60200 Compiègne
Coordonnées GPS :
49°40'14.93'' N/
2°79'68.30'' E

www.utc.fr

Université de technologie de Compiègne
CS 60319
60203 Compiègne cedex - France